Le Monde

CINQUANTE ET UNIÈME ANNÉE – N° 15564 – 7 F · JEUDI 9 FÉVRIER 1995 · FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

La campagne présidentielle attise les tensions dans le secteur public

Le privé demeure calme et les syndicats restent divisés



LA JOURNÉE du mardi 7 février a été marquée par des manifestations et des grèves dans l'éducation nationale, ainsi que chez les personnels navigants commerciaux d'Air France.

A la SNCF, un appel à la grève des agents de conduite a été lancé pour jeudi 9 février. Sans que ces mouvements traduisent un véritable regain de la tension sociale – les conflits touchent seulement une partie du secteur public, alors que le secteur privé demeure très calme –, ils expriment les craintes de certaines réformes pouvant intervenir après l'élection présidentielle, notamment dans l'éducation et sur la protection sociale. Comme l'ont montré les initiatives pour la défense de la Sécurité sociale, organisées en ordre dispersé par FO, la CGT puis la CFDT, les syndicats restent très divisés.

Lire pages 14, 19 et 34

François Léotard souhaite une réorganisation de la droite

Un entretien avec le ministre de la défense

LA PLACE DE L'UDF, deuxième composante de la majorité, dans la campagne d'Edouard Balladur et dans l'organisation de la droite au lendemain de l'élection présidentielle s'il est élu président de la République est un des enjeux de la campagne dans le camp du premier ministre. François Léotard, ministre de la défense et président d'honneur du Parti républicain, souligne, dans un entretien accordé au *Monde*, que M. Balladur est porteur, à ses yeux, d'une rénovation de la droite, mettant un terme à l'affrontement entre Jacques Chirac et Valéry Giscard d'Estaing, de même qu'à celui des formations construites pour appuyer leur candidature à l'élection présidentielle, c'est-à-dire le RPR et l'UDF.

Selon M. Léotard, le premier ministre a largement tenu compte, depuis deux ans, des idées du courant centriste et libéral. Aussi dénonce-t-il les *« naufragés »* qui s'accrochent, selon lui, aux appareils des partis. Cependant, le président d'honneur du PR convient que, dès lors que M. Balladur a écarté l'hypothèse d'une dissolution de l'Assemblée nationale, les contours des formations existantes vont se maintenir. Il envisage néanmoins, à terme, une réorganisation de la majorité impliquant le dépassement des actuels partis de droite et, d'abord, des relations différentes entre le RPR et les formations de l'UDF, le premier ministre se situant, selon lui, au carrefour de trois courants : les gaullistes, les conservateurs ou libéraux et les démocrates-chrétiens.

M. Léotard est de ceux qui privilégient l'opposition entre la droite et la gauche, celle-ci disposant désormais, avec Lionel Jospin, d'un possible candidat de second tour. Aussi écarte-t-il les thèses défendues par M. Chirac et, autour de lui, par Philippe Séguin, mais aussi par Alain Madelin, vice-président du PR. Il estime déplacée la vision *« apocalyptique »* de la société française exprimée de ce côté-là, et plaide pour une conception pragmatiquement optimiste de la situation du pays.

Lire page 7

Le football des banlieues en deuil après le drame de Drancy

LA VIOLENCE a encore tué autour d'un terrain de football. Après les débordements des hooligans italiens qui avaient entraîné la mort d'un supporteur, poignardé le 29 janvier à Gênes, elle a touché cette fois-ci un match anonyme disputé sur un terrain de la banlieue parisienne. Douadi Atout, un supporteur âgé de vingt-deux ans du FC berbère de Paris, est décédé, mardi 7 février, après avoir reçu une balle tirée par un jeune de dix-huit ans, à la sortie d'une rencontre qui opposait son club à celui de Drancy, sur le stade de cette ville. Loin des bandes organisées qui sévissent dans le football européen, cet acte montre que ce sport n'est plus à l'abri des tensions urbaines et qu'il aimante les violences et les comportements extrêmes. Le ministre de la jeunesse et des sports a convoqué une réunion interministérielle avec des représentants de la Fédération française de football (FFF), mercredi 8 février, pour tenter de prendre la mesure du problème. En signe de deuil et de protestation, la Ligue de Paris-Ile de France a décidé d'annuler les quelque 6 800 matches qui devaient avoir lieu, samedi 11 et dimanche 12 février, sur son territoire.

Lire page 26

■ Affaire Halphen : la police désavouée

Contre l'avis du parquet, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris a annulé, mercredi 8 février, les écoutes téléphoniques réalisées dans le cadre de l'enquête préliminaire visant le beau-père du juge d'instruction Eric Halphen, chargé du dossier des fausses factures des HLM parisiens. p. 14



■ Les enfants et leurs juges

Deux cent mille mineurs, délinquants ou victimes de mauvais traitements, ont affaire chaque année à la justice. Enquête au tribunal de Paris auprès de juges méconnus p. 16

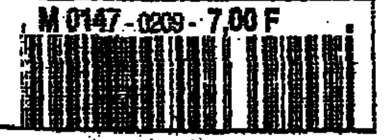
■ Les chirurgiens esthétiques contestés

Compétence des praticiens, sécurité des interventions, respect de la déontologie médicale : une enquête confidentielle de la direction générale de la concurrence dresse un état inquiétant de la pratique de la chirurgie esthétique en France p. 13

■ Les éditoriaux du « Monde »

Les calculs de Walesa ; La justice et la vengeance. p. 18

Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, [illegible] F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; [illegible] ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $


M 0147 - 0209 - 7,00 F

La natalité française dépend des femmes nées en 1963

LES DÉMOGRAPHES s'intéressent de très près aux femmes nées en 1963. Pourquoi elles ? Parce que leur génération est la première dont on ne peut, avec sûreté, prévoir la descendance. En fonction du nombre d'enfants qu'elles mettront au monde, il faudra parler du déclin de la natalité française ou, au contraire, de son maintien. En France, contrairement à la plupart des autres pays, la question démographique se pose toujours avec anxiété. Depuis la fondation, en 1896, de l'Alliance nationale pour l'accroissement de la population française, notre pays est obsédé par le risque de *« dépopulation »*. On y suit les variations du taux de fécondité avec la même attention que l'évolution des prix à la consommation ou, désormais, de la courbe du chômage. Et dans le bilan démographique de 1994 publié mercredi 8 février par l'INSEE, c'est cette donnée que l'on va scruter, davantage que l'espérance de vie à la naissance (81,8 ans pour les femmes, 73,5 pour les hommes) ou la baisse du solde migratoire (60 000 personnes).

C'est que l'interrogation anxieuse, à peine atténuée par quinze années de stabilité, a resurgi depuis deux ans : avec une baisse de 15 000 naissances en 1992, puis de 32 000 en 1993, l'indice de fécondité est tombé de 1,77 enfant par femme d'âge fécond à 1,65. Une chute à laquelle la hausse du chômage n'est sans doute pas étrangère. En 1994, avec 3 500 naissances de moins (708 000), cette variable n'a guère évolué.

Cette baisse peut simplement traduire un décalage dans le calendrier des naissances : les femmes auraient leur premier enfant plus tard. Car ce qui compte, c'est le nombre total d'enfants que chacune aura, *in fine*, dans sa vie. Or, jusqu'à la génération de 1960, cette *« descendance finale »* était restée plutôt élevée en France (un peu plus de 2 enfants par femme, comme en Suède ou en Norvège, contre 1,6 en Italie ou dans l'ex-RFA). Au-delà, et surtout à partir de la génération de 1963, on ne peut plus faire de projection valable. Et c'est là que commence une controverse feutrée entre démographes, d'accord sur le constat, mais en désaccord sur l'avenir.

Du côté de l'Institut national d'études démographiques (INED), où l'héritage d'Alfred Sauvy a maintenu une certaine culture nataliste, on juge l'avenir *« de plus en plus problématique »* en raison du retard constaté chez les femmes de moins de trente ans. Pour que la descendance des générations ne baisse pas, il faudrait que *« la maternité tardive redevienne ce qu'elle était il y a un siècle »*, lorsque les familles nombreuses amenaient des accouchements à des *« âges élevés »*. *« Pas strictement inconcevable »*, certes, mais tout de même peu vraisemblable.

Dans les rangs de l'INSEE, on observe simplement que *« le retard dans la constitution des familles accroît le risque de ne pouvoir égaler la descendance des générations antérieures »*. Néanmoins, *« ces femmes n'ont que trente ans*, plaide l'Institut de la statistique. *Elles ont encore du temps devant elles, et nous ignorons le comportement de ces générations »*. Etant donnée l'incertitude du climat social, qui n'incite pas les couples à se charger d'enfants, la génération 1963 n'a pas encore fini de faire parler d'elle...

Guy Herzlich

Un professeur contre Berlusconi



Romano Prodi

ROMANO PRODI n'est pas un nouveau venu sur la scène italienne : il a été ministre de l'industrie et surtout président à deux reprises du conglomérat public IRI, dont il a brièvement réussi à redresser les comptes. Mais son entrée en politique, proclamée à la fin de la semaine dernière, est inédite à plus d'un titre. D'abord, il a tout de suite été perçu comme le candidat « anti-Berlusconi », ce qui tend à personnaliser deux camps opposés, avec chacun à sa tête un chef de file, ce qui est d'ailleurs dans la logique du système électoral majoritaire dont l'Italie s'est dotée. Autre caractéristique, c'est un professeur, donc un « non-politique », que certaines forces du centre, l'aile gauche du Parti populaire (PPI), l'héritier de la Démocratie chrétienne et les ex-communistes du PDS poussent en avant pour se conformer à la tendance dominante actuellement en Italie, celle du rejet de la politique. On aura donc, en face du pôle « centre et droite » qui se dessine entre Forza Italia et Alliance nationale (ex-MSI), et vers lequel semble pencher l'aile droite du PPI, un « pôle du centre et de gauche ». Très estimé, bien entouré, Romano Prodi aura pourtant du mal à concurrencer la droite, toujours favorite dans les sondages.

Lire page 2

La culture au piège des grands travaux

TESTAMENT à la veille d'une échéance électorale où il appuie un candidat, Jacques Chirac, que bien peu donnent gagnant ? Le ministre de la culture, Jacques Toubon, organise une série de rencontres avec la presse pour faire le point sur les grands dossiers (décentralisation, action de la France à l'étranger, patrimoine, création) qu'il a eus à gérer depuis une vingtaine de mois. Le premier d'entre eux, et le plus lourd en termes financiers, est, bien sûr, celui des grands travaux. D'autant plus difficile à aborder que le ministre n'a pu, dans ce domaine, ignorer les traces de son prédécesseur et que sa marge de manœuvre personnelle était modeste, même si, en arrivant rue de Valois en 1993, il avait demandé l'expertise de la plupart de ces travaux.

Certains chantiers avaient fini par emporter une large adhésion : le Grand Louvre (arrivé dans sa deuxième phase), le parc de La Villette et la Cité de la musique (largement entamée après des années de tergiversations) ; d'autres, soit en province, soit de moindre envergure – à Paris, la galerie du Muséum d'histoire naturelle ; à Saint-Denis, les réserves du Musée des arts et métiers, le Mémorial des enfants d'Izieu, le Musée Saint-Pierre de Lyon, le centre archéologique du mont Beuvray –, n'étaient pas non plus remis en cause.

En revanche, le plus ambitieux des « projets présidentiels », qu'on désignait encore par les initiales TGB – pour Très Grande Bibliothèque – (7,2 milliards de francs 1989), avait fait couler des flots d'encre et des litres de salive. La TGB était toujours au centre d'une querelle alimentée par des craintes réelles, qui permettait à des personnalités antagonistes de s'affronter sous le masque de la rigueur scientifique. Le programme évoluait, au gré de l'intervention des différents groupes de pression en présence, alors que l'architecture se mettait en place. Une mission de réflexion confiée à un énarque compréhensif, la fusion entre une des plus vieilles administrations françaises (la Bibliothèque Nationale) et le nouvel établissement public (la Bibliothèque de France) – qui allait donner naissance à la Bibliothèque nationale de France –, la nomination à sa tête d'une personnalité œcuménique, calmaient les esprits.

Emmanuel de Roux

Lire la suite page 18

ALLIANCES Romano Prodi devrait être le chef de file d'un pôle *« du centre et de gauche »* lors des futures élections législatives italiennes. Ce professeur d'économie, qui se définit comme chrétien, rassemblerait sur son nom certaines forces du centre, le PDS (ex-communiste), et peut-être l'aile gauche du Parti populaire (PPI), héritier de la Démocratie chrétienne. ● LA LOGIQUE du système électoral essentiellement majoritaire dont s'est dotée l'Italie pousse aux regroupements et au « recentrage ». A droite, on a ainsi vu l'Alliance nationale (ex-MSI) abandonner sa référence fasciste et se rapprocher de Silvio Berlusconi. ● LE GOUVERNEMENT DINI doit quant à lui s'attaquer de toute urgence au déficit public, faute de voir fondre le capital de confiance dont il bénéficie dans le pays comme à l'étranger. Le dynamisme de l'économie italienne devrait l'y aider.

Le centre, enjeu de la recomposition du paysage politique italien

Un pôle de centre gauche essaie de se constituer avec l'économiste Romano Prodi, tandis que la droite du Parti populaire, héritier de la Démocratie chrétienne, regarde vers Forza Italia

ROME
de notre correspondante

A trop faire du « centre » la question centrale des alliances voulues par le système électoral majoritaire en Italie, la politique italienne, ces derniers jours, tourne passablement en rond. Mais comment faire autrement ? En rendant l'âme, il y a deux ans, la vieille Démocratie chrétienne, qui a pendant quarante ans *« occupé le centre en regardant à gauche »*, tout en étendant des pseudopodes dans toutes les directions, a laissé des héritiers divisés et, surtout, culpabilisés à l'idée de renoncer au *« vote unitaire des catholiques »*. Le jeu politique en a été longtemps paralysé.

L'éclatement du centre est peut-être en train de se profiler, et notamment au sein du Parti populaire (PPI), le plus important des descendants de la DC. Déjà, à la fin du mois de janvier, l'ouverture faite par le secrétaire du PPI, le philosophe Rocco Buttiglione, à M. Berlusconi et à ses alliés de droite avait créé la stupeur parmi l'aile gauche du parti. A quoi avait-il servi de participer à la coalition de l'opposition (Ligue, progressistes, PPI) pour faire tomber le gouvernement Berlusconi, s'il s'agissait ensuite de lui tendre la main pour mieux le remettre en selle ? Rocco Buttiglione expliquait qu'il fallait ouvrir un *« dialogue avec la droite »*, faire une tentative pour *« tirer au centre »* le parti de M. Berlusconi, Forza Italia, qui jusque-là était plutôt tiré à droite par une Alliance nationale (la nouvelle droite « post-fasciste ») ayant le vent en poupe. Le risque était cependant pour le PPI de servir d'« habillage centriste » à une coalition décidément très à droite.

La seconde phase de l'opération consistait à récupérer si possible aussi le plus gros des forces de la Ligue du Nord, qui, désormais livrée à elle-même dans un jeu qui lui échappe, s'apprête à tenir un congrès difficile en fin de semaine, après être sortie exsangue et déchirée de son expérience au pouvoir. Un retour au bercail de « centre droit » qui, lui non plus, ne manquerait pas de sel, après la « trahison » tonitruante de la Ligue qui a fait chuter M. Berlusconi.

La contre-attaque des ténors de l'aile gauche du PPI, qui s'est produite vendredi 3 février, a été de déclarer – sans en informer M. Buttiglione – leur soutien à la candidature de centre gauche de l'économiste catholique Romano Prodi. Résultat prévisible : le secrétaire du PPI, furieux, a fustigé cette *« secte gauchiste »* interne et, mardi soir 7 février, il a tenu une réunion de direction plus que houleuse. Le parti, qui doit tenir un Conseil national vendredi, est désormais virtuellement au bord de la scission, même si personne n'ose encore franchir le pas et si, en bons héritiers de la vieille DC, les tenants d'un troisième courant se sont efforcés de recoller les morceaux en proposant *« que le parti soit l'alternative au centre à la fois de la gauche et de la droite »*.

Quant au pôle de « centre gauche » que la candidature de Romano Prodi – encore bien faible en dépit de sa probité et de ses talents reconnus – devrait rassembler, il n'en est encore qu'aux balbutiements, un peu pris de court par le revirement actuel de Rocco Buttiglione qui aux dernières élections communales avait tissé des alliances victorieuses avec le PDS (ex-PCI). Là aussi, la stratégie, pour échapper à l'étiquette « communiste », chère à la rhétorique berlusconienne, est de se déporter sur le centre. D'où le choix de M. Prodi, catholique, et technicien et non homme de parti. Et la gauche progressiste (à l'exception des nostalgiques de Rifondazione communista, qui pour l'instant font cavalier seul) n'a de cesse de faire du passé table rase. Massimo D'Alema, le secrétaire du PDS, a déjà annoncé pour le congrès du parti, prévu au printemps, un *« nouveau virage »*, en un sens *« libéral et réformiste »*. Il n'y aura plus ni faucille ni marteau, même stylisés, sur l'emblème du parti : un virage, là encore, « centriste».

M.-C. D.

Romano Prodi, l'homme qui veut « décongeler la gauche »

ROME
de notre correspondante

Ligoté par les téléphones qui sonnent sans pitié, assiégé déjà par les photographes qui le traquent entre son fief bolognais et la capitale, faute d'un siège pour établir son futur état-major de campagne à Rome, il reçoit dans un petit bureau sous les combles, emprunté à Nomisma, le centre d'études prestigieux qu'il a créé il y a dix ans. Et ce qui frappe d'abord, chez Romano Prodi c'est le sourire : large, sans retenue ni calcul, qui fait rebondir ses lunettes de professeur sur son grand front têtu et ressortir son menton gourmand de dévoreur de livres et de tagliatelles. Depuis cinq jours à peine que Romano Prodi s'est lancé dans dans l'arène électorale, la presse l'appelle déjà « l'anti-Berlusconi ». Cette présence, cette chaleur spontanée, celui qui se veut, à cinquante-cinq ans, le rassembleur du centre et de la gauche, en aura besoin, face au redoutable charisme « marketisé » du *Cavaliere*.



PORTRAIT

« Moi, je ne suis contre personne !, fait-il semblant de s'insurger, *je suis simplement venu aider à reconstruire ce pays : on a détruit la vieille classe politique, mais on ne l'a pas remplacée par une nouvelle. Silvio Berlusconi ? Il a été élu grâce à une très intelligente utilisation de la loi électorale, mais il n'y avait ni fond ni contenu, simplement un rassemblement de circonstance destiné à se briser sur l'écueil des réalités. Ça a été comme un grand rêve, et puis pffuitt ! le pays s'est réveillé avec la crise, des taux d'intérêt élevés et le chômage en hausse malgré la reprise.»*

Et sous l'homme politique tout neuf ressort très vite le professeur d'économie passionné, lauréat de la London School of Economics et *visiting professor* à Harvard, celui qui fut ministre de l'industrie du quatrième gouvernement Andreotti en 1978, et par deux fois président de l'Institut pour la reconstruction industrielle (IRI), le plus gros conglomérat industriel d'Etat italien dont il était parvenu à redresser les finances en 1989. Un tour de force qu'il ne pourra rééditer lors de son second passage en 1993-1994, où, cette fois, ce pionnier des privatisations devra liquider pour mieux assainir. Il parle d'un *« Etat plus léger »* pour le pays, d'une *« redistribution des richesses »*, de lois antitrust *« rigoureuses mais assorties d'un jeu vivace de concurrences»* ; déplore en soupirant qu'il n'y ait pas *« d'ENA »* en Italie sur le modèle français, s'enflamme enfin sur les futures relations de l'Italie avec l'Europe : *« Un rapport vrai dans lequel nous assumerons enfin, y compris dans ce que cela aura de désagréable, le prix à payer de notre engagement pour Maastricht. »* Bref, avant même de commencer la campagne, il gère déjà l'Italie de l'an 2000.

Mais est-il vraiment prêt à entendre un tel discours, ce pays qui place en tête des sondages l'ex-président du Conseil, Silvio Berlusconi, et son allié Gianfranco Fini, leader d'une droite qui vient à peine de renier officiellement son héritage mussolinien ? Alors qu'une moitié des Italiens disent ne pas savoir qui est Romano Prodi ? *« Et alors, cela veut dire qu'une autre moitié des Italiens me connaît, pour un type comme moi qui n'ai d'autre expérience en politique qu'une aventure de conseiller communal démocrate-chrétien en 1964, c'est remarquable. Fini et Berlusconi sont bien cotés, mais c'est parce qu'en face il n'y avait personne jusqu'ici. Moi je me suis senti longtemps un technicien prêté à la politique, mais maintenant c'est terminé, j'y suis entré de plain-pied. »* Comment est-ce arrivé ? *« En août dernier, j'ai publié mon programme dans la revue* Micromega, *mais je n'ai pas levé le petit doigt. Quand j'ai vu que de toutes parts – j'entends de la gauche, et surtout du centre « non berlusconien » – arrivaient les sollicitations pour me pousser en politique, alors je me suis décidé. Non par calcul tactique, moi qui n'ai jamais changé d'idées et qui ai vu passer comme des météores à ma droite des gens qui avant étaient à ma gauche, mais parce que j'ai pensé que l'alternance était enfin possible en Italie. Berlusconi a eu le mérite de « décongeler » la droite, de la faire participer au jeu politique, resté si longtemps bloqué, moi je voudrais « décongeler » la gauche. »*

Par sa culture chrétienne et son parcours, Jacques Delors peut être une source d'inspiration

Au risque de voir M. Berlusconi reprendre justement ses vieux slogans contre les « communistes» ? *« La gauche, qui a beaucoup évolué, sans cela je ne serais pas où je suis en ce moment, a commis l'erreur de « diaboliser » Silvio Berlusconi, aux dernières législatives, et elle a perdu. L'exemple devrait faire méditer... »* On pourrait ajouter que l'arrivée de Romano Prodi n'a pas exactement été celle d'une soucoupe volante dans la galaxie compliquée de la politique italienne. En réalité, durant toutes les laborieuses discussions pour trouver un nouveau chef de gouvernement après le départ de M. Berlusconi, son nom a été agité comme une menace par le président de la République, Oscar Luigi Scalfaro, pour décider ses interlocuteurs : *« J'étais devenu une sorte de chien de garde virtuel,* ironise-t-il. *« Si vous ne vous entendez pas, disait le président,* je lâche Prodi ! »

Voilà le molosse devenu le nouveau Cincinnatus de la politique italienne, qui aurait eu aussi le feu vert de ces fameux *« grands centres de pouvoir »* qui dirigeraient le pays, selon la rhétorique de la droite populiste, à savoir le club fermé de la très exclusive banque d'affaires Mediobanca, dont Fiat est un des piliers, en dépit quelques frictions passées. Mais comment se définit-il, lui qui semble si soucieux de ne pas trop évoquer ce passé *« d'homme de la première République »* que d'aucuns lui reprochent ? Et a-t-il un modèle, même si par peur des étiquettes, il se dit plus *« chrétien »* que démocrate-chrétien ?

On s'attendrait à ce qu'il évoque don Giuseppe Dossetti – le créateur du courant de gauche de la DC des premières années de l'après-guerre qui finit par embrasser la religion –, dont il admire, dit-on, lui le chantre des valeurs de la famille patriarcale, la rigueur et l'ouverture sociale, mais Romano Prodi reste sur la réserve : *« Chrétien, je le suis profondément,* explique-t-il, *mais en politique, ces dernières années, il était difficile de trouver quelqu'un qui vous inspire vraiment. En revanche, je dirais que par sa culture chrétienne et la force et l'équilibre de son parcours un personnage comme Jacques Delors, peut être une source d'inspiration. »* Quant à la Démocratie chrétienne, il ne renie pas son héritage – *« très important, même si il n'est pas utilisable formellement »* –, mais Romano Prodi, dont la candidature déchire le Parti populaire (PPI), héritier de la DC; préfère voir le côté positif de la fin de l'ancienne « unité des catholiques» : *« Le parti catholique n'existe plus* de facto. *Et c'est un bien pour l'Eglise d'Italie, devenue plus autonome,* estime-t-il, *un bien pour la politique devenue plus libre.»*

Et de se lancer ravi dans une longue disgression sur cette aventure *« prodigieuse »* à laquelle il prend *« tant de plaisir »*, les gens qui l'abordent, comme ce matin quand il a pris le train pour venir de Bologne à Rome – *« en payant mon billet comme tout le monde»* –; les mille et un fax de soutien, les coups de fil, les maires de petites villes où il n'a jamais mis les pieds – comme *« Modica, dans la province de Raguse, vous imaginez ! »* – qui le supplient de passer les voir. Mais justement qu'a-t-il à leur dire, à leur promettre ? *« Certainement pas un million d'emplois nouveaux comme a fait Berlusconi, en sachant que c'était impossible. Mes mots d'ordre c'est solidarité et douceur, c'est très important après l'incroyable tension politique que nous avons connue. Il fallait arrêter ce jeu de massacre et se dire que la politique c'est plus un problème de contenus que de slogans. »*

En attendant, tout reste à faire, une équipe, une alliance structurée entre les partis qui ont annoncé leur soutien, du PDS aux centristes référendaires de Mario Segni. En cycliste patenté *(« le seul sport qui permet d'aller à son propre rythme »)*, Romano Prodi a décidé de ne rien brusquer : face aux cohortes berlusconiennes déjà en ordre de bataille, il jouera la « force tranquille» : *« Je ne suis pas venu pour perdre, mais pour gagner. »* Mais si il se dit prêt à aller aux élections *« quand on voudra »*, avant d'arrêter définitivement son programme, il partira d'ici quelques semaines en tournée, en minibus *(« on m'en a proposé seize ce matin ! »)* dans cent villes italiennes, pour écouter, comprendre les gens. Gadget ? *« Pas du tout,* répond-t-il, *c'est plutôt une démarche garibaldienne, boy-scout, et puis c'est quand même mieux que d'y aller en vélo. »*

Marie-Claude Decamps

La tenaille des finances publiques

UN ÉCONOMISTE à la tête du gouvernement : Lamberto Dini ; un autre économiste aspirant à fédérer l'opposition du centre et de gauche : Romano Prodi. Il y a là plus qu'une coïncidence. L'Italie, sortie du rêve berlusconien et de ses paillettes, a été rattrapée par ses problèmes de fins de mois. La première semaine de son mandat, le président du conseil, Lamberto Dini, a mangé son pain blanc : invité à déjeuner par Bill Clinton à la Maison Blanche, il a reçu tous les encouragements nécessaires pour son programme d'assainissement économique de l'Italie. Mais *« Lambertow »* – comme s'amusent à l'appeler les journalistes italiens, à cause de sa longue carrière au FMI à Washington – a dû rentrer au plus vite pour s'attaquer à l'hydre du déficit public, car, selon les premières estimations, janvier aurait déjà marqué un dérapage par rapport aux prévisions.

Paradoxalement, les premiers gestes du gouvernement seront non pas des économies, mais des dépenses. Il lui faut en effet régler d'urgence le cas de 65 000 personnes privées de retraite : ayant cotisé pendant trente-cinq ans à la date du 31 décembre 1993, elles auraient dû toucher leur pension, mais une mesure d'austérité prise par le gouvernement Amato a gelé leur dossier, et plusieurs milliers d'entre elles sont sans ressources. L'Etat a dû dégager 500 milliards de lires (1,6 milliard de francs), à répartir entre les plus mal lotis, et doit trouver rapidement l'équivalent de plus de 3 milliards de francs pour apurer cette affaire, qui indigne l'opinion.

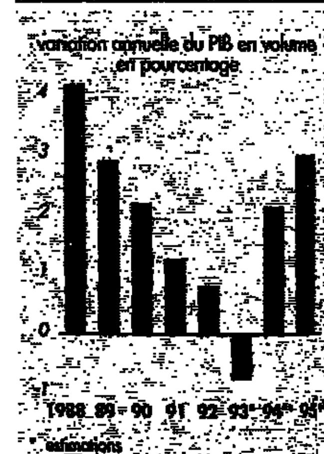
Cela n'est rien à côté des 32 000 à 38 000 milliards de lires (100 à 110 milliards de francs) de « trou » dans les comptes sociaux ouvert par une sentence de la Cour constitutionnelle, qui oblige l'Etat à payer des arriérés de retraites. Le gouvernement devra trouver avec les partenaires sociaux une solution pour rembourser cette énorme somme, sans doute sous forme de bons du Trésor.

Ensuite, seulement, on pourra entrer dans le vif du sujet : la réforme de l'ensemble du système des pensions. Il semble que les syndicats en acceptent le principe, tandis que le gouvernement, instruit par les manifestations monstres de l'automne 1994 pour la défense des retraites, adopte une démarche de concertation. Les optimistes avancent même une date pour la conclusion de cette négociation cruciale : fin mars ou début avril.

En attendant, l'équipe de Lamberto Dini travaille d'arrache-pied pour mettre au point un collectif budgétaire d'au moins 15 000 milliards de lires (près de 50 milliards de francs). Cette somme correspond très exactement à l'alourdissement du service de la dette publique dû à la hausse des taux d'intérêt, qui, elle-même, découle de la défiance des marchés envers la gestion des finances publiques italiennes.

Un commentaire de *La Stampa* du 6 février, signé Alfredo Recanatesi, démonte le piège dans lequel sont désormais enfermés les responsables italiens. L'exercice 1994 s'est terminé avec un déficit de 156 000 milliards de lires, soit 12 000 milliards de lires de plus (40 milliards de francs) que prévu en début d'année par le gouvernement Ciampi. Arrivé aux affaires auréolé de ses promesses électorales d'alléger les impôts, Silvio Berlusconi commença par renoncer au collectif budgétaire de 7 000 milliards de lires préparé par son prédécesseur, puis procéda à des dégrèvements d'impôts destinés à relancer l'activité et la consommation. Enfin, la nature s'en mêla, avec des inondations catastrophiques à l'automne dans le nord de l'Italie qui obligèrent à des dépenses imprévues.

Une reprise plus forte que prévu

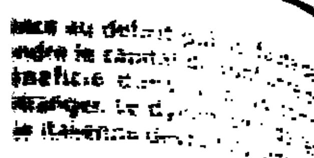


L'économie italienne multiplie les signes de santé. Seuls les déficits publics suscitent l'inquiétude.

La conséquence de ce dérapage de 12 000 milliards est que le ratio déficit public/PIB, au lieu de se stabiliser comme prévu, s'est dégradé, contribuant à la méfiance des investisseurs : les taux d'intérêt italiens à moyen et long terme ont alors augmenté de deux points et demi, renchérissant le remboursement de la seule dette à court terme de l'équivalent de 50 milliards de francs ! C'est ce qui oblige aujourd'hui à prévoir un tour de vis de 15 000 milliards de lires au minimum, pour avoir renoncé à en faire un de 6 000 ou 7 000 milliards il y a un an.

Aucun homme politique responsable ne conteste ces chiffres. C'est peut-être la chance à saisir pour l'Italie : la croissance est redevenue forte, l'inflation modérée, les entreprises engrangent des bénéfices. Il y a longtemps que la conjonction de la politique – un gouvernement jouissant d'une certaine estime dans le pays comme à l'étranger – et de l'économie n'a pas été aussi favorable à des réformes courageuses.

Sophie Gherardi



ue italien

Le Congrès américain pourra difficilement mettre « hors la loi » le déficit budgétaire

Un amendement constitutionnel présenté par les républicains suscite une vive polémique

Les républicains veulent modifier la Constitution pour imposer le retour obligatoire à l'équilibre budgétaire. Mais cette proposition à fort contenu démagogique, qui a déjà été approuvée par la Chambre des représentants, se heurte à d'importants obstacles économiques. Dans le même temps, certaines mesures proposées par les républicains pourraient aboutir à un déficit budgétaire record dans les prochaines années.

L'ÉCRASANTE VICTOIRE remportée aux Etats-Unis par les républicains lors des élections du 8 novembre 1994 pourrait théoriquement avoir comme conséquence de faire disparaître complètement et définitivement le déficit budgétaire américain qui, malgré les progrès accomplis ces dernières années, frise encore les 200 milliards de dollars (1 dollar vaut actuellement environ 5,30 francs). En effet, si l'amendement constitutionnel concocté par les leaders républicains au Congrès était adopté, tout déficit des finances publiques serait proclamé « hors la loi » à partir de 2002. Ce serait – aux Etats-Unis en tout cas – la fin des politiques keynésiennes de soutien de la conjoncture par les déficits publics. Des politiques qui, en jouant sur l'effet multiplicateur des dépenses de l'Etat, ont, semble-t-il, allégé les conséquences de la dernière récession en Europe. Comme elles avaient probablement contribué à atténuer les effets de la crise américaine en 1981-1982.

UN PROJET UN PEU FOU

On ne sait s'il faut se féliciter ou s'attrister de cette perspective. Se féliciter de l'habileté d'une politique dont le but est de reconquérir l'opinion publique américaine, qui trouve que l'Etat dépense toujours trop. Ou s'attrister de voir les élus d'un grand pays se lancer dans des manœuvres qu'aucune théorie nouvelle ne justifie alors même que le réalisme les condamne. Sur ce chapitre, Robert Eisner, professeur d'économie, a proposé récemment dans le *Wall Street Journal* que, pour parvenir à leurs fins, les républicains mettent en vente la Maison Blanche et le Capitole... Alan Blinder, numéro deux de la Fed, n'est pas plus tendre, en critiquant un projet qui lui paraît un peu fou.

Pas plus que la théorie, les chiffres des majorités requises pour faire passer le projet ne sont favorables aux républicains. La Chambre des représentants a, certes, déjà adopté l'amendement rendant obligatoire l'équilibre budgétaire, et le Sénat devrait suivre. Restent pourtant deux obstacles majeurs. Le premier est la conséquence d'une précaution prise par les républicains, qui craignent que l'équilibre budgétaire ne soit atteint par des hausses d'impôts et non par des réductions de dépenses : l'amendement constitutionnel prévoit donc l'obligation de réunir une majorité de 60 % pour augmenter la pression fiscale. Cette clause a été refusée par la Chambre des représentants. Autre obstacle : l'amendement devra être ratifié par les trois quarts des cinquante Etats. Echec à peu près assuré dans la mesure où Washington fournit chaque année 200 milliards de dollars d'aides aux Etats et aux collectivités locales, qui évidemment seraient rapidement supprimées pour cause d'économies budgétaires.

Mais il y a plus grave. En même temps qu'ils veulent éliminer le déficit budgétaire, les républicains « poussent » Bill Clinton à plus de générosité dans les allégements d'impôts. On sait que le président voudrait offrir quelques gros cadeaux fiscaux aux classes moyennes, qui ont abandonné les démocrates aux dernières élections (*Le Monde* du 8 février), sous forme notamment d'un crédit d'impôt de 500 dollars par enfant de moins de treize ans pour les familles gagnant moins de 75 000 dollars par an (400 000 francs environ). A ce projet, dont le coût est évalué à 36 milliards de dollars sur cinq ans, s'ajouteraient d'autres dispositions (déduction fiscale, capital retraite...), portant l'addition à une soixantaine de milliards de dollars. Lourde dépense, dont la Maison Blanche assure qu'elle serait plus que couverte par 144 milliards de dollars d'économies sur la même période.

Bien entendu, la plupart des experts sont très sceptiques, sachant que, dans l'affaire, les réductions d'impôts sont plus certaines que les économies de dépenses. Les républicains en rajoutent, proposant eux, un crédit d'impôt pour les enfants à charge jusqu'à dix-huit ans, et cela sans condition de revenus pour les familles. Coût : entre 107 et 120 milliards de dollars sur cinq ans, auxquels s'ajouteraient d'autres gracieusetés comme la suppression de la taxation des plus-values pour un coût estimé à une cinquantaine de milliards de dollars. On en est à 160 ou 170 milliards de dollars sur cinq ans, qui alourdissent le déficit budgétaire d'une bonne trentaine de milliards de dollars par an.

DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES

La phase de haute conjoncture dont bénéficie l'économie américaine depuis deux ans pourrait prendre fin au cours du second semestre, au plus tard l'année prochaine. C'est dire que les rentrées fiscales vont se ralentir. C'est dire aussi que le nombre des sans-emploi, actuellement particulièrement bas, va remonter progressivement, entraînant – sous forme d'aides et d'allocations diverses – une cinquantaine de milliards de dollars de dépenses supplémentaires pour chaque point de hausse du taux de chômage.

Passons sur le fait que les républicains voudraient aussi augmenter les dépenses militaires et venons-en au résultat : le déficit budgétaire américain, qui s'était remarquablement réduit, risque d'exploser au cours des prochaines années. Certaines études du Congressional Budget Office (CBO) le situent à 400 milliards de dollars au début du siècle prochain ; la situation devrait s'aggraver encore à partir de 2015 pour des raisons démographiques, le système de retraite obligatoire devenant fortement déficitaire. Dans cette perspective, il n'est pas sûr que les contribuables américains, qu'il s'agit de reconquérir, trouvent leur compte dans la nouvelle politique budgétaire républicaine.

Alain Vernholes

La Maison Blanche veut instaurer une taxe d'entrée aux Etats-Unis

Il est probable que, lors de la visite officielle qu'il effectuera à Ottawa, les 23 et 24 février, Bill Clinton aura du mal à faire accepter l'instauration de la taxe d'entrée aux Etats-Unis que prévoit le projet de budget pour 1996, indique notre correspondant à Washington, Laurent Zecchini. Bien que modique (1,5 dollar – environ 8 francs – par personne et 3 dollars par véhicule), celle-ci n'en constitue pas moins une mesure unilatérale à la fois peu prisée au Canada et au Mexique, et immédiatement dénoncée par plusieurs élus des régions frontalières. Les chefs de file de la majorité républicaine au Congrès, de leur côté, ont affirmé que cette proposition n'avait *« aucune chance »* d'être adoptée.

La Maison Blanche s'est cependant efforcée, mardi 7 février, d'expliquer que cette taxe avait pour but de financer partiellement un ensemble de mesures destinées à lutter contre l'immigration clandestine. La baisse du niveau de vie au sud du Rio Grande risque en effet d'encourager l'immigration aux Etats-Unis. M. Clinton a lui-même annoncé, mardi 7 février, que ce dispositif pour intensifier la lutte contre l'immigration illégale sera doté d'une somme supplémentaire de 1 milliard de dollars (environ 5,3 milliards de francs).

Felipe Gonzalez tente de reprendre l'initiative

Affaibli par l'affaire des GAL, le chef du gouvernement espagnol veut démontrer qu'il conserve une majorité au Parlement

MADRID
de notre correspondant

L'an dernier, le débat sur l'état de la nation au Parlement espagnol avait été dominé par les scandales de corruption. Cette année, c'est l'affaire des Groupes antiterroristes de libération (GAL) qui sera au centre de ce grand rendez-vous parlementaire des 8 et 9 février. Depuis des semaines, le climat politique madrilène est empoisonné par les soupçons qui pèsent sur d'anciens membres du gouvernement socialiste pour leur collusion présumée avec ces groupes, responsables de plus de vingt assassinats de militants basques dans les années 80. Le président du gouvernement, Felipe Gonzalez, allait tenter mercredi 8 février de reprendre l'initiative, de contrer les attaques de l'opposition et de démontrer qu'il conserve une majorité suffisante pour mener à bien ses projets.

Le Parti populaire (PP, droite) ainsi qu'Izquierda unida (IU, Gauche unie, coalition dominée par le Parti communiste) insistent pour que Felipe Gonzalez démissionne et réclament avec insistance des élections anticipées. Les conservateurs auraient toutes les chances de les remporter, au vu des sondages, qui leur donnent actuellement dix points d'avance, tandis que la Gauche unie récupérerait les voix des déçus du socialisme. La réouverture du dossier des GAL a fourni à ces deux formations une nouvelle occasion de contester la légitimité du pouvoir depuis la défaite du Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) aux élections européennes de juin dernier, la première en douze ans de régime.

INSTRUCTION BLOQUÉE

Survenant après les scandales concernant Mariano Rubio, l'ancien gouverneur de la Banque d'Espagne, et Luis Roldan, l'ancien directeur général de la Guardia civil aujourd'hui en fuite, la résurgence du dossier des GAL affecte sérieusement la crédibilité d'un pouvoir désormais accusé, ni plus ni moins, d'avoir couvert, sinon favorisé, les agissements des tueurs du GAL, rémunérés secrètement par les caisses noires de l'Etat pour éliminer sur le territoire français les responsables supposés du terrorisme basque. Felipe Gonzalez a eu beau affirmer déjà à plusieurs reprises qu'il n'existe aucune preuve de ce terrorisme d'Etat, qu'il n'y en aura jamais et qu'il n'a *« ni toléré, ni couvert, ni évidemment, encore moins, organisé les GAL »*, l'opinion publique reste incrédule devant ces dénégations.

Pour le moment, trois anciens hauts fonctionnaires de police et le secrétaire particulier de l'ex-secrétaire d'Etat à la sécurité, Rafael Vera, ont été incarcérés par le juge Baltasar Garzon. Mais l'instruction de ce dossier épineux est bloquée par Rafael Vera, qui apparaît désormais comme étant au cœur de cette affaire. Afin de retarder sa probable inculpation, M. Vera a récusé, vendredi 3 février, aussi bien le juge Garzon que son substitut légal, le juge Carlos Bueren. Dans l'attente d'une décision sur cette double récusation, le dossier a été confié, mardi 7 février, à un autre magistrat, Manuel Garcia-Castellon.

A quelques jours du débat sur l'état de la nation, cette manœuvre dilatoire de l'ancien numéro deux du ministère de l'intérieur, qui a fait valoir *« l'inimitié »* existant entre le juge Garzon et lui, n'offre cependant qu'un petit répit dans la crise politique. Felipe Gonzalez devrait le mettre à profit pour démontrer que son gouvernement bénéficie de la stabilité nécessaire et de la majorité suffisante pour mener à bien sa tâche au moins jusqu'à la fin de l'année. C'est, à ses yeux, le temps indispensable pour démontrer sa capacité d'action et conforter la reprise économique. En revanche, l'opposition tente de prouver que le régime est en sursis et que son maintien compromet les chances de la reprise et accentue la dégradation de la situation.

LE SOUTIEN DES CATALANS

Le blocage est total. Le Parti populaire a renoncé à déposer une motion de censure, car il est dans l'incapacité de réunir une majorité pour faire tomber le gouvernement. La Gauche unie refuse en effet d'appuyer une telle initiative, qui apparaîtrait comme une alliance contre nature. D'un autre côté, les socialistes ne sont pas disposés à poser la question de confiance, préférant garder cette arme pour le lendemain des élections municipales et régionales du 28 mai 1995 en cas de déroute majeure. Le PSOE bénéficie en outre pour le moment du soutien illimité des nationalistes catalans de Convergence et Union (CIU).

Jordi Pujol, président de cette formation, a refusé, lundi 6 février, lors d'une entrevue avec le président du Parti populaire, José Maria Aznar, de céder à la demande de ce dernier *« d'écourter l'agonie du gouvernement »* en lui retirant son soutien. M. Pujol a fait valoir la nécessité de la stabilité pour au moins toute l'année. *« Mais,* a ajouté le président du gouvernement catalan, *il est certain que, au début de 1996, les circonstances pourront avoir changé »*. Est-ce à dire que Felipe Gonzalez est assuré de se maintenir au pouvoir encore un an ? Les débats sur l'état de la nation devraient fournir un premier élément de réponse, en attendant de savoir quelle suite aura l'affaire des GAL.

Michel Bole-Richard

Robert Rubin, un grand argentier discret et pragmatique

WASHINGTON
de notre correspondant



Le nouveau secrétaire américain au Trésor a joué un rôle actif dans la crise mexicaine. Il est aussi impliqué dans la discussion budgétaire en cours au Congrès où il s'est posé en adversaire farouche de l'amendement constitutionnel présenté par les républicains *(lire ci-dessus)*. Un engagement qui l'oblige à sortir de sa réserve. Par inclination naturelle, Robert Rubin n'est pas un homme public. Washington et son agitation politicienne n'est pas son univers de prédilection. Il lui préfère sa ville, New-York, où il est né en 1938 et où il retourne chaque week-end, après avoir passé la semaine dans la capitale fédérale, et ses nuits à l'hôtel. Grand et mince, cheveux grisonnants, le secrétaire au Trésor a la tenue et l'apparence d'un banquier discret, prospère et dynamique. Ce n'est pas par hasard : plus de vingt-huit années passées à Wall Street, surtout chez Goldman Sachs, l'une des plus importantes banques d'investissement new-yorkaises (dont il devint vice-président en 1990), donnent une certaine patine.

Tout en constituant une période doublement enrichissante : en 1992, précise la presse américaine, Robert Rubin a gagné plus de 26 millions de dollars (environ 138 millions de francs). Nulle offense ; cela prouve que M. Rubin connaissait bien son métier. Réussira-t-il aussi bien au Trésor ? Il y a deux façons de juger ses débuts, c'est-à-dire sa performance dans la crise mexicaine. La première revient à critiquer le retard avec lequel les Etats-Unis ont réagi, et aussi le fait que le secrétaire au Trésor, apparemment, ne s'est pas montré très convaincant face au Congrès.

La seconde aboutit à rendre hommage à la force de persuasion et au savoir-faire de M. Rubin qui, en un temps record, a obtenu des principaux partenaires des Etats-Unis qu'ils participent à un impressionnant montage financier. Il y a du vrai dans les deux thèses. Peut-être Lloyd Bentsen, vieux routier du jeu politique washingtonien, à qui Robert Rubin a succédé en décembre dernier, aurait-il mieux réussi au Congrès, dont il connaissait toutes les arcanes. Peu connu sur la colline du Capitole, « Bob » Rubin était cependant assez proche de son prédécesseur pour avoir retenu quelques leçons politiciennes, dont il aura besoin dans son rôle de « lobbyiste » en chef de l'exécutif auprès des parlementaires.

PLUS « LIBÉRAL » QUE LLOYD BENTSEN

Lorsqu'il prit ses fonctions, l'événement avait un je-ne-sais-quoi de passation de pouvoirs dans une entreprise familiale. Chez Goldman Sachs, Robert Rubin gérait le portefeuille d'actions du riche Lloyd Bentsen... Une anecdote a souvent été rapportée : en 1992, à Little Rock (Arkansas), lorsque Bill Clinton commençait à former son futur gouvernement, il avait demandé à Lloyd Bentsen qui serait le meilleur secrétaire au Trésor. Celui-ci n'avait pas hésité : Robert Rubin. Et Bill Clinton avait répondu : *« Amusant. C'est ce qu'il vient de me dire à votre sujet. »* Il se verra donc confier une autre tâche, tout aussi importante : après avoir participé à l'élaboration du programme économique du candidat Clinton, ce militant démocrate de longue date est chargé de diriger le Conseil économique national, créé par le nouveau président. A la tête de cet organisme, dont le rôle est de coordonner les ministères impliqués dans la conduite de la politique économique et de faire le lien avec le chef de la Maison Blanche, l'ancien banquier de Wall Street manifeste des qualités de conciliateur pragmatique unanimement reconnues.

De Lloyd Bentsen, il ne se différencie pas fondamentalement sur le plan de la philosophie économique. Adversaire du déficit budgétaire mais opposé à tout amendement à la Constitution en ce sens, il est cependant plus « libéral », davantage préoccupé par les problèmes sociaux, que son prédécesseur. Une sensibilité qui tient à ses origines new-yorkaises et au rôle d'ancien conseiller économique qu'il a exercé auprès de l'ancien maire (David Dinkins) et de l'ex-gouverneur de l'Etat de New York (Mario Cuomo). Partisan d'un rééquilibrage des revenus, il estime que le gouvernement doit exercer un rôle moteur pour améliorer le système éducatif, notamment dans les zones urbaines déshéritées. Une fibre sociale que ne renie pas ce « grand argentier ».

Laurent Zecchini

M. Camdessus demande à nouveau des liquidités supplémentaires pour le FMI

« FORT, COHÉRENT, CRÉDIBLE. » Michel Camdessus, directeur général du FMI, de passage à Paris, a redit mardi 7 février tout le bien qu'il pensait du programme économique mis en œuvre par les Mexicains pour accompagner la dévaluation du peso et donner des garanties à la communauté internationale, qui vient de consentir au pays une aide atteignant – sous diverses formes – une cinquantaine de milliards de dollars, dont 17,8 milliards à la charge du Fonds monétaire.

Michel Camdessus estime que le FMI, *« confronté là à une crise majeure »*, a fait rapidement et efficacement tout son devoir en mobilisant en quelques heures des sommes considérables : 7,8 milliards de dollars d'abord, auxquels se sont ajoutés 10 milliards de dollars supplémentaires si besoin est. *« Le filet de sécurité existe déjà »* a souligné le directeur du Fonds, répondant indirectement aux demandes de création d'un organisme de surveillance qui ont été faites à la récente réunion des ministres des finances du G7 à Toronto.

Le FMI avait mis en garde dans son rapport annuel contre certaines faiblesses de la situation mexicaine, tenant notamment au financement de sa balance des paiements courants par des capitaux extérieurs.

RENFORCER LA SURVEILLANCE

Des propositions de surveillance renforcée pour les pays en convalescence n'en seront pas moins faites le 17 février prochain lors de la réunion du prochain bureau du FMI. *« Il faut faire de l'*early warning *(de la prévention) mais sans illusion »* a ajouté Michel Camdessus qui estime que des crises comme celles que nous venons de vivre pourront toujours survenir dans un monde dangereux, où les contrôles des changes ont presque partout disparu et soumis à des tempêtes. Selon lui, une dizaine de pays dont il n'a pas cité le nom, risquent de connaître le sort du Mexique. Le directeur du FMI s'est en revanche montré beaucoup plus convaincu sur la nécessité d'allouer de nouveaux DTS (droits de tirages spéciaux), demande qui lui avait été refusée à l'assemblée annuelle du FMI à Madrid, début octobre 1994. M. Camdessus avait alors proposé une allocation de 36 milliards de DTS. *« Peut-être n'ai-je pas été assez ambitieux à l'époque »* a ironisé le directeur du FMI.

La guerre en Tchétchénie serait plus meurtrière que celle d'Afghanistan

Selon les experts du groupe de Sergueï Kovalev, 23 000 civils auraient péri en deux mois de guerre. Et les exactions commises par les troupes russes poussent de nouvelles vagues de Tchétchènes à prendre les armes

Selon l'équipe de Sergueï Kovalev, le délégué russe aux droits de l'homme, plus de 23 000 civils auraient péri en deux mois de guerre dans la seule ville de Grozny et ses environs. Parmi ces victimes, on compterait 3 700 enfants de moins de quinze ans. Les seuls chiffres officiels avancés par Moscou, ceux des pertes militaires, seraient en outre, selon les observateurs, très largement sous-estimés. Pour le président de l'Ingouchie, Rouslan Aouchev, ex-général de l'armée soviétique, le conflit en Tchétchénie est proportionnellement beaucoup plus meurtrier que ne fut celui d'Afghanistan. Les troupes du ministère de l'intérieur, supposées remplacer en Tchétchénie l'armée pourtant toujours présente, se livrent à toutes sortes d'exactions, y compris dans des régions pourtant considérées comme prorusses. De plus, de nombreux appelés russes refusent de se présenter à la conscription afin d'éviter de servir en Tchétchénie. Et un officier a refusé de prendre le commandement d'un bataillon envoyé au front.

MOSCOU
de notre correspondante

La propagande officielle russe s'abstient toujours d'avancer tout chiffre pour les victimes civiles de la guerre en Tchétchénie, se limitant à annoncer des pertes militaires. Celles des différentes unités russes engagées, soit 40 000 hommes, se montaient officiellement, mardi 7 février, après huit semaines de guerre, à 907 tués et 465 « disparus ». Cette exactitude surprend d'autant plus que, le même jour, le vice-premier ministre, Sergueï Chakhraï, dénombrait 200 « disparus ». Des observateurs indépendants considèrent ces chiffres comme très largement sous-évalués. Le président de l'Ingouchie, Rouslan Aouchev, un ex-général de l'armée soviétique, qui a combattu en Afghanistan, estime ainsi qu'il faut les « *multiplier par quatre, si ce n'est par dix* ». Il affirme que la violence des combats, les moyens mis en œuvre et les pertes sont « *bien pires* » qu'en Afghanistan, où, selon le chiffre officiel, 15 000 soldats russes ont péri en neuf ans de guerre.

C'est aussi l'avis de membres de l'équipe de Sergueï Kovalev, le délégué russe aux droits de l'homme, qui se relaient depuis le début de la guerre dans les zones de combats et à leurs portes, en Ingouchie. L'un d'eux, l'ancien dissident Iouli Rybakov, actuellement député de la fraction Choix de la Russie, a révélé, mardi, à son retour à Moscou, les premiers résultats de leurs enquêtes, dont de multiples témoignages sur les lieux où se trouveraient des fosses communes de militaires russes.

Selon ce groupe, plus de 23 000 civils auraient, en deux mois, péri dans la seule ville de Grozny et dans ses environs. Ayant interrogé plus de 400 témoins, ils ont établi des listes nominales, par quartiers ou lieux de travail, de tous ces morts. Plus de 18 700 personnes auraient été tuées par les bombardements d'aviation ou d'artillerie russes, 1 900 par « *tirs accidentels* », 1 450 par des snipers, 650 dans des affrontements, 450 d'infarctus et autres maladies. Dans ce total sont comptés 3 700 enfants de moins de quinze ans. Fruit d'une estimation établie sur la base de témoignages, ces chiffres, qui peuvent sembler exagérés, sont les seuls dont on dispose à l'heure actuelle.

Dans la ville, que les chars russes continuent à détruire systématiquement, maison par maison, pour se prémunir des tireurs tchétchènes embusqués, 80 000 personnes, en grande majorité russes et âgées, seraient encore terrées dans des caves. Ils « *continuent de mourir sous les gravats, mais aussi de faim, de froid et de maladie* », selon M. Rybakov. Le député, qui a quitté la ville, il y a quatre jours, dans un camion transportant des combattants tchétchènes morts et blessés, par une route soumise au feu russe, a, par ailleurs, confirmé les propos d'autres témoins sur la situation à Grozny.

NOUVEAUX COMBATTANTS

Les combattants tchétchènes tenaient toujours mardi, selon les agences de presse étrangères, leurs bastions à l'est et au sud de la rivière Sounja, y compris, « *au moins la nuit* », la fameuse place Minoutka, dont le ministre de la défense, Pavel Gratchev, avait annoncé la prise lundi. Ces enclaves, toujours violemment bombardées, sont de plus en plus difficilement défendables, mais les résistants continuent à s'y rendre, malgré les pertes croissantes subies durant les trajets. Iouli Rybakov, qui a rencontré, dans ces bastions, le chef de l'état-major du président Doudaev et celui du « bataillon islamique », estime que les « réguliers » tchétchènes seraient au nombre de 15 000, un chiffre avancé également par Moscou. Ces combattants montent au front à tour de rôle. Mais personne ne connaît leur nombre total, car, paradoxalement, il augmente avec celui des morts. « *J'ai vu une femme et des adolescents partir vers les postes russes avec des grenades attachées sur eux. Leurs parents étaient morts et ils devaient les venger* », a affirmé le député. Le mois actuel de ramadan serait une incitation supplémentaire au sacrifice.

Quoi qu'il en soit, l'abandon de ces bastions, planifié par les Tchétchènes eux-mêmes, n'amènera pas la paix dans les ruines de Grozny occupées par l'armée russe. Lundi, un de ses soldats affirmait à la télévision : « *Dans cet enfer, il n'y pas de front, les Tchétchènes tirent de partout. On nous dit qu'une maison a été nettoyée et puis les nôtres s'y font tuer.* » Des « combats » étaient officiellement signalés, le même jour, dans le quartier de Staropromychleny, un des premiers à avoir été occupés. C'est là que Moscou entend installer son administration civile. Installation qui, annoncée pour le 5 janvier, tarde toujours à venir.

Le « premier ministre » du « gouvernement tchétchène » prorusse, Soslambek Khadjiev, déjà rétrogradé au rang d'adjoint d'un nouvel administrateur russe, a lui-même laissé percer ses doutes. Dans une interview aux *Izvestia*, cet homme, auquel personne ne prédit une longue vie, explique le mal qu'il a eu à trouver un remplaçant au chauffeur, tué par balle, d'un camion qu'il a chargé de ramasser les cadavres. L'écrivain Alexandre Kabakov, envoyé par l'hebdomadaire *Les Nouvelles de Moscou*, a, de son côté, vu une roquette exploser près d'une foule agglutinée devant un des premiers camions distribuant de l'eau et du pain envoyés de la base russe de Mozdok. Personne ne sait d'ailleurs qui a tiré. Un artilleur russe interrogé par M. Kabakov a admis qu'il « *ne savait pas* » quelle était sa cible. En outre, plusieurs cas de combats entre unités russes désorientées dans les ruines de la ville ont déjà été signalés. Ainsi des hélicoptères russes auraient tiré sur des colonnes blindées russes fuyant les combats. Il y a dix jours, près de la frontière avec l'Ingouchie, des chars avaient également abattu deux hélicoptères amis.

PILLAGES, VIOLS, TORTURES

Ce chaos sanglant s'accompagne d'exactions, commises avant tout par les troupes du ministère de l'intérieur. Leur entrée en action « *à la place de l'armée* », dont le départ partiel est régulièrement annoncé mais jamais réalisé, est pourtant censée rassurer l'opinion internationale. Dans certains villages occupés, ces troupes ont pillé systématiquement les maisons fouillées, ont tiré sur tout protestataire, violé des femmes (y compris des Russes) et arrêté, pour les envoyer au sinistre « camp de filtration » de Mozdok, les Tchétchènes « *suspects* ». C'est-à-dire tout homme de quinze à soixante ans, comme le confirme le représentant de la mission Kovalev. Iouli Rybakov affirme aussi être convaincu que les rares Tchétchènes faits prisonniers lors de combats ne sont pas envoyés dans ce camp (ou dans un autre qui vient d'être ouvert au nord de Grozny) mais torturés, voire tués.

Tout cela pousse naturellement de nouvelles vagues de Tchétchènes à prendre les armes et dresse même, contre les Russes, les régions situées au nord de la rivière Terek, pourtant considérées comme des « fiefs » de l'opposition tchétchène prorusse. Leur organisation, le Conseil provisoire, a ainsi été obligée de publier la semaine dernière, pour tenter d'éviter un discrédit total, une protestation officielle contre « *la violence de la répression russe, les bombardements et les pillages* ». Azza, une jeune étudiante originaire de ces régions « pacifiées » de la plaine tchétchène, revenue à Moscou, a déclaré au *Monde* que, dans son quartier, on se prépare déjà « *à supprimer d'abord les collaborateurs, puis à passer aux Russes* ».

Sophie Shihab

Des militaires russes refusent de servir en Tchétchénie

Un officier des forces spéciales de la région de la Volga a refusé de prendre le commandement d'un bataillon envoyé en Tchétchénie. L'officier a motivé son refus par le fait que ses soldats, jeunes conscrits, ne savaient pas encore tirer et que la plupart de leurs blindés, dont les tourelles « *ne tournaient plus* », étaient dépourvus d'équipement radio. D'autre part, une quarantaine d'appelés originaires de Bouriatie (Sibérie), qui devaient partir pour Grozny, ont fui leur unité à l'initiative de leurs parents, d'après le commissariat militaire de la région. Selon des informations diffusées par la presse russe, près des trois quarts des appelés refusent de se présenter à la conscription pour éviter de servir en Tchétchénie. – *(AFP, ITAR-TASS.)*

Le premier ministre polonais accepte de démissionner

VARSOVIE
de notre correspondant

Le premier ministre, Waldemar Pawlak, a fini par se rendre à l'évidence. Mis en demeure de céder la place par le président Lech Walesa, il a vu le sol se dérober sous ses pieds, mardi 7 février, quand le Parti social-démocrate, principale formation de la majorité gouvernementale, a menacé publiquement de se retirer de la coalition.

Tard dans la soirée de mardi, les dirigeants du Parti paysan – la formation du premier ministre – et ceux du Parti social-démocrate (ex-communistes), ont conclu, non sans mal, un nouvel arrangement : la coalition est préservée, mais le poste de premier ministre revient désormais aux ex-communistes, qui cèdent « en échange » le siège de maréchal (président) de la Diète. C'est Jozef Oleksy, jusque-là président du Parlement, qui a été désigné comme candidat de la coalition pour diriger le gouvernement.

Ancien premier secrétaire régional du Parti communiste, cet homme suave, au corps massif et aux yeux pétillants de ruse, est aussi volubile et affable que Waldemar Pawlak était silencieux et introverti. Sa candidature devra encore recevoir l'aval du président Walesa, qui l'avait sèchement pris à partie la veille devant les caméras de la télévision, n'admettant pas qu'un ex-communiste vienne lui donner des leçons de démocratie. Des négociations délicates devront aussi s'engager pour la désignation des titulaires des postes de ministre des affaires étrangères, de la défense et de l'intérieur, sur lesquels le président a un droit de regard.

Enfin, Lech Walesa devra indiquer s'il se satisfait de cette solution de replâtrage et s'il renonce, en conséquence, à opposer son veto au budget et à dissoudre le Parlement.

Le compromis qui s'esquisse pourrait en tous cas être présenté comme une victoire pour le président, qui, en employant les grands moyens ou plutôt la menace des grands moyens, a mis fin à une situation dont tout le monde reconnaissait qu'elle ne pouvait plus durer : un gouvernement encombré de ministres compromis dans diverses affaires, privé par contre de titulaires pour des postes aussi essentiels que la défense et les affaires étrangères, et dirigé par un homme englué dans des tactiques dilatoires et manquant de convictions bien arrêtées aussi bien en économie qu'en politique étrangère.

KWASNIEWSKI EN RÉSERVE

Ni les protestations de l'opposition libérale, surtout préoccupée par ses propres divisions, ni les récriminations de plus en plus acerbes des sociaux-démocrates n'avaient en effet réussi à faire bouger M. Pawlak, qui, dédaigné par la classe politique varsovienne, gardait une assez bonne popularité dans le pays et contrôlait le vaste réseau d'influence que lui et ses amis « paysans » ont très méthodiquement tissé.

La logique aurait cependant voulu que le poste de premier ministre revînt à Alexandre Kwasniewski, le chef du principal parti de la coalition. Ce dernier, qui déjà, lors de la formation du gouvernement Pawlak, avait préféré rester en retrait, paraissait cette fois disposé à prendre ses responsabilités. En réserve une fois de plus, il devrait pouvoir se consacrer entièrement à la préparation de l'élection présidentielle, pour laquelle il fait figure de favori.

Lech Walesa, selon certaines indications, aurait préféré l'avoir en face de lui comme premier ministre, pour pouvoir lui mener la vie dure. Mais M. Kwasniewski, populaire, intelligent et « moderne », ne regrettera-t-il pas un jour d'avoir trop tardé à mettre lui-même la main à la pâte, et d'avoir laissé la direction du gouvernement à un homme aussi habile et ambitieux que Jozef Oleksy ?

Jan Krauze

M. Milosevic continue de soutenir l'effort de guerre des Serbes de Bosnie

NEW YORK (Nations unies)
de notre correspondante

Aux Nations unies, on ne s'en cache plus : malgré ses engagements, le président de Serbie, Slobodan Milosevic, continue à soutenir les efforts de guerre des Serbes de Bosnie. « *Depuis quelques mois déjà, nous avons fermé les yeux sur les violations des sanctions par Belgrade. C'est une décision consciente du Conseil de sécurité et des Nations unies* », admet un diplomate à l'ONU.

On ne nie pas non plus que ces derniers jours, du 1er au 4 février, « *des dizaines d'hélicoptères* », en provenance de l'ouest de la Bosnie, ont fait « *plus de soixante sorties* » à l'intérieur du pays. « *Selon toute vraisemblance, ces hélicoptères ont décollé de Serbie* », expliquait, mardi 7 février, un haut fonctionnaire du secrétariat. « *Ils ont volé trop bas pour être détectés* » par les radars, et « *il n'y a donc aucune preuve* », ajoutait-il.

A la demande des Etats-Unis, un rapport oral sur ce sujet a été présenté, mardi 7 février, au Conseil de sécurité. Ce rapport, pour le moins ambigu dans son contenu, n'a été contesté par personne. « *Les Américains ont écouté ce rapport hallucinant sans dire quoi que ce soit*, disait, étonné, un membre du Conseil. *Ils n'ont même pas demandé d'informations supplémentaires. Alors, que voulez vous que nous disions ?* » Le Conseil a tout simplement décidé d'« *informer* » l'ambassadeur serbe à l'ONU du rapport du secrétariat.

Selon les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité, le secrétariat de l'ONU doit faire régulièrement un rapport sur l'embargo que la Serbie s'est engagée à appliquer à l'encontre de la Bosnie. Dans le cas où ce rapport serait négatif, le Conseil pourrait, « *dans les cinq jours* », rétablir les sanctions qui ont été levées contre Belgrade l'été dernier, telles que la fermeture de l'aéroport international ou l'interdiction de participer à des manifestations sportives à l'étranger.

Confrontés aux questions des journalistes à ce sujet, les diplomates membres du Conseil s'expliquent franchement : « *Pour éviter une guerre généralisée, nous avons besoin de la coopération de Belgrade, et ce n'est pas en réimposant des sanctions qu'on l'obtiendra* », déclare l'un d'eux, qui ajoute : « *Il est tout à fait vrai que, pour l'instant, le président serbe Milosevic n'a pas vraiment empêché les efforts de guerre des Serbes bosniaques.* » Selon ce diplomate, « *étant donné la probabilité* » d'une deuxième conférence internationale sur la guerre dans l'ex-Yougoslavie, pour laquelle la participation du président serbe est essentielle, « *nous œuvrons, au contraire, pour la levée totale des sanctions, car nous n'avons pas d'autre choix. Milosevic reste la clé de la paix* ».

Afsane Bassir Pour

■ **M. Izetbegovic prêt à des entretiens de paix.** – Le président bosniaque Alija Izetbegovic a déclaré, mardi 7 février à la télévision bosniaque, être prêt à accepter la proposition française de sommet en ex-Yougoslavie si Belgrade reconnaît la Bosnie. Si cette condition était satisfaite, il s'est dit prêt à des entretiens avec le président serbe Slobodan Milosevic. Cependant, Belgrade a réitéré, mardi, son refus d'un tel sommet, par l'intermédiaire de l'agence officielle Tanjug. Celle-ci se demande « *en quelle qualité Alija Izetbegovic participerait et déciderait au sommet* (...), *le monde ayant déjà admis que la Bosnie n'existe pratiquement plus en tant qu'État unitaire* ». Il n'est donc pas question, selon Tanjug, de la reconnaître. – *(AFP, Reuter.)*

Les missions de maintien de la paix divisent toujours les Allemands

MUNICH
de notre envoyé spécial

Quand, où et à quelles conditions des soldats allemands peuvent-ils participer à des opérations en dehors des limites de l'OTAN ? Jusqu'à la réunification, les dirigeants de Bonn avaient fait preuve d'une « retenue historique » digne d'éloges. N'étant plus handicapée par sa division et la présence de soldats russes sur son sol, l'Allemagne peut désormais assumer avec ses alliés des responsabilités globales. Ce changement a donné lieu à de vastes polémiques entre le gouvernement libéral chrétien-démocrate et l'opposition sociale-démocrate, comme au sein de la coalition. Allait-on (re)voir des soldats allemands dans les Balkans, dans le Caucase, participer au maintien de la paix ?

Confrontés à cette question embarrassante, les hommes politiques se sont tournés vers les juges. Dans un arrêt du 12 juillet 1994, le Tribunal constitutionnel a estimé que la participation de la Bundeswehr à des missions « hors zone », sous l'égide d'organisations internationales, était conforme à la Loi fondamentale. Contrairement à l'attente générale, cette décision n'a pas mis fin aux querelles. L'opposition reste divisée entre les réalistes et les pacifistes, la coalition entre les « européens » et les mondialistes, et ces divisions sont réapparues au grand jour lors de la réunion de Munich sur la sécurité européenne (*Le Monde* du 7 février).

Au SPD, l'hypothèse d'un appui des avions Tornado au retrait éventuel des « casques bleus » de Bosnie a mis le feu aux poudres. Chantre de la tradition antimilitariste de la sociale-démocratie, Oskar Lafontaine veut limiter l'intervention de la Bundeswehr à des missions humanitaires ; le président du parti, Rudolf Scharping, estime plutôt qu'il est impossible de se dérober à un devoir élémentaire de solidarité avec les alliés français et anglais.

RISQUES COMMUNS

Heureusement pour l'opposition, les dissensions au sein du gouvernement offrent une diversion bienvenue. Prétexte : la demande de Boutros-Ghali de mettre des unités allemandes à la disposition des « forces *stand by* » de l'ONU, qui doivent être prêtes à intervenir à tout moment ; le ministre de la défense, Rühe, a refusé ; le ministre des affaires étrangères, Kinkel, a acquiescé, lui qui réclame par ailleurs un siège permanent pour l'Allemagne au Conseil de sécurité.

Autre motif de tension entre les deux hommes : le champ d'action de la Bundeswehr. Volker Rühe veut donner la priorité à l'Europe, Klaus Kinkel n'exclut aucune région du monde. Les deux se retrouvent pour réclamer que chaque cas fasse l'objet d'un examen approfondi. Pour ajouter à la confusion, le ministre de la défense déclare qu'en principe l'Allemagne a le droit d'être présente dans toutes les régions du monde mais qu'il peut y avoir de bonnes raisons pour qu'elle n'aille pas dans certaines...

Il serait injuste d'imputer toutes les contradictions aux seuls Allemands. L'ancien président Von Weizsäcker disait naguère : « *Le monde n'a pas envie de réapprendre que les Allemands peuvent être de bons soldats.* » C'est toujours vrai. Mais les alliés de l'Allemagne craignent moins un retour du militarisme qu'une dérobade devant des responsabilités et des risques communs.

Daniel Vernet

Algérie : les deux dirigeants de l'ex-FIS auraient été de nouveau incarcérés

L'Elysée et Matignon minimisent leurs divergences au sujet d'une conférence européenne

Les dirigeants de l'ex-Front islamiste du salut (FIS), Abassi Madani et Ali Benhadj, placés en résidence surveillée à Alger depuis septembre 1994, auraient de nouveau été emprisonnés, selon le quotidien saoudien « El Hayat », qui cite des « sources informées algériennes ». A Paris, les services du premier ministre et ceux de la présidence de la République tentent de réfuter l'existence de divergences sur le dossier algérien.

MM. MADANI ET BENHADJ, président et vice-président de l'ex-FIS, qui avaient été placés en résidence surveillée, à Alger, auraient de nouveau été incarcérés, selon le quotidien saoudien *El Hayat*, qui cite *« des sources algériennes informées »*. *« Les deux chioukhs sont revenus en prison, les autorités ayant décidé qu'il n'était plus nécessaire de les garder en résidence surveillée puisqu'ils n'avaient pas appelé à un arrêt de la violence »*, indique le journal sans préciser leur lieu de détention. Rabah Kébir, chef de l'instance exécutive de l'ex-FIS à l'étranger, avait indiqué, lundi, au quotidien *El Charq el Aoussat*, depuis son lieu de résidence en Allemagne, que lui-même et les responsables du mouvement islamiste n'avaient plus de nouvelles, depuis quatre jours, de MM. Madani et Benhadj.

Les deux hommes étaient assignés à résidence à Djenane el Mufti, une confortable résidence d'Etat, au centre d'Alger, depuis le 13 septembre dernier, date de leur sortie de la prison militaire de Blida, située à 50 km au sud de la capitale. Arrêtés en juin 1991, ils y purgeaient une peine de douze ans de prison ferme à laquelle ils avaient été condamnés, en juillet 1992, par un tribunal militaire, pour *« atteinte à la sûreté de l'Etat »*. Leurs trois codétenus – Kamel Guemazi, Nourredine Chigara et Abdelkader Omar – avaient été libérés le même jour, dans le cadre d'une mesure de clémence, prise au moment où le pouvoir lançait un *« dialogue »* avec l'opposition.

Dès le 31 octobre, le président de l'Etat, Liamine Zéroual, accusait déjà les deux dirigeants de *« continuer à encourager la violence et le terrorisme »*. Leur réincarcération pourrait marquer un très net durcissement des autorités vis-à-vis de l'ex-FIS et provoquer un surcroît de violences.

ATTENTAT CONTRE UN CINÉASTE

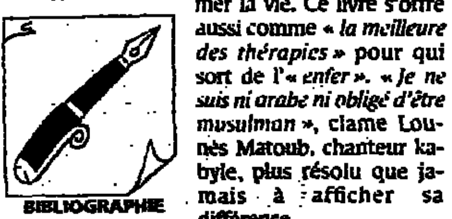
Le cinéaste Djamel Fezzaz a été blessé par balles dans un attentat, lundi, dans le quartier algérois de Bab el Oued. Il avait notamment réalisé, en 1993, le film *Mélodie de l'espoir*, qui a rencontré un grand succès populaire avec, dans le rôle principal, le chanteur de raï Djalti.

A Paris, le palais de l'Elysée et l'hôtel Matignon ont tenté de minimiser les divergences apparues à propos de l'Algérie après la suggestion avancée, vendredi 3 février, par le chef de l'Etat, de réunir une conférence sur l'Algérie sous l'égide de l'Union européenne. Le premier ministre a réuni, mardi, ses principaux ministres pour évoquer la mini-crise diplomatique entre Paris et Alger, sans réussir toutefois à dissiper entièrement l'impression de cacophonie née de l'initiative présidentielle.

Dans l'entourage de M. Balladur, l'on juge *« irritant de ne pas avoir été mis dans le coup »* par M. Mitterrand, dont la suggestion n'avait en soi rien de *« scandaleux »*, mais il n'aurait pas fallu *« offrir un espace aux spéculations algériennes »*, ajoute-t-on de même source. De son côté, la présidence de la République s'est efforcée de réfuter la thèse d'une absence de concertation. Le porte-parole de l'Elysée, Jean Musitelli, a estimé que cette affaire ne saurait donner matière à *« un problème de cohabitation »*. Il a expliqué que la suggestion de M. Mitterrand se situait dans le *« droit fil »* de la politique défendue depuis plusieurs mois par la France. – *(AFP.)*

Le cri d'un saltimbanque

CE LIVRE est un cri, un cri qui dérange, sincère et outrancier à la fois. Celui d'un *« saltimbanque »* auquel les hommes du GIA, qui à l'automne dernier l'ont séquestré pendant quinze jours, reprocheront en quelque sorte de trop aimer la vie. Ce livre s'offre aussi comme *« la meilleure des thérapies »* pour qui sort de l'*« enfer »*. *« Je ne suis ni arabe ni obligé d'être musulman »*, clame Lounès Matoub, chanteur kabyle, plus résolu que jamais à afficher sa différence.


BIBLIOGRAPHIE

Qui étaient les véritables commanditaires de ce rapt, qui visait à *« faire basculer la Kabylie dans le chaos »* ? *« Avant mon enlèvement*, note-t-il, *je me savais visé par les intégristes et le pouvoir algérien. »* Il s'estime dorénavant sous la menace d'une fantomatique *« Internationale intégriste »* qui n'aura de cesse de le poursuivre jusqu'au bout du monde pour lui faire payer sa trahison.

A ses ravisseurs qui, *« en principe »*, l'avaient condamné à mort, *« l'ennemi de Dieu »* avait promis, pour sauver sa peau, d'arrêter de chanter et de monter un commerce. Lâcheté de circonstance. *« Ils ont réussi, si c'était possible, à renforcer ma détermination*, écrit-il. *Je porterai mon combat encore plus loin. Je me battrai encore plus fort. »* Chassez le naturel...

« Gamin difficile » qui rêvait plaies et bosses, Lounès Matoub affirme, non sans ostentation, n'avoir été qu'un *« rebelle »*, sa vie durant, avant comme après l'indépendance de son pays. Rebelle, dès l'école, à *« tout ce qui était arabe »*. Et d'avouer : *« Jusqu'à ce jour, je ne connais rien ou presque de l'arabe. Je sais écrire mon nom, mon prénom, c'est tout. »* A l'en croire, *« l'arabe n'a pas produit d'élite digne de ce nom en Algérie »*.

Des coups, il en donnera et il en prendra pour défendre la cause des siens, *« considérés comme des sous-hommes, des rustres incultes »*. Mais, c'est à travers les chants tirés du patrimoine kabyle que Lounès Matoub dérangera son monde. Sa première guitare, il la fabrique avec un vieux bidon d'huile de voiture, un manche de bois et des fils à pêche ! Lui, l'autodidacte, incapable de lire la moindre note de musique, travaille à l'oreille. Qu'importe ! Ses chansons font mouche, *« aujourd'hui interdites sur les ondes des radios et à la télévision algérienne »*.

« Aujourd'hui, nous voulons avoir le droit de choisir », lance-t-il comme un slogan, sans en préciser la portée. Une chose s'impose, à ses yeux, comme une évidence : *« On ne dialogue pas avec des assassins (...) qui voient partout des ennemis de Dieu. »* Pas d'autres interlocuteurs possibles pour eux que *« des juges, des procureurs »*.

Loin de son *« terrier »* kabyle, Lounès Matoub aurait-il réussi à prendre un recul salutaire ? *« Maintenant, je pense à l'Algérie dans sa totalité, au malheur qui risque de dévaster le pays*, écrit-il. *Je dois apprendre à me battre pour la société algérienne dans son ensemble. »* On eût aimé qu'il dédie aussi son livre à Cheb Hasni, le très populaire chanteur de raï oranais assassiné devant sa porte alors que lui-même, aux mains du GIA, répondait à ses accusateurs qui lui reprochaient d'avoir entraîné les siens dans la débauche : *« Moi, je chante, c'est tout ! »*

Jacques de Barrin

* **Rebelle**, de Lounès Matoub, Stock, 309 p., 110 F.

Reprise des pourparlers palestino-israéliens

LES POURPARLERS entre l'OLP et Israël sur les conditions d'élection d'un Conseil palestinien dans les territoires autonomes ont repris mardi 7 février, au Caire. Ils avaient été suspendus après l'attentat suicide qui avait été revendiqué par le Djihad islamique et avait fait 21 morts, le 22 janvier, au nord de Tel Aviv.

Saeb Erekat a affirmé que *« tout Palestinien »* pourrait participer à ces élections. Yoel Singer, son homologue israélien, avait annoncé auparavant que son gouvernement approuvait la participation au scrutin de *« forces hostiles à la paix »*, ouvrant ainsi la porte à la participation du Mouvement de la résistance islamique (Hamas). Selon la radio israélienne, le général Uri Saguy, chef du renseignement militaire, a déclaré, devant une commission de la Knesset, que l'OLP l'emporterait *« largement »* devant les intégristes du Hamas, si les élections avaient lieu *« aujourd'hui »*.

MISSION EUROPÉENNE

La reprise des pourparlers devait être de courte durée car Yasser Arafat et Itzhak Rabin devaient se rencontrer jeudi à la frontière entre le territoire de Gaza et Israël. MM. Arafat et Rabin étaient convenus de cette rencontre depuis le sommet du 2 février, au Caire, où ils s'étaient retrouvés avec le président égyptien et le roi de Jordanie pour *« sauver la paix »*.

Le processus a été freiné par le raidissement israélien devant la multiplication des attentats. Lundi encore, quelques heures après un nouvel attentat qui a coûté la vie à un Israélien à Gaza, Rabin a estimé que le leader de l'OLP pouvait faire davantage pour éviter les actes de terrorisme. L'attentat a été revendiqué de Damas par le Front démocratique de libération de Palestine (FDLP) de Nayef Hawatmeh. L'Autorité palestinienne a réagi en arrêtant mardi des dizaines de membres du FDLP et *« un certain nombre »* de militants intégristes du Djihad islamique et du Hamas.

La *« troïka »* de l'Union européenne, conduite par le chef de la diplomatie française, Alain Juppé, est arrivée mardi à Damas, première étape d'une tournée qui la mènera successivement en Israël, à Gaza et au Liban. Cette mission a pour objectif de contribuer à la reprise du dialogue alors que le processus de paix au Proche-Orient traverse une période *« extrêmement difficile »*, a déclaré M. Juppé, qui préside pour six mois le conseil ministériel de l'UE. Il est accompagné du secrétaire d'Etat allemand aux affaires étrangères, Hans Von Ploetz, et du secrétaire d'Etat espagnol pour l'UE, Carlos Westendorp. – *(AFP, Reuter.)*

Une enquête accable le pasteur sud-africain Allan Boesak

Les détournements de fonds sont confirmés

LE PASTEUR Allan Boesak – ambassadeur désigné de l'Afrique du Sud auprès des Nations unies à Genève – s'est approprié illégalement de l'argent donné par les pays scandinaves à la Fondation pour la paix et la justice qu'il dirigeait. C'est ce qu'a conclu, mardi 7 février au Cap, une commission d'enquête menée par un cabinet de juristes de Johannesburg, pour le compte de l'organisation danoise Danchurch et deux autres organisations, norvégienne et suédoise. La nomination à l'ONU de M. Boesak avait été suspendue par le président Nelson Mandela le 5 janvier, dans l'attente des conclusions de l'enquête destinée à établir le détournement de 2,7 millions de rands (un peu plus de 4 millions de francs) perçus par la fondation de M. Boesak.

Le porte-parole de Nelson Mandela, Parks Mankahlana, a déclaré mardi qu'une décision concernant l'avenir du pasteur Boesak serait prise avant la fin de cette semaine. *« Toute forme d'irrégularité impliquant un responsable du gouvernement est un sujet d'inquiétude pour le président »*, a-t-il ajouté.

Le rapport d'enquête fustige les administrateurs de la fondation, qualifiant de *« désinvolte leur manière incroyable »* d'accomplir leurs obligations. Selon le rapport, des *« prêts »* ont été octroyés aux membres de la fondation *« sans raisonnable espoir de remboursement »*. Le directeur de la fondation, Freddy Steenkamp, a déjà reconnu avoir bénéficié d'un *« prêt »* de 800 000 rands. M. Boesak affirme *« qu'il ne savait pas comment ses affaires étaient dirigées par Steenkamp. Il justifie son revenu mensuel, bien supérieur à ce qu'il est raisonnable de gagner, et plusieurs autres revenus, en déclarant qu'il a laissé M. Steenkamp diriger ses propres affaires »*. Ceci, ajoute le rapport, *« entraîne à la conclusion que, dans l'absence d'autres explications plausibles de M. Boesak, celui-ci s'est illégalement approprié de l'argent qui ne lui était pas destiné »*.

Les enquêteurs relèvent comme exemple de l'utilisation des fonds détournés le *« paiement des dettes d'Elna Boesak, l'achat et la rénovation d'une maison et un important budget de voyages »*. M. Boesak a rejeté les résultats de la commission d'enquête, affirmant que le rapport était *« unilatéral »* et *« incomplet »*.

Il devra aussi répondre d'autres accusations, concernant la disparition de fonds donnés par le chanteur américain Paul Simon. L'archevêque anglican du Cap, M[gr] Desmond Tutu, a déclaré lundi avoir demandé à la police d'enquêter sur la disparition de 423 000 rands donnés par Paul Simon à la Fondation pour la paix et la justice.

Le pasteur Boesak – un vétéran de la lutte anti-apartheid – est une figure controversée du Congrès national africain (ANC). Il a été critiqué après avoir perdu les élections d'avril 1994 dans la province du Cap face au parti de l'ancien président Frederik De Klerk. Il avait démissionné en 1990 de son poste au sein de l'Alliance mondiale des Eglises réformées après avoir reconnu une liaison extra-conjugale avec Elna Botha, la nièce d'un ancien ministre, qu'il avait épousée l'année suivante. – *(AFP, Reuter.)*

La nomination d'un premier ministre ne résout pas la crise au Niger

LE PRÉSIDENT Mahamane Ousmane a nommé Amadou Cissé au poste de premier ministre, a annoncé mardi 7 février à Niamey la radio nationale. M. Cissé, fonctionnaire à la Banque mondiale, est membre de l'ex-parti unique, le Mouvement national pour la société de développement (MNSD), la principale formation de la majorité parlementaire, opposée au président Ousmane. Troisième chef de gouvernement nommé depuis la restauration des institutions démocratiques au début de 1993, M. Cissé succède à Souley Abdoulaye, démissionnaire depuis lundi 6 février.

La décision du chef de l'Etat risque toutefois de relancer, plutôt que de régler, la crise politique qui bloque le fonctionnement des institutions depuis cinq mois. Le MNSD avait en effet réaffirmé, mardi, que la seule personnalité à laquelle il donnerait son aval pour diriger le gouvernement de cohabitation était Hama Amadou, son secrétaire général. M. Cissé a été exclu du parti mercredi 8 février.

La majorité présidentielle issue des législatives de février 1993 a éclaté en septembre 1994 à la suite d'une brouille entre le président Ousmane et son premier ministre de l'époque, Mahamadou Issoufou. Les amis de ce dernier sont alors passés à l'opposition et ont contribué au vote, en octobre, d'une motion de censure contre le gouvernement de M. Abdoulaye. Le chef de l'Etat a réagi en prononçant la dissolution du Parlement et en organisant des élections anticipées dans l'espoir de reconstituer sa majorité. Mais le scrutin organisé en janvier a vu la victoire de ses opposants (43 sièges sur 83). – *(AFP, Reuter.)*

Les soldats de l'ex-armée rwandaise cherchent plus à déserter qu'à reconquérir le pouvoir

Au Zaïre, nombre de militaires et de réfugiés survivent grâce à l'aide humanitaire

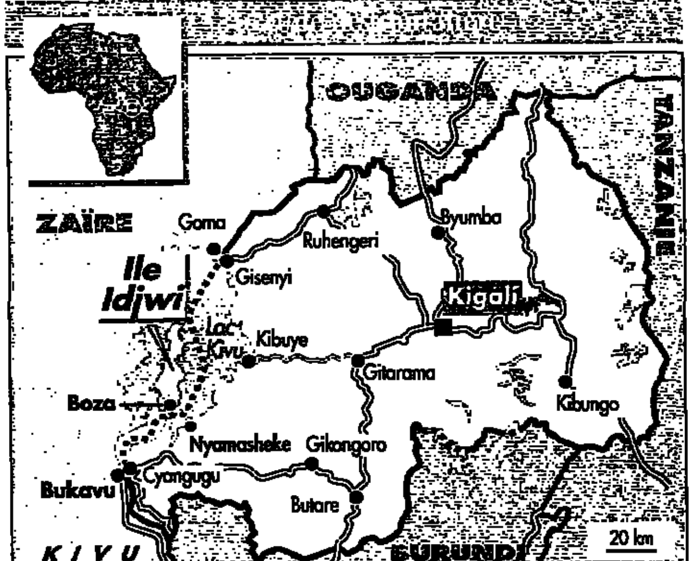
Certainement animés d'un farouche désir de revanche, les soldats hutus de l'ancienne armée rwandaise défaite par la rébellion tutsie, sont surtout, pour l'instant, confrontés à de difficiles problèmes de survie, comme plusieurs centaines de milliers de réfugiés. Au Zaïre, dans les camps proches de la frontière rwandaise, les organisations humanitaires aident les uns, comme les autres.

IDJWI
de notre envoyé spécial

Quelques cabanes de pêcheurs devant lesquelles les femmes ont mis des poissons à sécher sur de grandes nattes, une dizaine de pirogues tirées sur la berge et un peu plus loin, agglutinées sur la rive, une trentaine de baraques en tôle où habitent les plus pauvres des réfugiés car *« tout au bord du lac, à la merci des flots, ils ne paient pas de loyer »*. Dans les collines avoisinantes, plusieurs milliers d'autres réfugiés sont dispersés chez l'habitant. Le village de Boza, sur la côte sud de l'île d'Idjwi, est, depuis six mois, submergé par les étrangers, comme l'ensemble de cette île de 107 000 âmes qui accueille près de 50 000 Rwandais hutus chassés par la victoire de la rébellion tutsie du Front patriotique rwandais (FPR) en juillet 1994.

En face, à environ cinq kilomètres, on aperçoit les côtes rwandaises et le village de Nyamasheke, cible de deux attaques nocturnes en janvier. Les agresseurs venaient probablement de Boza et les observateurs militaires des Nations unies y ont vu tout de suite les premières actions armées d'une guérilla hutue formée par les exilés des anciennes Forces armées rwandaises (FAR). Les réfugiés, qui veulent rester discrets, le démentent bien sûr, mais également toutes les personnes interrogées sur l'île et pour lesquelles il ne s'agit que de banditisme.

Depuis la démonétisation des billets de banque rwandais, début janvier, la situation économique des réfugiés a empiré et quelques téméraires sont allés razzier « en face », ramenant de leurs expéditions des vivres et même quelques vaches. Personne ici ne croit à l'existence de camps d'entraînement des anciennes FAR et tous sourient, incrédules, à l'idée qu'Idjwi puisse servir de « tête de pont » à des maquisards hutus : *« Cela se saurait, car sur ce bout de terre surpeuplé* [340 habitants au kilomètre carré] *il est difficile de dissimuler quoi que ce soit. »* De plus, les autorités locales surveillent étroitement les Rwandais et envisagent même de transférer les camps de l'autre côté de l'île pour empêcher d'autres raids éventuels et éviter des représailles, puisque la nouvelle armée rwandaise a déjà annoncé qu'elle n'hésiterait pas à poursuivre les agresseurs jusqu'au Zaïre.



Il est vrai toutefois que, malgré les fouilles régulières des forces zaïroises, les armes circulent toujours sur l'île. Parmi les villageois qui déambulent entre les étals du marché de Boza, on en croise quelques-uns vêtus de vestes kaki, mais il est impossible de savoir s'il s'agit de militaires. Même impression de désœuvrement sur le continent, dans les deux camps de Bukavu, où sont rassemblés environ 14 000 anciens soldats rwandais (environ autant sont « basés » à Goma, au nord du lac). Le Haut Commissariat aux réfugiés des Nations unies (HCR) a refusé de les prendre en charge puisque son mandat ne prévoit pas d'assistance aux militaires. Le résultat ne s'est pas fait attendre. Les soldats affamés sont allés piller les champs et les villages alentour en décembre 1994 et l'armée zaïroise a dû intervenir.

DÉFECTIONS EN NOMBRE

L'organisation catholique Caritas a alors accepté de prendre en charge « cette armée en déroute ». Jusqu'à présent, dans les milieux humanitaires de Bukavu on a observé aucun signe de reprise en main de la troupe par les officiers, mais plutôt un nombre croissant de « désertions ». *« Beaucoup rêvent de rejoindre la vie civile,* explique ce responsable de Caritas. *Ils nous demandent de leur trouver un lopin de terre à cultiver ou un prêt pour s'acheter quelques vaches. Leur problème c'est qu'ils n'ont pas d'autre vêtement que leur uniforme et le HCR ne peut les accepter tels quels dans les camps de civils »*. Pour y remédier, Caritas a commandé un conteneur de fripes qui seront échangées contre les uniformes des soldats qui veulent se fondre dans la masse des réfugiés. *« En effet,* reconnaît un gradé des FAR qui a requis l'anonymat, *certains de nos hommes sont démoralisés par la défaite et quittent l'armée ou encore rentrent au Rwanda. Pour ceux qui restent, la première préoccupation est de manger. Certains vont jusqu'à travailler comme journaliers chez les agriculteurs zaïrois. Comment voulez-vous qu'ils puissent s'entraîner à la guérilla dans ces conditions ? »*

Chaque jour, les intellectuels rwandais se retrouvent dans un local sur la principal avenue de Bukavu, un « club des exilés » en quelque sorte où les anciens responsables politiques échafaudent des plans de reconquête du pays. Certains affectent de croire que les récents raids sur Nyamasheke sont l'œuvre des FAR et qu'un retour en force au pays n'est plus qu'une question de mois. Mais, prenant ostensiblement ses distances avec les politiques, un officier estime en privé qu'avant de lancer une guérilla *« il nous faut des appuis politiques »*.

Pour cet homme, la réorganisation des anciens soldats en une force rebelle nécessitera *« quelques années. Mais avant tout cela, nous devons tenter de négocier notre retour et aussi convaincre l'opinion internationale que les tueries qui ont lieu de l'autre côté ne s'expliquent plus par des vengeances personnelles mais ont pour but de décourager les réfugiés de rentrer. »* Il appelle de ses vœux la justice du tribunal international et la condamnation des responsables du génocide. *« Nous ne sommes pas des massacreurs »*, insiste-t-il, en parlant de son armée. Mais il ne repartira pas pour autant au Rwanda où l'Armée patriotique rwandaise (APR) a pourtant déjà intégré 2 500 hommes des anciennes FAR.

Dans les camps de Panzi et Bulonge, aucune trace d'activité militaire n'a été décelée, assure-t-on de source humanitaire. Caritas n'a d'ailleurs accepté de travailler dans ces camps qu'à la condition de pouvoir inspecter à l'improviste les bâtiments de Bulonge (les entrepôts d'une usine de quinquina désaffectée) et les huttes de la troupe. L'état-major en exil a perdu également tout le matériel qu'il avait emporté dans sa défaite. Celui-ci a été entreposé sous bonne garde par les forces zaïroises de Bukavu. Le gouvernement rwandais tente d'ailleurs en vain de le récupérer. Les autorités zaïroises font la sourde oreille. Mais au palais du gouverneur du Sud-Kivu, on envisage tout de même le cas de figure où la majorité des réfugiés ne rentrerait pas.

Si la situation perdure, explique-t-on, il va falloir les transférer des environs surpeuplés de Bukavu vers l'ouest de la province, dans la région sous-peuplée de Shabunda. *« Nous savons que c'est exactement ce que le FPR souhaite que nous fassions,* remarque un officiel zaïrois. *Cela résoudrait leur problème de surpopulation au Rwanda et aussi celui de la présence de miliers de hutus hostiles à un pouvoir tutsi, mais cette solution est inacceptable. »* Contrairement à Goma où les milieux humanitaires ont bon espoir de convaincre, petit à petit, les réfugiés de rentrer au Rwanda, ici on envisage soit l'intégration au Zaïre, soit le retour en armes... Deux options à très long terme.

Jean Hélène

Le Pérou intensifie les combats contre l'Equateur

D'INTENSES COMBATS ont encore eu lieu, mardi 7 février, à la frontière entre le Pérou et l'Equateur au treizième jour du conflit qui oppose ces deux pays pour le contrôle d'une portion de forêt tropicale dans la cordillère du Condor. Le bilan des victimes reste toujours très incertain. Sur le front diplomatique, l'Equateur a annoncé mardi qu'une contre-proposition en vue d'un cessez-le-feu avait été transmise, à Brasilia, capitale du Brésil, aux représentants du Pérou, ainsi qu'à ceux du Chili, du Brésil, de l'Argentine et des Etats-Unis (ces quatre derniers pays étant les « garants » du protocole de Rio censé régler le litige frontalier en 1942).

Le premier ministre et ministre péruvien des affaires étrangères, Efrain Goldenberg, a rejeté la proposition de Quito. Il l'a qualifiée de *« totalement impertinente »*. Parmi les points jugés inacceptables par Lima, figure en premier lieu le souhait de Quito de maintenir, en dépit d'un retrait des troupes des deux pays de la zone contestée, des autorités civiles et des forces de police dans deux des positions actuellement tenues par ses forces, Tihuinza et Base Sur. – *(AFP, Reuter.)*

La France aidera le Rwanda à restaurer l'Etat de droit

APRÈS avoir nommé un ambassadeur au Rwanda (*Le Monde* du 14 janvier), Paris poursuit la normalisation de ses relations avec Kigali. Le ministère français de la coopération a annoncé, mardi 7 février, qu'il allait consacrer 4 millions de francs à la restauration de l'Etat de droit au Rwanda. Cette contribution *« servira à financer l'envoi de magistrats francophones pour des actions de formation, la refonte du droit, le soutien à des associations de défense des droits de l'homme et l'envoi d'observateurs »*, a indiqué le ministère dans un communiqué. L'aide prévue *« s'inscrit dans le cadre d'un plan de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) visant à restaurer l'Etat de droit au Rwanda, l'une des priorités de la coopération française dans ce pays »*, précise le communiqué. D'autre part, quarante mille Rwandais réfugiés au Zaïre et au Burundi ont regagné leur pays en janvier, a annoncé mardi à Genève le Haut-Commissariat aux réfugiés des Nations unies (HCR). *(Lire ci-contre le reportage de Jean Hélène.)*

EUROPE

■ **GRÈCE : le ministre grec des affaires européennes, M. Mangakis,** qui a dirigé la délégation grecque lors de la réunion des ministres européens ayant élaboré la formule de compromis sur l'union douanière UE-Turquie, a menacé de démissionner si son gouvernement *« n'acceptait pas l'accord »*. – *(AFP.)*

■ **AUTRICHE : la bombe qui a grièvement blessé un homme dans un attentat raciste** lundi 6 février, à Stinatz, pourrait avoir été confectionnée par les auteurs de l'attentat, qui a coûté la vie à quatre gitans dimanche à Oberwart, près de la frontière hongroise. – *(Reuter.)*

AMÉRIQUES

■ **ÉTATS-UNIS : le président Clinton** a décidé de nommer le général Michael Carns au poste de directeur de la CIA. Cet officier général du cadre de réserve occupait le poste de vice-chef d'état-major de l'armée de l'air avant de quitter le service actif l'année dernière. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **ÉGYPTE : les *« terroristes »* musulmans doivent être *« tués, crucifiés, ou exilés »***, a affirmé cheikh Gad al-Haq Ali Gad al-Haq, recteur d'El Azhar, principale institution de l'islam sunnite, dans un entretien accordé au quotidien gouvernemental *Al Akhbar* et publié mercredi 8 février. Il précise que les extrémistes sont des *« criminels »* qui *« méritent »* les châtiments prévus par le Coran. *« Il ne faut pas céder devant eux,* dit-il, en ajoutant qu'*« il ne faut pas non plus laisser les policiers seuls dans leur lutte contre »* ces militants islamistes. – *(AFP.)*

ASIE

■ **INDE : Arjun Singh, principal rival du premier ministre** P. V. Narasimha Rao, a été exclu du parti du Congrès, mardi 8 février, pour *« activités anti-parti »*. M. Singh avait pris la tête d'une fronde dirigée contre le premier ministre à la suite de la déroute électorale du Congrès lors de scrutins régionaux, en décembre. Cette exclusion fait planer la menace d'une scission au sein de la formation au pouvoir à New Delhi. – *(AFP.)*

DIPLOMATIE

■ **ALLEMAGNE-ETATS-UNIS : l'avenir de l'OTAN, la Bosnie et la situation en Russie** devaient être au menu des discussions que le chancelier allemand Helmut Kohl devait avoir jeudi 8 février, avec le président américain Bill Clinton et les leaders du Congrès à l'occasion d'une visite d'une journée à Washington. La visite de M. Kohl survient alors que son gouvernement, ainsi que celui de la Grande-Bretagne et de la France ont commencé à plaider pour la mise sur pied d'une sorte de pacte transatlantique qui, allant au-delà du cadre sécuritaire de l'OTAN, engloberait les questions économiques et déborderait même du cadre européen. – *(AFP.)*

Deng Xiaoping encensé par sa fille

DENG RONG, alias Deng Maomao (rien à voir avec Mao Zedong), alias Xiao Mao, fille de Deng Xiaoping, voue à son père une admiration sans bornes. Elle n'est peut-être pas la mieux placée pour adopter la distance d'un biographe envers son sujet, mais sa familiarité avec le personnage permettait d'espérer un portrait que personne d'autre n'est en mesure de fournir. Hélas ! on savait depuis la publication de son ouvrage en chinois, voilà un an, que la première moitié de la vie de son père n'en ressort guère enrichie.

BIBLIOGRAPHIE

L'auteur, qui a servi d'interprète entre M. Deng et le reste du monde, s'est contenté de reproduire la légende familiale étayée par le contenu d'ouvrages déjà publiés et d'une tradition orale propre aux milieux dirigeants communistes qui, au bout du compte, apporte peu. Elle-même avoue à de multiples reprises que son père a parlé avec parcimonie à ses cinq enfants de sa personne, de son rôle ou de son action dans l'épopée. Il en résulte un livre qui égrène sur 500 pages des récits de batailles où rares sont les éléments instructifs pour le non-spécialiste.

Le lecteur français connaissait déjà par d'autres ouvrages les détails, au demeurant vagues, du séjour de Deng Xiaoping en France, du 19 octobre 1920 au 7 janvier 1926. Deng Maomao en fait une description qui se veut digne de Zola sur la misère dans laquelle vivaient ces *« étudiants »* (futurs agitateurs communistes) chinois, amenés par le besoin de main-d'œuvre qu'avait créé la première guerre mondiale en France. Elle n'en reconnaît pas moins que lorsque son père dut être hospitalisé, il reçut des soins remarquables pour l'époque, et gratuits. Un autre passage contient des notations intéressantes pour le grand public français – mais trop brèves – sur l'insurrection anti-française de 1930 à Longzhou, ville située à une vingtaine de kilomètres de la frontière du Vietnam, alors sous tutelle coloniale. Récupérant à son profit le fruit politique du soulèvement, Deng, à vingt-cinq ans, devient le numéro deux d'une région de plus d'un million d'habitants, en rupture avec les pouvoirs de l'époque. Pour rejoindre son nouveau territoire, il doit transiter par Hongkong et le Vietnam, où, apparemment, ne l'attendaient pas les polices coloniales qui auraient dû s'intéresser à ses mouvements. On apprend aussi que le début de la carrière insurrectionnelle de Deng s'est faite avec un homme, Li Mingrui, qui hésitait encore, la victoire acquise, entre rallier le camp communiste ou celui de Tchiang Kaï-chek.

Le reste du livre, qui s'arrête peu après la victoire communiste à l'échelle nationale en 1949, ne contient aucune autre révélation sérieuse, sinon une, amusante : devenu l'un des plus grands chefs militaires du futur régime, Deng *« libère »* Shanghaï en compagnie de ses amis et, quelques jours après ce succès, se fait voler son stylo Parker dans une rue de la ville alors qu'il se rend à pied à une réunion.

MÉFIANCE POUR LES PICKPOCKETS

Il en a nourri, dit sa fille, une méfiance profonde des pickpockets shanghaïens jusqu'à ses derniers jours. Est-ce là une explication de son refus d'inclure la métropole dans la première phase de l'ouverture du littoral au capitalisme à la fin des années 70 ?

Le problème est que tout cela ne fait guère un livre. Autrefois, la Chine fournissait gratuitement sa propagande – le récit de Deng Maomao ne relève pas d'une autre catégorie. Aujourd'hui, elle en fait de l'argent. Est-ce faire avancer la connaissance que de tomber dans le piège ?

Dans le cas particulier de la version française, on regrettera en outre qu'elle ait été établie à partir de l'édition anglaise, et non chinoise, traduite à la va-vite et sans le travail éditorial qui aurait permis d'adapter le texte aux besoins du lecteur : celui-ci se voit gratifié de notes originales destinées au public chinois sur des faits connus en Occident (le sens historique de Munich, entre autres), mais d'aucun autre repère indispensable à qui n'est pas familier de la saga communiste chinoise.

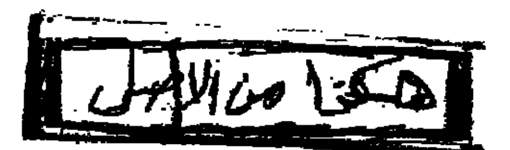
Francis Deron

★ *Deng Xiaoping, mon père,* de Deng Maomao, traduction de l'anglais, Fayard, 508 p., 160 F.

« La succession est réglée »

La fille de Deng Xiaoping avait fait sensation, début janvier, en confiant au *New York Times* que la santé de son père était *« déclinante »*. Alors que toutes les chancelleries occidentales décryptaient assidûment le moindre indice relatif à l'état physique du patriarche, la candeur du propos avait agacé la hiérarchie du Parti où la langue de bois tient lieu de bulletin de santé. En visite à Paris, depuis le 3 février, Xiao Rong a donc mis un soin méticuleux à brider son verbe. Au reste, l'ambassade chinoise veille.

Xiao Rong est là pour assurer la promotion de son livre et non pour s'épancher. *« Confiante dans l'avenir »* de son pays, elle assure que *« la succession* [de son père] *est réglée »*. Tout au plus relèvera-t-on l'insistance avec laquelle elle affirme que son père *« a fait beaucoup d'efforts pour mettre fin à l'inamovibilité des responsables du Parti »*. *« Il pense depuis toujours,* ajoute-t-elle, *que le destin du pays ne doit pas dépendre de quelques hommes. »* Elle répète : *« Ce serait très dangereux si le destin de la Chine dépendait d'un seul homme. »* Avis au(x) successeur(s).



MAJORITÉ François Léotard, ministre de la défense et président d'honneur du Parti républicain, s'explique, dans l'entretien qu'il nous a accordé, sur le soutien qu'il apporte à Edouard Balladur pour l'élection présidentielle. A ses yeux, le premier ministre-candidat est porteur d'une approche moderne de la société française, tenant compte des idées du courant libéral. ● **RÉNOVATION.** A la recherche, depuis longtemps, d'une rénovation de la droite, M. Léotard estime que l'élection présidentielle de 1995 sonne le glas de l'affrontement entre le RPR et l'UDF, conçus pour soutenir les candidatures de Jacques Chirac et de Valéry Giscard d'Estaing. ● **PARLEMENTAIRES.** Les députés du Parti républicain n'ont pas réussi à jouer un rôle de premier plan depuis 1993. Certains d'entre eux ont été tentés par l'autonomie vis-à-vis des centristes, auxquels ils sont associés au sein du groupe UDF.

François Léotard : ce que les libéraux apportent à M. Balladur

Le ministre de la défense, président d'honneur du Parti républicain, explique les raisons de son soutien au premier ministre et en quoi ce dernier a déjà bénéficié des idées défendues par la deuxième formation de la majorité

« Pourquoi soutenez-vous la candidature d'Edouard Balladur ?

– Edouard Balladur est au confluent de trois courants politiques importants pour la France de demain et qui ont façonné l'Europe : le courant conservateur de type britannique, le courant démocrate-chrétien de type allemand et le courant gaulliste, qui a une place éminente dans notre vie politique. Il peut incarner une certaine forme de modernité de la droite française.

» L'homme lui-même a évolué. Il incarne aujourd'hui un libéralisme pragmatique, des convictions tempérées par une attention aux événements et par l'idée simple que la société nous échappe en partie et qu'il faut trouver des réponses plus humbles et plus modestes aux chocs sociaux. Sous le volontarisme que j'entends beaucoup évoquer ces jours-ci, je devine le mot dirigisme. J'ai peur que l'on n'assiste, du côté du Parti socialiste comme du côté d'autres candidats de la majorité, à un retour du dirigisme et de l'autoritarisme.

– Le gouvernement « modeste » est-il d'actualité quand la cohérence de la société est ébranlée ?

– Je ne partage pas le diagnostic apocalyptique de la situation de la France dressé ici ou là. Il est intéressé : toute description apocalyptique appelle un sauveur suprême. *Il y a beaucoup de souffrances et de malheurs dans la société française*, mais ils sont sans commune mesure avec ce que nous avons connu. Il ne faut pas exalter les difficultés au point d'appeler à une rupture qui serait une forme d'aventure, alors que les Français ont besoin d'un dialogue engagé avec sincérité et modestie.

» Il est étonnant de voir que ceux qui ont été les premiers artisans et les premiers bénéficiaires d'une société technocratique en sont aujourd'hui les contempteurs acharnés. L'administration française ne mérite pas cet excès d'indignité, et la société française ne mérite pas ces rafales de pessimisme. On ne sortira pas du socialisme en invoquant Mendès France.

– N'êtes-vous pas tout de même sensible à l'analyse d'Alain Madelin, qui estime que « l'ascenseur social est en panne » ?

– J'attends qu'on me le démontre. Je suis étonné par ce « thatchéro-colbertisme », qui allie la doctrine libérale la plus rude avec l'exaltation lyrique du rôle de l'Etat. Entre le jacobinisme social de Philippe Séguin et le libéralisme un peu doctrinal d'Alain Madelin, le cap est difficile à tenir. En fait, la vraie question est celle-ci : est-ce que l'on peut répondre aux défis sociaux sans augmenter les prélèvements obligatoires ? Mon inquiétude devant certaines propositions est déjà forte. N'est-on pas en train de fabriquer une sorte d'alambic dans lequel on distille du prélèvement obligatoire ?

» Je ne vous cache pas que je préférerais poser ce genre de question à Lionel Jospin plutôt qu'à Jacques Chirac. Malheureusement, Jacques Chirac considère que son seul adversaire, aujourd'hui, est Edouard Balladur. Je crois, pour ma part, que le débat qui va, petit à petit, s'imposer au cours de la campagne, c'est un débat entre Lionel Jospin et Edouard Balladur.

> « La démocratie, c'est l'organisation de la discorde »

– Est-ce que vous vous apprêtez, pour autant, à voter Edouard Balladur sans états d'âme ?

– Je souhaite qu'un certain nombres des thèmes qui sont ceux du Parti républicain soient pris en compte. Nous avons déjà fait passer des messages depuis deux ans, et les ministres du Parti républicain ont été à l'origine de nombreuses réussites pour la France : je pense au GATT, à l'agriculture, à l'évolution du dossier européen. Prenez la déclaration récente d'Edouard Balladur sur la monnaie unique : elle n'*était* pas *évidente* il y a un an... La légitimité majoritaire du premier ministre tient aussi à ce travail accompli en plein accord avec le Parlement, donc avec nous. Les Français n'attendent plus qu'on leur dise : « Vivement demain ! », ni : « Changeons la vie ! » Ils veulent qu'on leur dise : « Vivement aujourd'hui ! »

– Vous semblez estimer, au contraire du premier ministre, qu'une campagne comporte *sa* part de polémique...

– La démocratie, c'est l'organisation de la discorde. Il ne faut pas en être effrayé. Il faut de la discorde, à condition qu'elle soit fondée et utile. Si on prend les trois candidats les plus importants – M. Chirac, M. Jospin, qui est plus qu'estimable, et M. Balladur –, on a trois candidats qui font honneur à notre pays. Alors, il est évident que la discorde se fera principalement entre Lionel Jospin et Edouard Balladur. L'autre opposition, entre M. Chirac et M. Balladur, se décantera d'elle-même, car elle n'a qu'un intérêt tactique. Un débat entre une force qui devient social-démocrate et une autre qui est libérale mais moins doctrinaire que jadis, c'est une belle discorde ! Utile et digne pour le pays !

– Qu'est-ce que vous pouvez apporter à Edouard Balladur, qu'est-ce qui lui manque ?

– Il y a un an et demi, on disait : « C'est un premier ministre RPR. » Aujourd'hui, c'est le candidat de la majorité. Entre-temps, nous avons travaillé et gouverné ensemble. Le concours des forces politiques de l'UDF et notre soutien pour une politique européenne déterminée lui ont été, je crois, précieux. Je suis convaincu qu'à l'heure qu'il est l'UDF a autant apporté à Edouard Balladur que sa famille d'origine, mais nous ne faisons pas de cette situation un élément d'arrogance vis-à-vis du RPR, parce que nous aurons à gouverner ensemble. Avec nos amis des autres formations de l'UDF, nous continuerons à donner un élan européen, libéral et social à la démarche de la majorité.

» Nous apportons, aussi, une capacité à réunir dans un même mouvement les aspirations, à donner plus d'équilibre entre les tentations contradictoires de notre société : respect de l'ordre, de la loi et du droit, concilié avec le respect de la liberté de chacun à choisir sa vie personnelle.

» Cette exigence est particulièrement ressentie par les nouvelles générations. Nous souhaitons, également, un fonctionnement moins monarchique de nos institutions, et nous nous battrons pour une revalorisation du rôle du Parlement.

» L'enjeu est également, pour nous, celui d'une meilleure diffusion des responsabilités, par la décentralisation renforcée, comme par l'aménagement équilibré du territoire. On peut multiplier les exemples. Il y a une véritable valeur ajoutée des républicains pour l'après-présidentielle, dans la nécessaire réconciliation nationale : celle des Français entre eux, avec leur nation, avec l'Europe.

> « Dans certains appels, il y a une complicité de naufragés »

» Dans cet esprit, l'UDF aura joué un rôle important. Paradoxalement, alors qu'elle semble disparaître des tableaux noirs où l'on tente de l'inscrire, elle se fait sur le terrain. Cela augure bien de l'après-présidentielle, parce que cet ensemble de familles politiques jouera un grand rôle dans l'équilibre de la majorité. Dans cette campagne, l'UDF n'aura pas été divisée, quelles que soient les tentatives de candidature dont on voit qu'elles sont vouées à l'échec.

– Quelle organisation souhaitez-vous pour la majorité après l'élection présidentielle ?

– J'ai longtemps caressé l'espoir d'une formation unique. C'est difficilement réalisable, principalement à cause du mode de scrutin. Cependant, l'élection aura eu lieu. Il y aura des gens qui auront soutenu le président de la République et qui voudront peut-être s'organiser autrement. Ensuite, on ne pourra pas considérer que la situation antérieure – celle qui prévoyait méthodiquement l'affrontement de deux armées antagonistes dans la même majorité – était la meilleure.

» Dans certains appels lancés aujourd'hui aux appareils politiques, il y a une complicité de naufragés. Il y a des gens qui souhaitent faire ressurgir ce désir d'en découdre pour survivre comme appareil politique. Ce n'est pas la bonne direction. Il est difficile de dire ce que deviendra la majorité, mais mon sentiment est que rien ne sera plus tout à fait comme avant, même s'il y aura toujours en France des sensibilités différentes. Pourquoi serions-nous les seuls à échapper à l'aspect bipartisan de la vie politique que l'on trouve en Allemagne, en Angleterre et aux Etats-Unis ?

– Vous renoncez donc à la dissolution, qui serait un des moyens pour parvenir à la formation unique ?

– Je n'ai pas changé d'avis, mais le premier ministre s'est exprimé en sens contraire ; donc, le débat est forclos.

– La caractéristique de l'UDF a longtemps été de se méfier du RPR. Qu'est-ce qui vous donne à penser que le risque n'existe plus avec M. Balladur ?

– Edouard Balladur incarne une vision moderne et libérale du gaullisme. Si les futurs dirigeants du parti gaulliste avaient pour obsession de verrouiller leur parti et d'en faire une force dominatrice, ils commettraient une erreur, car ce temps-là est révolu. Si l'on ne voit pas qu'il y aura, en 1995, une rupture forte avec ce qui s'est fait à partir de 1976, c'est que l'on est aveugle.

» Le RPR et l'UDF ont été constitués essentiellement pour promouvoir Jacques Chirac et Valéry Giscard d'Estaing à la tête de l'Etat. Ces deux appareils vont retrouver d'une certaine manière, par l'absence de leurs candidats au second tour de l'élection présidentielle, leur vocation de familles de pensée. »

Propos recueillis par Gilles Paris

La longue quête de la « rénovation » à droite

RÉNOVER l'organisation de la majorité : en parler toujours, se garder d'en faire plus. Au dictionnaire des idées reçues de la droite, traditionnellement peu portée sur les questions d'appareils, la modernisation du jeu partisan fait figure d'une ligne d'horizon dont on ne saurait jamais se rapprocher. Ce débat a connu ses plus riches heures après la deuxième défaite consécutive de l'UDF et du RPR à l'élection présidentielle.



Ebranlées par ce revers, les structures partisanes mises en place par Jacques Chirac et par Valéry Giscard d'Estaing, dans la deuxième moitié des années 70, avaient vu, un court instant, leur dernière heure arrivée lorsque douze « rénovateurs », menés par Charles Millon, Michel Noir, puis par Philippe Séguin, avaient éprouvé des velléités d'indépendance au lendemain des élections municipales de mars 1989. Ruinée par des ambitions antagonistes, la tentative avait tourné rapidement court.

LA TENTATIVE DE M. BAYROU

Absent de ce quarteron turbulant et inconstant, François Léotard s'était engagé avec Michel Noir, à l'automne 1989, dans une seconde tentative, tout aussi infructueuse, de constitution d'une formation unique de ce qui était alors l'opposition et qui aurait, par capillarité, vidé l'UDF et le RPR de leurs forces vives. Alors que l'UDF tentait, sous la houlette de Valéry Giscard d'Estaing et de François Bayrou, de se transformer en véritable parti politique, aux dépens de ses composantes – le Parti républicain, le Centre des démocrates sociaux, le Parti radical, le Parti social-démocrate, les Clubs Perpectives et Réalités et les Adhérents directs –, la formation unique de la majorité avait cependant vu le jour, en juin 1990, sous la forme de l'Union pour la France (UPF), rassemblant confédéralement l'UDF et le RPR.

L'UPF avait fait sien, d'ailleurs, le projet de « primaires à la française » lancé, en 1989, par Charles Pasqua, Philippe Mestre et Gérard Longuet. Dominée par la rivalité entre M. Chirac et M. Giscard d'Estaing pour le *leadership* de la droite dans la perspective de l'élection présidentielle de 1995, l'UPF fut, tout autant que les deux premières « rénovations », promise à l'impuissance, puis à l'oubli.

La querelle entre les deux hommes risquant d'être vidée par Edouard Balladur, la rénovation de la droite retrouve aujourd'hui, naturellement, une nouvelle fraîcheur. L'inconnue réside dans l'évolution du RPR, qui dépendra principalement de la tournure que prendra la compétition entre M. Balladur et M. Chirac. Du côté de l'UDF, deux conceptions s'opposent : celle de François Léotard, toujours attaché à une formation unique au sein de laquelle s'exprimeraient les différentes nuances de la droite, et celle de François Bayrou, qui compte profiter des difficultés du Parti républicain, empêtré dans l'affaire de son financement, pour reconstruire autour du CDS, qu'il préside, une manière de nouvelle UDF.

Cette opposition est cependant réglée pour l'instant, M. Léotard en convient aisément, par la permanence du mode de scrutin majoritaire à deux tours, qui semble induire l'existence de deux camps au sein des deux grandes familles de l'opposition et de la majorité. Le choix, pour les libéraux et les centristes, est de rester ensemble ou de former, à leur tour, deux « piliers » d'une majorité future.

Le Parti républicain, affecté par l'affaire de son financement, doit d'abord retrouver un rôle plus actif, ce à quoi l'invite M. Léotard.

G. P.

Le Parti républicain, une force parlementaire sous-employée

UN PRÉSIDENT, Gérard Longuet, mis en cause par la justice et contraint de démissionner du gouvernement ; un trésorier, Jean-Pierre Thomas, député des Vosges, mis en examen dans l'affaire concernant le financement de son parti, des caciques – et notamment le président d'honneur, François Léotard, ministre de la défense – menacés dans la même affaire ; un sénateur, Maurice Arreckx (Var), en prison pour corruption depuis le mois d'août, sans oublier un député, Yann Piat, également élu du Var, assassiné en février 1994 dans des circonstances non élucidées : il n'est guère confortable, depuis des mois, d'être parlementaire du Parti républicain.

Pourtant, le PR n'est-il pas la deuxième formation, en importance, de la majorité, derrière le RPR, et la première composante de l'UDF, avec cent six députés sur deux cent treize sans compter une quarantaine de sénateurs républicains et indépendants (UREI), parmi lesquels MM. Christian Bonnet, Jean-Pierre Fourcade ou Michel Poniatowski, grands anciens de cette famille politique, ainsi que Jean-Claude Gaudin, ancien président du groupe UDF de l'Assemblée nationale. Or, depuis quelques années, ce parti d'élus n'a pas vraiment réussi à trouver à l'Assemblée nationale une place à la mesure des ambitions de ses dirigeants. Son caractère hétéroclite y est pour beaucoup. Longtemps parti du président – Valéry Giscard d'Estaing, en l'occurrence –, le PR reste tiraillé. Chef incontesté du Parti républicain depuis 1982, François Léotard n'a jamais vraiment réussi à capter à son profit tout l'héritage giscardien et à imposer son ascendant sur les députés de son parti.

LA TENTATION DE L'AUTONOMIE

A la garde rapprochée de la « bande à Léo », vent en poupe au milieu des années 80 et qu'a animée, jusqu'à son entrée au gouvernement, José Rossi, élu de Corse-du-Sud, il convient d'ajouter ceux qui furent proches de Raymond Barre, au premier rang desquels Charles Millon, président du groupe UDF, ceux qui subissent l'attraction de Philippe de Villiers et de son Combat pour les valeurs, comme Alain Griotteray ou François d'Aubert, et, enfin, comme Philippe Vasseur, ceux qui ont rejoint Alain Madelin dans son refus de soutenir la candidature d'Édouard Balladur à la présidence de la République.

Une telle diversité n'était pas faite pour favoriser l'entreprise de François Léotard. Ainsi, en septembre 1989, il échoue dans sa tentative de s'imposer comme président du groupe UDF. Défait par une coalition suscitée par M. Giscard d'Estaing et épaulée par les barristes, il est contraint de concéder ce poste stratégique à Charles Millon. Et il n'aura de cesse, depuis, d'isoler ce rival potentiel.

A deux reprises – après l'échec de 1989, puis au printemps 1994 –, les députés les plus proches de M. Léotard ont tenté de constituer un groupe autonome à l'Assemblée nationale et de s'émanciper ainsi de la tutelle de la confédération. En 1989, le projet ne fut pas conduit bien loin, alors même que les centristes, derrière Pierre Méhaignerie, avaient franchi ce pas pour leur propre compte dès 1988. En 1994, à nouveau, cette velléité d'émancipation a convaincu une trentaine de députés emmenés par José Rossi de soutenir le principe de la constitution d'un groupe autonome. Celui-ci fut même officiellement créé, l'espace d'une journée, avant que les mutins ne battent piteusement en retraite et ne regagnent le bercail de l'UDF.

Trop imposante pour ne pas inquiéter les parlementaires des autres composantes de la confédération, trop divisée pour imposer ses vues alors qu'elle constitue la majorité du groupe UDF, et fragilisée par les « *affaires* », la famille des parlementaires du Parti républicain a choisi, derrière François Léotard, de remettre son sort entre les mains de M. Balladur.

Cécile Chambraud et Gérard Courtois

> **Le choix de la décentralisation**
>
> **Avec ses dix-sept présidents de conseils généraux et ses dix présidents de conseils régionaux, le Parti républicain se revendique volontiers comme le parti de la décentralisation. Il détient d'ailleurs, par le biais de Jean Puech et de Valéry Giscard d'Estaing, les présidences des deux associations représentatives de ces assemblées locales, même si l'Assemblée des présidents de conseils généraux (APCG) que dirige le premier dispose d'un tout autre poids politique que son homologue régional (ANER). Ce poids politique est incontestable même si les élus PR héritiers des Indépendants ont su souvent, comme les autres, mettre à profit les lois de décentralisation pour se tailler une véritable indépendance et une réelle autonomie.**

Les partisans de Jacques Chirac combattent l'idée d'un retour au clivage droite-gauche

La désignation du candidat socialiste gêne le maire de Paris

La candidature de Lionel Jospin à l'élection présidentielle bénéficie d'une promotion médiatique de la part des balladuriens et des chiraquiens. Les amis du premier ministre voient dans le candidat socialiste un challenger, pour le second tour, qui éloigne la menace d'un duel avec le maire de Paris. Les partisans de Jacques Chirac tentent de conjurer cette éventualité en affirmant que le débat droite-gauche avait été tranché par les législatives de 1993.

LIONEL JOSPIN a une chance inouïe ! La droite a embrayé sur sa campagne, à sa place et sur les chapeaux de roue, dès le lendemain de sa désignation. Ravis qu'il ait été choisi par les militants socialistes, les balladuriens ont laissé paraître leur soulagement, car l'image de rassembleur de sa propre famille politique dont bénéficie M. Jospin peut l'autoriser à figurer en bonne place – la deuxième – au premier tour de l'élection présidentielle (*Le Monde* du 7 février). Pour le même motif, les chiraquiens n'ont pas exprimé une joie débordante, eux qui comptaient sur la désignation du premier secrétaire du PS, Henri Emmanuelli, dans la course à l'Elysée, pour bénéficier, en retour, d'une réaction de rejet d'une partie de l'électorat. Le sondage publié par CSA, après le congrès extraordinaire du PS, peut réconforter les premiers et susciter la crainte des seconds.

Les chiraquiens et les balladuriens ont décidé, pour le déplorer ou pour s'en féliciter, de faire renaître la gauche de ses cendres mitterrandiennes. Les amis du maire de Paris n'ont qu'un seul credo : le débat gauche-droite n'est plus à l'ordre du jour, puisqu'il a été réglé par la victoire écrasante de la droite sur la gauche aux élections législatives de 1993. En écho, les partisans du premier ministre - candidat affirment le contraire : la campagne prend, enfin, tout son sens, la critique du socialisme va déboucher sur une vraie rupture dont la période de cohabitation empêchait la réalisation.

Cependant, en réponse à Charles Pasqua, qui, dès le 5 février au « Grand Jury RTL - *Le Monde* », voyait dans la désignation de M. Jospin l'occasion de rompre avec quatorze ans de socialisme, par une victoire de M. Balladur, donc, au second tour face au candidat socialiste, Pierre Lellouche, conseiller diplomatique de M. Chirac, a observé, le lendemain, que, *« malgré les apparences, la candidature de M. Jospin (...) ne ressuscitera pas les vieux clivages droite-gauche, qui n'intéressent plus les Français »*.

Sans citer M. Balladur, M. Lellouche le rangeait aux cotés de M. Jospin (convié à *« assumer »* le mitterrandisme) parmi *« les candidats du bilan de l'immobilisme et des petites réformes »* face à M. Chirac, *« seul capable de réformer en profondeur notre société et de refonder la République »*

. Le soir même, sur TF 1, Philippe Séguin relevait *« un danger de dtournement de débat »*. Voyant *« un jeu de rôles »*, le président de l'Assemblée nationale dénonçait *« la stratégie de certains* [qui] *consiste à substituer à la tentative de débat Chirac-Balladur un débat plus classique Balladur-Jospin »*

Derrière lui, Jacques Toubon, ministre de la culture, sur RTL, Jean-François Mancel, secrétaire général adjoint du RPR, sur France 2, et Alain Juppé, président par intérim du mouvement, sur Europe 1, ont illustré ce discours, le 7 février. Pour M. Toubon, le débat n'est pas entre *« une gauche qui représenterait le peuple et une droite qui représenterait les nantis »*, car il s'agit là du *« schéma de 1981 »*. Pour M. Mancel, ce débat est *« complètement dépassé »*. Quant à M. Juppé, il estime que *« le débat, c'est de savoir quelle est la nature du changement dont nous avons besoin, quel sera le rythme de ce changement, quelle sera son ampleur »*

. M. Chirac lui-même, au cours d'une visite dans les Yvelines, le 7 février, a joué sur le même registre, en déclarant : *« Edouard Balladur incarne une voie, j'en propose une autre : il y a un choix à faire. Les Français choisiront. »*

Face à cette avalanche, Nicolas Sarkozy, porte-parole du premier ministre - candidat, a simplement repondu, à La Rochelle, que *« le grand débat, c'est bien celui qui opposera le candidat de la majorité Edouard Balladur au candidat du Parti socialiste »*, et Jacques Baumel, deputé (RPR) des Hauts-de-Seine, a indiqué que *« l'apparition du candidat socialiste donne à la campagne sa véritable signification »*. Les balladuriens pensent que les sondages et l'opinion vont faire le reste.

Olivier Biffaud

M. Jospin devance M. Chirac

Selon une enquête de CSA effectuée le 6 février auprès de 1 001 personnes et publiée dans *Le Parisien* du 8 février, Lionel Jospin tire un net bénéfice de sa désignation comme candidat du Parti socialiste à l'élection présidentielle. Dans toutes les hypothèses de candidatures au premier tour envisagées par l'institut, M. Jospin parvient à devancer Jacques Chirac et à accéder au second tour, alors que le maire de Paris distançait le candidat socialiste dans les enquêtes précédentes. CSA accorde de 20 % à 20,5 % des intentions de vote à M. Jospin contre 18 % ou 18,5 % à M. Chirac et 28 % ou 29 % à Edouard Balladur, qui reste très largement en tête et qui demeure vainqueur au second tour, que ce soit face à Lionel Jospin (61 % contre 39 %), face à Jacques Chirac (61 % contre 39 %) ou face à Raymond Barre (62 % contre 38 %). Ce dernier ne parvient pas à obtenir un score au premier tour qui lui permette d'accéder au second.

Suzanne Sauvaigo présidente du RPR des Alpes-Maritimes

SUZANNE SAUVAIGO, député des Alpes-Maritimes, maire de Cagnes-sur-Mer, a été élue, au premier tour de scrutin, par le comité départemental du RPR, présidente de la Fédération départementale de ce parti. Elle a recueilli 63 voix sur 144 votants et 116 suffrages exprimés. Charles Ginesy, sénateur, président du conseil général, et Lionel Luca, conseiller général et régional, qui n'étaient pas candidats, ont obtenu, respectivement, 30 et 13 voix.

Mme Sauvaigo, qui est également présidente du comité départemental de soutien à Jacques Chirac, nous a déclaré que son rôle *« sera d'éviter une fracture »* entre les chiraquiens et les balladuriens. Son élection met un terme à une vacance de la présidence du RPR des Alpes-Maritimes de plus de dix-huit mois. La fédération avait été dissoute, le 23 juillet 1993, *« pour mettre un terme aux divisions et aux querelles »*, parallèlement à la démission, simultanée, de Christian Estrosi, député, et de Richard Giamarchi, conseiller général, de leurs fonctions de président et de secrétaire départementaux. Depuis juillet 1993, elle avait été dirigée par un chargé de mission, Jean-Pierre Bazin, délégué général aux fédérations. *(Corresp. rég.)*

Nicole Notat et la semaine de quatre jours

NICOLE NOTAT, secrétaire générale de la CFDT, a déclaré, mardi 7 février au micro de RTL qu'il faut *« se méfier du slogan sur la semaine de quatre jours »* car il risque de limiter le débat sur la réduction du temps de travail. Pour Mme Notat, qui appelle toujours de ses voeux une négociation des partenaires sociaux sur ce thème : *« Il n'y a rien de pire que de vouloir enfermer tout le monde dans une seule organisation du temps du travail. La réduction du temps de travail est un véritable investissement pour l'emploi, qui doit être diversifié et adapté à chaque entreprise »*, mais elle a aussi *« besoin d'un vrai élan et d'un souffle national »*, a-t-elle ajouté. *« Ceux qui disent : "On réduit le temps de travail sans perte de salaires" sont des menteurs »*, a-t-elle dit, mais *« Il ne faut pas demander aux petits salaires d'efforts et de contributions particulières »*.

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

■ RAYMOND BARRE. Des tracts appelant à la candidature de Raymond Barre sont distribués dans Paris, sous le titre : « Vous, je ne sais pas. Nous, c'est Barre ». Les distributeurs de ce tract dressent le portrait d'un homme *« intègre et compétent, déterminé et courageux, indépendant et rassembleur »*. Les partisans de l'ancien premier ministre indiquent une adresse : 22, rue Robert-de-Flers, dans le 15e arrondissement de Paris.

■ PHILIPPE DE VILLIERS. En réaction à la grève des enseignants, Philippe de Villiers a proposé, mardi 7 février, que soit organisé *« dans les trois mois qui suivent l'élection présidentielle, un référendum sur l'école instituant le bon de liberté scolaire »*.

■ ROBERT HUE. Le Parti communiste organise, à l'appui de la candidature de son secrétaire général, un débat sur la crise de la politique, la mondialisation de l'économie et les mutations dans le travail, samedi 11 février, à partir de 14 heures, au Cirque d'hiver, 110, rue Amelot, dans le 11e arrondissement de Paris.

■ ANTOINE WAECHTER. Le président du Mouvement écologiste indépendant, qui lançait mardi 7 février à Paris *« une campagne contre le bruit »*, a déclaré qu'il excluait la possibilité de primaires entre les mouvements écologistes pour choisir un candidat commun à l'élection présidentielle.

DÉPÊCHES

■ BRICE LALONDE, président de Génération Ecologie, a déclaré, mardi 7 février sur France-Inter, que, depuis la désignation de Lionel Jospin comme candidat des socialistes, *« c'est le retour du conformisme général »* avec *« la droite contre la gauche »*. L'ancien ministre de l'environnement a en outre renouvelé son appel à une candidature unique des écologistes.

■ JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT, président du Mouvement des citoyens, a affirmé mardi 7 janvier sur RMC, qu'il souhaite *« pouvoir soutenir Lionel Jospin »* à l'élection présidentielle, soulignant que, pour cela, le candidat du PS devait *« sortir la gauche de l'ornière libérale dans laquelle elle s'est enfoncée »*.

■ BERNARD KOUCHNER a déclaré, mardi 7 février, à Toulouse qu'il n'est *« pas candidat, aujourd'hui, à l'élection présidentielle »*, mais que *« rien ni personne ne saurait* [l'en] *empêcher dans les semaines à venir »*.

Radical se prépare à vivre sans Bernard Tapie

Jean-François Hory n'exclut pas de se présenter à l'élection présidentielle

RADICAL a été poliment lâché par Bernard Tapie. Ce n'est certes pas la première fois que le député des Bouches-du-Rhône n'en fait qu'à sa tête, mais, à trois mois de l'élection présidentielle, cela se remarque davantage. Trois éléments expliquent ses revirements. M. Tapie a un sens aigu du rapport de forces : la majorité incontestable obtenue par l'ancien ministre de l'éducation nationale auprès des militants PS l'a conduit à réviser les propos sévères dont il était coutumier sur M. Jospin, en pensant que l'espace à gauche était désormais occupé et que mieux valait négocier un ralliement. Ensuite, l'impossibilité dans laquelle il se trouve de se présenter – du fait des ses déboires judiciaires – enlève, pour lui, tout intérêt à cette campagne présidentielle. Quoi qu'il en dise, à propos de Bernard Kouchner ou de Jack Lang, M. Tapie n'est pas homme à mettre sa notoriété au service d'un autre. Enfin, le mépris profond dans lequel il tient le parti auquel il appartient le conduit à se soucier comme d'une guigne des intérêts collectifs de celui-ci à moyen et à long terme.

Le reste n'est qu'habillage. Devant le conseil fédéral, mardi 7 février au Sénat, M. Tapie a certes nuancé ses prises de position récentes en faveur d'un soutien à Lionel Jospin. *« J'espère qu'aucun de vous n'a pu penser un seul instant que je suis tombé amoureux de Jospin. Je ne l'aimais pas il y a quinze jours, je ne l'aime pas plus aujourd'hui »*, a t-il expliqué devant les délégués de fédération surpris. Si les propositions de Radical n'étaient pas prises en compte, a-t-il affirmé, il *« consacrerait* [son] *temps d'inéligible à soutenir »* le candidat désigné par son parti. Sur TF 1, à 20 heures, M. Tapie a renouvelé les avertissements au PS : *« Il faut que Lionel Jospin fasse les actes de foi nécessaires pour donner à nos électeurs, qui ne sont pas socialistes, l'envie d'aller avec lui. »*

En fait, Radical se retrouve face à lui-même et ne sait pas très bien ce que cela signifie. Réalistes sur l'état réel des forces de leur parti, notamment pour sa faiblesse d'implantation militante, ses dirigeants mesurent parfaitement le côté artificiel du score obtenu aux européennes, grâce à Bernard Tapie. Mais face aux déboires du PS, ce parti a également retrouvé, ces dernières années, l'ambition d'exister à gauche. Les militants tout neufs de ce vieux mouvement ont montré, mardi au Sénat, qu'ils étaient prêts à en découdre. Les caciques du parti, Jean-Michel Baylet et Emile Zuccarelli, sont restés, eux, fidèles à leur légendaire prudence, afin de ne pas s'attirer les mauvaises grâces du PS au cas où ce dernier ne serait pas si moribond.

Le choix, en dépit des tours de piste qui ne manqueront pas d'être suggérés à M. Lang ou à M. Kouchner dans les prochains jours, reste, pour Radical, de partir ou non sous ses propres couleurs. Partir, cela signifie accepter le risque de « l'heure de vérité », c'est-à-dire un score exsangue au premier tour mais un score qui, cette fois, serait le sien et non pas celui de M. Tapie. Jean-François Hory commence à y penser sérieusement pour lui-même, en prenant soin d'entretenir un semblant de lien, utile en campagne, avec le député des Bouches-du-Rhône. Convaincu que son parti *« doit cesser de construire sur du sable »*, M. Hory se donne jusqu'au 26 février, date à laquelle une convention radicale se prononcera définitivement sur sa stratégie présidentielle et sur le nom de son éventuel candidat.

Pascale Robert-Diard

Edouard Balladur mobilise les préfets

Le premier ministre défend la loi sur l'aménagement du territoire

« IL FAUT VOUS MOBILISER et agir immédiatement pour faire connaître le contenu de la loi sur l'aménagement et le développement du territoire à tous vos interlocuteurs, élus, chefs d'entreprise, responsables associatifs, citoyens », a déclaré, mardi 7 février, Edouard Balladur devant les préfets et sous-préfets rassemblés à Paris.

Pour le premier ministre, il a fallu du *« courage »* pour ouvrir en 1993 le débat sur l'aménagement du territoire, mais *« le défi que constituait la restauration de cette politique était aujourd'hui gagné, du moins dans sa première étape »*. Selon lui, les quatre objectifs que s'était fixés le gouvernement ont été atteints. *« Il fallait d'abord obtenir l'adhésion des Français grâce à une concertation approfondie »*. Le débat national, en 1993–1994, a permis de dépasser les *« oppositions traditionnelles villes-campagnes et Paris-province »*. *« La méthode adoptée a donc porté ses fruits »*, a-t-il insisté.

La fixation des grands principes constituait le second objectif. La loi comprend des dispositions selon lesquelles *« l'égalité des chances ne suppose pas l'égalité de traitement »* entre les régions, car il faut *« corriger »* les handicaps géographiques. De ce fait, *« l'aménagement du territoire garantit l'unité du pays »*, a ajouté M. Balladur.

Comme la réforme s'inscrit dans la durée et propose une vision à long terme, il ne faut pas faire l'économie d'une *« réflexion préalable approfondie et d'une concertation »*. La loi-cadre fixe donc *« des repères à l'action gouvernementale pour que la France de l'an 2015 soit bien celle que les Français ont voulue aujourd'hui »*. Ces objectifs, a noté M. Balladur, ne dispensaient pas le gouvernement de prendre des mesures rapides, ce qui a été fait lors de comités interministériels. *« Les cartes des zones prioritaires notamment ont été intégralement revues, et les régimes fiscaux ou sociaux dérogatoires au bénéfice des entreprises prennent effet dès 1995. »*

« DÉPOSITAIRES DE L'ÉTAT »

M. Balladur a demandé au corps préfectoral *« de guider, d'informer, de servir les citoyens, car les préfets et sous-préfets sont les dépositaires de l'Etat dans les régions et les départements »*. *« La France est maintenant dotée d'une législation de nature à la conduire vers plus de cohésion et de progrès. Le développement équilibré du territoire, l'égalité des chances, l'égalité devant le service public où que l'on habite peuvent maintenant devenir des réalités »*, a-t-il conclu.

Charles Pasqua, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, a indiqué qu'il se rendrait dans quatre régions pour expliquer le contenu de la loi et la politique du gouvernement. Dans les autres régions, ce sont Daniel Hoeffel, ministre délégué, et Pierre-Henri Paillet, patron de la Datar, qui iront porter la bonne parole. La difficulté consistera notamment à expliquer les *« zonages territoriaux »*, c'est-à-dire la configuration des cartes des régions et départements susceptibles de recevoir les différentes et très nombreuses aides (européennes et nationales) prévues.

A propos des *« pays »* – innovation majeure du dispositif –, le ministre a précisé : *« Notre intention est d'aller lentement dans leur mise en œuvre sur le terrain. Ils seront des cadres pour l'organisation des services publics et pour l'action économique, mais il n'est pas question de bouleverser la carte cantonale dans l'immédiat. »*

F. Gr.

La Commission européenne enquête sur les investissements dans les DOM

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

Même parées des plus exotiques atours, les aides d'Etat susceptibles de fausser la concurrence sont traquées par la Commission européenne. Cinq navires destinés aux croisières dans les mers chaudes viennent d'en faire les frais.

Parmi ces embarcations figurent les deux superbes voiliers affrétés par le Club Méditerranée (*Club Med 1* et *2*) et un sous-marin touristique construit en Allemagne. Le gendarme bruxellois leur reproche d'avoir cumulé abusivement les subventions et, grâce à la loi élaborée par Bernard Pons (RPR), en 1986, visant à soutenir l'investissement dans les départements d'outre-mer, d'avoir touché bien au-delà du plafond d'aide aux chantiers navals autorisé par la directive communautaire.

Ayant reçu, en octobre dernier, une plainte d'un autre organisateur de voyage dans les Caraïbes, le britannique Windstar Sail Cruises, qui trouvait que les unités du Club Med ou, encore, un autre paquebot à voiles, baptisé *Le Ponant*, naviguaient à vraiment trop bon compte, la Commission vient d'ouvrir la procédure d'enquête que prévoit le traité de Rome. Les armateurs vont devoir justifier les largesses dont ils ont bénéficié, avec, au bout du compte, l'obligation éventuelle de rembourser une partie de l'aide reçue.

LES NAVIRES DU CLUB MED

Les cinq navires ont été commandés dans des chantiers communautaires : ceux du Club Méditerranée à la Société nouvelle des ateliers et chantiers du Havre (ACH) et *Le Ponant* à la Société française de constructions navales (SFCN). Le sous-marin, on l'a dit, a été assemblé en Allemagne et, tombant également sous le coup des investigations bruxelloises, une goélette a vu le jour en Italie. Les uns et les autres ont bénéficié des aides directes aux chantiers navals que prévoit la législation communautaire. Celles-ci ont été réduites au fil des années, ce qui explique que *Club Med 1* ait reçu une subvention égale à 29 % du prix contractuel, mais que, dans le cas de *Club Med 2*, elle ait été limitée à 9,4 %. Ces aides ont été notifiées tout à fait régulièrement à Bruxelles.

La Commission avait approuvé la loi Pons, régime d'incitation fiscale à l'investissement outre-mer sous forme de déduction des revenus et bénéfices. Parmi les secteurs « éligibles », on compte l'hôtellerie avec, comme projection possible, mais audacieuse, la construction de paquebots à voiles ou d'unités de plus petite taille, destinées à l'activité charter, à condition que ces navires soient attachés à un port d'outre-mer. La Commission n'attaque pas la loi Pons, mais l'usage qui en est fait.

Sa principale critique porte sur les aides. L'addition des subventions reçues (aide à la construction plus allègements fiscaux) fait que ces navires ont bénéficié, au total, d'un soutien dépassant parfois de beaucoup (de 23 % pour *Club Med 1*, mais de 7,2 % pour *Club Med 2* et de 5,6 % pour *Le Ponant*) le seuil maximum autorisé par la directive européenne d'encadrement des aides à la construction navale. La jurisprudence indique que, pour établir si ce plafond est respecté, il faut prendre en compte aussi bien les aides indirectes – celles dont bénéficie l'armateur – que celles, directes, accordées aux chantiers.

Philippe Lemaître

Le Monde IMMOBILIER

POUR ACHETER, VENDRE, LOUER

appartements ventes

2e arrdt

OPÉRA 6 P. 160 m²
3 000 000 AIM 42-78-40-04

3e arrdt

MARAIS
studio de prestige avec ter. ex. S.-O. Prestations de luxe
1 370 000 F – 43-66-65-65

4e arrdt

PLACE DES VOSGES
Dble living 2/3 ch., calme, 2e ét., soleil – 45-31-14-15

2 P. 410 000 F
+ cour priv. 42-78-40-04

MARAIS 2 P., 50 m²
parquet, chem., calme et clair
1 340 000 F – 43-66-65-65

5e arrdt

VUE SUR CLOITRE DES BERNARDINS 2/3 P. 1 270 000
AIM : 42-78-40-04

VAL-DE-GRÂCE P. de t., stand., 6 P. + studio service.
6 300 000. Tél. : 43-25-32-56

6e arrdt

RUE SUGER
2 P. 45 m² + mezzanine
1 300 000 F – 47-20-40-03

PROCHE JARDIN LUXEMBOURG
4e, asc., vue, bel appt 130 m² + 2 chbres, service, cave, prix élevé justifié
Sail Degrois l'Huissier 16-86-44-09-05

Quart. Buci imm. 18e, P. de t., 2/3 p., 73 m², rénové, pl. sud, calme, faibles ch. 43-35-18-36

RUE DE RENNES – Sud
220 m², pierre de t., asc., balc., 2 serv. – Prix : 5 900 000 F
HASTONE 40-16-47-47

Gd studio, style « Atelier » à VAVIN, calme, vend. 850 000 F. Gérant : 43-20-47-47

7e arrdt

SUR CHAMP-DE-MARS, 225 m²
3 serv., box, balc., soleil
45-51-99-60 – 45-67-88-55

8e arrdt

Mo GEORGE-V
RUE DE BERRI
2 P. 37 m², soleil, calme,
760 000 F – 42-66-36-53

PROX. CHAMPS-ÉLYSÉES R. WASHINGTON 7 P. 210 M²
caractère, 3e ét., pierre de tail. 5 000 000 F
PARTENA 47-20-17-82

8e MIROMESNIL
IDÉAL PROFESS. LIBÉRALE
2-3 P 70 m², 1 550 000 F
PARTENA 42-66-36-53

9e arrdt

Mo CADET, 5 P. 101 M²
A RENOVER 2 800 000 F
SPECIM 40-95-06-48

CLASSIQUE
6 P. Bonne distribution
1er ét., clair. 3 150 000 F
X'IMMO 40-25-07-05

RUE ST-GEORGES
4 P. 1 400 000 F et 2 P.
SPECIM 40-95-06-48

LAFAYETTE 6e, dern. ét., asc.
24 m² env. Ref. nf., s. de bains.
360 000 ML : 45-48-15-15

LYCÉE LAMARTINE
Bel imm. bourgeois, 6 p., 205 m², 2 belles p. de récept., 4 ch., hsp, parquet, moul., cheminées, asc., poss. park.
3 745 000 F. 48-05-58-12

11e arrdt

11e RÉPUBLIQUE
Très beau 5 P. de 160 m², séjour 65 m², 4 ch., 2 sdb, cuis. équi., parquet en très bon état. Clair et ensoleil. ds imm. fin de siècle. P. de Paris.
– Prix : 2 730 000 F
ATYS : 48-05-58-12

11e PARMENTIER Beau studio 33 m², cuis., séj., vraie Sdb, alcôve, ch. bon état.
Prix : 555 000 F
Atys : 48-05-58-12

12e arrdt

Mo NATION 3 P. 60 m², parfait état, 4e ét., imm. p. de t., expo sud, Est/Sud. Clair, calme, parquet, moulures, chem.
1 050 000 F – 49-95-06-74

12e REUILLY-DIDEROT
Beau 2 P. de 42 m², séj. 18 m², cuis. équi., très bon état.
Dans imm. ancien bien entretenu.
Prix : 680 000 F
Atys : 48-05-58-12

13e arrdt

AV. D'ITALIE
Gd stand. Piscine immeuble
3 p. 88 m² + loggia, 2 chbres, 2 bains, park. 1 680 000 F.
FONCIA – 45-44-55-50

Arago réct., ét. él., liv. dble, 3 ch., gde cuis., 2 bns, 115 m², balc., vue, box. 43-35-18-36

14e arrdt

LA CAMPAGNE A PARIS !
ARAGO 2 pièces + terrasse 20 m² + jardin, 85 m², confort.
Prix : 1 150 000 F.
Syndic 43-20-77-47

15e arrdt

FRONT DE SEINE VUE EXCEPTIONNELLE « TOUR PERSPECTIVE »
– 4 p. 98 m², park. 2 500 000 F
– 3 p. 75 m², park. 2 200 000 F
– 2 p. 58 m², park. 1 650 000 F
FONCIA – 45-44-55-50

R. LAKANAL 3 P. 75 m²
8e, asc., vue dégagée
1 500 000 F – 45-31-51-10

STUDIO 7e ÉT., ASC.
cuisine séparée 425 000 F.
Bel immeuble. 40-95-06-48

100 M CHAMP-DE-MARS EXCEPTIONNEL 2 PIÈCES
50 m² + 15 m² véranda habitable + gde terrasse.
Jardinet arboré 32 m², 5e ét., triple expo. 1 880 000 F
PARTENA 42-66-36-53

16e arrdt

BD SUCHET
150 m², 6e étage
VILLA MONTMORENCY
220 m², 300 m², maison.
LATOUR-MAUBOURG
maison 250 m²
HENRI-MARTIN, MANDEL
nombreuses autres affaires
EUROBUILDING 48-65-99-99

17e arrdt

150 BIS LEGENDRE
2 P., 6e ét. 625 000 F.
PIERRE ASC. 40-86-08-48

TERNES – 540 000 F
2 P. tout confort, balcon
Immo Marcadet 42-51-51-51

MALESHERBES RUE TOCQUEVILLE
Dernier ét., gd standing
5/6 P 180 M²
Beaux espaces lumineux.
Prix : 4 850 000 F
PARTENA – 42-66-36-53

18e arrdt

Mo J.-JOFFRIN
2 p. 36 m² – 490 000 F
confort imm. ancien ravalé
2 p. 37 m² – 580 000 F
imm. 1930, 5e étage, asc.
2 p. 54 m² – 795 000 F
standing, balcon, jardin
3 p. 60 m² – 950 000 F
standing, balcons, refait neuf
Immo Marcadet 42-51-51-51

MONTMARTRE charmant 2 p. r.-d.-c. s/cour fermée, tt cft.
650 000 F – 42-54-86-86

20e arrdt

TELEGRAPHE
Prox. Buttes-Chaumont
Gd 4 p., cuis. équipée, 4 chbres, 6e ét., asc., park., 1 110 000 F
LERMS 40-30-39-69

78 Yvelines

LA CELLE-ST-CLOUD
LUXE 6 PCES, terrasse cuis. équipée, dches + bns, sool tot., gar., Jardin
2 500 000 F. Tél. : 30-82-01-26

92 Hauts-de-Seine

VILLE D'AVRAY
Bel immeuble standing
– 3 p. terrasse 1 225 000 F
– 4 p. terrasse 1 570 000 F
– 2 p. terrasse 885 000 F
PRÉBAIL
43-80-35-04

TERRASSE : 115 M²
BOULOGNE 7e ét., 3/4 p. 115 m²
Frais 3 %, park. 3 000 000 F
SPECIM 40-95-06-48

NEUILLY S/SEINE
Bd V. Hugo face Citroën, bel imm., asc. STUDIO, 4e ét., balc., ter. 820 000 F. 43-20-77-47.

93 Seine-St-Denis

A VENDRE 2 p. 50 m² récent + box (50 m du lac d'Enghien) 500 000 F.
Tél. : 45-00-17-97

LE RAINCY
CENTRE VILLE
3 P. 75 m² environ
5e et dernier ét.
PRIX : 950 000 F
PRÉBAIL
43-80-35-04

province

MONTPELLIER (34 HÉRAULT)
Maison 4 P. 97 m², tt confort, gd gar., jardinet 590 000 F
Tél. : ap. 20 h (1) 48-73-03-14

appartements achat

CABINET KESLER
78, Champs-Élysées, 75008
recherche de toute urgence beaux appts de standing, petites et grandes surfaces. Évaluations grat. sur demande
43-22-03-80 – 43-59-68-04

Rech. URGENT 100 à 120 m². PARIS. Paiement comptant chez notaire. 48-73-48-07

IMMO MARCADET
recherche appartements PARIS toutes surfaces
42-51-51-51 Fax 42-55-55-55

RECH. APPARTEMENTS AU CŒUR DE PARIS AIM 42-78-40-04
23, Bd HENRI-IV

villas propriétés

ST-CLOUD LYCÉE
villa récente 200 m², 5 chbres. Séj. 42 m² jard. R.G. 47-01-42-22

GARCHES CENTRE
villa 1971, 180 m². récept. 50 m², 5 chb., jard., 600 m² sud
3 700 000 RG 47-01-42-22

province

A SAISIR à 60 mn PARIS
DIRECT A6 MONTARGIS
VEND CAUSE DÉCÈS
SPLENDIDE PROPRIÉTÉ
tout aménagée. Séj. rustique 70 m², belle cheminée, salon, cuis., 4 chbres, 2 bains, WC, chauf. central fuel, gar., boxes chevaux. L'ensemble sur son terrain entièrement clos.
4 HECTARES
paysagé, prix total 1 120 000 F
Traite avec 100 000 F cpt.
Crédit 7,90 possible.
(16) 38-85-22-92 24 h/24

pavillons maisons ind.

14e RUE DAGUERRE
1 800 000 F
Maison d'architecte, 70 m², 1 ch., charme.
PPI 40-43-08-17

14e RUE RIDDER
Maison-atelier, 250 m², 5 ch, volumes, urgent
PPI 40-43-08-17

16e RUE DE LUBECK
P. de t., appt., 3 ch., moulures, refait neuf, standing.
PPI 40-43-08-17

16e RUE DES VIGNES
Maison d'architecte, 200 m², 3/4 ch., 8 m hsp, poutres, lumière, terrasse
PPI 40-43-08-17

ALESIA
maison plein charme
RDC + 2 et (dont atelier artiste) s/sol aménagé, beau jard. Park.
Tél. : 49-19-73-18

BUTTE AUX CAILLES
Maison 180 m², calme, claire, séj. 60 m², 4 gdes chbres, 3 s.d.b., box. Prix : 4 000 000 F
Particulier T. : (1) 45-65-13-55

MAISON individuelle
quartier calme, 4 niveaux, 116 m² hab., tt cft 2 800 000 F
Sail Degrois l'Huissier 16-86-44-09-05

NOGENT
10' RER beau pav. 400 m²
3 ch., séj. dble, bur. 3 470 000 F
IMMOBIL. NOGENTAISE
48-73-99-76

94 Cachan à 12 mn Paris cent. par RER. Charmant pav. 4 p., en meulière. cuis. équi., sur 100 m² de terrain calme.
Prix : 1 180 000 F.
PSI : 46-65-79-99

93 STAINS AVENIR sur 504 m² terrain, 3 p., cuis., tt conft. garage. Prix : 745 000 F
AGENCE GARE – 48-26-50-17

locations offres

Neuilly-Charcot r.-d.-c. S/jard. très beau meublé poss. 2 chbs park. 13 000 cc. 42-54-86-86

7e Mo DUROC
VASTE 2 P, tt cft, dble expo. 4 760 F (provision ch. compr.) 43-38-65-00

12e Av. LEDRU-ROLLIN
GRD 2/3 P, refr. neuf chf. imm. 7 980 F (provis. ch. comp.) 43-38-65-00

93 PRÉ-SAINT-GERVAIS
5 mn métro Hoche, bus Duplex 90 m² tt cft
2 chambres, cuisine américaine + buanderie, bureau, chauffage ind. élec.
6 400 F net.
Tél. : 34-28-89-54

Mo Hoche, très beau 4 p., 110 m², 4 s/asc., 7 500 F + ch.
Tél. : 42-03-47-03 ap. 20 h

16e SUD RUE NUNGESSER-ET-COLI beau 2 p., 73 m² + balcon 3e ét. refait à neuf, 7 500 F cc
Tél. : 40-71-85-26

Av Paul-Doumer (16e)
4 p., 130 m², meub. gd stand séj. 50 m², 17 300 F net.
FORUM 44-18-66-66

14e Mo CAMBRONNE
Rés. standing appt. 2 p., 40 m². Ter. 10 m², calme, Park. s/sol gardé. Prix : 5 000 F + ch.
Tél. : 45-33-06-41

78 HOUILLES
studio, 3e ét. avec cave côté jardin, bon état, loyer : 2 900 F, charges : 300 F.
Tél. : 39-13-27-27

VIROFLAY
superbe résidence en bordure de forêt, gare Viroflay rive droite, 3, 4 et 5 p., parking,
Espace GTF. 48-00-89-89

NEUILLY
imm. récent, 4 p. duplex, 85 m² + terrasses, 7e étage, parking,
Espace GTF. 48-00-89-89

GARCHES CENTRE
résidence de standing, 2 p., 4 p., parking.
Espace GTF. 48-00-89-89

location demande

EMBASSY SERVICE
rech. APPARTEMENTS DE GRANDE CLASSE VIDES OU MEUBLÉS GESTION POSSIBLE
(1) 47-20-30-05

villégiature

VAL-THORENS
à louer, appart. 4-6 pers., cheminée, balcon, plein sud, garage.
J. Traverso. (16) 85-39-48-00

viagers

FONTENAY-LE-FLEURY (78)
studio avec loggia très bon état viager occupé. Dame 69 ans.
Prix : 450 000 F viager : 40 000 F + 1 200 F/mois. Tél. : 43-66-65-65

RARE PARIS 3e MARAIS
ds hôtel XVIIe, part. vd 2 viagers occupés, 2 pces, 40 m² chaque. Poss. duplex sud, calme. (1) 48-87-22-31

fonds de commerce

06 CAGNES-SUR-MER
Vends fonds de Commerce cuir, fourrures ou droit au bail neuf, ts commerces loyer mens. : 1 631 F
bon emplacement
Tél. : (16) : 93-73-87-28

immobilier d'entreprise

Votre siège social domiciliations et tous services. 43-55-17-50

LE MONDE DES CARRIÈRES

CABINET SPÉCIALISÉ EN RECHERCHE MARKETING
recrute
UN JEUNE COLLABORATEUR
PROFIL : 25 ans env. Maîtrise ec Sc. humaines + spécialisation. Efficacité. Rapidité. Excel. maîtrise de l'écrit
Écrire au Monde Publicité
Sous no 8853
133, av. des Champs-Élysées
75409 Paris Cedex 08

CARRIÈRE INTERNATIONALE
Informatique : pour mandats longue durée en Suisse romande, la recherche des ingénieurs de développement maîtrisant un outil case : idéalement IEF de James Martin sur IBM ES 9000 ou sous PC/OS2.
Tél. à J.-F. Pooly au (19) 41-21-320-11-41

DEMANDES D'EMPLOI

J. F. 20 ans CAP BEP cherch. EMPLOYÉE DE BUREAU CDD
Tél. : 34-10-74-62

H. seul sérieux, ancien artisan, jardinier, paysagiste, rech. entretien propriétaire ou parc.
Logé et déclaré.
Tél. (16) 28-66-09-31

COMPTABLE
ch. travaux, bilans, retard. Compta. saisie divers.
Tél. : 69-49-11-20

ASSISTANTE EN COMMUNICATION
26 ans, bac + 3, communication et publicité, expérience de 3 ans : organisation de salons et de conférences, réalisation d'interviews et de communiqués de presse, chef de publicité, étudie toutes propositions
ss no 8796 le Monde Publicité, 133, av des Champs-Élysées, 75409 Paris Cedex 08

Courtier pilote huissier d'accueil avec expérience et longues références françaises recherche place stable. Tél. : 39-86-16-47

L'AGENDA

Bijoux

BIJOUX BRILLANTS
Le plus formidable choix.
« Que des affaires exceptionnelles ! » Tous bijoux or, toutes pierres précieuses, alliances, bagues, argenterie.

ACHAT-ÉCHANGE BIJOUX
PERRONO OPÉRA
Angle boulevard des Italiens
4, rue Chaussée-d'Antin
Magasin à l'Étoile :
37, avenue Victor-Hugo
Autre grand choix.

Traduction

TRADUCTION
Anglais, espagnol vers le français (général, informatique, économie, art).
RÉDACTION
(courrier, articles, discours), interprétariat de liaison, révision/relecture, frappe documents par professionnelle diplômée. Tél. : 30-40-15-66

Le Monde PUBLICITÉ

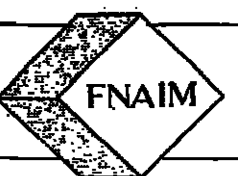
Pour passer vos annonces :

44-43-76-03

44-43-76-28

Fax : 44-43-77-32

FÉDÉRATION NATIONALE DE L'IMMOBILIER
PARIS – ILE-DE-FRANCE



UN MÊME OBJECTIF

Le 19 janvier dernier à la Maison de l'Immobilier, la Chambre FNAIM présentait une conjoncture francilienne de l'ancien aux côtés de l'ADIL 75, pour la situation du neuf.

Pour qualifier le volume du marché de la transaction les conjoncturistes parlent de « tôle ondulée » : des vaguelettes alternent avec des creux, plus ou moins prononcés, irritant parfois les professionnels de l'Immobilier.

Pourtant, il faut se souvenir que après une baisse brutale début 1993, le prix moyen de la promesse a modestement, mais constamment, remonté au cours des trois semestres suivants, pour stagner, voire fléchir à nouveau au 2e semestre 1994.

Ce n'est certes pas brillant, mais je fais mienne pour l'ancien cette remarque de Pierre-Marie GUASTAVINO, président de l'ADIL 75, à propos du neuf : « La psychose ne peut pas l'emporter ».

Afin d'encourager tout mouvement de reprise, la Chambre FNAIM et l'ADIL 75 ont d'ailleurs signé un protocole d'accord permettant aux 80 000 personnes qui se rendent dans les centres ADIL 75 chaque année de consulter l'ensemble des offres des professionnels FNAIM. Une nouvelle opportunité, pour ceux qui cherchent à louer ou à acheter, de trouver des éléments précis en termes de prix et de localisation sur les logements dans l'ancien.

Jacques LAPORTE
président de la Chambre FNAIM Paris-Ile-de-France

Ventes

3e arrdt

2 P + TERRASSE
Duplex 65 m² – 45-08-53-84

3e RÉPUBLIQUE
Immeuble pierre de Paris, 5 pièces, séjour double 40 m², 3 chambres, cuisine équipée, s. de bains, s. eau, plus ch. de service.
2 550 000 F
AG. ÉTOILE – 42-40-41-41

3e MARAIS-TURENNE
Immeuble pierre peint. 2/3 pièces, grand séjour, poutres. Beau parquet, cheminée, caractère.
1 790 000 F
Tél. : 42-40-41-41

5e arrdt

TOURNEFORT 2 P.
26 m². Calme. 590 000 F
TSI : 45-35-30-32

POLIVEAU studio 25 m². Balc., 5e ét., asc., calme, au sud. 690 000 F 45-35-30-32.

MOUFFETARD 3 P. 62 m²
3e ét. Soleil, charme.
Parfait état – 45-35-30-32

8e arrdt

TRIANGLE D'OR 3/4 P, 145 M²
5e ét., pierre de t. Balcon, chbre serv. 5 150 000 F.
PARTENA 47-20-17-82

VILLIERS-MONCEAU
BEAU 2 P. Parfait état pierre de t., standing.
1 100 000 F – 42-66-36-65

MADELEINE
2 P. 30 m² tt cft, 2e ét., asc. 790 000 F – 42-66-36-65

9e arrdt

Condorcet, p.d.t., 3e, rue/cour magnif. 5 p. tt cft., cuis. équ., parf. ét., 110 m², chf. ind., serv. 43-35-18-36

FOLIES-BERGÈRE
BEAU 3/4 P., 5e ét., asc.
Plein sud. – 950 000 F
Tél. : 42-66-36-65

LYCÉE LAMARTINE
Bel imm. bourgeois, 6 p., 205 m², 2 belles p. de récept., 4 ch., hsp, parquet, moul., cheminées, asc., poss. park.

Rue de Clichy. Tout confort, refait à neuf, 2/3 p. 50 m².
850 000 F – 34-93-44-06

10e arrdt

CHATEAU-LANDON STUDIO 360 000 F
Parfait état – Soleil.
Tél. : 42-66-36-65

BONNE NOUVELLE 3 P.
69 m², imm. ancien, 3e ét., séjour 27 m², 2 ch ouest. Calme, moulures, chem.
1 100 000 F 48-05-58-12

RÉPUBLIQUE 3 P. 80 m², mansardé, imm. rénové, bon stand., 6e ét., excel. état
1 450 000 F 48-05-58-12

10e RÉPUBLIQUE - CANAL ST-MARTIN
Immeuble pierre ravalé, 4 pièces, 4e étage, ascenseur, double exposition. Prêt à vivre.
Plus possib. achat studio mitoyen.
1 560 000 F
AG ÉTOILE : 42-40-41-41

11e arrdt

NATION 3 P.
60 m² sur jardin, imm. récent, bon stand., ensoleillé, calme, excellent état 1 210 000 F
Tél. : 48-05-58-12

RÉPUBLIQUE 2 P. 55 m²
dans imm. ancien classé. Appart. de caract., 2e ét., hsp. moulures. 1 050 000 F
Tél. : 48-05-58-12

12e arrdt

4 P. 75 m² + 80 m² combles
3e étage - imm. brique près Nation 1 315 000 F
Immo Marcadet 42-51-51-51

13e arrdt

PORT-ROYAL anc., 4e, asc., 3 P., parf. état, parquet, calme.
1 390 000. Tél. : 43-25-32-56

14e arrdt

Mairie 14e, imm. anc., 3e ét., 4 p., cft, 90 m² à rafr., rue et cour, clme, soleil 43-35-18-36

Plaisance, dans anc. H.P., 3e et dern. ét., 2/3 p., 45 m², calme à saisir 43-35-18-36

Rue Boyer-Barret, 2 p. 35 m² dans bel imm. p. de t. vue sud. 500 000 F Syndic 43-20-77-47

ALÉSIA 4 p. 81 m², parking, 3e ét., asc., bel imm., récent. 1 780 000 F Syndic 43-20-77-47

15e arrdt

EXCEPTIONNEL BEAU STUDIO 40 M²
Clair, calme, parf. état, imm. réc. Standing 769 000 F
PARTENA – 42-66-36-53

Prox. Avenue BRETEUIL
BEAU STUDIO 28 M²
Balcon, 4e ét., asc., imm. récent
635 000 F – 42-66-36-65

MOTTE PICQUET
Beau 2 p., 46 m². Tr. clair, calme
850 000 F – 47-20-17-82

50 m² grand séjour + chambre, 7e, ascenseur, vue tour Eiffel
1 050 000 F 34-93-44-06

16e arrdt

16e EXELMANS 3/4 P
84 m², Imm. ancien. P. et B. bon stand., 6e ét., asc., appt. spacieux, séj. 37 m², 2 ch., cuis. et SdB, à rafraîchir.
Prix : 1 950 000 F
Tél. : 48-05-58-12

Studio 21 m², s. de b, cuisine, 6e, ascenseur, calme, verdure.
450 000 F – 34-93-44-06

17e arrdt

Mo WAGRAM, 3 P.
Bel imm., 4e ét. 1 250 000 F.
Tél. : 42-27-58-30.

MAILLOT 2/3 P. 6e, asc.
Terrasse – 1 680 000 F.
VALETTE · 45-61-44-37

MONCEAU 6 PIÈCES
Pdt. Beaux volumes.
Profession libérale.
4 500 000 F – 42 27-58-30

18e arrdt

50 m² – 750 000 F
Marché du Poteau. Imm. brique, 3 p. + balcon - tout confort
Immo Marcadet 42-51-51-51

4 pièces – 2 100 000 F
Mo Lamarck – Imm. standing, grand 4 p., tout confort, caractère.
Immo Marcadet 42-51-51-51

56 m² – 895 000 F
3 P., 1 balcon, tout confort.
Rue Belliard – Imm. standing.
Immo Marcadet 42-51-51-51

32 m², 485 000 F
studio tout confort, clair mairie 18e, imm. standing
Immo. Marcadet. 42-51-51-51

80 m², 1 050 000 F
Mo J. Joffrin, imm. standing 3 P., + balcons, refait neuf
Immo. Marcadet. 42-51-51-51

20e arrdt

Mo GAMBETTA
rue Villiers-de-l'Isle-Adam. proche commerces et transports gd studio, vue s/jard., 3e ét frais de notaire réduits proposé 518 000 F
LERMS. 40-30-39-69

78 Yvelines

LE PECQ – URGENT
appt 6 p. dans résid. calme verdure, 4 chbres, 2 bains, 1 box + park. 1 780 000 F
FONCIA – 34-51-62-59

ST-GERMAIN
300 m RER, superbe 3/4 p. tt cft. Imm. ravalé, 3e ét. 1 890 000 F
FONCIA – 34-51-62-59

HOUILLES
12' RER, bel appt., vue sur jard., comp. entrée, séj. dble, 2 ch., cuis., sdb, cellier, w.-c., cave, interphones. Bon état. 530 000 F
Tél. : 39-13-27-27

92 Hauts-de-Seine

BOULOGNE, imm., récent GD STUDIO, 5e ét., PARK.
790 000, AWI. 42-67-37-37

MAIRIE ISSY, 2 P., 45 m²
4e ét., ref. neuf, clair
590 000 F. 43-26-76-77

Bd Victor-Hugo, grand studio avec balcon-terrasse. 4e ét., asc. 820 000 F Gérant 43-20-77-47

94 Val-de-Marne

ST-MAURICE
Prox. RER. 3 P. en duplex, cuis., bains, w.-c., bon état.
1 170 000 F. VADI 43-97-15-52

HAUTS DE CHAMPIGNY
5 P 105 m² env., dble liv., cuis., bains, s. d'eau, 2 w.-c.
580 000 F VADI 43-97-15-52

achats

PARTENA ÉLYSÉE
16, av. Montaigne 47-20-17-82
rech. beaux appartements
Demeures de prestige
VENTE OU LOCATION

IMMO MARCADET
recherche appartements
PARIS toutes surfaces
42-51-51-51 Fax 42-55-55-55

Locations

15e, CHARLES-MICHELS
BEAU 4 P., 98 M², 4e ét., dble expo, rue et jardins, 9 200 F h. ch.
PARTENA - 45-77-98-42.
Voyez notre sélection
36.15 FNAIM PARTENA

AV. PAUL-DOUMER (16e)
4 p., 130 m², meub. gd stand., séj. : 50 m², 17 300 F ch. comp.
FORUM - 44-18-66-66

WAGRAM
imm. stand. APPART. 3 P., 86 m², refait neuf, chauff. et eau chaude cuis., loyer : 8 600 F h. charges, poss. park. 42-56-35-07

AV. MONTAIGNE SUPERBE 350 M²,
triple récept., 3 ch., 30 000 h. ch. PARTENA. 47-20-17-82

V.-HUGO-FOCH
LUXUEUX APPARTEMENTS REFAITS NEUFS
4 p. 149 m², 14 800 h. ch.,
5 p. 182 m², 15 900 h. ch.,
autres surfaces du studio au 7 p., consultez-nous.
PARTENA - 47-20-17-82

PARIS 75002, imm. classé, charme, séj. s/jardin privat., 3 ch. + gde salle voûtée de 40 m², 15 800 F.
Tél. : 30-61-46-26

78 HOUILLES
studio, 3e ét. avec cave, coté jardin, bon état, loyer : 2 900 F, charges : 300 F.
Tél. : 39-13-27-27

78 HOUILLES, 2 PIÈCES
3e ét., comp. entrée, ch., s. d. bns, cuis., séj. avec balc., parking, neuf, loyer : 3 900 F, charges : 300 F.
Tél. : 39-13-27-27

78 ETANG-LA-VILLE
gare à pied, belle villa, t.b. état, 6 ch., 23 000 F.
Tél. : 30-61-46-26

78 VILLENNES
mais. meub. s/2 500 m², 3 ch., bur., dépend. 2 p., 14 000 F.
Tél. : 30-61-46-26

Pavillon

CARRIÈRES-SUR-SEINE
5' RER, agréable pavillon sur 278 m² de ter. comp. s/sol avec gar., entrée, séj. dble, cuis. sur ter., w.c., étage : 2 ch., pte pièce, gren., 900 000 F
Tél. : 39-13-27-27

Maison individuelle

Mo PYRÉNÉES, maison particulière, 125 m² s/5 niv., petit jard., 1 500 000 F.
LERMS - 40-30-39-69

Terrains

ST-GERMAIN-CENTRE
beau terrain, 1 100 m², clos de murs, 300 m², construction possible. Nous consulter :
FONCIA · 34-51-62-59

Box Parkings

Pharre vend Paris 12e, 25 park. et boxes, l'unité 130 000 F. 46-28-61-83

LE VÉSINET
exceptionnel s/terrain de 1 000 m², maison (poss 180 m² habit.) A SAISIR
FONCIA 34-51-62-59

LA MEILLEURE VUE SUR L'IMMOBILIER

Les électeurs en vacances pourront voter par procuration

Le premier tour de l'élection présidentielle tombe en période de congés scolaires mais le recours à des mandataires a été élargi

Le premier tour de l'élection présidentielle a été fixé au dimanche 23 avril, à un moment où plusieurs centaines de milliers d'enseignants et d'élèves de plus de dix-huit ans se trouveront en vacances scolaires. Le calendrier des congés scolaires aboutit en effet, cette année, à ce que ce 23 avril soit un jour commun de vacances pour les trois zones, les habitants de la zone A les achevant, et ceux de la zone C les commençant. Alors que le vote par correspondance est interdit depuis 1975, une réforme adoptée en 1993 a assoupli la possibilité pour les électeurs d'avoir recours au vote par procuration, qui reste soumis à des conditions précises. Ils doivent s'adresser aux commissariats de police. Aux élections législatives de 1993, avant que la loi soit simplifiée, seuls 1,1 % des votants avaient confié leur vote à des mandataires.

HUIT CENT MILLE enseignants seront en vacances le 23 avril, jour du premier tour de l'élection présidentielle, comme des milliers de parents et près de 413 000 élèves de dix-huit ans et plus, en âge de voter. Cette situation est exceptionnelle *à plus d'un titre : sous la* V[e] République, les électeurs ne se sont quasiment jamais trouvés en vacances au moment d'accomplir leur devoir civique.

Les délais légaux

L'article 7 de la Constitution et l'article 27 du décret du 14 mars 1964 laissent peu de marge de manœuvre au gouvernement pour fixer les dates de l'élection présidentielle. Le premier prévoit que *« l'élection du nouveau président de la République a lieu vingt jours au moins et trente-cinq jours au plus avant l'expiration des pouvoirs du président en exercice »*. Le second précise que le Conseil constitutionnel dispose de dix jours, après le tour décisif, pour proclamer les résulats du scrutin.

Le terme du mandat de François Mitterrand se situant le 20 mai à minuit, le premier tour, pour l'élection de son successeur, ne pouvait être fixé qu'au 16 avril – mais c'est le jour de Pâques – ou au 23 avril – date retenue –, afin de respecter le double délai imposé par la Constitution et par le décret de 1964. Interrogé au cours de « L'heure de vérité » sur France 2, le 29 janvier, le ministre de l'intérieur, Charles Pasqua, a rappelé ces contraintes légales.

Pour la première fois lors d'une élection majeure, les possibilités du vote par procuration ont été étendues. La loi du 6 juillet 1993 autorise *« les électeurs qui ont quitté leur résidence habituelle pour prendre des vacances »*, ceux qui sont absents de leur lieu de vote pour des *« obligations dûment constatées »* et ceux qui ont des raisons médicales avérées à confier leur vote à un mandataire.

Les retraités – dont la population est estimée à environ 10 millions de personnes – peuvent être compris dans ces catégories, puisque le code électoral n'énumère plus de façon limitative les citoyens – des gardiens de phare aux femmes en couches, en passant par les journalistes en mission – autorisés à voter par procuration.

Cette simplification pourrait éviter à des milliers d'électeurs de choisir entre les urnes et les vacances. Reste à savoir combien d'entre eux essaieront de pousser cette porte à demi-ouverte. Et combien arriveront à leurs fins.

TÂCHE « INDUE »

Si les bénéficiaires du vote par procuration sont potentiellement plus nombreux qu'avant décembre 1993, l'appréciation de la, ou des, pièces justificatives qu'ils devront fournir pour l'obtenir reste du ressort du tribunal d'instance ou, le plus souvent, des commissariats ou des gendarmeries. C'est à ces derniers, implantés dans toutes les villes – alors que l'on ne compte que quatre cent soixante-treize tribunaux d'instance –, qu'il incombe, le plus souvent, de délivrer la procuration demandée.

Les policiers, comme les gendarmes, ont parfois tendance à considérer cette tâche comme « indue » et s'y plient avec plus ou moins de bonne volonté. Tout dépend d'abord de ce que l'on entend par « vacances ». *« Il va de soi que la notion de vacances implique une absence prolongée (...), c'est-à-dire un séjour de l'électeur loin de son domicile »*, précise une circulaire actualisée en décembre 1993, émanant du ministère de l'intérieur. Il faut donc partir « loin » et « longtemps », notions toutes subjectives, pour obtenir une procuration.

DES SITUATIONS UBUESQUES

La diversité des cas, poursuit ce texte, interdit de définir limitativement les justifications présentées par l'électeur. Celles-ci doivent être, cependant, *« de nature à emporter la conviction »*. Comment convaincre ? Pour les salariés, une attestation de l'employeur devrait suffire. La situation se complique pour les retraités, placés, par définition, dans l'impossibilité de fournir une telle pièce.

Les réponses varient d'un endroit à l'autre, jusqu'à provoquer des situations assez ubuesques. Dans un tribunal d'instance, on peut s'entendre répondre qu'il faudra fournir le billet de train prouvant que l'on s'est transporté dans le Gard pendant les vacances de Pâques, alors que l'on vote habituellement à Paris.

Dans l'autre, la demande de procuration est repoussée avec la plus grande énergie, à moins d'apporter la preuve que l'on a réservé de longue date son voyage auprès d'un organisme de tourisme ou que l'on part à l'étranger.

Ces variations sont d'autant plus paradoxales que la proposition de loi élargissant le vote par procuration était, à l'origine, un texte proposé au Sénat par un élu RPR, dans le but avoué d'ouvrir aux retraités le vote par procuration, dont ils étaient exclus.

Pas moins de six propositions de loi allant dans ce sens avaient été déposées lors de la précédente législature. Cette mesure ne constituait-elle pas, comme le soulignait Serge Charles (RPR), lors du débat sur le texte à l'Assemblée (*Le Monde* du 7 mai 1993), *« un apport stabilisateur »* pour soutenir le secteur du tourisme ?

« INNOMBRABLES ABUS »

Le ministère de l'intérieur ne dispose pas de statistiques sur le vote par procuration lors de l'élection présidentielle. On sait seulement que, pour les législatives de 1993, période où le vote par procuration était plus restreint, 285 000 électeurs, soit 1,1 % des votants, avaient fait ce choix. Ils n'avaient plus, depuis 1975, le loisir de voter par correspondance, cette procédure ayant été supprimée *« en raison des innombrables abus »* qu'elle avait engendrés.

Le vote par procuration n'a pas mis fin aux tentatives de fraude. En 1988, Bernard Tapie avait obtenu l'annulation de l'élection de Guy Tessier (UDF-PR), dans la sixième circonscription des Bouches-du-Rhône, en raison de l'irrégularité de plusieurs centaines de votes par procuration. Cette procédure reste, néanmoins, le seul moyen de résoudre le dilemme de plusieurs milliers d'électeurs.

Béatrice Gurrey

La volte-face de François Bayrou

Le 9 décembre 1993, le cabinet de François Bayrou entamait avec ses partenaires – syndicats et fédérations de parents d'élèves – une négociation, au sein du Conseil supérieur de l'éducation, pour modifier le calendrier scolaire en vue d'éviter un « télescopage » de dates avec l'élection présidentielle.

***Le 9 janvier 1994, de façon assez inattendue*, le ministre de l'éducation nationale annonçait, à « L'heure de vérité », sur France 2, que ce changement du calendrier triennal visait, en fait, à allonger le troisième trimestre, écourté par les examens et les conseils de classe. Les discussions ont donc continué dans ce sens entre la Rue de Grenelle et les syndicats... sans qu'il soit plus question des élections.**

Dans la nouvelle version du calendrier, publiée le 19 mars dernier au *Journal officiel*, les congés de la zone B (qui comprend, notamment, les académies d'Aix-Marseille, Lille et Strasbourg), du 22 avril au 9 mai, incluent les deux dimanches électoraux. Le premier tour, le 23 avril, tombe en plein milieu des vacances de la zone C (Bordeaux, Paris, Créteil, Versailles) et à la fin des vacances de la zone A.

Une lettre du trésorier de la fédération socialiste de Loir-et-Cher

A la suite de l'article paru dans *Le Monde* du mardi 7 février, intitulé « L'absence de M. Lang », Patrick Bauer, trésorier de la fédération socialiste de Loir-et-Cher et conseiller municipal de la ville de Blois, nous a adressé la réponse suivante :

« Je trouve d'abord particulièrement choquant et insultant que les militants socialistes de Loir-et-Cher soient ravalés au rang de « manants ».

» C'est faire peu de cas de la liberté totale qui est la leur et qui s'exprime tantôt, massivement, en faveur de Jack Lang lors des investitures locales, tantôt en faveur de Lionel Jospin.

» Mais je voudrais surtout vous dire combien je suis ulcéré qu'on me prête des propos qui n'ont jamais été les miens.

» J'aurais signifié à Jack Lang que « n'étant pas à jour de ses cotisations », *il ne pouvait pas participer au vote du 3 février.*

» J'affirme, au contraire, que Jack lang était parfaitement à jour de ses cotisations 1994, cotisations qu'il avait d'ailleurs réglées plusieurs mois avant le congrès de Liévin. »

[C'est sur l'insistance de Jean-Claude Derré, ancien premier secrétaire de la fédération de Loir-et-Cher, désigné comme mandataire fédéral par Lionel Jospin pour les opérations de vote du vendredi 3 février, que Patrick Bauer avait été prié de vérifier l'état des cotisations de M. Lang.

M. Derré nous a confirmé, mardi 7 février, que c'était M. Bauer en personne, qui, pour le rassurer définitivement, l'avait informé, le 3 février au matin, de la réception d'un chèque de 6 000 francs du maire de Blois. – D. C.]

Une lettre du trésorier de la fédération socialiste de Loir-et-Cher

Les collectivités locales de l'Union européenne sont toujours en quête de reconnaissance

La dernière réunion du comité des régions a été axée sur la mise en œuvre de la subsidiarité

Organe consultatif créé par le traité de Maastricht, le comité des régions vient de se réunir pour la première fois depuis le début de la présidence française de l'Union européenne. La nouvelle commissaire européenne chargée de la politique régionale, Monika Wulf-Mathies, a apporté son soutien à ce comité, qui demande la mise en œuvre de la subsidiarité au profit des collectivités locales de l'Union.

BRUXELLES
de notre envoyée spéciale

Le comité des régions boit du petit lait. Ce jeune organe consultatif européen, où se retrouvent les représentants des collectivités territoriales des pays membres de l'Union, est soucieux, plus que tout, d'affirmer son existence. Or, de ce point de vue, sa sixième session plénière, qui s'est tenue à Bruxelles les 1er et 2 février, est une bonne cuvée : il compte désormais trente-trois nouveaux membres, autrichiens, finlandais, suédois, ainsi qu'une alliée de taille, le nouveau commissaire chargé de la politique régionale de l'Union européenne, Monika Wulf-Mathies, qui ne lui a pas ménagé son soutien.

Dans son enthousiasme, Jacques Blanc (UDF-PR), président du comité et du conseil régional du Languedoc-Roussillon, a cru pouvoir annoncer qu'il avait trouvé un autre supporteur éminent en la personne d'Edouard Balladur ! Le premier ministre a en effet accepté de se rendre, le 14 mars, dans son fief de Montpellier, où se réunit l'une des commissions du comité des régions : il sera beaucoup question de la fameuse subsidiarité en faveur des collectivités territoriales, donc indirectement de l'avenir de l'assemblée qui représente ces dernières. Même si M. Balladur aura alors probablement en tête de plus proches échéances...

Pourquoi décider à l'échelon central ce que l'on peut réaliser efficacement au niveau local ? Ainsi pourrait être résumé approximativement ce fameux principe de subsidiarité. *« Personnellement, je suis favorable à ce que cette notion soit mieux explicitée dans le futur traité de l'Union européenne, mais je ne suis pas sûre que les gouvernements partageront cet avis »*, a affirmé Mme Wulf-Mathies devant les membres du comité des régions conquis. Avec un sourire ironique, elle leur a souhaité en substance *« beaucoup de succès »*, et... beaucoup de patience. Malgré ces voeux en forme de mise en garde, les espoirs allaient bon train dans l'hémicycle. *« J'envie les pays où il existe une vraie délégation des pouvoirs, c'est la garantie de plus de démocratie »*, s'est exclamé un délégué du pays de Galles, repris en écho par son homologue écossais. *« Pour nous, le comité des régions est vital, c'est la seule institution européenne où nous pouvons lancer notre appel, que Londres refuse d'entendre. »*

Devant tant de ferveur, Mme Wulf-Mathies a dû rappeler qu'il n'était pas du ressort de la Commission de contraindre le gouvernement britannique à engager une politique de décentralisation. *« Si nos concitoyens pensaient que nous ne nous dirigerons pas vers une Europe des régions, ils auraient répondu négativement au référendum sur l'adhésion à l'Union »*, notait, pour sa part, la délégation autrichienne. Côté français, l'engagement de Jacques Blanc en faveur d'un principe qu'il considère comme la *« carte d'identité »* du comité des régions, créé par le traité de Maastricht, est connu. Mais la réaction des responsables politiques parisiens est tout aussi tranchée : ce concept provoque chez eux une sorte d'allergie. Ainsi, les gouvernements français ont jusqu'à présent refusé de ratifier la Charte européenne de l'autonomie locale, rédigée par le Conseil de l'Europe en 1985. Celle-ci affirme en préambule que *« c'est au niveau local que le droit des citoyens à participer à la gestion des affaires publiques peut être exercé le plus directement »*. Ce texte a été adopté par une vingtaine d'Etats.

« En aucun cas la subsidiarité ne doit (...) être le prétexte à établir des relations directes entre les collectivités locales et l'Union », écrivait sans ambiguïté Philippe Séguin dans les colonnes du *Figaro*, le 7 décembre 1994. Deux jours plus tôt, le bureau du comité des régions venait justement d'adopter une résolution demandant la révision du bref article que le traité de Maastricht consacre à cette question. La subsidiarité n'y est abordée que pour définir, de manière bien floue, les rapports entre la Commission et les Etats, et ceux-là uniquement. Le comité réclame en outre le droit d'introduire un recours devant la Cour de justice lorsque des décisions européennes empiéteront sur les compétences des autorités locales.

Au même moment, le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE), auquel adhèrent des milliers de collectivités locales de vingt-cinq pays, et l'Assemblée des régions d'Europe (ARE), qui regroupe 281 régions, conduisaient une démarche similaire. Ensemble, ils ont fait part de leurs doléances aux chefs d'Etat réunis pour le sommet européen d'Essen, qui les ont reçues avec une indifférence apparemment totale. Les représentants des collectivités locales ne s'en montrent pas surpris : la réaction est la même à chacun de ces sommets. Mais ils ne se découragent pas. Les débats qui s'engagent au sujet de la réforme des institutions européennes de 1996 vont leur donner l'occasion de plaider leur cause.

Dans leur combat, qui s'annonce fort long, les élus locaux devraient pouvoir compter sur l'intérêt des Etats les plus fédéraux : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique. Déjà les dirigeants des Länder siègent de droit aux conseils des ministres européens, lorsque les questions abordées sont de leur compétence. De nationalité allemande, Wolfgang Maier, secrétaire général de l'ARE, observe depuis Strasbourg, avec un certain optimisme, l'avancée de la décentralisation dans l'Hexagone. D'ailleurs, remarque-t-il, *« Helmut Kohl est-il une personnalité politique faible, sous prétexte que son pays est organisé en Länder ? Les Etats fédéraux sont-ils moins puissants sur le plan économique ? »*

Et puis, face à son affaiblissement attendu après le départ de Jacques Delors, la Commission se cherche, elle aussi, des alliés. Les inquiétudes liées au *« déficit démocratique »* apparues lors des débats sur le traité de Maastricht lui ont montré, en outre, qu'elle avait besoin d'ambassadeurs hors de Bruxelles. Mme Wulf-Mathies a insisté sur les deux missions qu'elle entend confier aux membres du comité. D'abord *« permettre d'éviter les erreurs commises par des décideurs coupés des réalités locales »*. Elle s'est, pour cela, engagée à faciliter leur travail d'élaboration d'avis consultatifs. Ensuite, elle *« espère que l'action des élus pourra améliorer l'efficacité et surtout le contrôle financier »* des programmes européens, bref remédier à un gâchis dont les populations européennes risqueraient de se lasser.

Martine Valo

Au plus près des citoyens

La subsidiarité, ou principe de proximité, repose sur l'idée que les décisions doivent être prises au plus près des citoyens. Ce principe figure à l'article 3 B du traité de Maastricht : *« Dans les domaines qui ne relèvent pas de sa compétence exclusive, la Communauté n'intervient, conformément au principe de subsidiarité, que si et dans la mesure où les objectifs de l'action envisagée ne peuvent pas être réalisés de manière suffisante par les Etats membres et peuvent donc, en raison des dimensions ou des effets de l'action envisagée, être mieux réalisés au niveau communautaire. L'action de la Communauté n'excède pas ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs du présent traité. »*

Mme le commissaire et les eurocrates

La nouvelle responsable de la politique régionale des Quinze est une « star » du syndicalisme

BRUXELLES
de notre envoyée spéciale

PORTRAIT

En Allemagne, Monika Wulf-Mathies est une sorte de star. Présidente depuis 1982 (et réélue régulièrement depuis) du Syndicat de la fonction publique et des transports, la deuxième centrale d'outre-Rhin, sa notoriété avait passé les frontières lors de la grande grève du printemps 1992, qui paralysa les services publics pendant onze jours. *« Lors des réceptions organisées pour les nouveaux commissaires, chez le roi, partout à Bruxelles, je suis amenée à me présenter. Cela me donne le sentiment, positif, d'avoir retrouvé un espace privé que j'avais perdu dans mon pays. »* Directe, chaleureuse et pragmatique, Mme le commissaire chargée de la politique régionale européenne, qui succède à ce poste à l'Ecossais Bruce Millan, sourit. Elle sourit souvent : un peu de charme ne nuit pas dans un univers où elle aura à mettre à profit son sens de la négociation.

Son inévitable réputation de « dame de fer » ne l'a pas précédée à Bruxelles. Diriger un syndicat est un rude métier, confirme-t-elle dans un soupir, mais qu'elle entendait poursuivre, si le chancelier Kohl ne lui avait proposé, en septembre 1994, de faire partie de l'exécutif européen. *« J'ai pensé qu'avec mon expérience je pouvais apporter à l'Union l'approche de la majorité des gens, des travailleurs, des employés. Et puis, c'est une chance de faire de la politique au sommet. »*



MONIKA WULF-MATHIES

SOCIALISTE DE TOUJOURS

Avec un doctorat ès lettres en poche, la jeune Monika Wulf-Mathies avait rejoint rapidement le cabinet du chancelier Willy Brandt, où elle s'est occupée de politique sociale. A cinquante-trois ans, le credo de cette socialiste de toujours – elle a adhéré au SPD en 1965 – demeure la lutte contre le chômage, la politique sociale et l'environnement.

Elle promet qu'elle tâchera de veiller à *« l'égalité entre les hommes et les femmes dans le monde du travail, un principe souvent évoqué, pour lequel on n'a pas fait grand-chose »*.

Elle admet être arrivée à Bruxelles bardée des classiques préjugés sur les *« eurotechnocrates »*, avant de réviser son jugement. *« Toutes les personnes que j'ai rencontrées à la Commission sont bien plus politiques que bureaucrates. Elles savent qu'elles doivent vaincre le scepticisme général et toutes se montrent très dévouées à la cause européenne. Il y a sûrement plus d'idéalistes ici que n'importe où ailleurs. »*

Quant aux aspirations des représentants des collectivités locales à plus d'autonomie, Mme le commissaire les comprend fort bien. Mais *« votre comité des régions aura une audience d'autant plus forte qu'il se maintiendra sur le terrain qui est le sien, c'est-à-dire celui des compétences spécifiques des autorités locales »*, leur a-t-elle asséné. En clair, la jeune assemblée est priée de ne pas sombrer dans une dispersion boulimique, voire mégalomane.

M. V.

Le Pays basque se dote d'un conseil des élus

BAYONNE
de notre correspondant

Après la mise en place, au printemps 1994, d'un conseil de développement, le Pays basque disposera, à partir du jeudi 9 février, d'un conseil des élus de soixante-cinq membres, qui rassemblera parlementaires, conseillers régionaux et généraux et représentants des maires. Ces deux instances sont le résultat de la démarche « Pays basque 2010 » amorcée en 1992 : cet effort de prospective associait, avec la bénédiction de la Datar, responsables socio-économiques, élus et représentants de l'Etat de cette moitié du département des Pyrénées-Atlantiques (*Le Monde* du 9 janvier 1994).

Leur objectif était de faire un diagnostic sur le Pays basque, de mettre en évidence des scénarios d'évolution et donc de cerner les atouts transfrontaliers, mais aussi les risques de déséquilibre de ce territoire, par exemple une densification exagérée de la côte basque et une désertification de l'intérieur rural. Premier résultat, le conseil de développement, sorte de conseil économique et social local, doté d'un budget de 1,5 million de francs, réfléchit sur des filières de production ou de formation, sous la houlette de son président, Ramuntxo Camblong, un chef d'entreprise. Et il devrait mettre au point cette année un schéma de développement du Pays basque.

Etait également prévu un conseil des élus, qui puisse donner à la première instance une légitimité et les moyens, tant politiques que financiers, de faire aboutir son travail. L'approche des élections municipales incitant à la prudence, le conseil des élus sera simplement une association loi 1901 qui pourrait évoluer, selon le voeu d'Alain Lamassoure, ministre (UDF-PR) délégué aux affaires européennes et ancien député des Pyrénes-Atlantiques, vers un groupement d'intérêt public (GIP). Réunis jeudi à Ustaritz, l'ancienne capitale de la province basque du Labourd, les membres du nouveau conseil doivent se fixer un programme d'action et élire un président. Celui-ci devrait être Jean-Jacques Lasserre, un conseiller régional et général UDF-CDS, qui avait déjà animé la démarche « Pays basque 2010 ».

Michel Garicoix

■ **BRETAGNE : les mairies d'Ille-et-Vilaine étaient fermées,** mardi matin 7 février, pour protester contre la condamnation à titre personnel des trois maires du Rheu, de Bédée et de Pleumeleuc, reconnus coupables de pollution en raison du mauvais fonctionnement des stations d'épuration de leurs communes. Pour André Egu, président de l'association départementale des maires, *« le maire n'est que l'exécutant des décisions prises par le conseil municipal »*. L'association « Eau et Rivières » de Bretagne est à l'origine des poursuites, engagées après de nombreuses mises en garde aux « maires pollueurs ». La cour d'appel avait fondé l'intention coupable des maires sur le fait qu'ils n'avaient pas pris les mesures immédiates et nécessaires en leur pouvoir pour remédier à la pollution des stations d'épuration. – *(Corresp.)*

ENFANCE Le professeur Jean-François Mattei, député (UDF) des Bouches-du-Rhône, devait remettre au premier ministre, mercredi 8 février, un rapport sur l'adoption. Il suggère d'aménager un certain nombre de procédures administratives destinées à mettre fin au « parcours du combattant » dénoncé par certaines familles. ● CONVENTION DE LA HAYE. Le professeur Mattei réclame la ratification par la France de la convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale. ● AGRÉMENT. Souhaitant réduire les disparités entre départements, il suggère que l'agrément soit reconnu au plan national. En cas de refus, le professeur Mattei propose qu'une nouvelle demande puisse être instruite après un délai de trente mois et non de cinq ans comme c'est le cas actuellement.

Le rapport Mattei propose de simplifier les procédures d'adoption

Rédigé à la demande d'Edouard Balladur, ce rapport invite à rendre « plus simples, plus sûres et plus justes » les procédures administratives permettant d'adopter un enfant

LE PROFESSEUR Jean-François Mattei, député (UDF) des Bouches-du-Rhône, devait remettre, mercredi 8 février, au premier ministre un rapport sur l'adoption. En juillet 1994, Edouard Balladur avait demandé à ce spécialiste de la génétique de conduire une réflexion sur les procédures administratives régissant l'adoption, notamment internationales. *« L'existence de nombreux couples stériles désireux d'accueillir des enfants sans recourir aux techniques médicales ou parce que celles-ci ont échoué est certaine*, indiquait alors le premier ministre. *Mais ce désir ne doit pas porter atteinte aux droits et intérêts de l'enfant. »*

Dans un volumineux rapport de près de deux cent vingt pages, le professeur Mattei dissèque les processus d'adoption et propose des aménagements, afin de les rendre *« plus simples, plus sûrs et plus justes »* et d'aboutir le plus rapidement possible à des modifications par voie législative et réglementaire.

DEUX SOUFFRANCES

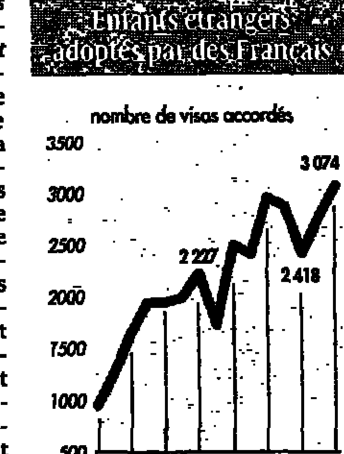
Distinguant la démarche des personnes ayant recours à une assistance médicale à la procréation de celle des parents qui souhaitent adopter un enfant, Jean-François Mattei précise d'emblée : « Il *ne s'agit plus de donner un enfant à un couple, mais de donner des parents à un enfant.* (...) *L'adoption ne peut être réussie que si les parents ont vraiment fait le deuil de l'enfant biologique imaginé.* » Il rappelle que l'adoption se bâtit le plus souvent sur la rencontre de deux souffrances, l'abandon pour l'enfant et la stérilité pour le couple.

Et de combattre un certain nombre d'idées reçues, comme celle qui consiste à s'indigner devant le nombre de candidats à l'adoption qui n'obtiennent pas satisfaction quand il y aurait de nombreux enfants en attente d'être adoptés. En fait, conclut le rapport, deux enfants adoptables sur trois demeurent en France sans parents parce qu'ils ne correspondent pas au nourrisson en bonne santé rêvé. Ils ont, par exemple, plus de huit ans, sont handicapés ou ont un problème de santé. En 1993, 1 355 enfants ont été adoptés, alors que 2 598 autres pupilles de l'Etat demeuraient sans parents. Au même moment, 13 428 familles attendaient un enfant après avoir effectué toutes les démarches et obtenu l'agrément nécessaire. L'adoption internationale avait permis, cette année-là, à 2 778 enfants d'être accueillis par une famille.

« Mais il est vrai, conclut le rapport, *que les formalités de l'adoption peuvent relever du « parcours du combattant »*. *Trop de situations sont invraisemblables et inacceptables, beaucoup de conduites sont désuètes et inadaptées. »* La procédure d'agrément fait l'objet de nombreuses critiques. Cette phase administrative de l'adoption a pour objet d'apprécier les conditions d'accueil offertes aux enfants par les familles. Elle est effectuée par le service départemental de l'aide sociale à l'enfance. Le rapport réclame que les informations soient transmises à temps aux demandeurs et que l'agrément soit reconnu sur l'ensemble du territoire français. Pour l'instant, il n'est valable que dans le seul département d'obtention. En cas de déménagement, les familles sont contraintes de recommencer la procédure.

Le rapport demande que les disparités entre départements soient réduites. Le taux moyen des refus d'agrément se situe autour de 10 %, mais des écarts importants existent. En 1992, dans des départements où les demandes sont peu nombreuses comme le Gers ou les deux départements de Corse, toutes les demandes ont été acceptées. En revanche, en Seine-Saint-Denis, 35,6 % des familles s'étaient vu refuser cet accord.

L'adoption internationale est le deuxième grand volet de ce rapport. Depuis quatre ou cinq ans, les deux tiers des enfants mineurs adoptés par des Français sont nés à l'étranger. La France est ainsi devenu le deuxième pays au monde



En 1993, 1 058 pupilles de l'État ont été adoptés en France. 2 383 autres enfants attendaient.

pour le nombre d'adoptions internationales après les Etats-Unis. Le nombre de pays d'origine des enfants n'a cessé d'augmenter, pour passer de 7 en 1979 à 73 en 1993. La plupart de ces pays ont cherché à garantir les intérêts de l'enfant et à lutter contre les trafics. Des événements de politique interne ont parfois influé sur l'arrivée d'enfants, comme la chute de Ceaucescu en Roumanie, en 1989. Le Sri-Lanka s'est brutalement fermé à l'adoption internationale en 1987 après la découverte d'un important trafic. Le nombre d'enfants colombiens adoptés a beaucoup diminué en 1986-1987 à la suite de l'inculpation en France pour mauvais traitement d'un couple ayant adopté un petit Colombien.

Pour Jean-François Mattei, il appartient aux autorités du pays d'origine de vérifier que ces enfants sont adoptables et que le consentement a été donné en toute connaissance de cause par les parents ou par les représentants légaux. Insistant sur la nécessité de ratifier la convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, il ajoute : *« La France, qui a participé activement aux travaux d'élaboration de la convention, devrait la ratifier au plus vite. »* Cette ratification impliquera quelques mesures d'accompagnement comme la mise en place d'une « autorité centrale interministérielle ». Il suggère également la confirmation de la Mission de l'adoption internationale, qui prendrait le titre de délégation, qui habilite déjà les œuvres chargées du placement des enfants, informe les familles sur les procédures en vigueur dans soixante pays et délivre environ trois mille visas par an à des enfants étrangers adoptés.

Le rapport suggère que son rôle soit élargi aux demandes individuelles, qui concernent chaque année mille six cents familles, soit les deux tiers des adoptions internationales. Cette délégation à l'adoption internationale aurait ainsi le monopole des contacts avec les pays d'origine en transmettant les données relatives aux parents et en recevant celles relatives à l'enfant. Cette évolution n'est pas jugée souhaitable par la fédération Enfance et familles d'adoption, très attachée au caractère individuel de certaines démarches. Elle craint de voir s'alourdir les procédures de l'adoption internationale.

VINGT-QUATRE PROPOSITIONS

Au total, le professeur Jean-François Mattei formule vingt-quatre propositions destinées à *« répondre aux nouvelles exigences de la convention de La Haye du 29 mai 1993, faciliter et harmoniser les procédures afin de les rendre plus simples, plus sûres et plus justes »*. Il propose ainsi de ramener à vingt-huit ans l'âge minimal des parents adoptifs – au lieu de trente ans actuellement – et d'en faire bénéficier les couples mariés depuis deux ans – contre cinq ans actuellement. Concernant la procédure d'agrément, il suggère que l'agrément soit reconnu sur le plan national, que les modalités et les conditions de validité soient identiques pour tous les candidats à l'adoption internationale ou interne et que son principe soit intégré dans le Code civil. En cas de refus, le rapport suggère qu'une nouvelle demande puisse être instruite après un délai de trente mois et non de cinq ans, comme c'est actuellement le cas.

Concernant le secret des origines, le professeur Mattei ne s'oppose pas à la liberté de la mère de rester anonyme lors de l'accouchement, ni à celle des parents de demander le secret de leur identité lors de la remise de l'enfant en vue de son adoption, si celui-ci a moins d'un an. Mais certains enfants adoptés souffrant de ce vide absolu d'informations, le professeur Mattei suggère que l'on cherche à recueillir des renseignements non identifiants lors d'un entretien avec la mère et qu'on lui propose de rédiger une lettre à l'attention de l'enfant. Enfin, le rapport suggère de réduire à six semaines, au lieu de trois mois, le délai de rétractation du consentement à l'adoption.

Concernant les dispositions d'ordre social, le rapport estime qu'il convient d'accorder les différents congés et prestations à toutes les familles quel que soit l'âge de l'enfant arrivé au foyer. Ainsi, il estime judicieux d'aligner les prestations versées au titre de l'allocation d'adoption sur celle versée au titre de l'allocation jeune enfant, et de prévoir l'ouverture d'un droit à l'allocation parentale d'éducation, ainsi que le bénéfice du congé parental d'éducation. Le rapport propose aussi d'apporter une aide aux familles nourricières pour qu'elles adoptent l'enfant qu'elles élèvent.

Michèle Aulagnon

De nouvelles frontières avec la procréation médicalement assistée

L'ÉVOLUTION des mœurs et les extraordinaires avancées de la biologie et de la procréation médicalement assistée font que l'adoption ne peut plus – aujourd'hui – être réduite à une pratique sociale fondée sur le désir d'enfant exprimé par des couples, le plus souvent stériles. En choisissant le professeur Jean-François Mattei pour engager la réforme, devenue nécessaire, des textes législatifs et réglementaires en la matière, Edouard Balladur témoignait du nouveau regard que la société française porte sur l'adoption. Généticien de formation, ne cachant nullement sa foi chrétienne, le professeur Mattei avait, au travers de la législation – alors en gestation – sur la bioéthique, mené il y a quelques années une longue réflexion sur la procréation médicalement assistée. Il cherchait à inscrire au mieux dans le champ de la pratique médicale cet ensemble de techniques et de pratiques qui visent à aider les couples stériles à concevoir, qu'ils aient ou non recours à des cellules sexuelles (ovules ou spermatozoïdes) issues d'un tiers donneur, anonyme et bénévole.

C'est le professeur Mattei que l'on retrouve aujourd'hui à propos de l'adoption, proposant une série de mesures que le prochain gouvernement, quelle que soit sa composition et ses convictions politiques, ne devrait guère tarder à mettre en œuvre tant elles sont consensuelles et opportunes. *« J'ai mené une réflexion complémentaire à celle sur la procréation médicalement assistée*, nous a expliqué le professeur Jean-François Mattei. *Avec la prise en charge médicale de la stérilité il s'agit d'aider les couples souffrants à concevoir un enfant. Ici nous sommes dans une démarche symétrique – puisqu'il s'agit de donner des parents à un enfant déjà existant. »*

Cette démarche s'inscrit dans les controverses sur l'éthique biomédicale. Elle conduit immanquablement à s'interroger sur la prépondérance donnée dans notre société à la biologie sur le vécu, à la nature sur la culture, à l'inné sur l'acquis. *« Jamais comme aujourd'hui la difficile question de la connaissance des origines humaines n'a été posée avec autant de force*, écrit le professeur Mattei. *Curieux retournement où le sempiternel débat entre l'inné et l'acquis se trouve différemment posé. Les mêmes qui, bien souvent dans le passé, avaient défendu âprement la force de l'acquis dans la constitution d'une personnalité deviennent les apôtres de la génétique. Est-ce le lien biologique ou le lien social qui l'emporte pour définir la filiation ? Sans vouloir être provocateur et sans méconnaître la force de la filiation naturelle, le généticien que je suis ne peut se résoudre à donner la première place à la biologie. »*

« DONNER DES PARENTS À UN ENFANT »

Cette profession de foi conduit ce généticien à formuler d'autres vérités qui heurteront quelques lieux communs. *« Il est faux*, dit le professeur Mattei, *de prétendre que l'adoption est un droit. Pas plus qu'il n'y a de droit à l'enfant. Il y a sur ce sujet de graves confusions. Lorsque les méthodes médicales ont échoué, les couples s'orientent vers l'adoption. Le danger est d'ignorer que la logique devient tout autre. Il ne s'agit plus de donner un enfant à un couple mais de donner des parents à un enfant. Il apparaît que la confusion des logiques est à l'origine de nombreux malentendus. L'assistance médicale à la procréation et l'adoption s'inscrivent dans deux logiques opposées. L'adoption est obligatoirement mal vécue si les couples ne réalisent pas que leur désir doit s'orienter différemment. L'adoption ne peut être réussie que si le couple a réellement fait le deuil de l'enfant biologique imaginé. Il ne s'agit plus de donner la vie à un enfant mais de se donner à la vie d'un enfant. On comprend mieux, dès lors, la nécessité absolue d'apprécier la réalité des motivations entre égoïsme et générosité. »*

Pour autant, le professeur Mattei ne fuit pas les apports que la biologie peut fournir dans ce domaine. Ainsi parvient-il à formuler un subtil équilibre. Sans remettre en cause le secret des origines, il fait valoir les progrès de la génétique qui ont permis de prendre conscience de l'impossibilité de priver un enfant de la connaissance éventuelle de son patrimoine génétique, notamment en ce qui concerne les antécédents médicaux, eu égard aux conséquences pathologiques possibles et aux mesures médicales préventives qui pourraient, demain, s'imposer.

Cet exercice était hautement difficile tant il renvoie à la complexité mêlée du désir et du droit, à l'opposition, parfois factice, entre le sang et le cœur. La puissance des nouveaux outils de la lecture du vivant, de ses origines et de son possible devenir, imposera demain d'autres approches de l'adoption. Dans l'attente, les textes proposée par le professeur Mattei apparaissent déjà, pour des raisons techniques autant que morales, comme une véritable urgence.

Jean-Yves Nau

Le docteur Michel Garretta devra effectuer la totalité de sa peine

« C'EST Mᵉ LECOQ qui vous annonce que Michel Garretta purgera sa peine jusqu'à liquidation des stocks », exulte l'avocat d'une partie civile. La phrase est significative, car en quelques mots se trouvent rassemblées plusieurs dérives survenues dans cette affaire : l'avocat se hisse sur le devant de la scène, cite son nom, et tout à sa jubilation se lance dans une comparaison morbide entre la détention du docteur Garretta et la diffusion de produits sanguins contaminés par le virus du sida.

Il est 15 h 30, l'avocat est sorti précipitamment de la 23ᵉ chambre correctionnelle, qui siège à huis clos depuis 9 heures. Visiblement satisfait, il répète sa phrase devant les micros. Déjà, en fin de matinée, il s'était dirigé vers la presse pour dire que l'audience était terminée et que, sur les sept avocats des parties civiles présents à l'audience, trois s'étaient opposés à la libération conditionnelle du docteur Garretta, accordée le 2 février par le juge d'application des peines. Le parquet, représenté par Jean-Charles Lecompte, avait introduit un recours contre cette décision en la justifiant à l'audience par le *« respect dû aux victimes »* et la menace de *« troubles de l'ordre public »*. Et Mᵉ Lecoq ajoutait que, pour sa part, il avait notamment évoqué devant le tribunal les risques d'attentat courus par le docteur Garretta s'il était remis en liberté...

UN SYMBOLE

Plus loin, d'autres conseils de parties civiles s'exprimaient plus modestement. Ils font partie de ceux qui ne se sont pas opposés à la libération conditionnelle, et parmi eux Mᵉ Michel Zaoui déclarait : *« Le dossier est suffisant pour justifier la mise en liberté.* (...) *Même si la douleur des hémophiles est considérable, la douleur et l'émotion ne doivent pas être créateurs de droit. »* On apprenait aussi que Michel Garretta, présent à l'audience, avait pu s'exprimer. Confiant, l'un de ses avocats, Mᵉ Xavier Charvet, commentait : *« Garretta représente un symbole, c'est bien que le tribunal voit qu'un symbole, c'est aussi un homme qui a deux bras et deux jambes. »* Et les juges l'ont donc interrogé sur le travail qu'il avait trouvé, sur sa famille et sur son domicile ; trois critères nécessaires à la justice pour apprécier les possibilités de réinsertion d'un condamné. Plusieurs magistrats venus aux nouvelles, dont un ancien juge d'application des peines (JAP), pronostiquaient une confirmation de la mise en liberté, et l'un d'eux insistait sur le courage du juge qui résiste à l'opinion publique.

Le tribunal, présidé par Jean-Louis Chaux, n'a pas eu le même regard. Les magistrats relèvent tout d'abord : *« L'admission à la libération conditionnelle est une faculté pour l'autorité qui l'accorde et non un droit automatiquement acquis au condamné présentant à la moitié de sa peine des gages sérieux de réadaptation sociale* (...), *pas plus que les textes, l'usage ne consacre pas cet automatisme. »* Cette dernière affirmation sera contestée dans la mesure où il est extrêmement rare que la libération conditionnelle soit refusée à un détenu présentant des garanties de réadaptation sociale.

Par ailleurs, jusqu'à la loi du 9 septembre 1986, les décisions du JAP ne pouvaient être contestées, et cette loi n'avait été inspirée que par l'émotion consécutive à quelques crimes commis par des condamnés à de longues peines ayant bénéficié d'une *« permission de sortie »*. Le jugement admet ensuite que *« Michel Garretta présente des gages sérieux de réadaptation sociale »* constatés par le JAP, qui faisait état d'*« un domicile et perspective d'emploi en qualité de chef de mission de recrutement en industrie pharmaceutique, médicale et scientifique »*. Le JAP avait également souligné que le condamné avait justifié du paiement de l'amende de 500 000 francs et du versement de 826 744 francs aux parties civiles. Mais le tribunal observe : *« Il résulte des débats que la totalité des parties civiles n'a pas été indemnisée »* ; en ajoutant : *« Les déclarations de Michel Garretta à l'audience selon lesquelles il ignore à ce jour la consistance de son patrimoine, laissant le soin de le gérer à ses avocats, et selon lesquels il aurait fait don d'une partie de celui-ci à sa famille lors de son incarcération, permettent de douter de sa volonté réelle d'indemnisation. »* A cette assertion, Mᵉ Charvet répond, catégorique : *« Toutes les parties civiles qui l'ont demandé ont été indemnisées. »*

AU-DELÀ DU DROIT

Mais le tribunal ajoute un autre argument qui s'écarte résolument des chemins du droit en déclarant tout net que la mesure *« n'est pas opportune »*. Et les juges se justifient en écrivant : *« Une mesure de libération anticipée, même de quelques mois, serait, en raison de l'exceptionnelle étendue du dommage, de nature à interrompre le processus d'apaisement du légitime ressentiment des victimes et de leurs ayants droit résultant de la recherche, de la poursuite et de la condamnation pénale des auteurs des infractions dommageables. »*

Effondré, Mᵉ François Morette, le défenseur du docteur Garretta, soupirait : *« On est aux antipodes d'un système où l'on avait retiré aux victimes la vengeance privée. »* Incapable de cacher son émotion, Mᵉ Charvet ajoutait : *« Il n'y a plus qu'à raccrocher nos robes... C'est un système qui ne fonctionne plus. »*

Détenu depuis le 28 octobre 1992 après sa condamnation à quatre ans de prison pour *« tromperie »*, Michel Garretta a effectué vingt-sept mois de prison, et sa liberté n'interviendrait donc qu'en mai ou juin 1995 quand, par le jeu des réductions automatiques, il aura effectué la totalité de sa peine. Le seul recours possible reste un éventuel pourvoi en cassation contre le jugement de la 23ᵉ chambre correctionnelle. Mais pour l'heure, les avocats du condamné refusent d'évoquer une procédure judiciaire à laquelle ils ne croient plus. Et Mᵉ Morette refusait les caméras de télévision en déclarant seulement : *« On ne commente pas une décision d'injustice. »*

Maurice Peyrot

Un quart des chirurgiens esthétiques seraient compétents

Une enquête confidentielle de la direction générale de la concurrence révèle de graves entorses à la déontologie médicale

Une note d'information confidentielle, rédigée en novembre 1994 par des enquêteurs de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, fournit une photographie pour le moins inquiétante de la pratique, en France, de la chirurgie esthétique. Cette enquête révèle en effet des dysfonctionnements au niveau tant de la compétence des praticiens et des conditions de sécurité des interventions que de l'information fournie aux patients. En matière de prix pratiqués, la situation n'est pas, non plus, des plus claires : à titre d'exemple, le coût d'une liposuccion des genoux peut varier de 4 000 à 35 000 francs. Sur les cinquante-quatre praticiens contrôlés, seuls treize (soit 24 %) étaient reconnus en chirurgie esthétique, réparatrice et reconstructrice par le conseil national de l'ordre des médecins.

S'IL EST encore un domaine qui échappe à l'œil vigilant des autorités médicales, c'est bien celui de la chirurgie esthétique. Les pratiques promotionnelles abusives des plasticiens sont régulièrement dénoncées (*Le Monde* du 24 janvier) et le conseil départemental d'Ile-de-France de l'ordre des médecins a réuni, mardi 7 février, son conseil de discipline pour examiner un chassé-croisé de plaintes déposées à la suite d'une émission de variétés diffusée sur TF 1 en décembre 1993.

Une « note d'information » confidentielle, rédigée en novembre 1994 par des enquêteurs de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), permet de disposer d'une première approche chiffrée des entorses à la déontologie médicale commises dans ce secteur d'activité. Effectuée au cours du deuxième trimestre 1993 dans quarante-huit établissements pratiquant la chirurgie esthétique (deux hôpitaux publics, quarante et une cliniques privées, un centre de soins et quatre cabinets médicaux) répartis dans onze départements français, leur enquête révèle des dysfonctionnements au niveau tant de la compétence des praticiens et des conditions de sécurité des interventions que de l'information fournie aux candidat(e)s.

Par opposition à la chirurgie réparatrice, *« qui corrige un préjudice physique objectif consécutif à une pathologie ou à un accident »*, la chirurgie esthétique est définie comme *« la modification d'un critère physique à la demande subjective d'un patient »*, précisent d'emblée les enquêteurs. Sur les cinquante-quatre praticiens dont ils ont contrôlé la qualification, seuls treize (soit 24 %) étaient reconnus compétents en chirurgie esthétique, réparatrice et reconstructrice par le conseil national de l'ordre des médecins.

L'information sur les tarifs est « le plus souvent orale et incomplète », quand elle n'est pas « caricaturale »

« Dans quelques cas, souligne le rapport, *les praticiens n'étaient pas chirurgiens d'autres disciplines (surtout ORL ou stomatologues) mais dermatologues ou médecins généralistes. »* Les investigations ayant principalement porté sur des cliniques et non sur des cabinets de ville, *« la proportion de praticiens non qualifiés exerçant la chirurgie esthétique est certainement sous-estimée »*, ajoute le document. *« Des photographies « avant/après » sont prises officiellement comme garantie de résultat et sont parfois utilisées comme publicité par le praticien, sans que le consommateur ait été informé, et à plus forte raison ait donné son accord sur cette utilisation »*, ont constaté les enquêteurs. Au total, *« 4 000 médecins seraient assurés en responsabilité civile professionnelle pour les actes de chirurgie esthétique, alors que 400 détiennent une compétence reconnue »*.

Des dérapages sont également observés eu égard au matériel utilisé : au moment de l'enquête, dix praticiens sur trente-trois utilisaient un appareil de liposuccion à ultrasons non homologué. De même, certains établissements fonctionnent sans les autorisations nécessaires. Le rapport mentionne ici le cas de deux cliniques parisiennes spécialisées dans la chirurgie esthétique à qui la DDASS avait retiré leur autorisation en 1972 et en 1977 et qui *« continuaient de fonctionner et même d'être inspectés par la DDASS »* ! Un troisième établissement, *« agréé pour des interventions d'ORL, d'ophtalmologie et de petite traumatologie (...) n'exerçait plus ces activités, mais exclusivement de la chirurgie esthétique, sans agrément ni autorisation »*. A Marseille, la visite des enquêteurs de la DGCCRF a conduit à la fermeture d'un établissement qui fonctionnait sans agrément.

Même pagaille en matière de prix. L'enquête révèle que le coût total d'un lifting varie de 10 000 à 32 500 francs et celui d'une liposuccion des genoux de 4 000 à 35 000 francs. *« Certains chirurgiens avouent même se servir des prix publiés dans la presse féminine pour fixer leurs tarifs »*, déplorent les enquêteurs. Certaines opérations prises en charge par l'assurance-maladie voient par ailleurs leur prix doubler lorsqu'elles ne sont plus remboursées. Ainsi, dans la même clinique, une rhinoplastie effectuée par le même praticien coûte 6 000 à 8 000 francs quand elle est remboursée au titre de la chirurgie réparatrice, et 12 000 à 18 000 francs quand elle ne l'est pas.

Le contenu de la prestation est lui aussi à géométrie variable : *« Le bilan pré-opératoire est le plus souvent indûment pris en charge par l'assurance-maladie, mais la première consultation peut être gratuite »*, notent les enquêteurs. Les suites post-opératoires sont en outre facturées d'une façon pour le moins fantaisiste : *« Tel chirurgien ne fait pas payer de consultation jusqu'à trois mois ou un an après l'intervention ; pour un autre, toutes les consultations post opératoires sont gratuites. »* Les *« retouches »* éventuelles de liposuccion et les *« reprises »* de cicatrices sont *« le plus souvent payantes »*. Le seul établissement dont le nom figure dans ce rapport, l'hôpital intercommunal de Poissy (Yvelines), joue les contre-exemples et *« ne facture pas les complications quelles qu'elles soient »*.

L'information donnée par les praticiens sur leurs tarifs est *« le plus souvent orale (...) et incomplète »*, quand elle n'est pas franchement *« caricaturale »*, indique encore le rapport. Les patients d'un chirurgien exerçant en Martinique ont ainsi *« découvert que l'intervention n'était pas prise en charge par l'assurance-maladie après avoir envoyé leur feuille de soins à la Sécurité sociale »*.

« En matière de chirurgie esthétique, où il existe une obligation de résultat sur la partie esthétique de l'intervention, la jurisprudence fait obligation d'une information complète portant sur tous les risques, même ceux qui seraient exceptionnels », expliquent les enquêteurs. Pourtant, dans la majorité des cas, les renseignements sur les complications potentielles liées à ce type d'opérations sont fournis oralement aux patients et ne sont alors jamais exhaustifs. A l'heure où le conseil de l'ordre des médecins peaufine une nouvelle version du code de déontologie, nul doute que ce secteur lucratif, opaque dans sa gestion comme dans ses pratiques, devra faire l'objet d'une attention particulière.

Laurence Folléa

« Dérapages »

En décembre 1993, le conseil de l'ordre des médecins avait protesté contre *« les méthodes, pour la plupart insuffisamment éprouvées, voire dangereuses sinon charlatanesques »* de praticiens *« non qualifiés en chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique »*. Outre la demande des patients, l'essor de la chirurgie esthétique peut aussi s'expliquer par les difficultés des médecins à trouver une clientèle suffisante dans le cadre strict de leur spécialité. Les experts s'inquiètent des *« dérapages »* susceptibles de se produire lors des opérations de liposuccion, technique permettant d'éliminer les amas graisseux par aspiration. Plusieurs dizaines de milliers de ces interventions se pratiquent chaque année en France. Enfin, l'implantation de prothèses mammaires à base de gel de silicone soulève de multiples interrogations (*Le Monde* du 2 février).

Règlement de comptes à Paris devant l'ordre des médecins

LES PARTIES en présence craignaient que le caractère public des débats qui avaient lieu, mardi 7 février, devant la section disciplinaire du conseil régional de l'ordre des médecins d'Ile-de-France ne vienne ternir l'image de leur spécialité. Leurs craintes étaient fondées. Au palais de justice de Paris, une bataille qui restera dans les annales opposait le conseil départemental de l'ordre des médecins de la ville de Paris, le conseil national de l'ordre des médecins, la Société française de chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique (SOFCPRE) et le Syndicat national de chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique (SNCPRE) à des chirurgiens qualifiés et à d'autres praticiens spécialisés dans la « médecine esthétique ».

Le matin, les docteurs Guy Haddad et Bernard Sillam, médecins généralistes, respectivement président et secrétaire de la Société française de développement esthétique (SFDE), dont le nom est apparu à maintes reprises au bas d'articles publiés dans la presse grand public, se défendirent d'avoir enfreint les articles 19, 23, 26, 30 et 31 du code de déontologie médicale. Ils étaient accusés d'avoir pratiqué la médecine comme un commerce, d'avoir utilisé des procédés de réclame ou de publicité directs ou indirects, d'avoir fait acte de compérage, c'est-à-dire d'avoir demandé à des confrères de *« racoler »* leur clientèle, et d'avoir vanté les mérites de procédés illusoires ou insuffisamment éprouvés.

« CATALOGUE PUBLICITAIRE »

Leurs participations à plusieurs émissions de télévision (« Coucou, c'est nous », « Durand la nuit », « Sacrée Soirée ») furent évoquées, de même que leurs parutions dans la presse écrite détaillées (*France-Soir, Femme actuelle, Télé-7 jours, Paris-Match, Santé magazine, VSD*). Il fut aussi beaucoup question d'un livre, *Jeunesse pour tous*, signé par une journaliste, Marie-France Saurat, et le docteur Haddad. Mᵉ Françoise de Saint-Sernin, qui représentait le SNCPRE, parla de *« catalogue publicitaire »* et dénonça la mention faite des *« prix indiqués à la fin de chaque description d'intervention »*.

Un praticien vint témoigner des menaces de mort téléphoniques dont il assura avoir été l'objet en décembre 1993 après avoir déposé plainte contre le docteur Haddad. La défense plaida le *« dossier vide »*, affirmant que seule *« la volonté d'informer »* motivait les apparitions médiatiques des plaignants. Elle ramena le débat à une querelle de personnes, attribuant la procédure à des *« confrères chirurgiens jaloux parce que leurs cabinets se vident »*.

A chaque témoin convoqué les avocats de la défense demandèrent s'il avait eu connaissance de plaintes émanant de patientes à la suite d'une intervention pratiquée par les accusés. Aucun ne put répondre par l'affirmative. *« Les associations de défense des victimes sont noyautées »*, assura Mᵉ de Saint-Sernin sur la foi d'un article publié dans le journal médical *L'Impatient* d'octobre 1994, visé depuis par une plainte en diffamation.

L'après-midi, les cas des docteurs Thierry Besins, Elisabeth Laugier-Laglenne et Jean-Claude Trokiner, qui participèrent à l'émission « Sacrée soirée » aux côtés du docteur Sillam, furent examinés. Ils dirent tous en substance avoir été bluffés par TF 1, qui leur aurait assuré disposer de l'*« accord verbal »* du conseil national de l'ordre concernant leurs prestations.

Le docteur Martial Benhamou fut ensuite mis en cause pour avoir fait la promotion d'une méthode de son invention. Le professeur Claude Le Quang, ancien secrétaire général de la SOFCPRE, qui mit le feu aux poudres dans un violent article intitulé « Les médecins mafieux », publié dans son bulletin professionnel en janvier 1994, fut la cible de cette fin de journée. On réalisa alors combien il était difficile de combattre dans la légalité les dérapages observés.

L. F.

Plus de 100 000 enseignants et étudiants ont manifesté en France

Tandis que la grève dans les IUT se poursuit, le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche se dit prêt à revoir les textes limitant les possibilités de poursuite d'études

Grève dans les écoles, les collèges et les lycées pour plus de 30 % des enseignants en moyenne ; manifestations à Paris et en province : la journée d'action du mardi 7 février a été saluée comme un *« succès »* par les organisations syndicales. En fait, ce sont surtout les étudiants des IUT et les lycéens, venus manifester *« pour le retrait de l'arrêté limitant les poursuites d'études »*, qui ont fait le succès de cette journée. Tandis que le ministère de l'éducation nationale avance le pourcentage, tous niveaux confondus, de 30 % de grévistes, les syndicats évaluent à 50 % dans le primaire et 60 % dans le secondaire la proportion des enseignants qui ont fait grève mardi. Pour sa part, le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, François Fillon, a tenu à rassurer les étudiants à propos des récentes dispositions prises concernant les IUT. *« Si les textes ne sont pas assez clairs,* a t-il précisé, *je suis prêt à en améliorer la rédaction. »* Une trentaine d'IUT appelaient le 7 février à poursuivre le mouvement déclenché la semaine dernière.

C'ÉTAIT LA PREMIÈRE *« grande journée d'action »* dans le monde enseignant et universitaire depuis la manifestation monstre du 16 janvier 1994 pour la défense de l'école publique et la laïcité. Un mouvement de grève d'une journée avait été lancé dans l'ensemble des établissements d'enseignement *« de la maternelle à l'université »* et de nombreuses manifestations ont ponctué la journée. Au total, selon le ministère de l'éducation nationale, tous niveaux confondus, plus de 30 % d'enseignants étaient grévistes mardi. Selon les syndicats, ils étaient 50 % dans le primaire et 60 % dans le secondaire, la capitale se distinguant avec 74 % d'instituteurs en grève (selon le rectorat) et 41 % des enseignants des collèges.

Environ 90 000 à 100 000 personnes ont manifesté à Paris et dans les principales villes de province, 4 000 à 5 000 personnes à Montpellier et Besançon, 4 000 à Bordeaux et Quimper, 3 000 à Lille, Lyon, Poitiers et Marseille, 2 000 à 2 500 à Rennes, Saint-Etienne ou Dijon.

UNITÉ SYNDICALE

A Paris, deux manifestations, l'une organisée à l'appel de l'intersyndicale des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche et des syndicats d'étudiants, l'autre par la Fédération syndicale unitaire (FSU) se sont croisées dans l'après-midi, sur le boulevard Raspail. S'étaient jointes au défilé de la FSU, une quinzaine de sections départementales du SGEN-CFDT ainsi que deux sections (celles de Paris et de Seine Saint Denis) du syndicat des enseignants (SE), principale organisation de la FEN qui, pourtant, ne s'était pas jointe au mouvement. Dans le supérieur, on manifestait officiellement contre *« l'insuffisance des crédits et des postes »*, mais le mouvement de grève dans les IUT et le malaise suscité par le rapport Laurent sur l'avenir de l'enseignement supérieur avait très nettement fait monter la pression d'un cran.

Manif de profs ou d'élèves, d'universitaires ou d'étudiants ? Au Palais de la découverte – point de rassemblement pour l'enseignement supérieur – comme à Châtelet – où se sont retrouvés instituteurs et professeurs des collèges et des lycées –, les renforts lycéens et étudiants étaient très importants. Les étudiants, venus pour la plupart des IUT de la région parisienne, tous en grève actuellement, de loin les plus nombreux parmi environ 15 000 étudiants, enseignants, chercheurs et personnels de l'enseignement supérieur, s'étaient déplacés pour réclamer *« le retrait de l'arrêté limitant les poursuites d'études » (lire ci-contre)*. *« Ils ont changé la règle du jeu et nous ne pouvons pas l'accepter »*, proclamaient-ils en dénonçant la réforme des IUT et les *« obstacles »* ajoutés à l'entrée des instituts universitaires professionnalisés (IUP). *« Ah, ça ira, ça, ira, le rapport Laurent, on n'en veut pas ! »* : l'administrateur provisoire de l'université de Marne-la-Vallée, Daniel Laurent, était la cible de toutes les oppositions aux projets d'augmentation des droits d'inscription ou de la réforme des aides sociales. *« Jusqu'où iront-ils pour nous brader ? »*, s'interrogeait une jeune étudiante de l'IUT de Créteil. Une ancienne, puisque, racontait-elle, elle avait déja, l'an dernier, manifesté contre le CIP (contrat d'insertion professionnel) Elle avait, aussi, répondu *« longuement »* au questionnaire sur le jeunesse du gouvernement. *« Ça n'a rien changé »*, concluait-t-elle, sans s'étonner. Mais sa banderole résumait sans détour sa pensée : *« Balladur, la jeunesse t'emmerde. »*

Pour cette troisième manif en une semaine, les étudiants avaient rodé leurs slogans *« Bac+2, c'est pas le bon Fillon »*. *« On veut pas la lune, mais d'la tune »*, *« Fillon des millions, Matignon, du pognon. Ballamou des sous ! »*

Parmi ceux des universités parisiennes largement représentées, les trois cents enseignants et étudiants de l'université Metz donnaient de la voix pour faire entendre la complainte d'un établissement parmi les plus mal lotis, à qui il manque *« 150 enseignants et 300 employés »*.

Les lycéens, de leur côté, en vacances forcées pour cause de grève enseignante, s'étaient pour moitié partagé entre la manif *« des grands »* et celle *« des profs »*. Trois à quatre mille de chaque côté : leurs cortèges bruyants et brouillons étaient solidement encadrés, dans l'un et l'autre défilé, par les gros bataillons des organisations syndicales, le dirigeable bleu frappé du sigle du SNES ouvrant le cortège, la montgolfière blanche du SNUipp (instituteurs-FSU) fermant la marche. Cacophonie des slogans, des revendications, des banderoles : le SNUipp réclamait *« Tous profs d'école avant l'an 2 000 »*, les profs d'éducation physique et sportive, *« davantage d'EPs »*, la banderole de tête *« des moyens supplémentaires et de meilleures conditions de travail »*, les lycéens du lycée professionnel Farman, à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine) étaient venus défendre leur « bahut », menacé de fermeture, les enseignants du collège de Nangis (Seine-et-Marne) protester *« contre la fermeture de deux postes et demi »* et puis le lycée d'Enghien qui ne réclamait rien, signalait simplement sa présence, tandis que le lycée Michelet de Vanves (Hauts-de-Seine), râlait contre *« les suppressions de sections »*. Un bric-à-brac de revendications, mille et une manières de réclamer *« des moyens et des postes »*. Le lycée Jean-Rostand, de Villepinte (Seine-Saint-Denis), exigeait, par exemple, *« un classement en zone sensible »*.

« Nous profitons de la manif pour faire connaitre nos problèmes », expliquait un professeur de ce lycée *« sans assistante sociale, ni infirmière à temps plein, un des lycée de Seine-Saint-Denis où le taux de boursiers est le plus important »*. *« Trop bien pour être en zone sensible ? »*, interrogeait bizarrement la banderole brandie par ses élèves.

M. D.* et *C. G.

M. Fillon parle de « fausse interprétation »

Malgré l'opposition des étudiants d'une trentaine d'IUT en grève,* François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur, a confirmé les récentes dispositions sur la poursuite d'études des diplômés d'IUT en deuxième année des instituts universitaires professionnalisés. Selon lui, la règle du jeu n'a pas été modifiée. *« Les jeunes qui souhaitent poursuivre leurs études pourront continuer à le faire »*, affirme M. Fillon, dans *Libération*. Et il ajoute : *« Il n'y a pas matière à une querelle, seulement à fausse interprétation. Si les textes ne sont pas assez clairs, je suis prêt à en améliorer la rédaction. »* Une note qui se veut *« rassurante »* vient d'être adressée aux directeurs d'IUT qui avaient réaffirmé leur désaccord sur ce sujet. Lundi 5 janvier, le Conseil national de l'enseignement et de la recherche (CNESER) a, dans un vœu adopté à l'unanimité (moins deux abstentions), proposé une solution d'assouplissement des modalités de poursuite d'études. Quant au rapport Laurent, le ministre a indiqué : *« Le gouvernement n'a jamais dit qu'il allait augmenter les droits d'inscription. Si la communauté universitaire est unanime contre cette augmentation, elle n'aura pas lieu. »

L'avocat de Charles Pasqua conteste la « mort hors la loi » de « H. B. »

« NOUS NE SOMMES PAS dans un procès pénal. » De sa voix rocailleuse au débit tranquille, Mᵉ François Sarda annonce clairement ses intentions à la 17ᵉ chambre du tribunal correctionnel de Paris. La veille déjà, l'avocat de Charles Pasqua a regretté de voir l'audience s'attarder sur les circonstances exactes de l'intervention du Raid lors de la prise d'otages de la maternelle Charcot, à Neuilly, le 15 mai 1993 (*Le Monde* du 8 février). Alors, maintenant que la parole lui revient, il entend bien ramener les débats où le droit et le bon sens auraient dû, selon lui, les cantonner : dans un procès pour diffamation intenté par le ministre de l'intérieur contre le Syndicat de la magistrature (SM), suite à la publication dans sa revue d'un article baptisé « La mort hors la loi d'Eric Schmitt ». *« Il ne s'agit pas de savoir si, à la dernière minute, les conditions de la légitime défense étaient assurées*, explique-t-il. *A supposer même qu'il ne se soit pas réveillé, qu'il n'ait pas été menaçant (...), la question c'est : est-ce que froidement, comme le dit l'article, Charles Pasqua a dit « descendez-le », et ce, vingt-quatre ou quarante-huit heures avant la fin de la prise d'otages ? »*

Pour Mᵉ Sarda, la réponse est d'autant plus évidente que l'audience n'a *« rien prouvé »* : *« Rien sur la volonté d'éliminer, rien sur le tirage de ficelles, rien même sur la légitime défense. »* Les policiers n'ont-ils pas omis de prévenir le procureur de Nanterre, Pierre Lyon-Caen, avant d'intervenir ? Mᵉ Sarda sourit : *« Fallait-il organiser un colloque ? »*

Pas de preuve, donc, et *« encore moins »* cette fameuse *« bonne foi »* traditionnellement plaidée en droit de la presse, renchérit le substitut, François Cordier : *« Il n'y a pas eu d'enquête ni de vérification des sources. Quant à la prudence et la nuance dans l'expression, elles s'imposent aux journalistes, alors, a fortiori, elles doivent s'imposer à des magistrats. (...) Là, on impute au ministre d'avoir ordonné un homicide, voire un assassinat, au Raid d'être des exécuteurs. »* Le représentant du ministre de la justice se joint donc à celui du ministre de l'intérieur, qui réclame 1 franc de dommages et intérêts.

SOMNIFÈRE ET LÉGITIME DÉFENSE

Dommages, diffamation, bonne foi : Mᵉ Thierry Lévy ne s'en préoccupe guère. Comme un avocat général en cour d'assises, le défenseur du SM traque la preuve. Pas n'importe laquelle : *« Si l'on demande l'ordre écrit du ministre de l'intérieur de tuer Schmitt, on peut arrêter ce procès »*, avertit-il. Mais il y a cette fameuse légitime défense. *« Personne n'osera dire que les hommes du Raid ont agi sans instructions. Donc, s'il n'y a pas eu légitime défense, nous avons la preuve que l'on réclame. »* Mᵉ Lévy dissèque les quelques secondes d'intervention. Trajectoire des balles, position du preneur d'otages, enregistrements sonores prennent, entre ses mains, une efficacité redoutable. Toutefois, c'est sur le somnifère fourni à « H.B. » (« Human Bomb ») qu'il s'attarde. Ce somnifère que plusieurs médecins avaient refusé de prescrire, notamment pour des raisons éthiques. *« Ils ne voulaient pas contribuer à endormir un homme que l'on allait tuer ensuite »*, clame l'avocat. Ce produit dont l'équipe chargée de *« neutraliser »* Schmitt ignorait jusqu'à l'existence. Alors Mᵉ Lévy s'emporte : *« La légitime défense, cela s'apprécie dans la classe, nous a-t-on dit. C'est vrai. Mais si l'on prive les hommes qui interviennent de cette information essentielle, à savoir qu'il a été drogué et qu'il dort profondément, on peut comprendre qu'ils tirent au moindre geste. Seulement il n'y a plus légitime défense. On transforme les exécutants en instruments d'une décision. D'un ordre. Un ordre de tuer. »* Jugement le 7 mars.

Nathaniel Herzberg

Le martyre de Laurence, quatre ans, devant la cour d'assises du Rhône

LYON
de notre envoyé spécial

Le procès des époux Cuzin, qui s'est ouvert pour quatre jours mardi 7 février à Lyon devant la cour d'assises du Rhône, devrait être exemplaire s'agissant d'enfance martyre. D'abord parce que les faits, qui ont entraîné la mort, le 2 août 1992, de Laurence, une fillette âgée de quatre ans, se sont produits dans une famille aisée, les parents n'ayant pas eux-mêmes subi de violences dans leur enfance. Ensuite parce que ce procès devrait expliquer pourquoi il y a eu dysfonctionnement entre diverses institutions, de l'école à l'assistance sociale.

Jean-Paul Cuzin présente le visage et l'attitude veules d'un Michaël Lonsdale dans *La mariée était en noir*, de François Truffaut. Sa femme, née Monique Gardette, affiche le masque douloureux d'une Sandrine Bonnaire dans *Jeanne d'Arc*, de Jacques Rivette. Au-delà même des ressemblances physiques, la comparaison vaut parce que le couple a donné le sentiment, mardi 7 février, de s'engager dans une comédie, en l'occurrence mauvaise.

Lui, âgé de quarante-six ans, inspecteur des impôts lyonnais, veut avoir réponse à tout. Tout en se retranchant constamment derrière ses *« gros problèmes psychiatriques »*. A l'inverse, Monique Gardette, qui n'était pas encore Mᵐᵉ Cuzin au moment des faits, répond à chaque question embarrassante : *« Je ne sais pas, je ne sais plus... »* Agée de quarante-trois ans, mariée pour la troisième fois, six jours avant sa mise en détention, le 9 octobre 1992, l'ancienne représentante de commerce nie toute maltraitance envers Laurence, née le 18 janvier 1988 d'un premier mariage de Jean-Paul Cuzin avec une Réunionnaise, décédée trois mois après la naissance de la fillette.

Lorsque Monique Gardette se présente le 2 août 1992 aux urgences de Gleize (Rhône), avec l'enfant mourante dans ses bras, elle ne fournit aucune explication. C'est huit jours plus tard, lors de son premier interrogatoire, que Monique Gardette donne sa version : Laurence est tombée d'un tabouret, la tête la première sur le carrelage. Le rapport d'autopsie avait conclu que le décès était dû à *« des traumatismes crâniens multiples ayant entraîné une hémorragie cérébro-méningée avec œdème cérébral »*. Les médecins avaient également relevé que *« le corps était couvert d'hématomes »*.

Jean-Paul Cuzin, profondément choqué par la mort de sa première femme, rentre en métropole en août 1989, muté, à sa demande, à Villefranche-sur-Saône. Ses deux fillettes, Nathalie, née en 1984, et Laurence, âgée d'un an, sont en parfaite santé. Fin 1990, il fait la connaissance de Monique Gardette, qui a également deux filles : Valérie, née en 1971, et Laëtitia, née en 1984. Ses deux ex-maris assurent que Monique Gardette était une *« bonne mère »*. Seule est en cause Laurence, que Monique Gardette déclare d'emblée à une assistante sociale *« ne pas supporter »*.

De son propre aveu, le fonctionnaire des impôts *« se décharge »* de ses enfants sur sa compagne. Monique Gardette, lorsqu'elle prend en charge Laurence, estime presque tout de suite que la fillette a *« de gros problèmes de santé »*, et va multiplier les démarches pour tenter de faire interner l'enfant. *« Quels problèmes de santé ? »* interroge la présidente du tribunal, Yvette Vilvert. *« Elle était têtue »*, dit l'accusée. *« C'est un trait de caractère, pas une maladie ! »* s'exclame la présidente. *« Elle avait de gros problèmes de santé »*, répète Monique Gardette, qui explique que Laurence se faisait *« tout le temps des bleus à l'école »*. *« C'est dans votre tête qu'elle était malade »*, se fâche Mᵐᵉ Vilvert. *Vous voulez regarder la vérité en face, ou pas ? »*

Michel Castaing

Affaire Schuller-Maréchal : la justice annule les « écoutes »

LA CHAMBRE d'accusation de la cour d'appel de Paris a annulé, mercredi 8 février, les enregistrements et les transcriptions des conversations téléphoniques interceptées par les policiers de l'Office central de répression du trafic de stupéfiants (OCRTIS), les 17 et 18 décembre 1994, lors d'une enquête préliminaire sur une tentative d'extorsion de fonds entre le docteur Jean-Pierre Maréchal, beau-père du juge Halphen, et le conseiller général (RPR) des Hauts-de-Seine Didier Schuller. Selon Mᵉ Mario Stasi, avocat de M. Maréchal, les pièces de ce dossier qui font référence à ces interceptions téléphoniques sont aussi annulées. Le parquet général avait requis la validité de ces interceptions téléphoniques qui se trouvent au coeur de *« l'affaire Maréchal-Schuller »* et de l'éventuel dessaisissement du juge d'instruction Eric Halphen, chargé à Créteil du dossier sur le financement occulte du RPR (*Le Monde* du 30 décembre 1994 et du 17 janvier).

Front uni des syndicats autour de la réforme de la police

POUR LA PREMIÈRE fois dans l'histoire de la police, un front uni des principaux syndicats – FASP, FNAP, USC, ainsi que la CFDT –, allant de la gauche à la droite policières, s'est formé mardi après-midi 7 février au siège parisien de la FASP. Le matin même, cette alliance syndicale avait *« suspendu unilatéralement »* les négociations en cours avec l'administration au sein de la commission de suivi préparant le volet réglementaire de la loi d'orientation sur la sécurité promulguée le 24 janvier. *Les syndicats déplorent la persistance de « points de désaccord très importants »* sur, notamment, le statut spécial des policiers, le recrutement et la formation, ou les durées d'affectation en zones difficiles.

■ **ALCATEL : une perquisition** conduite par le juge d'instruction d'Evry chargé du dossier relatif aux surfacturations commises par ce groupe au détriment de France Télécom, Jean-Marie d'Huy, a eu lieu mardi 7 février au siège d'Alcatel CIT à Vélizy (Yvelines).

■ **RUE DU DRAGON : la Cogedim, société propriétaire de l'immeuble parisien** du 7, rue du Dragon, a demandé, mardi 7 février, l'expulsion de la soixantaine de familles qui occupent le bâtiment depuis le 18 décembre 1994, et celle des membres de l'association Droits devant. La Cogedim précise que cette assignation en référé vise à dégager sa responsabilité en cas d'accident.

AU CARNET DU MONDE

Naissance

– Catherine et Dusko sont très heureux d'annoncer la naissance de

Clément, Goran, Ronald,

le 16 janvier 1995.

Greiner-Ignjatic
250, rue Étienne-Marcel,
93170 Bagnolet.

Anniversaires Naissances

– Geneviève, Pierre, François, Claire, Caroline et Marie
souhaitent à

André

un joyeux anniversaire pour ses soixante-quinze ans.

– Heureux anniversaire

BARBARA
20 ans

Merci pour ces belles années de tendresse.
Ta maman, Irène.

Décès

– Huguette et Marcel Salomon,
Jacqueline et Hoï Khien Dam,
leurs enfant et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de leur père, grand-père, arrière-grand-père

M. Emile BLOCH
chevalier de la Légion d'honneur

survenu le 6 février 1995, à Sarreguemines, dans sa quatre-vingt-dix-septième année.

Les obsèques ont eu lieu, le mercredi 8 février, au cimetière de Sarreguemines (Moselle).

104, rue du Théâtre,
75015 Paris,
6, Hauts de Marconville,
95300 Pontoise.

– Reine Kruh
son épouse,
Robert, Didier et Michelle,
ses enfants,
Juliette et Robin,
ses petits enfants,
La famille Laurent,
Ses nombreux et fidèles amis
ont la grande tristesse d'annoncer le décès, dans sa soixante-treizième année, du

Dr Jacques KRUH,
chevalier de la Légion d'honneur,
professeur à la faculté de médecine
de Cochin-Port-Royal, Paris-V.

L'incinération aura lieu le samedi 14 février, à 15 h 45, au crématorium du Père-Lachaise.

Cet avis tient lieu de faire part.
Reine Kruh,
5, square Victorien-Sardou,
75016 Paris.

– Mme Lucien Gayraud,
son épouse
M. et Mme Philippe Gayraud,
M. et Mme Olivier Gayraud,
ses enfants,
Cécile, Charles et Alice Gayraud,
ses petits-enfants,
ont la douleur de vous faire part du décès de

M. Lucien GAYRAUD
directeur central honoraire
de la Caisse nationale du Crédit agricole,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 4 février 1995, dans sa soixante-douzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée, le jeudi 9 février 1995, à 11 heures, en l'église Notre-Dame-de-l'Assomption à Meudon-Bellevue, 39, avenue du Général-Gallieni.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Cahors, le vendredi 10 février 1995, après une bénédiction en l'église Saint-Barthélemy, à 14 heures.

15, rue Marcel-Allégot,
92190 Meudon.

– M. Armand Jammot,
Ses enfants et petits-enfants,
Et tous ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Armand JAMMOT,
née Marcelle BLANCHET,

survenu le 31 janvier 1995, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

La cérémonie et l'inhumation ont eu lieu à Luc-sur-Mer, dans la plus stricte intimité.

46, rue de Rome,
75008 Paris.

– Valréas, Lyon, Annecy, Tulette.

Noël et Sylvie Poncet
font part du décès, dans un accident de la route, le samedi 4 février, de

Matthieu,

à l'âge de quatre ans.

M. et Mme Jean Cibert,
ses arrière-grands-parents,
Hélène Poncet-Bozon,
ses enfants et petits-enfants,
Paul et Jany Cibert-Krass,
leurs enfants et petits-enfants,
Toutes les familles parentes et alliées.

Funérailles en l'église de Valréas, samedi 11 février, à 10 heures.

Priez pour nous tous.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

– David et Michèle Ignace-Havarzalet,
ses enfants,
Ilan et Orla,
ses petits-enfants,
Juliette Lazard, Simone Jacob,
ses belles-sœurs,
M. et Mme Henri Becker,
Le docteur et Mme Arthur Kriegel,
M. Jean-Jacques Becker,
Mme Jean Baumann,
Mme Fernand Chenot,
ses neveux et nièces
Et toute la famille,
font part du décès de

Mme Marguerite LAZARD,
née Becker,

survenu dans sa quatre-vingt-dixième année.

Les obsèques auront lieu le vendredi 10 février 1995.

On se réunira à la porte principale du cimetière du Montparnasse, à 10 h 30.

En cette pénible circonstance, Mme Michèle Ignace vous demande de vous souvenir de son père,

Pierre IGNACE

déporté dans le convoi no 1, de Compiègne et mort en 1942 à Auschwitz.

Kibboutz Merhavya,
Israël,
9, rue Lamblardie,
75012 Paris.

– Geneviève, Patrick, Brigitte, Sylvie Nahoum, ses enfants,
Ses petits-enfants,
Mlle Patricia Ortéga,
Mme Gladys Mayer,
Mme Simone Desquens,
Et toute la famille,

ont la douleur de vous faire part du décès de

Raphaël NAHOUM
décoré de la Croix de guerre 39-45
et de la Légion d'honneur,

survenu dans sa quatre-vingt-deuxième année.

Les obsèques auront lieu, jeudi 9 février 1995, à 11 h30, au cimetière parisien de Pantin, avenue Jean-Jaurès. Rendez-vous devant l'entrée principale.

Cet avis tient lieu de faire part.

– M. et Mme François Samarcq,
et leurs enfants,
M. et Mme Vincent Samarcq,
et leurs enfants,
Mme Jacqueline Lockert,
ont la grande tristesse de faire part du décès du

docteur Pierre SAMARCQ,

survenu le 31 janvier 1995.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Notre-Dame-du-Rosaire, 194, rue Raymond-Losserand, Paris-14e, jeudi 9 février, à 11 heures.

4, rue Eugène-Manuel,
75016 Paris.

– *Dans la nuit du 28 janvier 1995,*

le colonel Jacques TANANT

a rejoint la Maison du Père,

auprès de son épouse Andrée,
décédée il y a vingt ans.

Il a été inhumé à Chambéry, entouré de ses dix enfants et de ceux qui l'aiment.

« Heureux les cœurs purs
car ils verront Dieu. »

– Alexandre Boudet
et son fils François,
« Sa petite famille »,
Le colonel et Mme Marcel Weil,
ses parents,
Sylvie de Gunsburg, Marie-Anne, Sophie, Caroline, Dorothée,
ses sœurs,
Sébastien Boudet,
son beau-frère.
Ses huit neveux.
Les familles Jaubert, Souquet, Descombes,
Et tous ses amis,
ont la douleur de faire part de la mort de

Nathalie WEIL,

le 3 février 1995.

L'incinération a eu lieu dans l'intimité familiale.

La bénédiction et l'inhumation dans le caveau de famille auront lieu, samedi 11 février, à 10 h 30, au cimetière du Revest-les-Eaux (Var).

2, rue Paul-Albert,
75018 Paris.
« Le Grand Horizon »
boulevard Amiral-de-Grasse
83200 Toulon.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

Eras vengut drech a prim, plen de vida,
Eras nostra fiertat e sias pas pus.
Loïs Vales, lo grand mairal (12520 Aguessac).

Gaietan ESCAFIT

– nasquèt a Besièrs lo 1er d'abril de 1975 de Joan-Loïs Escafit e Odila Vales, moriguèt d'un accident de motò lo 21 de decembre de 1994 a Tolosa.

Gardatz viva la memòria d'aquel jove occitan que voliá mai de libertat e una solidaritat sens confinhas.

Jean-Louis Escafit (intervenant Syndex Languedoc-Roussillon, militant associatif),
10, rue général-Vincent,
34000 Montpellier,
salue par ces lignes en occitan toutes les marques de sympathie reçues par lui-même, par la maman (Odile Valès, l'Ayrolles, 12370 Combret) et les proches, dans la terrible épreuve que constitue la mort brutale de son fils, inhumé au cimetière de Mèze (Hérault) le 23 décembre.

Traduction en français des lignes en occitan
Tu étais droit et élancé, plein de vie.
Tu étais notre fierté et tu n'es plus.
Louis valès, son grand-père maternel, le 21 décembre 1994.

Né à Béziers le 1er avril 1975, de Jean-Louis Escafit et Odile Valès, il est mort d'un accident de moto le 21 décembre 1994 à Toulouse.

Gardez vivante la mémoire de ce jeune occitan qui voulait plus de liberté et une solidarité sans frontières.

Condoléances

– Le conseil supérieur islamique d'Egypte, son président, le docteur El Mahgoub, et Me Ali Elsamman présentent leurs sincères condoléances au docteur Dalil Boubakeur et à la Mosquée de Paris pour le décès du grand savant de l'islam,

Cheikh Si Hamza BOUBAKEUR.

Remerciements

– Mme Didier Isabelle
Ses enfants et son petit-fils,
Mme Bernard Isabelle,
Et toute la famille,
profondément touchés des marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

M. Didier ISABELLE,

vous adressent leurs sincères remerciements.

THÈSES
Tarif Étudiants
65 F la ligne H.T.

Messes

– Une messe sera célébrée le mardi 14 février 1995, à 18 h 30, en l'église Saint-Sulpice, chapelle de l'Assomption, Paris 6e, à l'intention de

Xavier GUEILHERS

décédé le 31 décembre 1994.

Anniversaires

– En mémoire des disparus de la catastrophe aérienne survenue au cap Skirring (Sénégal), le 9 février 1992, lors d'un voyage touristique organisé par le Club Méditerranée,

l'AVAACS,
Association des victimes de l'accident aérien du cap Skirring

Et les familles :
Bony-Delporte,
Buruille-Ducatillon,
Cécat-Lambin,
Coffre-Meynier,
Gomez-Pellé,
Jacquet-Mabilon,
Joannes Grotz-Pélissier,
Muse-Palazot,
Puech-Bragowsky,
Reguer,
De Rousiers,
Taïeb-Zamaiski,
vous remercient d'avoir, en ce jour, une pensée affectueuse ou une prière pour les trente défunts et les vingt-six rescapés, toujours blessés dans leurs cœurs et leurs corps.

– A la mémoire de

Patrick CHEVAL

qui s'en est allé il y a quatre ans. Ses amis se souviennent qu'il « employa son intelligence à suivre une autre voie que celles des tricheurs », comme dit le poète.

Souvenir

– Le 9 février 1943, mon père

David SZPIRO,

juif, résistant et apatride, fut déporté de Drancy par le convoi 46 pour Auschwitz.

Arrêté par la police française le 13 juillet 1941 pour activité de résistance, il a été livré aux Allemands qui l'ont assassiné.

Le monde est-il sans juge et sans loi ?
Lucien Szpiro.

Conférence

– Le groupe d'études C. G. Jung de Paris vous invite à participer à sa prochaine conférence : « Symbolisme du corps humain », avec Annick de Souzenelle, psychothérapeute, le mardi 14 février 1995, à 20 h 45, 5, rue Las Cases, 75007 Paris.

Communications diverses

– Au CBL, 10, rue Saint-Claude, 75003 Paris, ce jeudi 9 février 1995, à 20 h 30 : *« Nouvelle Italie, ancien fascisme ? »*, avec P. Fassino, député, secrétaire international du PDS italien ».

– Ecole du Louvre, rentrée 1995-1996. Bacheliers, futurs bacheliers, diplômés de l'enseignement supérieur, qui souhaitez intégrer l'Ecole du Louvre pour l'année 1995-1996, la réussite au test probatoire d'entrée en première année de premier cycle est obligatoire. Retrait des dossiers d'inscription : 34, quai du Louvre, 75001 Paris, ou par correspondance. Dépôt des dossiers d'inscription : exclusivement par correspondance, avant le 1er mars 1995, à minuit. Renseignements : (1) 40-20-56-15.

– Alliance israélite universelle : dimanche 12 février 1995 : journée d'étude : « La Tora parle le langage des hommes ». Révélation et pouvoir avec D. Banon, G. Hansel, R. Krygier, S. Trigano, sur inscription au 42-80-35-00 (P.A.F.).

DISPARITIONS

■ **JAMES MERRILL**, écrivain américain, lauréat de nombreux prix littéraires, a succombé à une attaque cardiaque, lundi 6 février, à Tucson (Arizona), à l'âge de soixante-huit ans. Né à New York, le 3 mars 1926, James Merrill – outre quelques romans, pièces de théâtre et essais – était surtout l'auteur d'une quinzaine de recueils de poésie, dont *Premiers poèmes* (1951), *Le Pays d'une paix de cent ans* (1959), *Water Street* (1963), *Nights and Days* (1966) et, plus récemment, *The Changing Light at Sandover* (1983). Influencée par T. S. Eliot, nourrie de références classiques, sa poésie lui avait valu de prestigieuses distinctions aux Etats-Unis, dont le prix Pulitzer, en 1977, pour *Divinecomedies*, le prix Bollingen de la poésie, en 1973, et deux National Book Awards.

Il était le fils de Charles Merrill, fondateur de la société de courtage Merrill-Lynch.

■ **MARUJA MALLO**, peintre, de son vrai nom Ana Maria Gomez Gonzalez-Mallo, est morte le 6 février, à quatre-vingt-treize ans, dans une clinique de gériatrie, à Madrid. Remarquée par Ortega y Gasset, qui l'avait invitée dans une exposition avant-gardiste en 1928, celle qui était considérée comme « la muse du surréalisme espagnol », avait fui le franquisme et vécu en exil à Buenos Aires, où Ernesto Gimenez Caballero et Ramon Gomez de la Serna ne l'avaient pas perdue de vue.

De retour en Espagne, elle développait dans les années 70 une imagerie personnelle d'inspiration populaire difficilement classable, qui n'était pas forcément en porte-à-faux avec la peinture de la jeune génération.

■ **GILLES KATZ**, ancien responsable des services informatiques du *Monde*, est décédé dimanche 29 janvier à Paris. Ses obsèques auront lieu jeudi 9 février, à 11 h 15, au cimetière du Père Lachaise (porte principale).

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* daté lundi 6-mardi 7 février sont publiés :

● Seita : un arrêté fixant les modalités de la privatisation de la Société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (Seita). Pour le public, le prix de l'action est fixé à 129 F. (*Le Monde* du 8 février). Un second arrêté indique les conditions dans lesquelles il sera possible d'échanger des parts de l'emprunt dit « Balladur » contre des actions. Un avis de la Commission de la privatisation rend compte de la valeur de la société.

● Injonction pénale : une décision du Conseil constitutionnel annulant l'une des dispositions des lois sur la justice, qui visait à ce que certains délits donnent lieu à une transaction entre le parquet et les délinquants (*Le Monde* daté 5-6 février).

● Marchés publics : une décision du Conseil constitutionnel déclarant la loi relative aux marchés publics et délégations de services publics conforme à la Constitution.

● Patrimoine : une décision du Conseil constitutionnel déclarant la loi relative à la déclaration de patrimoine des membres du gouvernement et des titulaires de certaines fonctions conforme à la Constitution.

● Hôpitaux : plusieurs décisions *« relatives à des demandes de création, d'extension d'établissements sanitaires et d'installations d'équipements matériels lourds »* dans un certain nombre de villes de France.

AGENDA OFFICIEL

PREMIER MINISTRE

Jeudi 9 février :

– 8 h 30 : le premier ministre s'entretient avec René Monory, président du Sénat, au palais du Luxembourg.

– 10 heures : le premier ministre reçoit Roland Nungesser, ancien ministre, président du Carrefour du gaullisme.

– 11 heures : le premier ministre reçoit le général Janvier, général de corps d'armée, futur commandant de la Forpronu.

– 17 heures : le premier ministre se rend à la Sorbonne pour le 50e anniversaire de la Confédération générale des petites et moyennes industries.

Vendredi 10 février :

– Le premier ministre se rend à Nantes pour inaugurer l'Ecole des mines.

HORIZONS

ENQUÊTE



Les enfants et leurs juges

Deux cent mille mineurs, victimes de mauvais traitements ou délinquants, ont affaire chaque année à la justice. La crise modifie le rôle des juges des enfants, ces « bâtards de la magistrature ». Enquête au tribunal de Paris.

UN butin de 20 francs, c'est tapé sur la procédure. Ils sont là pour ça. Deux écoliers buissonniers de seize ans racketteurs d'enfants sages, leurs doubles plus vernis qui rentraient déjeuner à la maison, avec leurs blousons trop beaux et leurs baskets aérodynamiques. *« Une balayette »* pour les faire tomber en arrière, et des coups de pied méchants quand leurs victimes étaient à terre. Les agresseurs ont été retrouvés facilement dans le foyer où ils sont placés. L'une des victimes est à l'hôpital.

A l'écart des adultes dans une enclave du dépôt de la préfecture de police de Paris, chacun dans sa cage derrière des portes vitrées ripolinées vert Nil pour faire plus gai, ils attendent. Une nuit déjà. Tout autour, on cogne dans les portes des cellules, des pieds, de la tête. On hurle une litanie d'angoisses et d'insultes. Les voix anonymes crient : *« Laissez moi sortir ! Des cigarettes ! Gardien, fils de pute ! »* Des coquilles d'oeuf sont émiettées sur le sol. Des morceaux de pain rassis, des papiers de barres chocolatées sont restés sur les tables du petit parloir, collantes de dégoulinades de café. Il y a le bruit incessant des chasses d'eau et l'odeur acide de l'urine.

François dit qu'il n'a pu dormir. Il regarde droit devant lui, comme s'il ne voyait pas l'éducatrice qui tente de lui arracher quelques mots. *« C'est en moi que j'ai honte. J'aimerais que tout soit effacé pour créer d'autres images. »* L'eau, dans sa cellule, coule *« comme un fil de laine, et il faudrait vingt jours pour remplir un verre. »* Il dit aussi qu'il aimerait *« être tout seul sur une île déserte au soleil »* pour que personne ne puisse le voir ni l'entendre. Sa mère est morte quand il avait huit ans. A onze ans, son père alcoolique le croyait en fugue. On avait fini par retrouver le petit garçon blotti chez lui au fond d'un placard. Il avait été placé.

Maintenant, il est en deuxième année de BEP d'électrotechnique. Il voudrait être pompier. Il y a deux jours, déjà, il s'était fait sermonner par *« sa »* juge pour des vols à la roulotte commis l'été dernier pendant la colonie de vacances du foyer. Grisés par la douceur d'un soir d'été, enivrés d'une liberté trop neuve, ils avaient voulu draguer des filles. Faute de grives, ils s'étaient rabattus sur des autoradios. Son copain Didier était de la balade. Il est encore là aujourd'hui, voisin de cellule pour commun dérapage.

Didier est d'origine cambodgienne. Dans la langue de ses parents, son prénom veut dire *« prince de diamant »*. Sur le devant, il a décoloré trois petites mèches en roux. On dirait l'aigrette d'un oiseau. Comme le font parfois les tout-petits, il met deux doigts dans sa bouche quand on lui parle. Sa voix n'est plus qu'un murmure las. Il n'a plus envie de raconter son histoire, plus envie de raconter les cauchemars obsessionnels de son père qui ne lui parle que des massacres dans son pays, en l'étourdissant de coups. Il aimerait bien voir un psychiatre, parce qu'en ce moment il a tout le temps envie de cogner. D'habitude, il vient voir *« sa »* juge en rollers. Depuis qu'on a couvert le couloir de moquette, c'est devenu plus difficile. *« Le foyer,* dit-il, *c'est pas que ça me plaît, c'est que j'y suis. »*

Mineurs en danger, mineurs délinquants, souvent, comme François et Didier, les deux à la fois, ils ont ainsi été en 1993 plus de huit mille à provoquer l'ouverture d'un dossier chez l'un des treize juges du tribunal pour enfants de Paris. Dossiers verts pour le pénal, roses pour l'assistance éducative. *« Vert pour l'espoir, rose pour la tendresse ? »*, ironise un magistrat, ballotté entre son rôle de protecteur des mineurs battus, abandonnés, sexuellement agressés et celui de gendarme d'adolescents voleurs, cogneurs, violeurs. 30 % de ces mineurs sont français, 30 % sont SDF. En 1992, chiffres nationaux les plus récents, la justice en France a ainsi traité près de deux cent mille dossiers, dont un cinquième concernent des mineurs délinquants.

« Bâtards de la magistrature, nous sommes à la justice ce que les prêtres ouvriers sont à l'Église catholique », dit le président du tribunal pour enfants, Alain Bruel. Pauvres, moraux, généreux, décalés... Le bureau du président, d'un provisoire qui dure, est une ancienne cellule. Un juge a fait repeindre son plafond par un copain, pour faire reculer la crasse et remonter un moral en perdition. Une autre, pour faire le ménage, n'a pas trouvé d'autre chiffon qu'un vieux slip kangourou égaré au fond d'une armoire. Les moyens sont à la hauteur de la considération. *« On écope le bateau avec une petite cuiller*, dit une éducatrice. *Mais parfois, on peut faire des choses rien qu'avec une petite cuiller. »*

COMME des papillons, de la salle d'audience aux cabinets des magistrats, les mêmes mots s'échappent : *« Accusé d'avoir frauduleusement soustrait... Sursis avec mise à l'épreuve... assistance éducative... Travail d'intérêt général... »* En essaim, les mots fondent sur un enfant avant d'en envelopper un autre dans un imaginaire bruissement d'ailes léger, entêtant. Ont-ils un sens, ces mots ? Un juge raconte qu'un mineur lui a dit qu'il *« dévalisait »* les escaliers. Une jeune majeure réclamait *« une protection rapprochée »*, au lieu d'une mesure de protection judiciaire. Une tapisserie rouge, solennelle, est tendue derrière le juge et ses assesseurs dans le huis-clos du tribunal. Elle exprime, à la façon d'un vitrail naïf, l'allégorie du Bien et du Mal, séparant d'une épée les cohortes des bons et des mauvais enfants, égrenant, en lettres de laine, vices et vertus : douceur contre colère, paresse contre courage, charité contre avarice.

Les trois petites cambrioleuses n'ont pas levé le nez vers elle. Elles sont trop occupées à pouffer en se poussant du coude. Elles avaient un *« truc »* génial pour, croyaient-elles, voler sans risque. Sonner d'abord pour vérifier qu'il n'y a personne. Ne jamais se promener avec un pied-de-biche, qui vous balance mieux qu'un aveu. Préférer se caler par terre au ras de la porte et, d'un bon coup de derrière, en poussant à trois, faire craquer les planches au bon endroit. D'habitude, elles revendaient leur moisson à Barbès. Pas de chance, ce jour-là, l'appartement n'était pas inoccupé, et la police alertée a cueilli les trois demoiselles. Deux sont sœurs. Leur mère dit qu'elle ne comprend pas. *« Elles ont tout ce qui leur faut à la maison. »*

Une tapisserie rouge est tendue derrière le juge et ses assesseurs. Allégorie du Bien et du Mal, elle sépare bons et mauvais enfants, oppose la douceur à la colère, la paresse au courage, la charité à l'avarice

D'un jour l'autre, les récits de ces audiences interdites au public se ressemblent. Les mêmes mineurs qui baissent le nez devant leurs juges se donnent de grandes claques viriles dans le couloir, sous l'oeil navré des parents, quand ils se déplacent. Les autres, couvés par la fidèle escorte des éducateurs, échangent des nouvelles de foyer, décernent les étoiles de leur Michelin de l'abandon. Celui-ci, arrivé en retard, apprend qu'on vient de le condamner à sept mois de prison ferme pour un rodéo nocturne – et sans permis – sur les Champs-Elysées où, à force de caresser les trottoirs de trop près, il avait frôlé un policier. La police avait fini par tirer, croyant avoir affaire à des bandits.

Cette jeune fille sort en larmes : pendant un an, elle devra passer toutes ses nuits en prison. Complice de son ancien amoureux, elle avait assisté sans réagir à l'agression qu'il avait commise sur une jeune femme, avant, pour s'en débarrasser, de l'arroser d'essence et de craquer l'allumette. Celui-là répète aux magistrats comme un mantra qu'il est *« désolé »* et que, vraiment, au cours de l'agression, le coup de rasoir était parti tout seul. D'ailleurs, il s'était lui-même coupé. Un instant plus tôt, il menaçait son avocate de lui *« trancher la gorge »*... Le procureur vitupère : *« Vous ne vous rendez pas compte que vous auriez eu intérêt à vous présenter devant le tribunal avec des fiches de paie ? »* Il a seize ans. Il ne fait rien. Il aimerait bien être animateur de colonies de vacances.

DÉSORMAIS, les couteaux, les pistolets à grenaille font partie de la panoplie de bien des mineurs délinquants, quand, il y a quelques années, les juges ne voyaient que des voleurs à la tire et des détrousseurs de voitures. La délinquance des mineurs est de plus en plus violente, et commence de plus en plus tôt. Les magistrats ont le sentiment que les barrières du permis et de l'interdit ont peu à peu sauté, que les repères sont de plus en plus flous. *« Ils font ce qu'ils subissent »*, dit l'un...

On commence tout petit au tribunal pour enfants. Dans le bureau de cette juge si menue, qui paraît souvent à peine plus âgée que les mineurs dont elle s'occupe, une odeur doucereuse, presque sucrée, sort de la poussette. Le père, polonais, fait comprendre qu'il aimerait bien changer la couche du petit. Il ne parle pas bien le français. C'est bien là le problème. Il n'a rien compris quand un juge, après le rapport alarmiste d'un médecin, a décidé de placer le bébé dès sa naissance au prétexte que la mère en pleine crise de baby-blues lui paraissait incapable de s'occuper de son enfant. Le médecin invoquait une *« psychose puerpérale aiguë »*. Le bébé avait passé neuf jours dans la pouponnière d'un foyer. *« La décision avait été prise en urgence, par un juge de permanence*, s'irrite la juge des enfants. *Dans le doute, on préfère placer. Il vaudrait mieux qu'il n'y ait pas de doute. »* Elle clôt le dossier, dont à l'évidence elle pense qu'il n'aurait jamais dû être ouvert.

En arrivant ce matin, la juge a trouvé un mot sur son bureau. Djamila est morte. Suicide ou crise d'asthme, on ne sait pas. Djamila, qu'elle avait reçue ici-même, il n'y a pas deux semaines, pour parler avec elle de l'avenir de ses cinq enfants âgés de treize à un an. La famille avait été signalée par l'école, parce que les enfants scolarisés présentaient des signes de carence alimentaire. Ils n'avaient plus de dents. L'aînée avait aidé sa mère à accoucher, l'an dernier, dans la chambre qu'ils partageaient tous avec les rats et les cafards. Hier, en rentrant de l'école, elle avait trouvé sa mère morte. Le bébé était déjà placé. Il faudra trouver une solution pour les quatre autres, et essayer de ne pas les séparer. Doucement, la juge dit : *« Ça fait un sale coup »*...

Elle a été arrêtée gare Montparnasse. *« Avec les enfants, on fait les trains aller et retour, sans manger. On aurait dit des clochards, mes gamins. »* Il fait chaud au moins, dans un train, dont la destination importe peu. La jeune femme est SDF depuis 1988, quand elle s'est séparée d'un mari violent. Les trois petits (sept ans, six ans et deux ans et demi) ne disent rien. L'aîné tripote le code pénal. Le plus petit joue avec un puzzle en bois posé sur le bureau. La juge aimerait bien arrêter l'errance, éviter de séparer la mère et les enfants. Mais la mère est toujours en fuite, en demande d'aide et rétive à la fois. Elle a accouché il y a quelques semaines d'un bébé mort. Depuis, ça ne s'est pas arrangé dans sa tête. On l'envoie vers un hébergement provisoire, avec ses enfants. Vite, une nouvelle fois, elle s'est enfuie. Avec sa nichée, de nouveau, elle a repris le chemin de l'errance.

L'hôpital est très inquiet : pour la troisième fois depuis le mois de juin, la mère de Catherine a conduit aux urgences sa fille de treize ans, atteinte de diabète. *« Elle vient de plus en plus tard, quand c'est de plus en plus grave. Elle ne surveille pas le traitement de sa fille. Un jour, elle nous l'amènera morte. »* La juge a l'impression de torturer la petite fille quand elle lui parle. Il fait trop chaud, mais elle ne veut pas enlever sa cagoule. Elle dit juste : *« J'aurais voulu rester chez moi. »* Depuis *qu'enfant* elle a été prise dans l'incendie du CES Pailleron, la mère a désappris à lire et à écrire. Une autre de ses filles est confiée à la grand-mère, aux Antilles. L'assistante sociale pense que l'enfant, un jour, mourra si on ne l'enlève pas à sa mère.

Fanny n'a plus de place nulle part. Ni chez ses parents séparés, qui vivent en Côte d'Ivoire, ni chez sa tante dans la pièce de 15 mètres carrés où ils vivent à six. Rentrée à 20 heures de la bibliothèque, elle a été battue, une nouvelle fois. Quand elle a fugué, on lui a dit quelle aurait dû rester là où elle était. Elle a parlé à l'assistante sociale du collège où elle mène de bonnes études, qui a saisi la brigade des mineurs. Elle est en seconde. Depuis qu'elle est arrivée en France, il y a cinq ans – elle avait onze ans –, elle a toujours été traitée comme une servante. Elle n'en peut plus. La justice lui trouvera un foyer. A dix-huit ans, immigrante illégale, on s'occupera peut-être de l'expulser. En attendant, il semble que l'on s'emploie à protéger sa vie.

PARFOIS, la colère prend les juges des enfants, car ils ne se sentent pas comptables d'une crise qui bouleverse tous leurs repères. *« Trois quarts des gens que je reçois habitent à l'hôtel ! C'est l'aide sociale à l'enfance qui finance. Huit mille, dix mille, douze mille francs par mois... Les gamins traînent dans les rues parce qu'ils sont trop à l'étroit. Alors, on me les signale comme des enfants en danger. Et il faudrait que je les place parce qu'il n'y a pas de logement... On est dans l'impuissance, rongé de l'intérieur devant l'angoisse du vide »*, commente ce magistrat en se forçant à sourire.

Depuis des années, ils jouaient à cousin-cousine. Ce grand adolescent ne comprendra jamais pourquoi sa partenaire de jeux interdits, un peu forcée peut-être, a un jour craqué en racontant attouchements et sodomies. Il avait dix ans et elle neuf, quand cela avait commencé. Aussi le mandat de dépôt l'a-t-il pris de court, irruption imprévue dans ce qui aurait pu rester un secret de famille.

La jeune femme se frotte les poignets meurtris par les menottes. Placée en garde à vue pour non-présentation d'enfant, elle n'en peut plus de cet ancien mari violent qui utilise leur petit garçon comme moyen de pression sur elle, son objet, son appartenance. A quelques numéros de son ancienne adresse, elle a cru pouvoir fuir. Elle a eu tort, rattrapée par une justice qui, si elle est aveugle, peut aussi avoir des yeux dans le dos.

Tranches de vie, éclats d'enfances pulvérisées, déchirement des familles qui demandent que l'on tranche pour elles... Un bébé crapahute à quatre pattes, son biberon dans la poche de sa salopette ; devant la porte du juge, des parents se rejouent leur énième scène de ménage ; un adolescent, noyé dans le son lancinant d'un jeu électronique, s'est retranché du monde. François et Didier, les petits racketteurs du dépôt, ont été rendus au directeur de leur foyer. Dans quelques semaines ils seront jugés.

Dans les toilettes, on croise des adultes sans lacets ni ceinture, tenus en laisse par des gendarmes. Une étiquette sur l'essuie-mains conseille aux parents d'apprendre aux enfants à se laver les mains, et les invite à ne pas les laisser sans surveillance.

Agathe Logeart

Les prénoms des mineurs ont été modifiés.

Eloge de la social-démocratie française

par François Hollande

ET si la gauche allait perdre politiquement au moment précis où la social-démocratie amorce un retour inattendu ! Et si la droite s'apprêtait à savourer une victoire facile à l'instant même où son idéologie s'épuise ! C'est ce malentendu qu'il faut analyser. Le libéralisme, malgré son affrontement brutal avec le communisme, n'eut en Europe qu'un seul et véritable adversaire : la social-démocratie. Elle n'est plus de première jeunesse. Mais son rival non plus, tant le néolibéralisme ressemble à s'y méprendre, notamment quant à la récurrence de ses choix, à son auguste ancêtre.

La social-démocratie a certes connu des heures encore plus glorieuses : les années 60 et 70 furent celles où cette forme de pensée rayonnait jusqu'à influencer l'action de gouvernements réputés conservateurs et jusqu'à apparaître comme la solution au post-capitalisme des pays occidentaux et au post-communisme de l'Europe de l'Est. Avec la crise, les lumières se sont insensiblement tamisées et la social-démocratie a perdu de son éclat. Non qu'elle fût tombée en désuétude : de nombreux acteurs politiques continuaient de s'en inspirer. Mais elle avait cessé de plaire. D'abord aux intellectuels. Revenus pour beaucoup du communisme, ils la trouvaient fadasse et préféraient à tout prendre opérer le grand saut vers le libéralisme revisité à l'aune de l'antitotalitarisme. Mais aussi aux citoyens irrités par la hausse des prélèvements, la lourdeur des institutions collectives et surtout par l'inefficacité de l'Etat-providence face à la montée du chômage.

La fin de ce siècle semble pourtant devoir être marquée par la montée des idées, des procédures, des dirigeants inspirés par la démarche social-démocrate. C'est particulièrement vrai, au-delà des pays scandinaves, en Allemagne, en Grande-Bretagne et même en Italie.

Paradoxalement, la France fait mine de rester à l'écart de la vague qui arrive. Cela tient moins à des raisons conjoncturelles liées à la faiblesse actuelle de la gauche qu'à des causes plus structurelles qui laissent supposer que la social-démocratie n'aurait jamais eu sa place dans notre pays.

Et pourtant, le succès rencontré il y a peu par les thèses exprimées par Jacques Delors confirme que cette conception de l'action collective rencontre dans l'opinion un assentiment qui va bien au-delà des secteurs traditionnellement portés vers le Parti socialiste.

L'argument le plus couramment avancé pour *nier* la possibilité d'installer durablement la social-démocratie en France tient à la médiocre syndicalisation du salariat français conjuguée au rôle de l'Etat dans la conduite de la politique sociale. Il est en effet habituel de mettre en regard la spécificité du « modèle » français par rapport aux règles et comportements en vigueur en Allemagne ou en Grande-Bretagne. L'étroitesse de la base syndicale dans notre pays expliquerait à la fois l'omniprésence des pouvoirs publics, voire de l'administration, dans la régulation des relations sociales, la place subsidiaire réservée à la négociation collective par rapport aux dispositions de nature législative et réglementaire, et l'indigne faiblesse du nombre des adhérents se reconnaissant dans le mouvement socialiste.

Ces contraintes semblent, à l'examen, avoir été largement surestimées. Il est même possible de prétendre que tous les ingrédients de la social-démocratie ont déjà été réunis. Au milieu des années 60, le syndicalisme, quoique divisé, a atteint l'apogée de sa puissance. Les accords interprofessionnels se sont multipliés tout au long de la décennie 70. Et l'idéologie de l'Etat Providence ne fut jamais aussi prégnante qu'au début des années 80.

Au moment où se dessine un nouveau contexte économique et idéologique, les valeurs de la social-démocratie peuvent reprendre droit de cité

Ce mouvement s'est incontestablement interrompu avec l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981, comme si l'épuisement du modèle social-démocrate avait coïncidé avec la victoire politique du socialisme. Il est vrai que d'autres phénomènes ont pu jouer : la montée des thèses néolibérales, le développement du sous-emploi, les déboires financiers de la protection sociale, le triomphe partout en Europe de la stratégie de la désinflation compétitive... On peut dès lors mieux comprendre, non pas la singularité de la gauche française, mais plutôt sa banalisation. Elle a été victime de la crise qui a frappé indistinctement toute la social-démocratie européenne et ce qu'elle a cru voir comme un mal spécifique s'est révélé être une épidémie continentale.

Ce constat est paradoxalement plutôt encourageant. Car il signifie qu'au moment où se dessine un nouveau contexte économique mais aussi idéologique, les valeurs, la démarche et les instruments hérités de la social-démocratie peuvent reprendre droit de cité. La reprise de la croissance et les revendications sociales qu'elle engendre, la persistance du chômage et les frustrations qu'elle suscite, comme la déchirure du lien social et l'exigence de sens qu'elle fait naître appellent de toute part la redéfinition du contrat social sous des formes et avec des mots peu différents de ceux qui étaient utilisés au milieu des années 80.

La gauche française est-elle en état de s'adapter à la nouvelle donne de la social-démocratie ? Ne jugeons pas simplement les *difficultés actuelles* à l'aune des querelles de personnes, des jeux d'appareil ou des stratégies d'alliances. Le mal est plus profond. Il tient d'abord à l'inanité de la querelle entre première et seconde gauches.

Expérience faite depuis 1981, les vieux schémas ont volé en éclats. La mystification du volontarisme n'a résisté ni aux grands vents des marchés ni à l'extrême sensibilité de la société à l'égard de la défense de ses valeurs fondamentales. La morale en politique n'a pas pesé lourd devant la réalité des rapports de forces, pas plus que face au poids de l'argent dans les mécanismes de pouvoir. La timidité des réformes engagées depuis 1981 en est l'exacte traduction. La première gauche ne pouvait plus, la seconde ne voulait plus.

Aujourd'hui, l'évocation du conflit entre les deux cultures constitue un alibi commode pour différer une nouvelle fois la transition social-démocrate. Comme il n'est plus possible pour tous ceux qui ont participé aux mêmes gouvernements, aux mêmes délibérations et donc aux mêmes choix de s'exonérer de leurs responsabilités communes, il est parfois habile de faire resurgir la querelle, soit au plan théorique, avec le débat entre démocrates et républicains qui vaudrait désormais pour appréhender des domaines tels que l'Europe, l'*immigration*, la laïcité, et même l'égalité, soit au plan polémique, avec le rapport au mitterrandisme que les uns comme les autres s'arrangent toujours à présenter comme un bloc dont on serait sommé d'entretenir le culte ou de régler au plus tôt la liquidation.

Ce qui est donc demandé à la gauche n'est pas de rompre avec un passé, qui plaide d'ailleurs pour elle bien plus favorablement que son présent, mais de construire son avenir sur les solutions qu'avec l'ensemble des forces sociales de ce pays et le mouvement réformiste né à la fin du XIXe siècle en Europe elle a contribué à faire émerger.

Ce qui est réclamé aux socialistes n'est pas de se situer moins à gauche, surtout à un moment où l'opinion tend à les confondre avec la droite, mais de remettre la question sociale au premier rang du conflit politique et de servir de levier de la démocratie pour ébranler les contraintes économiques.

Ce qui est adressé à l'opposition actuelle n'est pas un conseil de prudence, surtout après avoir fait preuve de tant de frilosité au pouvoir, mais au contraire un message de courage pour affronter les contestations inhérentes à toute réforme. Il n'y a pas de changement dans le consensus, de mouvement dans l'ordre, de transformation dans la tranquillité. La confrontation fait partie de la société et donc de la politique. La social-démocratie n'est pas une démarche de réconciliation (des classes, des intérêts et même des personnes) mais une recherche de compromis à partir d'une négociation, d'un rapport de forces, et aussi de l'existence à tout moment d'un intérêt général.

Le renoncement de l'un de ses porte-parole les plus autorisés, Jacques Delors, ne prive pas la social-démocratie de toute perspective politique. Elle devient désormais une exigence de la « base » et non plus un arrangement factice du sommet. Il nous appartient néanmoins de traduire ce mouvement d'idées dans la forme politique la plus appropriée. Ce genre d'alchimie peut parfois prendre du temps. Aussi serait-il nécessaire de forcer l'allure.

François Hollande *est président du Club Témoin et ancien député socialiste de Corrèze.*

Après les « trente glorieuses »

par Hugues de Jouvenel

N'EST-IL pas contradictoire de plaider simultanément pour *« l'impératif d'efficacité »* et le *« devoir d'équité »*, illusoire d'espérer en même temps améliorer la compétitivité de l'économie française et promouvoir une société de plein emploi (au sens classique du terme) ?

La nécessité d'améliorer notre compétitivité – celle des entreprises et celle de la nation – ne saurait être contestée dès lors que nous sommes livrés, du fait de l'irréversible mondialisation de l'économie, à la concurrence d'autres agents n'ayant ni les mêmes us et coutumes ni les mêmes réglementations sociales et fiscales.

La nécessité de promouvoir les droits sociaux, à commencer par le droit au travail (dont dépend très largement le droit de cité), ne saurait davantage susciter le doute alors que s'étend le spectre du chômage et de l'exclusion sociale. Qu'apporte de nouveau le concept d'équité sinon l'idée d'une juste redistribution des avantages et des coûts guère différente du vieux principe de mutualisation des risques et de redistribution des revenus ?

Les pays d'Europe occidentale ont su admirablement concilier le progrès économique et le progrès social durant les « trente glorieuses ». Mais certains semblent aujourd'hui considérer comme inévitable, dans une économie exposée à une concurrence sans merci, de remettre en cause les acquis sociaux des pays de l'Union européenne qui ont, il est vrai, atteint un niveau sans équivalent chez leurs principaux concurrents. Ne reconnaissent-ils pas ainsi implicitement le divorce, qu'officiellement ils nient, entre performance économique et progrès social ?

Les premiers accusés sont les coûts sociaux. Mais saurait-on remettre en cause le SMIC sans toucher au RMI et, de proche en proche, à tout notre système d'assurance sociale ? A moins que la réduction ne porte que sur les charges sociales des bas revenus – cette mesure à elle seule n'étant certainement pas de nature à restaurer la situation sur le marché de l'emploi – la compensation étant assurée par une hausse de la CSG qui, réduisant le pouvoir d'achat des ménages, freinerait la demande intérieure et entraverait la reprise.

On peut certes changer l'assiette des prélèvements, et nul ne conteste la nécessité d'une profonde réforme fiscale. Mais une telle réforme serait-elle suffisante pour faire face à la dérive des dépenses sociales ?

Se répand un discours qui tend à faire croire que l'on pourrait, particulièrement si la croissance repart, réconcilier compétitivité et progrès social sans rien changer à notre système de protection sociale. Trop beau pour être vrai !

Tout attendre de la seule croissance économique – qui, au mieux, risque de ne se traduire que par une embellie passagère identique à celle des années 1986-1990 – me paraît excessivement dangereux. A supposer que celle-ci s'accompagne de la création de quelques centaines de milliers d'emplois, cela n'entraînera pas nécessairement la réduction du chômage car la population d'âge actif continuera à croître jusqu'en 2005 et que le taux d'activité en France demeure excessivement faible.

A système économique et social inchangé, deux Français sur trois seront bientôt exclus de l'emploi et verront du même coup leur situation se dégrader. L'accepteront-ils sans mot dire, sachant en outre que, leurs intérêts étant divergents, il n'y aura pas de front uni d'opposants représentés par des corps intermédiaires avec lesquels composer, mais plutôt de multiples foyers d'explosion sociale ?

Le danger – ne nous le cachons pas – est imminent ; les Français en sont bien conscients. Seule la classe politique – hormis ceux, hélas, qui jouent sur la fibre sécuritaire – semble l'ignorer et penser que nous pourrons entrer dans le XXIe siècle crispés sur des schémas dépassés.

Hugues de Jouvenel *est délégué général de Futuribles international et directeur de la revue « Futuribles ».*

Les ambiguïtés du statut des parlementaires salariés

par Jean-Jacques Dupeyroux

LES récentes révélations (*Le Monde* daté 5-6 février) sur les activités salariées de M. Balladur de 1988 à 1993 et les rumeurs relatives au montant de la rémunération perçue à ce titre par le candidat à la présidence de la République vont, une fois de plus, alimenter l'allergie des Français à l'endroit de la classe politique. Réaction tout à fait fondée ; et ce pour trois raisons.

1. Un parlementaire a parfaitement le droit d'être aussi salarié d'une entreprise. D'un point de vue juridique, rien à redire à ce cumul, si toutefois la rémunération perçue correspond à la valeur professionnelle des services rendus. Si, en revanche, ces services sont inexistants, ou si la rémunération est hors de proportion avec leur intérêt direct pour l'entreprise, on change de registre : il y a abus de biens sociaux et compétence des tribunaux répressifs ! Je ne doute pas un seul instant que M. Balladur ait déployé au service de la GSI une activité justifiant des sommes considérables qui, dit-on, lui auraient été versées. Mais dans un contexte marqué par une succession d'« affaires » ininterrompue, la suspicion à l'endroit des activités parallèles des parlementaires est inévitable : comment, en pratique, faire le départ entre ce qui est normal et ce qui ne l'est pas, ce qui est acceptable et ce qui est condamnable ?

Nombre de parlementaires donnent ainsi l'impression de camper aux frontières du droit pénal : l'incertitude même qui enveloppe inévitablement les gains tirés d'une activité parallèle – d'ailleurs souvent cachée, ce qui accroît forcément la suspicion – est en elle-même terriblement malsaine.

2. Dans le meilleur des cas, donc, le salaire versé correspond à un salariat réel, son montant est supposé normal au regard des tâches effectuées par l'intéressé. Chacun comprend alors que si la rémunération est élevée, son bénéficiaire doit, de son côté, apporter beaucoup à l'entreprise...

Il y a mille façons de graisser les pattes !

Quel temps lui reste-t-il, en ce cas, pour l'exercice de son mandat, mandat dont on ne cesse de nous répéter qu'il constitue un véritable sacerdoce impliquant un investissement de tous les instants au service de la patrie, des Français, des exclus, etc. Malheureusement, en dehors des séances du mercredi après-midi – la télé est là ! – l'hémicycle est toujours quasiment vide, même pour les débats les plus fondamentaux ; et on ne se bouscule pas, loin de là, pour le travail en commissions ! Bref, ceux qui cumulent mandat et activité professionnelle ne peuvent être partout à la fois... C'est regrettable, car le théâtre fantomatique qu'est devenue l'Assemblée nationale ne donne pas une très haute idée de notre République.

3. Enfin et surtout, notre classe politique cherche par tous les moyens à occulter le rôle des groupes de pression. Là est l'abcès. Pour une entreprise dont le chiffre d'affaires est très élevé, et a fortiori lorsque certains intérêts financiers collectifs sont coagulés, *« le coût d'un député »* – c'est ainsi qu'on parle dans certains milieux – est quasiment nul. Ça ne coûte rien et ça peut rapporter gros. Voire très gros si l'intéressé a quelque chance de devenir ministre. Le bon placement ! Combien de chefs d'entreprise qui se soucient des SDF comme de colin-tampon se sont précipités vers la Fondation contre l'exclusion de Martine Aubry, parce que tout le monde prête à celle-ci un grand avenir politique ?

Mille façons de graisser les pattes ! Salariat réel ou fictif, consultations bidon, embauches de proches légitimes ou moins légitimes, apports d'affaires au cabinet du parlementaire-avocat, conseils d'administration, etc. !

Comment réagissent, face à cet immense problème du poids de l'argent, les autres démocraties ? Deux tendances. Certaines interdisent absolument toute autre rémunération que la rémunération officielle du mandat. D'autres, au contraire, admettent parfaitement que les politiciens soient au service de groupes de pression, mais exigent en ce cas entière publicité sur cette dépendance, entière clarté sur les gains qui en sont tirés. Normal.

Notre classe politique s'entête à refuser cette alternative. Ses membres entendent exercer toute activité professionnelle au profit de qui que ce soit, mais hors toute transparence, mot qui jette l'effroi à gauche comme à droite. C'est la stratégie du bunker, assortie de mesures dérisoires – la commission des patrimoines ! – pour amuser le tapis ; pour rire.

Si elle avait le courage de sortir résolument de ces eaux glauques – il est permis de rêver –, la gauche aurait peut-être là une chance de se réhabiliter. Qu'attend-elle pour réclamer la publication obligatoire de la déclaration des revenus des parlementaires ? Un bon thème de campagne pour Lionel Jospin ?

Jean-Jacques Dupeyroux *est agrégé des facultés de droit et directeur de la revue « Droit social ».*

AU COURRIER DU MONDE

SAUVONS LE PALAIS DE LA DÉCOUVERTE

Dans son édition datée du vendredi 3 février, *Le Monde* fait état d'un projet du ministère de la culture, qualifié de *« séduisant »* et consistant à *« améliorer le Grand Palais »* en consacrant l'ensemble de ses espaces à des manifestations temporaires. Il ajoute que *« le premier ministre devrait rendre sa décision d'ici à deux mois »*.

Ce qui n'est pas dit, mais qu'on doit comprendre entre les lignes, est que cette *« amélioration »* implique la fermeture du Palais de la découverte. Ou, sinon sa fermeture, du moins son expulsion et son transfert dans l'un des espaces vides de la Cité des sciences et de l'industrie (La Villette).

Le Palais de la découverte est l'un des grands centres européens d'initiation à la science. Installé dans le Palais d'Antin, avenue Franklin-Roosevelt, depuis sa fondation par Jean Perrin en 1937, il a marqué des générations de lycéens. Nous sommes nombreux à y avoir découvert notre passion pour la recherche – grâce à des expériences simples et bien expliquées.

L'expulsion du Palais de son bâtiment serait un désastre. La présence d'une maison des sciences au centre de Paris est un atout majeur – pour des raisons géographiques, et pour des raisons culturelles. La Villette propose une immense foire de la science, attrayante et facile. Mais (comme pour la Foire du Trône), la visite est longue (une journée) et dispersée. Le Palais permet une visite plus courte (une matinée, ou même l'intervalle de midi) ; mais aussi une étude plus profonde sur un sujet choisi (par exemple : l'électricité, ou la biologie cellulaire). Pour ce type de visite dense, il faut un musée indépendant ; pas un pavillon à l'intérieur d'une énorme exposition.

Depuis une dizaine d'années, les équipes du Palais ont montré une remarquable vitalité : avec un budget dix fois plus petit que celui de la Cité des sciences, elles ont rajeuni et élargi leurs présentations : les enseignants y trouvent un support intelligemment adapté aux besoins de leurs élèves.

Nous avons besoin des deux formules : l'éveil à La Villette (avec en particulier des salles admirables pour les très jeunes) et l'observation réfléchie au Palais. Des musées fondus sur un même site n'auraient plus ce double impact. Et l'attitude attentive inspirée par le Palais y serait gravement compromise. Qui pourrait le souhaiter ?

Pierre-Gilles de Gennes
(Prix Nobel de physique)

Les biologistes s'inquiètent des abus de la pêche industrielle

Pour la FAO, la surexploitation des océans met en péril nombre d'espèces marines

La mer est-elle surexploitée ? Les conférences sur ce thème se multiplient et les experts appellent la pêche industrielle à plus de mesure, tout en constatant qu'en Europe les Etats ont échoué dans la mise en œuvre d'une politique conciliant le présent et l'avenir. L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) constate que les prises ont quadruplé de 1959 à 1989 avant de chuter brutalement.

Pour préserver ses richesses, l'océan doit disposer d'urgence de gardiens et d'un code de bonne conduite. En d'autres termes, bénéficier d'un groupe d'experts des Nations unies et d'une convention internationale, comme la Terre et l'atmosphère en possèdent depuis le Sommet de Rio (juin 1992). Telles sont les conclusions auxquelles est parvenu, le 25 janvier, le groupe britannique pour le « développement durable » mis en place par John Major en janvier 1994.

Depuis un an, les conférences internationales sur ce thème se succèdent et se ressemblent. Partout, les biologistes s'inquiètent publiquement et les experts britanniques soulignent dans leur rapport que *« les Etats membres de l'Union européenne ont échoué dans la mise en œuvre d'une politique sur le long terme qui réconcilierait les efforts de pêche de chaque Etat et une production durable »*.

La « guerre » des filets dérivants illustre cette impasse. En avril 1994, les commissaires de Bruxelles, suivant en cela les recommandations des Nations unies, proposent d'interdire, à partir de fin 1997, tout usage des filets « maillants dérivants » dans l'Atlantique et la Baltique. Argument officiel : ceux-ci menacent d'épuiser les stocks de thons et de saumons et de détruire dauphins, oiseaux marins et poissons protégés.

Premiers visés : les thoniers français, qui utilisent ces filets dans l'Atlantique. En septembre 1994, le Parlement européen, sous la houlette des Espagnols, renforce la mesure en exigeant un arrêt d'urgence (fin 1994). Veto immédiat des Français en conseil des ministres, soutenus par les Scandinaves et les Britanniques, concernés eux aussi dans la Baltique. Depuis, d'âpres négociations se poursuivent sur fond de crise sociale.

Plus généralement, les chiffres du département des pêches de la FAO montrent que les prises dans le monde sont passées de 20 à 86 millions de tonnes de 1959 à 1989, avant de décliner brutalement. En conséquence, la pêche ne rapporte pas plus, aujourd'hui, de la moitié de ce qu'elle coûte... d'où une course grandissante aux subventions pour couvrir ce déficit. Un récent numéro de la revue américaine *Issue in Science and Technology* relève par ailleurs que les prises de mérous et de vivaneaux ont chuté de 80 % durant les années 80, et que les populations d'espadons de l'océan Atlantique ont décru de 50 % en vingt ans.

Plus globalement, la FAO a calculé qu'environ 44 % des stocks de poissons de la planète se trouvent *« d'ores et déjà »* à leur limite de rendement. *« En surexploitant le milieu, on a réduit au quart le nombre d'adultes reproducteurs chez de nombreuses espèces, ce qui fait peser une menace sur l'ensemble des populations concernées. Il est d'autant plus urgent de limiter cette surpêche que son impact en chaîne sur la biodiversité marine peut s'avérer dévastateur, et que personne ne sait vraiment ce que l'on manipule »*, souligne Serge Garcia, directeur à Rome des ressources halieutiques et de l'environnement de la FAO.

En octobre dernier, la FAO lançait une nouvelle mine en publiant, dans *FAO Fisheries technical paper*, une étude sur les « déchets » halieutiques de la pêche industrielle. On y apprend qu'environ 27 millions de tonnes de poissons et crustacés pris dans les filets, mais non commercialisés, seraient chaque année abandonnés en haute mer, sur une moyenne totale de prises évaluée à 77 millions de tonnes. Seulement 11 % de ces naufragés survivraient...

La première sacrifiée est la crevette, qui représente plus du tiers des rejets mondiaux. C'est surtout dans le centre-ouest du Pacifique que les flottes thaïes, indonésiennes et philippaines l'abandonnent au large, mais aussi les Indiens et Pakistanais dans l'océan Indien, et les Américains dans l'Atlantique et le golfe du Mexique. Viennent ensuite le crabe et le flétan, dilapidés par la flotte américaine. Quant au premier océan pillé, c'est sans conteste le nord-ouest du Pacifique, surexploité par les pêcheries occidentales, qui rejettent plus de 9 millions de tonnes de crabes, maquereaux, morues, merlans et crevettes. L'étude devrait faire du bruit, d'autant plus que ces données multiplient environ par quatre les estimations antérieures.

Même si la marge d'erreur reste confortable (plus ou moins 10 millions de tonnes), le gâchis est énorme. Mais, déjà, les interprétations entre chercheurs divergent. Pour Daniel Pauly, du Centre international pour la gestion des ressources aquatiques vivantes (un institut consultatif de la FAO, situé aux Philippines), ce rapport est *« une bombe terrible, qui met en lumière le pillage écologique auquel se livrent les pêcheries occidentales »*.

Plus mesuré, Serge Garcia s'interroge : *« Certes, ces rejets représentent plus du tiers des prises annuelles. Mais ces petits poissons et crustacés rejetés à l'eau sont recyclés en partie par le milieu, notamment par les poissons carnivores et les oiseaux. »* Ce retour bénéfique pour la chaîne alimentaire reste cependant contesté et difficile à évaluer.

Pris dans les filets, 27 millions de tonnes de poissons seraient abandonnées chaque année en haute mer

Estimé à plusieurs milliards de dollars, ce gaspillage illustre en tout cas l'impasse dans laquelle se trouve la pêche industrielle. *« Il est scandaleux de dilapider autant de ressources. Mais s'il fallait conserver et ramener toutes les prises, le coût du poisson mis sur le marché grimperait fortement »*, résume le responsable de la FAO. Une chose est sûre : en quelques années, la pêche industrielle a réussi à faire l'unanimité des biologistes contre elle, car elle a transformé en pâturages de vastes plaines sous-marines.

Pire, l'homme a étendu sa colonisation et, pour répondre à la demande grandissante du marché, s'attaque à présent aux réserves naturelles des grands fonds. Dans un rapport global sur la biodiversité, remis le 20 septembre 1994 à l'Académie des sciences de Paris, Jean-Claude Mounoulou et Marius Caudron soulignent cette fuite en avant. *« On pêche en routine à des profondeurs de 1 000 à 2 000 mètres*, disent-ils. *Des tonnages croissants de poissons sont prélevés. Il y a fort à craindre, qu'en dépit d'une réelle abondance, on ne gaspille et on n'épuise une ressource avant même qu'on ait eu les connaissances permettant d'en imaginer une gestion raisonnée. »*

Vincent Tardieu

L'océan, énigme pour la science

Pour les seuls grands fonds, l'estimation du nombre d'espèces qui y vivent varie entre 500 000 et... 10 millions ! Depuis quelques décennies, les découvertes de poissons, crustacés, plantes, coraux et micro-organismes s'y multiplient. Corollaire de ces trouvailles : les anciennes classifications taxonomiques sont chamboulées, et de nombreux préjugés tombent à l'eau. *« On a souvent dit que la diversité des habitats profonds était plus grande sous les tropiques qu'en région boréale »*, notent les auteurs d'un récent rapport international de l'Unesco sur la biodiversité marine. Ce qui est vrai pour certaines espèces, mais faux pour d'autres. *« Pour les macro-algues, les systèmes le plus divers se situent en zone tempérée, autour de la Californie, du Japon, du sud de l'Australie, du nord de l'Atlantique et de la côte bretonne française. »* Un véritable pronostic sur l'état de la biodiversité marine reste cependant à faire, puisque seulement 7 % des océans du globe ont été échantillonnés à ce jour.

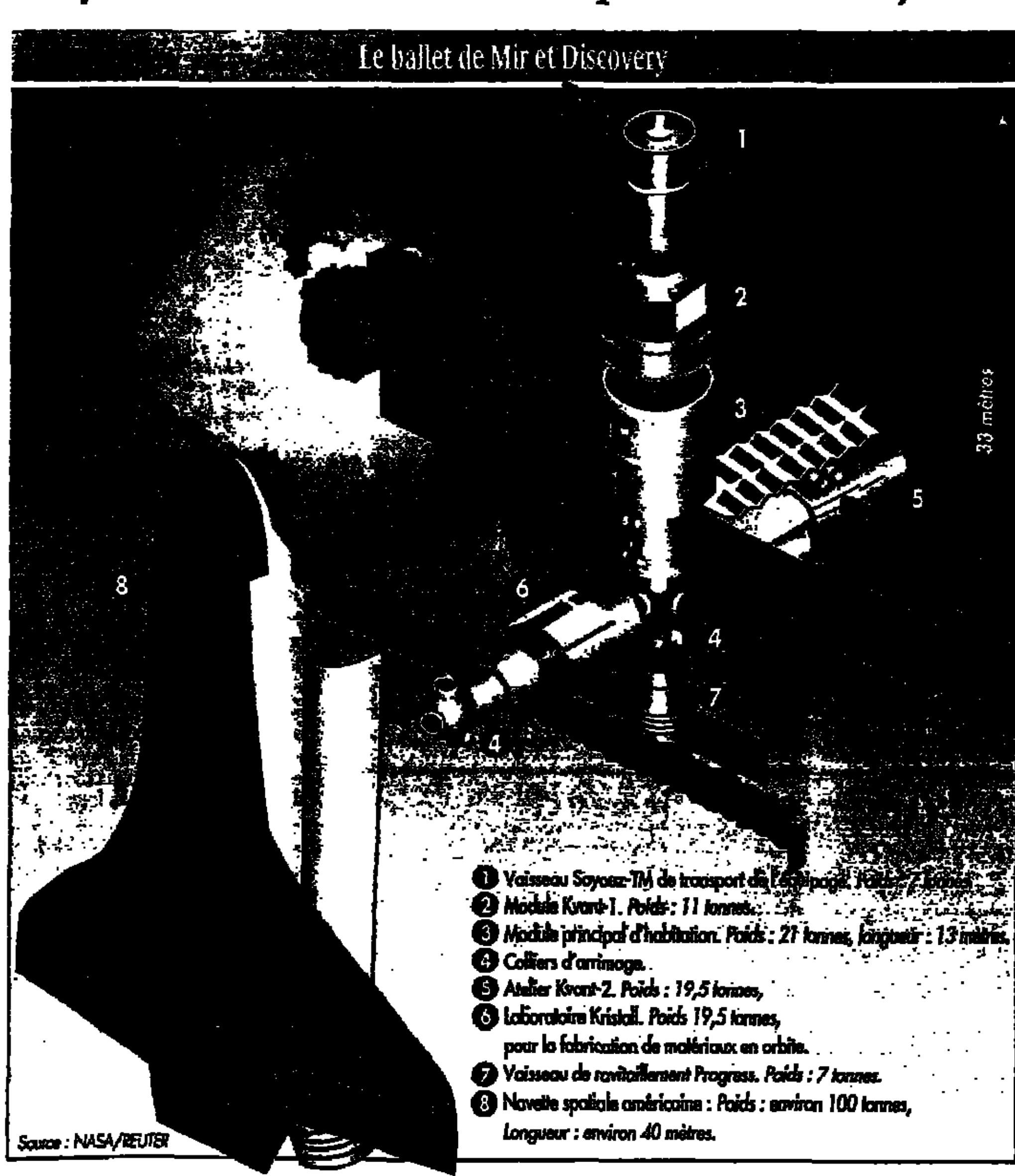
La navette Discovery doit s'arrimer à la station spatiale Mir le 13 juin

EN FAISANT, lundi 6 février, trois petits tours autour de la station orbitale russe Mir, les Américains et leur navette spatiale Discovery n'ont fait que commencer une longue série de rendez-vous avec le train spatial destiné à préparer la réalisation de la future station internationale. Cette fois, il ne s'agissait que de frôler la station russe, de s'en approcher à moins d'une quinzaine de mètres et de faire manœuvrer tout en douceur ce mastodonte d'une centaine de tonnes qu'est la navette.

La deuxième mission américano-russe est prévue pour le 14 mars. Ce jour-là, un astronaute américain, Norman Thagard, s'envolera à bord d'un Soyouz de la base Baïkonour pour rejoindre la station Mir où il doit séjourner environ trois mois. En effet, une troisième mission, assurée par la navette Atlantis, doit, le 8 juin, décoller de Cap Canaveral (Floride) avec un équipage de sept personnes, dont deux cosmonautes russes, pour rejoindre Mir et s'y attacher le 13 juin. Quatre jours plus tard, les locataires de Mir, deux cosmonautes russes et l'astronaute américain Norman Thagard, monteront à bord d'Atlantis pour leur retour sur Terre.

Ensuite, il faudra attendre le *26 octobre* pour qu'Atlantis s'élance à nouveau en direction de Mir afin d'équiper la station russe d'un nouveau module d'arrimage. Après ces trois rendez-vous en orbite, Russes et Américains en effectueront trois autres en 1996 et deux autres en 1997, ce qui, selon *Air et Cosmos* du 3 février, permettra aux astronautes de la Nasa de passer près de vingt et un mois à bord du célèbre train spatial russe.

J.-F. A.



Les Russes signent avec Lockheed un contrat pour une station orbitale

L'UN DES PREMIERS CONTRATS importants pour la construction de la future station spatiale internationale Alpha a été signé, lundi 6 février, à Moscou, entre la firme américaine Lockheed et la société russe Khrounitchev. Il confie à cette dernière la fabrication du « module cargo » de la station, pour un coût de 215 millions de dollars (1,1 milliard de francs). Cet élément, qui devrait être mis en orbite en novembre 1997, servira de point de départ pour la construction de la station au cours des cinq années suivantes. Il accueillera et stockera les pièces fabriquées par les autres partenaires du projet. Près de soixante entreprises russes participeront à sa construction. La Russie enverra ce module en orbite à ses frais, a indiqué à l'agence russe Interfax Anatoli Kissilev, directeur général de Khrounitchev. Cela constituera la contribution de la Russie à la construction d'Alpha, et lui permettra d'utiliser ensuite la station pour conduire ses expériences sur un pied d'égalité avec ses partenaires. D'après les prévisions de la NASA, la station Alpha devrait comporter, au début du siècle prochain, trois modules russes, un américain, un japonais et un européen.

■ **ESPACE : le troisième tir de la fusée japonaise H2 est reporté** *sine die*, a annoncé, vendredi 3 février, l'Agence spatiale japonaise. Prévu initialement pour le 1er puis le 22 février, ce lancement est à nouveau retardé pour des raisons techniques et ne pourra pas être effectué durant la saison d'hiver de tirs qui, aux termes d'un accord signé avec les pêcheurs de l'île de Tanegashima où se trouve le centre spatial nippon, se termine le 28 février. Des négociations sont ouvertes pour un éventuel tir avant le début de la saison d'été, en août prochain. En février et août 1994, les deux premiers tirs de ce lanceur d'une capacité de 2 tonnes en orbite géostationnaire ont été couronnés de succès. Mais le satellite lancé en août a été perdu en raison d'une défaillance de son moteur d'apogée. – *(AFP.)*

■ **ASTRONOMIE : grâce aux installations**, longtemps menacées, du pic du Midi, Jean Lecacheux, spécialiste de l'observation des planètes depuis le sol, a, en compagnie de cinq autres astronomes, réalisé des clichés exceptionnels de Saturne en novembre et décembre 1994. En équipant le télescope de 1 mètre de diamètre dont ils disposaient d'une caméra CCD, les chercheurs ont pu photographier sur l'anneau B de la planète géante plusieurs structures radiales qui apparaissent dans cet anneau comme des rayons de plusieurs milliers de kilomètres. Ces phénomènes, détectés en 1980 et 1981 par les sondes Voyager, seraient dus au champ magnétique et aux orages magnétiques du « Seigneur des anneaux».

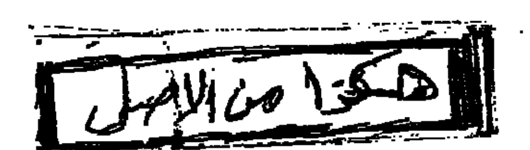
■ **TECHNOLOGIE : un « nez électronique »**, fruit de dix ans de recherches à l'université de Manchester (Grande-Bretagne), a fait son apparition sur le marché. Selon la société britannique Aromascan, qui en a déjà vendu 31 au prix de 40 000 dollars (212 000 francs) pièce, cet appareil serait le plus proche imitateur de l'odorat humain disponible sur le marché et il intéresserait *« plus de 2 400 entreprises »*. Ses applications potentielles sont innombrables, affirme Aromascan : contrôle de qualité sur les chaînes de montage, détection de la drogue, surveillance de la pureté de l'air, etc. Parmi ses utilisateurs actuels figurent General Motors, Kellogs et Weetabix aux Etats-Unis, Mitsubishi et le brasseur Kirin au Japon, le groupe de spiritueux Seagram au Canada. – *(AFP.)*

■ **ZOOLOGIE : le faucon crécerelle** est capable de voir dans l'ultraviolet, ce qui explique en partie sa grande efficacité dans la chasse au campagnol, rapporte le magazine *Nature* dans son édition du 2 février. Le petit rongeur a en effet pour habitude de marquer son territoire avec de l'urine et des excréments. Mais ces marqueurs odorants ont aussi la particularité d'absorber fortement les ultraviolets, ce qui en fait d'excellents indicateurs pour le faucon, comme ont pu l'observer des chercheurs des universités de Turku et Jyväskylä, en Finlande. Le rapace aurait ainsi la possibilité de « *scanner* » depuis le ciel une large portion de prairie, d'évaluer rapidement la densité de la population campagnole et de sélectionner en conséquence les meilleurs terrains de chasse.

■ **ÉCOLOGIE : un réchauffement de l'eau** serait à l'origine d'une hécatombe de saumons dans un fleuve de l'Ouest canadien. Si l'on en croit un rapport publié, samedi 4 février, par une commission d'enquête du gouvernement canadien, 466 000 saumons n'auraient pas survécu à la hausse de la température de l'eau – qui a atteint 17 °C au cours de l'été 1994, soit 3 degrés de plus que la normale –, sur les 800 000 saumons rouges du Pacifique qui fréquentent habituellement les frayères du fleuve Fraser (Colombie-Britannique). 169 000 auraient d'autre part été capturés par les pêcheurs commerciaux et indiens. Le sort des 165 000 autres reste mystérieux, mais les enquêteurs écartent l'hypothèse d'un braconnage à grande échelle. – *(AFP.)*

Le CEA ouvre l'unité de traitement Star

LE COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE (CEA) a inauguré, lundi 6 février, la station moderne de traitement, d'assainissement et de reconditionnement des matières radioactives dont le Centre d'études nucléaires de Cadarache (Bouches-du-Rhône) vient de se doter. Cette installation de 150 millions de francs, nommée Star, devrait notamment reconditionner de vieux combustibles irradiés provenant de l'ancienne filière graphite-gaz avant d'être envoyés à l'usine de retraitement de Marcoule (Gard). Mais, pour engager ces opérations, les ingénieurs devront remédier aux petits problèmes de jeunesse que Star a connus lors de son démarrage au niveau de son four thermique et de certaines connexions électriques.



NÉGOCIATIONS Les entretiens que le CNPF aura avec les organisations syndicales à partir du 28 février auront comme toile de fond le maintien de la cohésion sociale. La reprise économique va renforcer la pression en faveur de l'emploi. Les entreprises mettent en avant leurs actions en faveur de l'insertion des jeunes. ● LE MAINTIEN de l'emploi est également au centre de nombreux accords signés avec les syndicats. En contrepartie, ceux-ci doivent accepter une flexibilité du travail accrue ou des augmentations de salaires plus faibles. Ces mesures restent insuffisantes. ● BEAUCOUP pensent que la réduction du temps de travail est à terme inévitable. Outre l'épineuse question de la compensation salariale, la faiblesse des syndicats est un obstacle au pacte social qu'aimeraient passer, à l'image des Allemands, certains employeurs soucieux de paix sociale.

Les entreprises tentent de concevoir un nouveau contrat social

La plupart des sociétés souhaitent valoriser leurs initiatives en faveur des jeunes et de leur environnement. L'emploi est souvent au cœur des accords signés avec les syndicats

THÈME de campagne pour les candidats à l'élection présidentielle, la cohésion sociale sera également au centre des discussions que Jean Gandois, le nouveau président du Centre national du patronat français (CNPF), aura à partir du 28 février avec les organisations syndicales.

A l'heure où la plupart des sociétés renouent avec de substantiels bénéfices, mais où le chômage reste à un niveau record, la question que les partenaires sociaux auront à traiter s'impose : que peut-on demander aux entreprises en termes d'emploi ? En fait, même si l'expression n'est pas utilisée, pour ne pas susciter de nouvelles polémiques, les entreprises sont à la recherche d'un nouveau contrat social.

Plus personne ne pense que la reprise suffira à résoudre le chômage. Dans une récente publication interne, le patronat de la métallurgie est on ne peut plus catégorique : « *Admettons que 1995 se révèle une année forte pour l'économie française et que, comme d'aucuns se plaisent à l'espérer, la croissance dépasse 3 %. Nul n'ignore que cela ne suffira pas à résoudre le problème du chômage ni même à laisser croire qu'avec du temps et de la patience on en viendra à bout. La course à la productivité est aujourd'hui trop fortement inscrite dans les esprits.* »

Plusieurs responsables d'entreprise tirent désormais la sonnette d'alarme. Parmi eux, Antoine Martin, président de l'Agence nationale pour l'emploi et ancien directeur des ressources humaines de Danone : « *Les entreprises n'ont pas de politique de l'emploi. Il n'y a pas de convergence entre les discours, souvent généreux, et les actes. Les chefs d'entreprise ne prennent pas au sérieux la gravité du problème, mais se battent sans cesse pour être plus forts qu'avant. Nous sommes au creux de la vague.* »

Didier Livio, président du Centre des jeunes dirigeants d'entreprise (CJD), tient un discours encore plus paradoxal : « *Aujourd'hui, un chef d'entreprise peut mettre en place n'importe quelle organisation du travail. Les salariés sont prêts à accepter n'importe quoi parce qu'ils ont peur. Nous allons vers des abus sociaux qui peuvent être dangereux. Il nous faut absolument un nouveau contrat social.* »

Que peut-on aujourd'hui demander aux entreprises qui puisse favoriser l'emploi ? D'abord, investir et innover. « *Les chefs d'entreprise ne saisissent pas suffisamment l'occasion de développer l'activité. Ils ont tellement peur de se tromper qu'ils ne prennent plus de risques, mais mènent aujourd'hui un pilotage fin sans doute excessif* », reconnaît l'un des principaux dirigeants de l'industrie.

Certaines sociétés tentent également de redorer leur blason d'« entreprises citoyennes » en privilégiant deux directions : l'insertion des jeunes et l'intégration dans l'environnement. Si les conventions pour l'emploi signées depuis juillet 1993 entre le ministère du travail et une trentaine de grands groupes semblent parfois devoir leur existence à de pures considérations médiatiques, il serait excessif de les réduire toutes à cette seule dimension.

Chez Schneider, la convention précise que les 3 000 jeunes recrutés en contrat d'apprentissage ou de qualification se verront offrir 500 propositions d'embauche. Chez Via-GTI, 600 embauches doivent être effectuées chaque année. De nombreuses grandes entreprises trouvent, grâce aux préretraites progressives, compensées par l'embauche de jeunes, un moyen de rajeunir leur pyramide des âges et de recruter des jeunes sans se priver trop brutalement des compétences des salariés les plus âgés.

Fait nouveau : certaines sociétés participent – y compris financièrement – à la formation de jeunes, en les prévenant qu'elles ne les embaucheront pas, mais qu'elles entendent faciliter leur mise sur le marché du travail. En 1995 et 1996, Renault contribuera ainsi à l'insertion de 600 jeunes qui, à l'issue d'un parcours dans l'entreprise de quinze à vingt-deux mois, passeront un CAP d'exploitation d'installations industrielles qu'ils pourront faire valoir à l'extérieur. EDF et GDF se sont lancées dans une opération comparable.

Si certaines grandes entreprises investissent des sommes importantes dans la Fondation « *Agir contre l'exclusion* » lancée par Martine Aubry, c'est – aussi – parce que leurs dirigeants ont conscience qu'ils n'ont plus suffisamment de postes à offrir aux personnes non qualifiées, mais qu'il est de leur devoir et de leur intérêt, à moyen terme, de faciliter l'intégration de ces personnes dans des structures périphériques, comme les services de proximité ou les entreprises d'insertion. Dès lors, il n'y a pas de contradiction – ou d'hypocrisie – entre ce soutien financier et d'éventuels plans sociaux, mais, malheureusement, une certaine cohérence.

Dans le même ordre d'idées, la direction de l'usine Rhône-Poulenc de Chalampé, près de Mulhouse, a imposé une clause de mieux-disant social aux entreprises qui entendaient participer à la modernisation d'un atelier : pour réaliser ces travaux, qui s'élèvent à 600 millions de francs, elles devront elles-mêmes faire en partie appel à des entreprises d'insertion.

TRAUMATISME SOCIAL

Ces exemples sont loin d'être uniques : « *L'insertion des jeunes fait désormais partie du climat ambiant. Les entreprises se rendent compte qu'il y a une limite au traumatisme social* », notent les spécialistes de l'Institut Entreprise & Personnel. L'emploi est désormais au coeur de nombreuses négociations. Comme la Compagnie bancaire, la Société générale vient de proposer aux syndicats de quasiment geler les licenciements jusqu'en 1997, pour peu qu'ils acceptent davantage de flexibilité. Il y a quelques mois, l'accord salarial signé à la Générale sucrière prévoyait l'embauche d'un quota de jeunes sous contrats d'alternance.

Néanmoins, les chiffres du chômage prouvent que ces efforts ne sont que des gouttes d'eau dans la mer. C'est pourquoi, du côté tant patronal que syndical, les réflexions se multiplient sur d'autres thèmes, en particulier la réduction du temps de travail. « *C'est sans doute un gisement d'emplois important, mais, si ses effets sont considérables, les freins à lever ne le sont pas moins. Non seulement le travail à temps plein reste la norme aux yeux du droit du travail, mais, si l'on veut vraiment que la réduction du temps de travail ait des effets importants sur l'emploi, il faut négocier des contreparties salariales* », explique Michel de Virville, secrétaire général du groupe Renault. « *Les syndicats n'ont pas suffisamment confiance dans les employeurs et redoutent que les emplois promis ne se concrétisent pas*, ajoute-t-il. *De leur côté, les employeurs craignent que, tôt ou tard, les salariés tentent de récupérer ce que les syndicats ont négocié. Quel est le syndicat français qui pourrait, comme IG Metall chez Volkswagen, accepter et faire accepter par les salariés 17 % de réduction des salaire ? Cette question repose donc le problème de la force des relations sociales dans ce pays.* »

Les récentes et multiples déclarations d'Edouard Balladur et de son ministre du travail, Michel Giraud, montrent que ce sujet a néanmoins de bonnes chances de rebondir après l'élection présidentielle.

F. L.



Trente-cinq accords passés au crible

Du partage du travail chez Potain, pour passer un cap difficile, à la création d'une troisième équipe chez Hewlett-Packard, pour tripler le volume produit sans nouvel investissement, trente-cinq accords signés ces dernières années prouvent que le temps de travail est devenu le principal outil de flexibilité des entreprises. De ces trente-cinq cas, l'association Entreprise & Personnel – qui regroupe les responsables sociaux des principaux groupes français – tire quatre enseignements :

– si quelques entreprises avaient annoncé au début vouloir relancer l'emploi, plus aucune ne l'affirme aujourd'hui ;

– les salariés n'ont plus à effectuer un choix individuel, mais un arbitrage collectif entre activité rémunérée et temps libre dans une organisation plus performante ;

– ces accords peuvent modifier les relations sociales en banalisant la pratique du référendum ;

– ils peuvent renouveler les visions culturelles du travail.

Rhône-Poulenc entend favoriser l'emploi externe

Quelques jours avant la publication des résultats financiers, Rhône-Poulenc a dressé le bilan de ses initiatives pour l'emploi lancées en mars 1993. Sur ces deux années, le groupe, qui a ramené ses effectifs en France de 37 000 à 35 200 personnes, a embauché 1 610 salariés, dont 400 pour compenser des préretraites ; 700 jeunes ont bénéficié de formations et de mesures d'insertion en entreprise et 4 000 de stages sous convention avec l'éducation nationale.

Le groupe contribue aussi au développement local. Sa Société pour la promotion d'activités nouvelles (Sopran) a permis de créer six cents emplois – dont 80 % pérennes – et deux cent cinquante industriels bénéficient du réseau à l'exportation de Rhône-Poulenc, ce qui générerait un chiffre d'affaires annuel de 1,5 milliard de francs. Le groupe – qui, au mieux, stabilisera ses effectifs en 1996 – entend surtout favoriser l'emploi externe. Une évolution caractéristique des grands industriels français qui suscite une certaine inquiétude parmi les salariés.

COMMENTAIRE

RÉDUIRE LE TEMPS DE TRAVAIL

Forts de l'exemple allemand, le premier ministre et le ministre du travail poussent les partenaires sociaux à faire de la réduction du temps de travail un des principaux thèmes des négociations à venir. « *L'objectif est clair : davantage d'emplois et davantage de qualité de vie sans nuire aux capacités productives de nos entreprises* », a déclaré lundi 6 février Edouard Balladur en déplacement à Amiens. Le propos n'est pas qu'électoraliste. Il s'inscrit au contraire dans l'un des rares engagements chiffrés pris par Edouard Balladur sur l'emploi : celui de réduire d'un million le nombre de demandeurs d'emplois d'ici à cinq ans. « *Pour parvenir à cet objectif, il n'y a que deux solutions : avoir une croissance économique d'au moins 4,5 % par an durant cinq ans ou réduire le temps de travail* », confie un expert du ministère du travail. Certaines branches, comme les banques, s'y préparent.

En privé, nombre de chefs d'entreprise se disent convaincus que la réduction du temps de travail finira par s'imposer, mais souhaiteraient que les syndicats s'engagent à préserver la paix sociale. Ce que ceux-ci sont bien incapables de faire. Parmi les confédérations, seule la CFDT souhaite rouvrir ce dossier : « *La maîtrise de son temps constituera la grande conquête sociale des années à venir* », affirme Jean-René Masson, secrétaire national chargé de la politique revendicative. En fait, deux voies s'offrent aux partenaires sociaux : tenter d'organiser ce mouvement ou l'observer sans réagir. Le partage du travail entre ceux qui ont un emploi et les chômeurs est déjà une réalité. La réduction de la durée du travail l'est aussi si l'on prend en compte le chômage partiel (24 millions de journées indemnisables en 1993, soit l'équivalent d'environ 100 000 emplois à temps plein) et le développement du temps partiel (+1 % par an), généralement imposé si l'on en croit l'Insee. Subie ou choisie, la réduction du temps de travail est donc en œuvre.

Frédéric Lemaître

Les autonomes de la SNCF font grève contre le travail à temps partiel

LA SNCF, qui veut développer le travail à temps partiel, se heurte à la Fédération générale autonome des agents de conduite (FGAAC), qui a déposé un préavis de grève de vingt-quatre heures pour le 9 février. La SNCF s'attendait à des perturbations très limitées, avec, pour les grandes lignes, un service normal, à l'exception de la ligne Paris-Caen-Cherbourg, quelques suppressions de trains sur la banlieue Nord et un trafic quelque peu perturbé sur les régions de Lille, Montpellier, Lyon et Bordeaux.

La FGAAC, qui représente près de 40 % des agents de conduite, s'oppose au temps partiel « *pour le personnel dont le métier est en charge de la sécurité* ». Elle réclame, en revanche, l'ouverture de négociations portant sur « *la réduction du temps de travail, sans perte de salaire* », mais par attribution de repos supplémentaires. La CGT, qui dispose d'une audience similaire aux autonomes chez les conducteurs de train, s'y oppose elle aussi et a appelé à s'associer à la journée de jeudi.

Pour éviter ces blocages, les dirigeants de l'entreprise avaient pourtant pris le soin d'exclure les conducteurs de train du projet d'accord. Mais l'annonce d'une période expérimentale et réversible a suffi à provoquer une levée de boucliers.

En revanche, toutes les autres catégories de personnel sont concernées par le temps partiel. Le projet, signé par la CFTC et soumis à l'approbation des syndicats jusqu'au 17 février, prévoit la possibilité de travailler entre 50 et 80 % du temps de travail réglementaire avec une rémunération en conséquence.

Un autre volet de l'accord soumis à l'approbation des syndicats de la SNCF porte sur la cessation progressive d'activité. L'agent qui le souhaite peut, à partir de 50 ans, travailler à mi-temps jusqu'à son départ en retraite à 55 ans. Outre la rémunération perçue au titre de l'activité mi-temps, l'agent perçoit une indemnité complémentaire de 25 % du salaire journalier de référence, financée par l'entreprise.

Martine Laronche

Un gazoduc norvégien débouchera à Dunkerque

A terme, le gaz vendu par la Norvège assurera le tiers des approvisionnements français

« *DANS quelques années la Norvège sera le principal fournisseur de la France et assurera le tiers de nos approvisionnements gaziers.* » Le 8 février, à l'occasion de la présentation des résultats annuels de Gaz de France, conformes au contrat d'objectifs fixé par l'Etat (47,1 milliards de francs de chiffre d'affaires, 1,35 milliard de bénéfice), son président Loïk Le Floch-Prigent a insisté sur la montée en puissance progressive des gisements de la mer du Nord qui, en un an, sont passés de 18 à 21 % dans la part de la consommation nationale.

Pour resserrer ces liens, qui font de la France le deuxième client gazier de la Norvège derrière l'Allemagne, deux accords ont été signés le 25 janvier entre GDF et les compagnies pétrolières Statoil, Norsk Hydro et Saga Petroleum. Le premier reconnaît implicitement le choix de Dunkerque comme arrivée du quatrième gazoduc sous-marin reliant les gisements maritimes à l'Europe continentale. Le second, auquel participe également le producteur Total Norge, définit les quantités additionnelles de gaz achetées par GDF. En contrepartie du choix de Dunkerque, l'établissement public s'engage à « enlever » 2 milliards de mètres cubes supplémentaires par an à partir de 2001. La part provenant des champs norvégiens passera à terme à 14 milliards de mètres cubes par an, représentant le tiers de l'approvisionnement français.

GISEMENT RECORD

Cependant, l'« atterrage » de ce gazoduc sous-marin de 860 kilomètres de long, dont la capacité de transport sera de 12 milliards de mètres cubes par an, doit encore recevoir l'aval du Parlement norvégien. Mais l'accord signé avec les producteurs pour ce chantier sous-marin de 8 milliards de francs est déjà en soi une garantie. Il écarte de fait la candidature concurrente déposée par Zeebrugge.

L'histoire des relations gazières avec ce pays d'Europe du Nord remonte à 1973, avec le premier contrat d'approvisionnement en provenance d'Ekofisk. Au début des années 80, trois nouvelles séries d'accords étaient signés pour la livraison du gaz de Statfjord, d'Heimbal et de Gulfaks. Mais l'accélération est venue de la découverte de Troll, un gisement situé à une centaine de kilomètres au large de Bergen, qui s'affirme comme l'un des plus importants du monde avec ses 1 200 milliards de mètres cubes de réserve.

Cette montée en puissance permettra de compenser par l'approvisionnement dans une zone calme la fourniture de gaz par la Russie (33 %) et par l'Algérie (24 %). Malgré les situations politiques tendues, ces deux pays n'ont pour l'instant jamais fermé les robinets, car l'arrêt du débit signifierait pour eux un tarissement des rentrées de devises. La baisse de 10 % des livraisons algériennes en 1994 est imputée exclusivement aux rénovations en cours des usines de liquéfaction.

Enfin, cette stratégie norvégienne programmée depuis de nombreuses années n'empêche pas le groupe de rechercher de nouvelles sources d'approvisionnements. Des contacts ont ainsi été pris avec le Nigéria, l'Iran, les Emirats arabes unis, le Qatar, Trinidad et Tobago.

Dominique Gallois

Time Warner affirme sa présence dans les réseaux câblés

En rachetant Cablevision Industries pour 2,6 milliards de dollars (environ 14 milliards de francs) le groupe américain dirigé par Gerald Levin se hisse à la deuxième place dans ce secteur

Six ans après la fusion entre le groupe de presse et d'édition Time et le studio hollywoodien Warner, le groupe dirigé par Gerald Levin vient de se livrer à deux acquisitions d'importance dans le secteur du câble. Le rachat de Houston Industries en janvier (*Le Monde* du 31 janvier) puis celui de Cablevision Industries, mardi 7 février, font que Time Warner talonne le câblo-opérateur le plus puissant des Etats-Unis, Telecommunications Inc. (TCI). Les analystes, qui s'étaient interrogés ces dernières années sur l'orientation stratégique réelle du colosse multimédia dont les synergies entre ses différentes branches tardaient à porter leurs fruits, ont bien réagi à ces regroupements. Il est vrai que la seule synergie réelle de la fusion entre Time et Warner a consisté dans le regroupement en une seule entité des actifs que chacun possédait dans les réseaux câblés.

TIME WARNER INC. premier groupe mondial de communication, a annoncé, mardi 7 février, le rachat du câblo-opérateur Cablevision Industries par échange d'actions et reprise de dette, soit un montant total de quelque 2,6 milliards de dollars (environ 14 milliards de francs). Cablevision, septième câblo-opérateur américain, compte 1,3 million d'abonnés à New York, en Floride, Pennsylvanie et dans quinze autres Etats américains.

En moins de deux semaines, Time Warner se livre à la seconde acquisition importante dans le secteur du câble. En janvier, le groupe dirigé par Gerald Levin avait racheté Houston Industries Inc. pour 2,2 milliards de dollars (11,7 milliards de francs, dont plus de 6 milliards de francs de dettes). Avec 11,5 millions d'abonnés désormais, Time Warner devient l'égal du géant Tele-Communications Inc (TCI), qui compte, lui, 11,7 millions d'abonnés.

Cette politique de croissance dans le secteur des réseaux câblés pose tout d'abord à Time Warner d'énormes problèmes financiers. Ce groupe, qui réglait déjà plus de 1 milliard de dollars d'intérêts annuels sur une dette d'environ 12 milliards de dollars (64 milliards de francs), voit celle ci atteindre désormais 15 milliards de dollars (environ 81 milliards de francs), soit la moitié du chiffre d'affaires. Des cessions d'actifs de 2 à 3 milliards de dollars sont prévues pour réduire le niveau de cette dette. Time Warner, qui détient une part significative du groupe Turner, pourrait être tenté de s'en délester.

Time Warner a également indiqué, mardi, son intention d'établir *« une entreprise séparée pouvant s'autofinancer »* qui coiffera ses activités de câble et ses actifs de télécommunications. En créant une unité séparée pour gérer ses opérations de câble et de télécommunications, Time Warner pourrait éventuellement y placer une partie de sa dette.

La création d'une unité de gestion séparée

Cette opération nécessitera l'aval de la compagnie de téléphone US West, l'un des puissants actionnaires de Time Warner. Ce dernier avait pris une participation de 25 % dans Time Warner Entertainment (TWE), une holding qui regroupait le câble, le studio hollywoodien Warner Bros et la chaîne de cinéma Home Box Office. Il est clair qu' US West y regardera à deux fois avant toute réforme de structure de Time Warner.

Après avoir longuement négocié avec General Electric pour le rachat du network NBC, Time Warner a finalement opté pour une croissance externe dans le câble. Depuis plusieurs mois, ce secteur se fait remarquer par la volonté agressive des câblo-opérateurs les plus importants de consolider leurs actifs par avalement successif d'opérateurs plus petits.

Dans la perspective des autoroutes de l'information, les câblo-opérateurs locaux ou régionaux, incapables de faire face aux investissements de modernisation dans la fibre optique, sont contraints de céder leurs réseaux à plus puissants qu'eux. Les « majors » du câble pratiquent alors la technique du *« clustering »*, qui consiste à regrouper des réseaux éparpillés d'abonnés au sein d'ensembles cohérents, dans les grandes villes de préférence. C'est ce qu'a fait Comcast en rachetant les réseaux câblés que détenait le canadien Maclean Hunter (MHL) en Floride et à Detroit en juin 1994, c'est ce qu'a fait TCI avec Telecable, Cox avec Times Mirror cable, Time Warner avec Summit Communications, Continental avec le réseau Providence. Plus des trois quarts des abonnés de Time Warner sont désormais répartis dans trente-trois zones câblées de plus de cent mille abonnés chacune.

La Bourse a réagi favorablement à l'annonce de ce rachat, et le titre Time Warner gagnait 1,25 dollar en milieu de journée à Wall Street.

Yves Mamou

■ **FRANCE 3 : le magazine** « Décryptages », consacré aux médias, a bien été diffusé, mardi 7 février, sur France 3 Paris - Ile-de-France - Centre, en dépit de la *« sommation interpellative »* faite par l'avocat de Christian Dauriac, créateur et producteur de l'émission, qui aurait dû aboutir à sa suspension (*Le Monde* du 8 février). Le directeur régional de France 3 Paris - Ile-de-France - Centre, Jean-Pierre Lannes, a indiqué *« ne pas avoir reçu cette sommation »* et n'être donc pas tenu de suspendre l'émission. M. Dauriac s'en était vu retirer la responsabilité, mercredi 25 janvier, pour des raisons de *« réorganisation »*. Le nouveau rédacteur en chef de « Décryptages », Michel Naudy, a annoncé que l'émission était suspendue jusqu'au mardi 28 février et serait remplacée.

■ **AFP : les employés de l'Agence France-Presse** continuent leurs discussions avec la direction et poursuivent leur grève, alors que les autres catégories du personnel ont repri le travail, lundi 6 février. Après plusieurs jours de négociations, la direction a proposé des augmentations de salaires graduelles aux employés (*Le Monde* du 8 février), mais les discussions se poursuivent sur les modalités d'application et sur l'évolution des qualifications. Les « fils » de l'AFP ne sont plus interrompus, mais certaines grilles de cours ou les services hippiques ne sont pas assurés.

Glaxo lance son OPA sur Wellcome

Le groupe pharmaceutique britannique est engagé dans une course contre la montre. Il doit sans cesse s'agrandir

Dans le bras de fer qui s'est engagé le 7 février avec le dépôt officiel de son offre publique d'achat (OPA) sur Wellcome auprès des autorités du marché, Glaxo veut apparaître à son avantage. Sir Richard Sykes, patron du groupe, offre plus de 75 milliards de francs pour son OPA. La compagnie pharmaceutique a annoncé un bénéfice imposable semestriel de 1,1 milliard de livres (9,13 milliards de francs), en hausse de 9,9 % sur celui de l'an dernier. Mais ses recettes ne progressent que de 1,7 % à 2,85 milliards de livres, et les ventes de son médicament phare, l'Azantac, reculent de 4 %. Wellcome, qui refuse l'offre, s'est mis en quête d'un improbable « chevalier blanc ». Il dispose de vingt et un jours pour le trouver.

LONDRES
correspondance

Plus de 9 milliards de livres (75 milliards de francs) : c'est la somme colossale mise sur la table par Sir Richard Sykes, patron de Glaxo, pour son OPA sur son concurrent Wellcome. Le groupe pharmaceutique britannique a officiellement déposé son offre formelle au Stock Exchange le mardi 7 février. Wellcome, qui refuse l'offre – pourtant la plus importante que la City ait jamais connue – et s'est mis en quête aujourd'hui d'un improbable « chevalier blanc », dispose de vingt et un jours pour susciter une contre-OPA plus lucrative. Délai pendant lequel Wellcome Trust, la fondation qui a promis à Glaxo de lui apporter les 39,9 % de titres Wellcome qu'elle détient, peut toujours changer d'avis.

Mais les clameurs de la City et du vaste Monopoly industrialo-financier qui s'y déroule actuellement ne parviennent qu'étouffées au cœur des vallons discrets du Herfordshire, à une heure de voiture de Londres, où est installé le Medical Research Center, le nouveau centre de recherches de Glaxo. Cette technopole tient la clé de la réussite ou de l'échec de la stratégie à très haut risque poursuivie par Sir Richard Sykes, le patron du deuxième laboratoire mondial. Si le nouvel ensemble Glaxo-Wellcome doit voir le jour, c'est dans ce laboratoire, surnommé « *Sykes' Folly* » (la folie de Syke) en raison de son coût exorbitant de plus de 700 millions de livres, que les équipes communes vont s'échiner à mettre au point les médicaments de demain. A commencer par la relève de l'Azantac, le produit anti-ulcéreux qui a largement contribué à la prospérité passée et actuelle de Glaxo. Le médicament qui fut longtemps le plus vendu au monde voit non seulement sa diffusion stagner, mais il doit tomber dans le domaine public en 2002.

Un groupe secret comparé à une sorte de « Vatican du Moyen Age »

Richard Sykes, biochimiste de formation, responsable du département recherche avant d'être désigné comme directeur général, en mars 1993, est à la tête d'un groupe de 5,6 milliards de livres de chiffre d'affaires, 1,84 milliard de bénéfices et 45 000 employés. Il veut en faire la première compagnie pharmaceutique mondiale, avec des ventes de près de 8 milliards de livres et un budget annuel de recherche frôlant 1,5 milliard. Gamme élargie, économies de charges en recherche et développement et renforcement du réseau de communication : Sykes estime que seule l'acquisition de Wellcome fournira à Glaxo (actuelle part du marché mondial : 3,5 %) la masse critique nécessaire. Racheter un concurrent japonais ou allemand ? Trop risqué sur le plan des mentalités

Pour Peter Laing, analyste de Salomon Brothers, le jeu en vaut, de toute façon, la peine : « *Au cours de la prochaine décennie, il n'existera plus qu'une dizaine de firmes mondiales, chacune détenant environ 10 % du marché. Or, la part détenue par le nouvel ensemble Glaxo-Wellcome ne serait que de 5,5 %. La restructuration à l'échelle planétaire n'en est qu'à ses débuts.* » Ce jugement, le consultant John Kay est loin de le partager : « *Glaxo est à son tour victime de l'obsession de la taille. L'importance d'une compagnie vient de sa bonne performance et non pas de l'inverse. Au vu de son énorme capitalisation boursière, Glaxo n'a pas besoin de Wellcome pour se développer.* » Quoi qu'il en soit, il y a urgence. Le « pipeline » de Glaxo (c'est-à-dire les molécules que le groupe possède en développement) paraît peu garni. L'explosion du coût de la recherche et du marketing, la réduction des dépenses de santé dans tous les pays occidentaux et la concurrence exacerbée jettent une ombre sur la marche triomphale de Glaxo, le symbole même de l'essor de l'industrie britannique au cours des années Thatcher.

Pour ce groupe secret, comparé par un ancien cadre à une sorte de « *Vatican du Moyen Age* », cette méga-OPA hostile constitue une véritable révolution culturelle. En quinze ans, l'ancien président, Sir Paul Girolami, un entrepreneur génial à l'intuition étonnante, a transformé un laboratoire modeste, sclérosé, totalement dépourvu de stragégie commerciale (« *la seule université inscrite à la Bourse de Londres* », disait-on) en une multinationale présente dans une trentaine de pays. Sa philosophie est simple : « *Seuls les faibles fusionnent.* » Pas question donc pour Glaxo, devenue en 1991 la première compagnie britannique en termes de capitalisation boursière, de se développer par acquisitions ou de se diversifier au-delà de son domaine d'activité bien précis : le marché des médicaments vendus par ordonnance.

La réussite de Sir Girolami ne lui a pas valu que des amis. Trop vite, trop grand : la Food and Drug Administration américaine s'est fait un malin plaisir à lui mettre des bâtons dans les roues à la suite d'une campagne sauvage de promotion du Zantac, tandis que l'administration française dresse des obstacles à l'octroi d'une licence de vente d'un nouveau médicament contre la migraine, le Sumatriptan. La dégringolade du cours boursier, la folie des grandeurs, symbolisée par le transfert du siège dans les prestigieux locaux qu'occupait Saatchi et Saatchi, à Berkeley Square, ont conduit à l'éviction du « patriarche », contraint à la retraite. Désormais, Sykes « l'ambitieux » a les mains libres pour se transformer en grand carnassier. Son flair, il le montre en lançant, dans la foulée de l'opération Wellcome, une OPA, cette fois amicale, sur l'américain Affymax, une compagnie d'informatique moléculaire à la pointe du secteur. Quant à l'OPA sur Wellcome, le prédateur s'est déclaré prêt à contrer toute proposition rivale. Jamais une aussi belle proie ne se présentera à lui, Sir Richard en est persuadé.

Marc Roche

Helmut Schlesinger n'exclut pas la monnaie unique pour 1997

BERLIN
de notre envoyé spécial

L'ancien président de la Bundesbank Helmut Schlesinger n'exclut pas que, dès 1997, une majorité de huit pays européens forment une union monétaire sur la base des critères de convergence prévus par le traité de Maastricht. « *Je ne l'exclus pas, mais je ne fais pas de pronostic* », a déclaré l'ancien patron de la banque fédérale, en indiquant que « *les problèmes techniques ne devaient pas être mis au premier plan* », comme on a pu le constater à l'occasion de l'union monétaire entre l'Allemagne de l'Ouest et l'Allemagne de l'Est. Helmut Schlesinger a cité l'Allemagne, la France, les trois pays du Benelux, le Danemark et « *peut-être l'Irlande* » comme « *zone monétaire optimale* ».

C'est la première fois qu'un tel message est délivré par un haut représentant de la Bundesbank, même si Helmut Schlesinger est à la retraite depuis un an et demi (il donne des cours à Princeton et bientôt il enseignera à Berlin). Une profession de foi d'autant plus étonnante qu'Helmut Schlesinger a toujours incarné l'image d'un père-la-rigueur sceptique sur l'union monétaire.

Ces propos ont été tenus à Berlin dans le cadre somptueux du château Bellevue, résidence du président de la République, Roman Herzog. Le président Herzog avait convié plusieurs personnalités de la politique et du monde des affaires à célébrer le soixante-dixième anniversaire d'Helmut Schlesinger ainsi que les soixante-cinq ans de Karl Otto Pöhl, également ancien président de la Bundesbank.

A l'occasion d'un bref discours, le président Herzog a indiqué que la future monnaie européenne ne devrait pas s'appeler l'écu. Il a été immédiatement relayé en ce sens par Theo Waigel, le ministre des finances. De plus en plus, on semble pencher, en Allemagne, pour une formulation plus neutre et « *plus proche du peuple* », selon Theo Waigel. En marge de la cérémonie de Berlin, un haut représentant de la Bundesbank a proposé le nom d'« euro » pour désigner la monnaie commune. Dans un premier temps, le nom de chaque monnaie nationale pourrait être accolé à ce préfixe (euro-franc, euro-mark, euro-lire...), puis finirait par se suffire à lui-même.

L'un des reproches formulés par les Allemands consiste à dire que l'écu (le panier des douze monnaies de la Communauté européenne) n'a pas cessé de se dévaluer par rapport au deutschemark depuis sa création en 1976 : il valait un peu plus de trois marks il y a vingt ans et ne vaut plus que 1,88 mark.

Lucas Delattre

L'avenir de Sopha Medical suscite des doutes

Les pertes de la société tournent autour de 50 millions de francs en 1994

« *C'EST UN VRAI DÉSASTRE. Un petit Crédit-lyonnais* », remarquait récemment un financier. La gestion du dossier Sopha Medical, une société d'imagerie médicale controlée par CEA - I, la holding de participations industrielles du CEA (Commissariat à l'énergie atomique), a toutes les apparences d'un vrai naufrage. Le bilan est accablant : 210 millions de francs ont été injectés en 20 mois par la holding publique. A fonds quasiment perdus. Les pertes de la société devraient tourner autour de 50 millions de francs en 1994, après un trou de 170 millions en 1993. Elle s'apprête à accueillir dans son capital Summit, un distributeur américain qui vend aux Etats-Unis les produits d'un de ses plus redoutables concurrents, le japonais Hitachi. Peu avant Noël, le 20 décembre 1994, CEA - I a annoncé avoir signé un protocole d'accord lui permettant de ramener sa participation dans Sopha de 80 % à 34 %. Innolion, l'un des fonds de capital développement du Crédit lyonnais, occuperait la place laissée vacante avec Summit, qui apporterait son réseau de vente. C'est un retour à la case départ et un aveu d'échec.

Les difficultés de la société remontent à l'automne 1992. Confrontée à une crise classique de trésorerie, Sopha se tourne vers ses actionnaires et sollicite une augmentation de capital. Le principe en est acquis, quand l'arrivée d'une nouvelle équipe à la tête de la holding publique bouleverse la donne. Son nouveau président Jean-Claude Hirel rêve de transformer la holding en groupe industriel. La nouvelle direction veut du temps pour reprendre le dossier. Les difficultés de trésorerie s'aggravent. Le 20 mars 1993, CEA - I, arguant de la mauvaise situation de la société, récupère avec l'appui du Trésor et pour 1 franc symbolique les 40 % que François Blamont, fondateur, détient dans Sopha Medical. Trois mois plus tard, le gouvernement change. Dans une directive du 26 juin 1993, Gérard Longuet, alors ministre de l'industrie, très hostile à l'équipe Hirel, cadre les missions du CEA-I, qui doit se cantonner à deux domaines clés : le nucléaire (Framatome) et l'électronique (SGS - Thomson). L'imagerie médicale n'est pas mentionnée. Pris dans un bras de fer avec sa tutelle, Jean-Claude Hirel se désintéresse de Sopha. La société dérive. Les cadres fondateurs quittent Sopha, parfois débarqués comme le directeur général, Maurice Soustiel. Le premier président nommé par CEA - I, Raymond Chastel, reste trois mois. Son successeur Denis Piet, ex-directeur financier de la holding, promet le retour à l'équilibre en 1994. Difficile. L'équipe Hirel est finalement remerciée.

ACCORD DE PORTAGE ?

Soucieux de se tirer l'épine Sopha du pied, CEA-I cherche à se désengager. « *Le Trésor ne veut plus en entendre parler*, confie un financier proche du dossier. *Il a même proposé au CEA de remettre 100 millions de francs au pot, pour s'en débarasser, même s'il faut pour cela rétrocéder la société à Blamont.* » C'est dans ce contexte que la solution Summit-Innolion prend forme. La présence du Lyonnais étonne. « *Ils perdent déjà de l'argent avec leurs participations médicales* », relève-t-on dans le secteur. Accord de portage, comme le prétendent certains ? Le Crédit lyonnais, qui a encaissé une plus-value estimée entre 80 et 100 millions de francs en cédant 1 % de Framatome au CEA, renverrait-il l'ascenceur ? Ou rendrait-il service au Trésor, avec qui il a engagé des négociations difficiles en vue de sa recapitalisation ? Les salariés de Sopha s'interrogent sur les intentions de Summit. « *Sopha a un parc installé de 200 gammas-caméras. Ce matériel très sophistiqué génère des revenus de maintenance importants. C'est ce qui intéresse avant tout Summit. Et puis, il faudra bien un jour les remplacer. Qui sait si Hitachi ne raflera pas alors le marché ?* »

André Deubionne, patron d'Innolion, est un ancien d'Altus Finance passé par Thomson CGR et qui a dénoué de précédents accords de distribution aux Etats-Unis entre Sopha et Summit. Mandaté par le CEA, il est aussi depuis quelques semaines le PDG de Sopha Medical, bien qu'il n'en soit pas administrateur. Ce cas de figure est rare et le mélange des genres inédit. Le CEA a conclu le pré-accord avec Summit et Innolion en ignorant d'autres offres et avant même d'en avoir informé tous les autres actionnaires, au mépris d'un pacte conclu en 1993. D'anciens cadres dirigeants de la société jugent les conditions de l'opération insuffisamment transparentes. Détenteurs de titres Sopha, ils s'apprêtent aujourd'hui à aller en justice, pour dénoncer le caractère « *illégal* » de cette reconfiguration.

Caroline Monnot

La reprise de la chimie permet à Rhône-Poulenc de doubler son bénéfice

Mauvais résultats dans le secteur de la santé

LE REDRESSEMENT de 99,1 % des résultats 1994 de Rhône-Poulenc (1,915 milliard de francs) confirme la reprise de l'activité chimique après quatre années de crise. Comme les autres grands intervenants du secteur, le septième groupe mondial de l'activité a enregistré un redémarrage qui s'est traduit par une progression de 7,1 % de son chiffre d'affaires à 86,3 milliards de francs. Cette progression est due essentiellement à l'augmentation en volume des ventes dans tous les secteurs, principalement dans ceux des intermédiaires (+9,6 %) et des fibres et polymères (+17,7 %).

L'inversion de tendance s'est produite au premier trimestre 1994. « *Nous sommes désormais sur la face sud de la montagne en pleine ascension* », commente Jean-Pierre Tiroufiet, directeur financier, en commentant les résultats revenus au niveau de ceux de 1992. « *L'amélioration est d'autant plus sensible que le programme de restructuration mené depuis des années porte ses fruits.* » Ainsi, le résultat opérationnel a progressé de 17,3 % à 6,938 milliards de francs. Les redressements ont été spectaculaires dans les branches chimie, fibres et polymères, où le bénéfice opérationnel a quadruplé. Une tendance voisine est observée pour l'agrochimie, qui, bien qu'affectée par une importante provision pour restructuration, a vu son résultat progresser de 40 %.

En revanche, le secteur santé, qui contribue pour plus des trois quarts au bénéfice du groupe, affiche par rapport à 1993 une baisse de 5,7 % de son résultat opérationnel en raison des provisions financières constituées par Rhône-Poulenc Rorer (RPR). Sans cela, la branche santé progresserait de 5,4 % grâce aux « *très bonnes performances* » des vaccins humains et santé animale (+ 22,2 %) et à la reprise des ventes de RPR au second semestre (*Le Monde* du 2 février).

La stratégie de désendettement s'est poursuivie, conformément au programme annoncé, et s'élève à 6 milliards de francs. Mais, comme seuls 2 milliards ont été effectivement engrangés à la fin de l'année 1994, ces désengagements ont eu peu d'impact sur le montant total de l'endettement. Ce dernier est resté pratiquement stable à 24,8 milliards de francs. Il devrait se réduire au cours de ce premier trimestre. Evoquant l'année en cours, les dirigeants du groupe estiment que « *l'amélioration continue de l'exploitation et la poursuite des programmes de compétitivité permettra d'enregistrer une nouvelle progression des résultats* ».

D. G.

Les Etats-Unis conditionnent l'ouverture de leurs télécoms

LA COMMISSION FÉDÉRALE DES COMMUNICATIONS (FCC) a proposé, mardi 7 février, de n'autoriser une société de télécommunications non américaine à pénétrer aux Etats-Unis que si son marché d'origine est ouvert à l'industrie américaine. Les pays dont les opérateurs souhaitent prendre pied sur l'énorme marché américain des télécommunications (il est estimé à 170 milliards de dollars, soit 900 milliards de francs) doivent offrir « *un réél accès au marché* » à leurs homologues américaines, écrit la FCC. Elle souligne qu'« *un accès au marché asymétrique serait préjudiciable aux sociétés et aux consommateurs américains en raison de ses effets anti-concurrentiels* ». Cette nouvelle règle n'entrerait en vigueur qu'à partir d'un niveau donné de participation que la FCC n'a pas encore décidé, 10 %, 25 % ou davantage. Actuellement, la FCC décide au cas par cas d'autoriser ou non les participations étrangères.

■ **USINOR-SACILOR : le groupe sidérurgique** redevient bénéficiaire. En 1994, il a réalisé un résultat net (part du groupe) de 1,5 milliard de francs contre une perte de 5,7 milliards en 1993. Le chiffre d'affaires a atteint 79,6 milliards l'an dernier, en hausse de 9,6 % par rapport à l'exercice précédent. La marge brute d'exploitation s'établit à 5,8 milliards de francs, elle était négative de 1,2 milliard en 1993. Les fonds propres sont passés de 20 à 23,4 milliards de francs. Dans le même temps, son endettement est tombé à 17,4 milliards contre 24,4 milliards en 1993. Les cessions nettes se sont élevées à 2 milliards de francs en 1994 contre 700 millions en 1993.

■ **GROUPE ANDRÉ : le groupe de distribution de chaussures et de vêtements**, au chiffre d'affaires consolidé de 9,85 milliards de francs (+ 3 % à structure comparable), a enregistré lors de son exercice 1993/1994 une baisse de 57 % de son résultat net (part du groupe) à 146 millions de francs contre 336,7 millions lors de l'exercice précédent. Une baisse que le PDG Jean-Louis Descours explique par une « *déflation des prix* » pendant les deux derniers exercices. Lors de l'exercice 1994/1995, le groupe, qui réalise les deux tiers de son activité dans le *discount*, table sur une croissance de 6 % de son chiffre d'affaires et espère retrouver ses marges traditionnelles, de 3 % à 3,5 % des ventes.

■ **POSTE : la Commission européenne** devait, mercredi 8 février, donner gain de cause à La Poste dans le différend qui l'oppose aux assureurs sur la distribution de produits d'assurance. Pour Bruxelles, saisie en 1990 d'une plainte de la Fédération française des assurances, les abattements fiscaux consentis à la poste française ne sont pas des aides d'Etat et ne constituent pas de distorsion de concurrence dans le cas de la vente aux guichets postaux de polices d'assurance pour les particuliers. Après enquête, la Commission estime que les avantages consentis à La Poste ne pouvent pas être considérés comme des subventions car les missions de service public de La Poste lui coûtent plus cher que les compensations qu'ils lui procurent.

■ **INDOSUEZ : IBCA met la banque Indosuez sous surveillance** avec implication négative. L'Agence européenne de notation financière a annoncé, mardi 7 février, la mise « *sous surveillance avec implication négative* » des notes court terme (A1+) et long terme (AA-) attribuées à la banque Indosuez. « *D'après les premières indications recueillies*, explique IBCA, *la performance de la Banque Indosuez a été sensiblement affectée par un marché généralement peu favorable aux banques françaises en 1994* ». « *L'agence procèdera à une révision complète des notes de la banque début mars, dès que ses résultats définitifs seront connus* ».

■ **LAFUMA : le leader français du sac à dos**, a obtenu du tribunal de commerce d'Annecy le feu vert pour reprendre la société Millet, en redressement judiciaire depuis le 20 décembre 1993. Basé à Anneyron (Drôme), Lafuma, qui était en concurrence avec le groupe Club Med et la société Fusalp (vêtements de sport), s'est engagé à reprendre 49 salariés, dont une quinzaine à mi-temps, sur les 75 personnes qu'employait Millet.

■ **IBM, SEARS, BOEING et Digital Equipement : ces quatre entreprises sont responsables** de 15 % des licenciements totaux aux Etats-Unis en 1993 et 1994 avec 170 500 emplois supprimés, selon la firme spécialisée Challenger, Gray, Christmas.

■ **LES HAUSSES DE TAUX aux Etats-Unis depuis un an pourraient *« ne pas freiner la croissance aussi rapidement qu'anticipé »*, selon la conseillère de la Maison Blanche.**

■ **LA BOURSE DE TOKYO a terminé la séance du mercredi 8 février sur une nouvelle baisse de 1,1%, l'indice Nikkei cédant 210,30 points à 18 290,25 points.**

■ **LE FRANC poursuit son redressement et est passé, mardi, sous les 3,46 francs pour un mark. Il s'échangeait, mercredi en début de journée, *à 3,4608 pour un mark.***

■ **LE CUIVRE est reparti à la hausse, mardi, sur le marché des métaux londonien, bien que le marché demeure préoccupé par d'éventuelles liquidations de fonds.**

■ **LES TAUX D'INTÉRÊT sur les bons du Trésor mexicains indexés sur le dollar, les Tesobonos, ont fortement baissé, mardi, lors d'une adjudication réalisée par la banque centrale.**

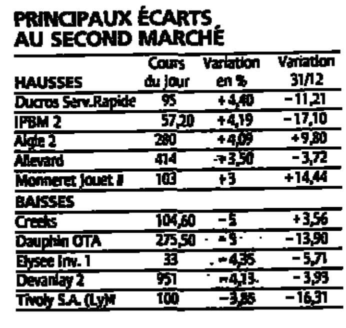
LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↘ Clôture | CAC 40 ↘ 1 mois | CAC 40 ↘ 1 an | SBF 120 ↘ 3 mois

NEW YORK ↘ DOW JONES | LONDRES ↗ FT 100 | MILAN ↗ MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

Paris : prises de bénéfice





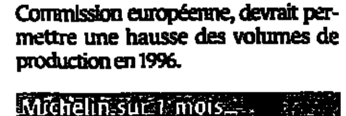
Des prises de bénéfice, notamment sur Rhône-Poulenc, pèsent, mercredi 8 février, sur la Bourse de Paris, qui avait sensiblement progressé à la fin de la semaine dernière et lundi grâce à des achats de la clientèle étrangère. En baisse de 0,45 % en début de séance, l'indice CAC 40 cédait 0,60 % en milieu de séance, à 1 859,17 points.

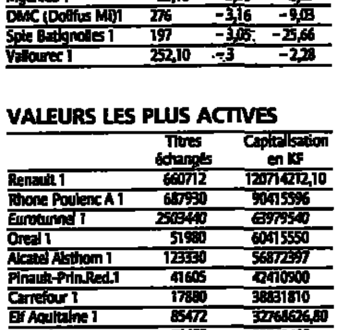
Le Matif était en baisse de 0,06 %, à 112,28, tandis que le Bund allemand cédait 0,02 %. Le mark, qui avait abandonné du terrain ces derniers jours après sa vive avance face aux monnaies européennes notamment, se raffermit au cours des premiers échanges, pour atteindre 3,4608 francs. Aux Etats-Unis, mardi soir, le taux des bons du Trésor à 30 ans atteignait 7,64 %, contre 7,65 % la veille. Lors de l'adjudication trimestrielle des bons du Trésor à 3 ans, le taux moyen est revenu à 7,34 %, contre 7,42 % lors de la précédente opération aux Etats-Unis.

Une fois encore les résultats communiqués par les sociétés pour l'année 1994 rythment la séance de mercredi. Les échanges sont importants sur l'action Rhône-Poulenc après l'annonce d'un doublement des bénéfices du groupe en 1994 (1,9 milliard de *francs, contre 962 millions*). Plus de 500 000 titres ont été échangés, avec un cours en baisse de près de 3 %. Les milieux financiers sont déçus par ces résultats, estimant qu'ils ont été obtenus grâce à des éléments externes.

Michelin, valeur du jour

APRÈS AVOIR CONNU une année boursière 1994 en dents de scie, le titre Michelin regagne du terrain. La progression depuis le 2 janvier ressort à 11 %, et il était en hausse de 1,1 % mardi 7 février. Le numéro un mondial des pneumatiques avec une part de marché de 18 % bénéficie des anticipations de la poursuite de l'amélioration de sa situation financière en 1995. Michelin profite de la croissance américaine et de la reprise en Europe. Son accord avec Continental, s'il est accepté par la Commission européenne, devrait permettre une hausse des volumes de production en 1996.



PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES	Cours du jour	Variation en %	Variation 31/12
Klepierre 1	584	+3,73	+5,79
Casino Guichard 1	136,50	+3,33	−9,60
Alspi 1	342	+2,09	−10,70
Jean Lefebvre 1	331,80	+2,09	+3,68
Sligos 1	409	+2,07	+13,29
Technip S.A. 1	251,90	+1,74	+3,28
BIS 1	360	+1,69	+11,45
Legrand ADP 1	4451	+1,60	+1,04
Credit Lyonn.CIP 1	340	+1,49	−23,07
Canal + 1	816	+1,49	−4,56
BAISSES			
Groupe Andre S.A.1	496	−5,16	−6,41
Simco 1	425	−4,82	−7,60
Bazar Hot. Ville 2	526	−4,36	−7,71
Selectibanque 1	151	−4,13	−2,01
UFB Locabail 1	371	−3,64	−12,70
Rhone Poulenc A 1	131,60	−3,38	+6,21
Ingenico 1	85,10	−3,30	−2,29
DMC (Dollfus Mi)1	276	−3,16	−9,03
Spie Batignolles 1	197	−3,05	−25,66
Vallourec 1	252,10	−3	−2,28

VALEURS LES PLUS ACTIVES

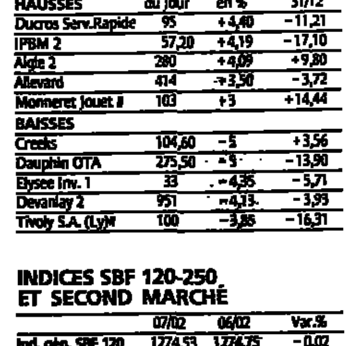
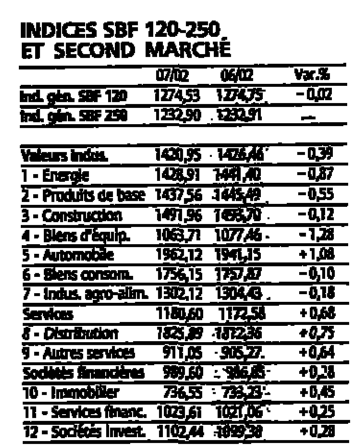
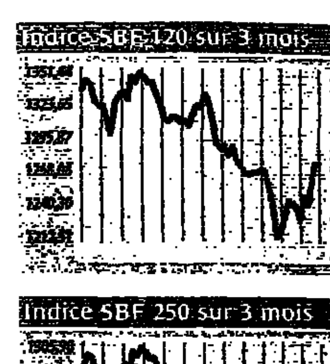
	Titres échangés	Capitalisation en KF
Renault 1	660712	120714212,10
Rhone Poulenc A 1	687930	90415596
Eurotunnel 1	2503440	63979540
Oreal 1	51980	60415550
Alcatel Alsthom 1	123330	56872397
Pinault-Prin.Red.1	41605	42410900
Carrefour 1	17880	38831810
Elf Aquitaine 1	85472	32768626,80
Accor 1	55675	32241400
Total 1	110657	32237417,30

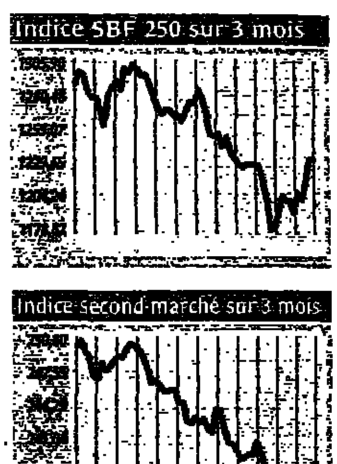
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

HAUSSES	Cours du jour	Variation en %	Variation 31/12
Ducros Serv.Rapide	95	+4,40	−11,21
IPBM 2	57,20	+4,19	−17,10
Algle 2	280	+4,09	+9,80
Allevard	414	+3,50	−3,72
Monneret Jouet #	103	+3	+14,44
BAISSES			
Creeks	104,60	−5	+3,56
Dauphin OTA	275,50	−5	−13,90
Elysee Inv. 1	33	−4,35	−5,71
Devanlay 2	951	−4,13	−3,93
Tivoly S.A. (Ly)#	100	−3,85	−16,31

INDICES SBF 120-250 ET SECOND MARCHÉ

	07/02	06/02	Var.%
Ind. gén. SBF 120	1274,53	1274,75	−0,02
Ind. gén. SBF 250	1232,90	1232,91	—
Valeurs indus.	1420,95	1426,46	−0,39
1 - Energie	1428,91	1441,40	−0,87
2 - Produits de base	1437,56	1445,49	−0,55
3 - Construction	1491,96	1493,70	−0,12
4 - Biens d'équip.	1063,71	1077,46	−1,28
5 - Automobile	1962,12	1941,15	+1,08
6 - Biens consom.	1756,15	1757,87	−0,10
7 - Indus. agro-alim.	1302,12	1304,43	−0,18
Services	1180,60	1172,58	+0,68
8 - Distribution	1825,89	1812,36	+0,75
9 - Autres services	911,05	905,27	+0,64
Sociétés financières	989,60	986,85	+0,28
10 - Immobilier	736,55	733,23	+0,45
11 - Services financ.	1023,61	1021,06	+0,25
12 - Sociétés Invest.	1102,44	1099,38	+0,28
Ind. Second Marché	238,64	237,60	+0,44



Attentisme à Wall Street

LA BOURSE DE TOKYO a perdu du terrain, mercredi 8 février, victime à nouveau d'ajustements de portefeuilles. L'indice Nikkei a perdu en clôture 210,30 points, soit 1,14%, à 18 290,25 points, après un score plus bas de 18 137,07. Les investisseurs continuent à suivre l'évolution des valeurs du BTP, qui pour une bonne part dictent la tendance du marché japonais. C'est d'ailleurs des achats de valeurs de BTP en fin de séance qui ont permis à la Bourse nippone de finir au-dessus de ses plus bas niveaux de la journée.

De son coté, Wall Street a repris son souffle mardi, après les gains des cinq dernières séances, en l'absence de nouvelles statistiques significatives. L'indice Dow Jones des valeurs *vedettes est resté quasiment* inchangé en perdant 0,34 point à 3 937,39 points. L'indice Footsie des cent plus grandes valeurs de la Bourse de Londres a gagné pour sa part 10,7 points (0,3%) à 3 072,7 points mardi. La Bourse de Francfort a aussi enregistré une légère hausse mardi, le DAX gagnant 0,13% à 2 092,49 points dans un marché calme, en phase de consolidation après les gains importants enregistrés la veille.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 07/02	Cours au 06/02	var. en %
Paris CAC 40	1870,440	1872,110	−0,09
New-York/DJ indus.	3928,640	3937,730	−0,23
Tokyo/Nikkei	18500,600	18667,200	−0,90
Londres/FT100	3072,700	3062	+0,35
Francfort/Dax 30	2092,490	2089,690	+0,13
Frankfort/Commer.	779,820	779,430	+0,05
Bruxelles/Bel 20	1532,180	1539,740	−0,49
Bruxelles/Général	1358,710	1365,410	−0,49
Milan/MIB 30	15776	15666	+0,70
Amsterdam/Gé. Cbs	279	278,600	+0,14
Madrid/Ibex 35	288,910	290,080	−0,40
Stockholm/Affarsal	1183,880	1187,130	−0,27
Londres FT30	2333,100	2320,400	+0,54
Hong Kong/Hang S.	8004,010	7897,800	+1,33
Singapour/Strait t	2118,800	2124,890	−0,29

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

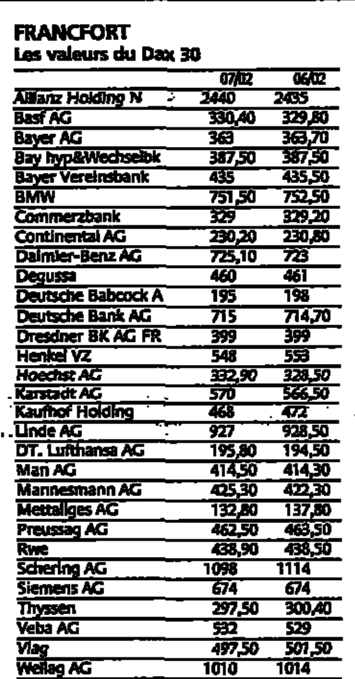
	07/02	06/02
Alcoa	80	80
American Express	32,37	32,12
Allied Signal	37,50	37,87
AT & T	51,37	51,87
Bethlehem	16	16,12
Boeing Co	47,75	47,12
Caterpillar Inc.	53,50	53,75
Chevron Corp.	46,50	46,62
Coca-Cola Co	53,62	53,25
Disney Corp.	52,12	52,75
Du Pont Nemours&Co	55	54,25
Eastman Kodak Co	49,62	49,50
Exxon Corp.	62,37	62,12
Gén. Motors Corp.H	38,25	38,75
Gén. Electric Co	51,87	51,87
Goodyear T & Rubbe	36,87	37
IBM	74,25	74,37
Intl Paper	74,25	74
J.P. Morgan Co	63,50	63,87
Mc Don Dougl	53	52,87
Merck & Co.Inc.	40,12	40,50
Minnesota Mng.&Mfg	52,25	52,25
Philip Moris	61,37	61,37
Procter & Gamble C	66,37	66,50
Sears Roebuck & Co	45,75	46,12
Texaco	61,62	61,37
Union Carb.	28,75	27,87
Utd Technol	65	65,12
Westingh. Electric	14,37	14,50
Woolworth	16,12	16,50

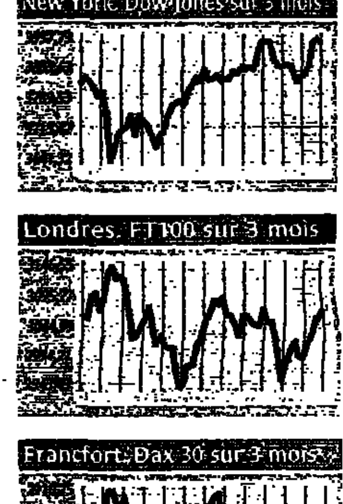
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	07/02	06/02
Allied Lyons	5,15	5,21
Barclays Bank	5,96	5,92
B.A.T. industries	4,52	4,46
British Aerospace	4,76	4,83
British Airways	3,81	3,73
British Gas	3,09	3,04
British Petroleum	4,19	4,18
British Telecom	4,04	4,03
B.T.R.	3,07	3,05
Cadbury Schweppes	4,13	4,08
Eurotunnel	2,99	2,90
Glaxo	6,49	6,59
Grand Metropolitan	3,81	3,74
Guinness	4,28	4,27
Hanson Plc	2,36	2,34
Great Ic	5,32	5,30
H.S.B.C.	6,60	6,59
Impérial Chemical	7,45	7,36
Lloyds Bank	5,45	5,44
Marks and Spencer	3,95	3,88
National Westminst	4,84	4,89
Peninsular Orienta	5,78	5,69
Reuters	4,63	4,59
Saatchi and Saatch	1,08	1,05
Shell Transport	7,19	7,13
Smithkline Beecham	4,83	4,81
Tate and Lyle	4,35	4,33
Univeler Ltd	11,68	11,60
Wellcome	10,11	10,16
Zeneca	8,92	8,93

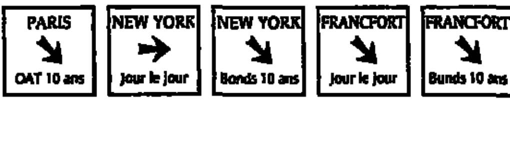
FRANCFORT
Les valeurs du Dax 30

	07/02	06/02
Allianz Holding N	2440	2435
Basf AG	330,40	329,80
Bayer AG	363	363,70
Bay hyp&Wechselbk	387,50	387,50
Bayer Vereinsbank	435	435,50
BMW	751,50	752,50
Commerzbank	329	329,20
Continental AG	230,20	230,80
Daimler-Benz AG	725,10	723
Degussa	460	461
Deutsche Babcock A	195	198
Deutsche Bank AG	715	714,70
Dresdner BK AG FR	399	399
Henkel VZ	548	553
Hoechst AG	332,90	328,50
Karstadt AG	570	566,50
Kaufhof Holding	468	472
Linde AG	927	928,50
DT. Lufthansa AG	195,80	194,50
Man AG	414,50	414,30
Mannesmann AG	425,30	422,30
Mettallges AG	132,80	137,80
Preussag AG	462,50	463,50
Rwe	438,90	438,50
Schering AG	1098	1114
Siemens AG	674	674
Thyssen	297,50	300,40
Veba AG	532	529
Viag	497,50	501,50
Wellag AG	1010	1014





LES TAUX



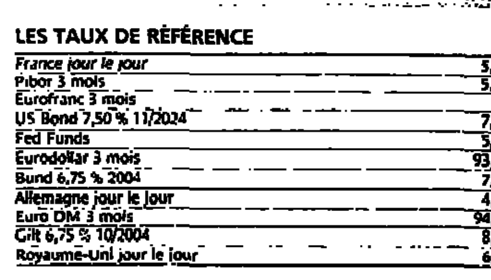
PARIS ↘ Jour le jour | PARIS ↘ OAT 10 ans | NEW YORK → Jour le jour | NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT ↘ Jour le jour | FRANCFORT ↘ Bunds 10 ans

Toujours bien orienté

LE MATIF était bien orienté, mardi 7 février. Le *contrat Notionnel mars a gagné 36 centièmes en* compensation à 112,34, bénéficant d'une *« confiance mesurée »* des investisseurs qui tablent sur une prochaine remontée du Notionnel à des niveaux de 113.

Sur le marché obligataire américain, le taux moyen sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence, est remonté à 7,64 % en fin d'après-midi contre 7,65 %. Ce taux était tombé jusqu'à 7,60 % dans la *matinée en raison des perspectives de bon accueil de* la première tranche d'adjudications trimestrielles du Trésor américain.

L'adjudication de 17,1 milliards de dollars de bons à 3 ans a recueilli une bonne demande, et les opérateurs sur le marché obligataire en ont profité pour prendre des bénéfices.



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

France jour le jour	5,18
Pibor 3 mois	5,80
Eurofranc 3 mois	—
US Bond 7,50 % 11/2024	7,54
Fed Funds	5,94
Eurodollar 3 mois	93,54
Bund 6,75 % 2004	7,39
Allemagne jour le jour	4,69
Euro DM 3 mois	94,78
Gilt 6,75 % 10/2004	8,55
Royaume-Uni jour le jour	6,75

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 07/02	Taux au 06/02	Indice (base 100 fin 94)
Fonds d'État 3 à 5 ans	7,53	7,62	101,04
Fonds d'État 5 à 7 ans	7,70	7,79	101,31
Fonds d'État 7 à 10 ans	7,92	8,03	101,87
Fonds d'État 10 à 15 ans	8,02	8,12	102,26
Fonds d'État 20 à 30 ans	8,33	8,42	103,03
Obligations françaises	8,18	8,25	101,53
Fonds d'État à TME	−0,75	−0,77	100,20
Fonds d'État à TRE	−0,54	−0,59	99,80
Obligat. franç. à TME	−0,73	−0,58	100,46
Obligat. franç. à P3R	+0,13	+0,15	100,21

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire : 8,25 %)

	07/02	06/02
Jour le jour	5,31	...
1 mois	5,37	5,49
3 mois	5,61	5,73
6 mois	5,94	6,06
1 an	6,45	6,57
PIBOR FRANCS		
1 mois	5,50	...
2 mois	5,56	...
3 mois	5,73	...
6 mois	6,06	...
9 mois	6,31	...
1 an	6,56	...
PIBOR ECU		
Pibor Ecu 3 mois	6,05	...
Pibor Ecu 6 mois	6,39	...
Pibor Ecu 12 mois	6,93	...

MATIF

Échéances	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	cours de compens.
NOTIONNEL 10 %					
Mars 95	175952	112,34	112,42	111,86	112,34
Juin 95	427	111,34	111,52	111	111,46
Sept. 95	254	110,70	110,70	110,30	110,74
Déc. 95	...	...	...	...	...
PIBOR 3 MOIS					
Mars 95	20682	94,07	94,09	94,01	94,07
Juin 95	26725	93,62	93,65	93,55	93,62
Sept. 95	7149	93,28	93,31	93,21	93,28
Déc. 95	3552	92,97	93,01	92,91	92,97
ECU LONG TERME					
Mars 95	2696	82,20	82,30	81,86	82,20
Juin 95	3	81,82	81,82	81,68	81,94

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances	volume	premier prix	plus haut	plus bas	cours de compens.
Février 95	19325	1876	1890	1874	1876
Mars 95	455	1884	1896,50	1884	1884
Avril 95	101	1900	1900	1899	1891
Juin 95	353	1866	1875,50	1866	1863

LES MONNAIES



US/F ↘ 5,3030 | US/DM ↘ 1,5090 | US/Y ↘ 97,2500 | DM/F ↘ 3,4593 | £/F ↘ 8,2660

Le deutschemark toujours en recul

LE FRANC A CONTINUÉ à regagner du terrain, *mardi 7 février*, profitant d'un redressement du dollar face au mark, mais l'incertitude persiste sur sa prochaine évolution, dans un contexte électoral qui pourrait être agité. Le franc s'échangeait, mardi en fin de journée, autour de 3,4590 francs pour 1 mark, contre 3,4620. La devise française perdait un tout petit peu de terrain, mercredi 8 février, autour de 3,4608 pour 1 mark. Le dollar s'effritait un peu, mercredi, à 5,3105 francs, *1,5349* marks, et *99,38* yens, contre respectivement 5,3132 francs, 1,5360 mark, et 99,42 yens, dans les échanges interbancaires de mardi en fin de journée.

	08/02	07/02
FRANCFORT : USD/DM	1,5090	1,6890
TOKYO : USD/Yens	97,2500	103,6500

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 07/02	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	345,9300	333	357
Ecu	6,5335	...	...
États Unis (1 usd)	5,3030	4,9500	5,5500
Belgique (100 F)	16,8190	16,2000	17,3000
Pays-Bas (100 fl)	308,6800	...	...
Italie (1000 lir.)	3,2870	3,0300	3,5000
Danemark (100 krd)	87,9200	83	93
Irlande (1 iep)	8,2020	7,8500	8,6000
Gde-Bretagne (1 L)	8,2660	7,9000	8,7500
Grèce (100 drach.)	2,2150	1,9500	2,4500
Suède (100 krs)	71,1900	66	76
Suisse (100 F)	408,8700	398	422
Norvège (100 k)	79,1000	74	83
Autriche (100 sch)	49,1560	47,5000	50,6000
Espagne (100 pes.)	4,0090	3,6500	4,2500
Portugal (100 esc.	3,3550	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	3,7990	3,4000	4
Japon (100 yens)	5,3431	5,1000	5,4500
Finlande (couronne	112,2100	109	117

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,29	5,29	5,29	5,27
Yen (100)	5,33	5,34	5,35	5,35
Deutschemark	3,46	3,46	3,46	3,47
Franc Suisse	4,09	4,09	4,09	4,09
Lire ital. (1000)	3,32	3,32	3,32	3,32
Livre sterling	8,25	8,26	8,24	8,25
Peseta (100)	4,04	4,04	4,03	4,04
Franc Belge	16,83	16,83	16,83	16,84
Dollar Canadien	3,79	3,79	3,78	3,79
Florin Pays-Bas	3,08	3,09	3,09	3,09

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	5,38	5,62	5,87
Eurodollar	5,87	6	6,37
Eurolivre	6,56	6,75	7,06
Eurodeutschemark	4,88	4,94	5,12

L'OR

	cours 07/02	cours 06/02
Or fin (k. barre)	63800	63800
Or fin (en lingot)	63950	64400
Once d'Or Londres	375,50	375,50
Pièce française(20f)	370	368
Pièce suisse (20f)	368	371
Pièce Union lat(20f)	369	370
Pièce 20 dollars us	2465	2560
Pièce 10 dollars us	1250	1250
Pièce 50 pesos mex.	2375	2390

LE PÉTROLE

	cours 07/02	cours 06/02
WTI (New York)	16,34	16,40
Brent (Londres)	17,15	17,22
Crude Oil (New York)	18,57	18,57

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES

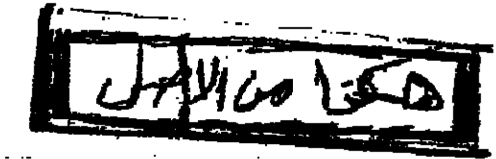
	07/02	06/02
Dow-Jones comptant	195,43	195,10
Dow-Jones à terme	261,29	261,75

MÉTAUX (Londres)

Cuivre comptant	...	2849
Cuivre à 3 mois	...	2835
Aluminium comptant	...	2017
Aluminium à 3 mois	...	[illegible]
Plomb comptant	...	[illegible]
Plomb à 3 mois	...	5645
Etain comptant	...	5725
Etain à 3 mois	...	1043,50
Zinc comptant	...	1069,50
Zinc à 3 mois	...	8960
Nickel comptant	...	8960

METAUX (New York)

Argent à terme	4,70	4,62
Platine à terme	4	[illegible]
Palladium	158,75	157,[illegible]
GRAINES ET DENRÉES		
Blé (Chicago)	1,21	1,20
Maïs (Chicago)	2,36	2,35
Grain. soja (Chicago)	5,50	5,50
Tourt. soja (Chicago)	159,90	159,90
P. de terre (Londres)	...	351,50
Orge (Londres)	102,90	102,75
Carc. porc (Chicago)	0,42	0,42
SOFTS		
Cacao (New York)	1391	1389
Café (Londres)	2670	2704
Sucre blanc (Paris)	1745,99	2089,89
Sucre roux (Paris)	390	384
Coton (New York)	0,91	0,91
Jus d'orange (NY)	1,05	1,04



RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 8 FÉVRIER

Liquidation : 21 février

Taux de report : 5,25

Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↘ PARIS

−0,50 %

CAC 40 : 1861,18

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Paiement dernier coup. (1)
EDF-GDF 3%	6200	[illegible]	—	[illegible]
B.N.P. (T.P)	1007	[illegible]	− 0,40	[illegible]
Cr.Lyonnais(T.P.)	911	911	—	22/10/94
Renault (T.P.)	1837	1850	+ 0,71	24/10/94
Rhone Poulenc(T.P)	1950	1965	+ 0,77	01/10/94
Saint Gobain(T.P.)	1170	—	—	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	1050	—	—	01/08/94
Accor 1	575	578	+ 0,52	[illegible]
Air Liquide 1	744	737	− 0,94	01/07/94
Alcatel Alsthom 1	465,80	460,30	− 1,18	29/07/94
Alcatel Cable 1	404	398	− 1,49	10/08/94
Alspi 1	335	342	+ 2,09	28/06/94
AGF-Ass.Gen.France	192,10	191,20	− 0,47	12/07/94
Axa 1	240,60	239,10	− 0,62	27/03/94
Bail Invest. 1	830	835	+ 0,60	12/07/94
Bancaire (Cie) 1	490,20	487,10	− 0,63	30/03/94
Bque Colbert C2	93	[illegible]	—	[illegible]
Bazar Hot. Ville 2	550	[illegible]	− 4,36	[illegible]
Berger (M) 2	1588	1588	—	[illegible]

Comptoir Moder. 1	1365	[illegible]
CPR Paris Reesc. 1	330	[illegible]
Cred.Fon.France 1	690	[illegible]
Credit Local Fce 1	388,20	[illegible]
Credit Lyonn.CIP 1	335	[illegible]
Credit National 1	368	[illegible]
CS(ex.CSEE) 1	343	[illegible]
Damart 1	4960	4957
Danone 1	759	[illegible]
Dassault-Aviation 1	435	435
Dassault Electro 1	402	[illegible]
De Dietrich 1	2742	[illegible]
Degremont 1	399	[illegible]
Dev.R.N-P.Cal.LI 2	81	[illegible]
DMC (Dollfus Mi) 1	285	[illegible]
Docks France 1	691	697
Dynaction 1	123	125
Eaux (Gle Des) 1	483,10	[illegible]
E.B.F 1	964	[illegible]
Ecco 1	630	[illegible]
Eiffage 1	750	[illegible]
Elf Aquitaine 1	385,20	385,10
Eridania Beghin 1	769	766
Essilor Intl 1	715	[illegible]
Essilor Intl ADP 1	510	510
Esso 1	680	680
Eurafrance 1	1559	1561
Euro Disney 1	11,60	11,50
Euro RSCG W.W 1	504	[illegible]
Europe 1-1	1234	[illegible]
Eurotunnel 1	25,20	[illegible]
Filipacchi Medias 1	807	[illegible]
Finextel 1	87,95	[illegible]
Fives-Lille 1	435	[illegible]
Fromageries Bel 1	4500	[illegible]

Chargeurs 1	1139	1138	− 0,09	[illegible]
Christian Dior 1	414,50	410	− 1,09	01/12/94
Ciments Fr.Priv.B 1	234	232,90	− 0,47	[illegible]
Clarins 1	389,50	388	− 0,39	[illegible]
Club Mediterranee 1	428	427	− 0,23	[illegible]
Coflexip	265	263	− 0,75	[illegible]
Colas 1	914	915	+ 0,11	[illegible]
Comptoir Entrep. 1	219	[illegible]	—	[illegible]

Labinal 1	770	770
Lafarge Coppee 1	363	362,70
Lagardere (MMB) 1	124,30	128,60
Lapeyre C1	298,60	298
Lebon 2	269	266,60
Legrand 1	6560	6540
Legrand ADP 1	4381	[illegible]
Legris Indust. 1	316	317
Locindus 1	841	842

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Paiement dernier coup. (1)
Unilever 1	620	615	− 0,81	27/12/94
Unit.Technologie 1	343,10	344,80	+ 0,50	10/12/94
Vaal Reefs 1	388	382	− 1,55	16/08/94
Volkswagen A.G 1	1414	—	—	02/06/94
Volvo (act.B) 1	100	—	—	02/05/94
Western Deep 1	167	173	+ 3,59	16/08/94
Yamanouchi 1	106	105,60	− 0,38	07/12/94
Zambia Copper 1	3,67	3,65	− 0,54	—

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12

Mardi daté mercredi : montant du coupon

Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon

Jeudi daté vendredi : compensation

Vendredi daté samedi : quotité de négociation

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

MERCREDI 8 FÉVRIER

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	105,05	[illegible]
CEPME 8,5% 88 CA	102,30	[illegible]
CEPME 9% 89 CA	104,80	[illegible]
CEPME 9% 92-06 TSR	103,30	[illegible]
CFD 9,7% 90 CB	109,30	[illegible]
CFD 8,6% 92 CB	105	[illegible]
CFF 10% 88-98 CA	107,50	[illegible]
CFF 9% 88-97 CA	108,63	[illegible]
CFF 10,25% 90 CB	110,50	[illegible]
CLF 8,9% 88 CA	104,30	[illegible]
CLF 9% 88-93/98 CA	104	[illegible]
CNA 9% 4/92 CB	105,01	[illegible]
CRH 8,6% 92-93-94 CB	102,05	[illegible]
CRH 8,5% 87-88 CA	102,70	[illegible]
EDF 8,6% 88-89 CA	103,20	[illegible]
EDF 8,6% 92 CA	103,78	[illegible]
Em.Etat 10,26% 86 CA	103,30	9,360
Emp.Etat 6% 7/93 CA	97,50	[illegible]
Finansder 9% 91 CB	104,90	[illegible]
Finansd.8,6% 92 CB	103,95	[illegible]
Floral 9,75% 90 CA	—	[illegible]
OAT 8,75% 88-95 CA	100,80	[illegible]
OAT 9,8% 1/96 CA	103,15	[illegible]
OAT 8,50% 6/97 CA	102,86	[illegible]
OAT 9,90% 85-97 CA	106,43	[illegible]
OAT 88-98 TME CA	100,50	[illegible]
OAT 9/1998 TRA	—	[illegible]
OAT 9,50% 88-98 CA	106,02	[illegible]
OAT TMB 01/99 CA	99,38	[illegible]
OAT 8,125% 99 CA	102,28	[illegible]
OAT 8,50% 90/00 CA	103,58	[illegible]
OAT 85/00 TRA CA	102,38	[illegible]
OAT 10% 5/2000 CA	109,70	[illegible]
OAT 01 TME CA	99,65	[illegible]
OAT 8,5% 11/02 CA	103,71	[illegible]
OAT 8,50% 2019 CA	102,20	[illegible]
OAT 8,50% 92-23 CA	101,99	[illegible]
PTT 11,2% 85 CB	103,55	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94 CA	103,25	[illegible]

Vicat 2	511	—	
Virax	126	123,60	

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

MERCREDI 8 FÉVRIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) # ◆	52	[illegible]
AFE 2 #	460	[illegible]
Aigle 2	269	[illegible]
Alain Manoukian(Ly)2#	95	[illegible]
Albert S.A (Ns) ◆	126,10	[illegible]
Altran Techno 1 #	479	[illegible]
Arnault Associes	454	[illegible]
Asime (ex.Segin)	273,50	[illegible]
B.A.C ◆	23,70	23,70
Bque Picardie (Li) ◆	572	572
Bque Vernes	648	648
Beneteau #	405	400
B I M P	110	110
Boiron (Ly) 1 #	421	425
Boisset (Ly)#	285	285
Broche Pasq.(Ns)1	570	570
But S.A. 1	880	[illegible]
Cardif SA 1	620	[illegible]
CDA-Cie des Alpes2	146,10	146,10

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV

Une sélection

Cours de clôture le 7 février

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Actimonétaire C	34517,82	34517,82
Actimonétaire D	30964,53	30964,53
Améri-gan	8133,47	7820,64
Amplia ◇	108026,75	108026,28
Amplitude Monde D	704,54	684,02
Arbitrage Trésorerie	795897	795897
Arbitr. Court Terme	8799,08	8799,08
Associa Première	34915,26	34915,26
Associc	1082,63	1082,63
Atout Amérique	102,73	100,22
Atout Asie	95,42	93,09

Stratégie Actions	960,29	923,36
Stratégie Rendement	1606,49	1555,92
Synthesis	13166,56	12908,39
Techno-Gan	6358,81	6114,24
Thésora D	791,36	783,52
Trésor Plus	1557,54	1542,12
Trésor Trimestriel	996,35	986,49
Trésoricic	159427,89	159427,89
Univers Actions	1536,51	1499,03
Univers Obligations	1946,22	1909,93
Valorg	2282,05	2279,77
Valreal	32270,55	32254,42
Winterthur St-Honoré	238,86	228,03

SYMBOLES

◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

TOUS LES COURS DE LA BOURSE

Accès par minitel : 3615 code LEMONDE

AUJOURD'HUI

VOYAGES

GUATEMALA **Le mystère reste entier quant à l'abandon par ses habitants de la ville de Tikal, au Guatemala, vers l'an mil de notre ère. L'ancienne capitale du monde maya renaît pourtant de ses cendres au siècle dernier. Mais aujourd'hui cette fantastique réalisation, victime de multiples négligences, *disparaît lentement*, dévorée par la jungle et les attaques climatiques. ● PIÈCE MAÎTRESSE du parc national de Tikal, classé au patrimoine culturel de l'humanité, le site avait été pris en compte, dans les années 60, par les chercheurs de l'université de Pennsylvanie qui devaient y réaliser un travail très actif de restauration. ● DEPUIS, une mort lente menace les vestiges mayas, doublement mis à mal par l'impéritie des autorités guatémaltèques, aidées des pillards qui trouvent au Mexique et au Bélize proches un facile marché pour vendre les produits de leurs rapines.**

Les Mayas disparaissent une deuxième fois à Tikal

Les vestiges de la première grande civilisation précolombienne, sur le site de son ancienne capitale, sont laissés à l'abandon et ravagés par les pillards

TIKAL
de notre envoyé spécial

Le petit aéroport de Flores accueille son lot quotidien de visiteurs. Plus de cent cinquante mille durant l'année. La route brûlée par le soleil longe les rivages du lac Peten Itza, éminemment silencieux. Comme pour mieux annoncer un autre univers : là, surgissant au détour du sous-bois, l'éblouissante Plaza Mayor, la Grande-Place, première et admirable image de la civilisation maya au cœur de cette jungle épaisse.

A quelque 500 kilomètres au nord de Guatemala City, au milieu du département du Petén, reposent les vestiges de la première grande civilisation précolombienne. Cette fantastique concentration de temples et de palais recèle plus de mille ans d'histoire. Les ruines de la spectaculaire cité maya forment partie intégrante du parc national de Tikal (576 km²). Déclaré, en octobre 1979 par l'Unesco, patrimoine culturel de l'humanité, il constitue l'une des réserves les plus importantes au monde.

Le complexe archéologique couvre 16 km² et détient pas moins de 3 000 structures restées enfouies jusqu'au siècle dernier. Outils, objets de culte, ornements divers, autant de témoignages grâce auxquels il a été possible d'établir une chronologie rationnelle de la culture maya. A ce jour, Tikal est en partie relevée de ses ruines. En deçà des temples et pyramides, des édifices attribués aux dignitaires, des espaces verts pour recevoir les foules, tout un peuple a vécu dans des demeures éphémères dont le temps et la forêt ont eu raison.

Enigmatiquement délaissée par sa population bien avant la conquête espagnole, Tikal demeurera durant des siècles dans l'anonymat historique. L'existence du site ne sera véritablement révélée qu'après l'expédition organisée par le colonel Modesto Mendez en 1848. Il faudra cependant attendre le XXe siècle pour que des fouilles sérieuses soient entreprises. Durant treize ans, de 1956 à 1969, l'université de Pennsylvanie va s'atteler à cette tâche tout en accomplissant un travail de restauration active. Depuis lors, Tikal reste sans conteste le plus grand centre maya découvert à ce jour.

Les premières évidences d'occupation du site remontent environ à l'an 800 avant Jésus-Christ. Les Mayas édifièrent leur cité malgré l'ambiance hostile d'une jungle impénétrable et les difficultés d'ordre climatique (la grande plaine du Nord reçoit neuf mois de pluie par an). Cependant des excavations récentes ont révélé un ensemble d'ouvrages architecturaux qui seraient plus anciens que les ruines déjà connues. Les archéologues ont appelé ce nouveau complexe *« el Mundo perdido »*, « le Monde perdu ». On pense qu'il fut érigé au tout début de la période préclassique (1500 avant J.-C. à 250 de notre ère). La place du Monde- Perdu, située à 300 mètres de la Grande-Place, doit son importance à la présence de la Grande Pyramide, l'édifice le plus ancien de Tikal qui soit actuellement visible.

« Berceau de l'humanité » du Nouveau Monde, l'égale d'Athènes pour le Vieux Continent, Tikal atteignit son apogée entre le IIIe et le VIIe siècle de notre ère, période du classique récent. Trente rois vont gouverner. La ville abritera jusqu'à quatre-vingt mille personnes.



La maquette du site de Tikal, au Musée national d'archéologie.

G. DAGLI ORTI

TÉMOIGNAGE ESSENTIEL

Témoignage essentiel du haut développement de la culture maya, la Grande-Place constitue l'épicentre du site. Elle est ceinturée du plus significatif ensemble architectural de Tikal. Le majestueux temple du Grand Jaguar – un jaguar est sculpté sur l'un de ses linteaux – ferme la Grande-Place à l'est. Construit vers 1300 après J.-C., il symbolise l'emblème de la civilisation maya dans tout l'univers. A l'ouest, le Temple II ou temple des Masques, expose sa façade richement décorée. L'acropole Nord intègre dans une éclatante suite de stèles et d'autels façonnés la globalité des edifices cérémoniaux. Au sud, l'acropole Centrale déploie ses structures réservées aux fonctions administratives et résidentielles.

Mais c'est à l'écart de la Grande-Place que se trouve, solitaire, le temple du Serpent bicéphale (Temple IV), le plus haut monument de l'Amérique précolombienne. Son sommet culmine à près de 70 mètres. Les temples de Tikal se composent d'une plate-forme et d'un ensemble de corps qui s'échelonnent à partir de la base. Un escalier d'une seule travée conduit à la partie supérieure d'où s'élève une nouvelle plate-forme. Alors apparaît le temple proprement dit : un petit édifice aux murs épais, rehaussé d'une crête décorée de figures de stuc.

« D'aucuns qui auraient connu Tikal durant la décade 70 resteraient déconcertés devant l'état pitoyable des pyramides, palais résidentiels et autres grandes acropoles », déplore Antonio Herrera, spécialiste du monde maya. L'érosion, un mal endémique qui progresse avec une insolente facilité dans la torride région du Petén, attaque un peu plus chaque jour la pierre des différents monuments. Une pierre calcaire qui finit par tomber en poussière. Les changements de température brutaux, l'excès d'humidifé propice au développement d'une abondante microflore au grand pouvoir destructif, précipitent la détérioration des structures.

CONSTAT IMPLACABLE

Mais au-delà du visible,les innombrables racines des arbres qui voisinent avec les temples, enlacées sous leur base, sont responsables des pires méfaits. Inexorablement, elles déstabilisent les parois. Certaines constructions mineures sont au bord de l'effondrement . *« On dit que les dégâts enregistrés dans les cinqhante dernières années sont de loin supérieurs à ceux des cinq cents années antérieures »*, soutient Antonio Herrera.

Le constat est implacable. Mais face à la détérioration alarmante du site, pas la moindre trace d'un plan de sauvetage. Une singulière hérésie quand on connaît le prestige de Tikal. L'université de Pennsylvanie recommanda au gouvernement d'établir un programme de conservation afin d'éviter la dégradation des structures existantes.

Malheureusement, les responsables, par insouciance, voire inconscience, n'ont prêté aucune attention à la préservation de ce patrimoine universel. *« Il est scandaleux que Tikal ait été oublié ainsi durant de trop nombreuses années. Et tant qu'il n'existera pas un groupe de sauvegarde et de protection, les monuments seront toujours livrés à eux-mêmes »*, s'insurge Agustin Estrada Monroy, le nouveau directeur de l'Institut d'antropologie et d'histoire guatémaltèque.

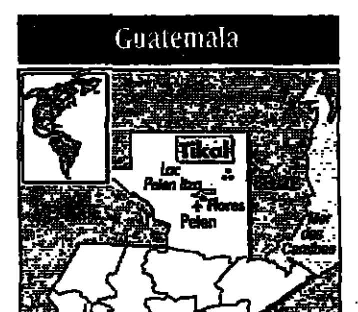
C'est pourtant d'une véritable course contre la montre dont il s'agit. Le temple du Grand Jaguar subit actuellement une restauration partielle avec l'appui financier de l'Agence espagnole de coopération internationale. Dans l'urgence, une équipe de spécialistes s'applique à sauver les principaux linteaux rongés par les termites.

Cette timide opération restera néanmoins sans lendemain. Car Tikal manque cruellement de fonds. Ses seules ressources proviennent des sommes perçues par les admissions sur le site. Et le montant de la recette, plutôt que d'être injecté en totalité à la restauration des temples, servira à des fonds communs. La mauvaise administration, la bureaucratie guatémaltèque, freinent aussi considérablement les entreprises menées sur le site. Ainsi, Agustin Estrada Monroy peut-il lancer cet appel : *« Tikal mérite non seulement l'appui des autorités guatémaltèques, mais aussi celui des différentes institutions nationales et internationales, afin de participer activement à la restauration et la protection des édifices préhispaniques. »*

Philippe Duigou

Vase cylindrique (début VIIIe siècle) du Musée de Tikal : scène d'audience, avec texte pictographique.

G. DAGLI ORTI



Carnet de route

● **Repères.** Le Guatemala jouit d'un climat relativement égal toute l'année (20 °C). Pluies de juin à septembre, saison sèche d'octobre à mai. Le visa, gratuit, est délivré sur place. Le décalage horaire est de moins sept heures en hiver. Les Indiens (quelque 60 % de la population), vivant à la campagne et attachés à leur tradition, sont dominés par les *ladinos*, métis.

● **Voyage.** Pas de vols directs vers Gualemala City, la capitale. KLM et American Airlines font respectivement escale à Amsterdam et à Miami. Vols Nouvelles Frontières à partir de 4 860 F A/R. Les circuits archéologiques et culturels, dont ceux d'Art et vie, Assinter, Découvrir, El Condor, Jet Tours, Kuoni, Nouvelles Frontières, Terres d'aventure et Voyageurs au Mexique et au Guatemala vont tous à Tikal.

● **Lectures.** *Guatemala* (Lonely Planet), *Guatemala* (Voyageurs du monde) et *Monde maya* (Gallimard), qui vient de sortir en librairie.

★ **Renseignements : Office national du tourisme du Guatemala, 3, rue Tronchet, 75008 Paris, tél. : 44-51-01-61.**

■ **AUTRICHE : bals viennois.** Jusqu'à la mi-mars, près de 300 bals sont donnés à Vienne, capitale de la valse. Des plus élégants (ceux de l'Orchestre philharmonique, des médecins ou des juristes) aux plus originaux, tels ceux des fleurs, des bonbons, des cafetiers ou des chasseurs.
Point culminant, le bal de l'Opéra, le 23 février, programmé notamment par Jet Tours Prestige (agences de voyages) dans le cadre d'un forfait (14 000 F) comprenant le vol A/R, 3 nuits avec petit déjeuner à l'hôtel Impérial et l'entrée au bal avec table réservée. Calendrier et renseignements auprès de l'Office autrichien du tourisme, 58, rue de Monceau, 75008 Paris, tél. : (1) 53-83-95-20.

■ **BÉNIN : initiation au vaudou,** du 21 février au 2 mars, avec le voyagiste Herméia. Afrique noire en miniature, le Bénin (ex-Dahomey) est le berceau du vaudou, religion animiste où danse et musique occupent une place centrale ainsi qu'en témoigne la cérémonie Awilé à laquelle on participera, durant trois jours, dans les villages situés au bord du lac Ahémé. Avec, également, visites de la cité lacustre de Ganvié, de Grand-Popo (un ancien comptoir colonial) et de la capitale, Cotonou. Et une rencontre avec l'actuel roi d'Abomey. Prix : 10 420 F par personne en chambre double et pension complète avec le vol de Paris et les transports locaux. Renseignements au (1) 43-21-61-24.

■ **GÉORGIE : ski héliporté.** A 2 000 m, la station de Gudauri, à 120 km de Tbilissi, dispose d'un domaine skiable en poudreuse (*jusqu'à 4 000 m*) *infini et d'un* enneigement assuré, de novembre à mai, en dépit d'un climat doux et ensoleillé. Côté hébergement, un hôtel de luxe, construit et exploité par une chaîne autrichienne. Les moniteurs locaux sont diplômés des écoles de ski suisses. Le forfait héliski (vol Paris-Tbilissi A/R, 7 nuits en pension complète et 5 demi-journées de dépose) s'élève à 19 900 F en chambre double, le forfait ski classique (avec initiation à l'héliski) se montant à 15 480 F. Renseignements auprès de Transtours, 49, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, tél. : (1) 44-58-26-00.



Les biologistes s'inquiètent des abus de la pêche industrielle

Pour la FAO, la surexploitation des océans met en péril nombre d'espèces marines

La mer est-elle surexploitée ? Les conférences sur ce thème se multiplient et les experts appellent la pêche industrielle à plus de mesure, tout en constatant qu'en Europe les Etats ont échoué dans la mise en œuvre d'une politique conciliant le présent et l'avenir. L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) constate que les prises ont quadruplé de 1959 à 1989 avant de chuter brutalement.

Pour préserver ses richesses, l'océan doit disposer d'urgence de gardiens et d'un code de bonne conduite. En d'autres termes, bénéficier d'un groupe d'experts des Nations unies et d'une convention internationale, comme la Terre et l'atmosphère en possèdent depuis le Sommet de Rio (juin 1992). Telles sont les conclusions auxquelles est parvenu, le 25 janvier, le groupe britannique pour le « développement durable » mis en place par John Major en janvier 1994.

Depuis un an, les conférences internationales sur ce thème se succèdent et se ressemblent. Partout, les biologistes s'inquiètent publiquement et les experts britanniques soulignent dans leur rapport que *« les Etats membres de l'Union européenne ont échoué dans la mise en œuvre d'une politique sur le long terme qui réconcilierait les efforts de pêche de chaque Etat et une production durable »*.

La « guerre » des filets dérivants illustre cette impasse. En avril 1994, les commissaires de Bruxelles, suivant en cela les recommandations des Nations unies, proposent d'interdire, à partir de fin 1997, tout usage des filets « maillants dérivants » dans l'Atlantique et la Baltique. Argument officiel : ceux-ci menacent d'épuiser les stocks de thons et de saumons et de détruire dauphins, oiseaux marins et poissons protégés.

Premiers visés : les thoniers français, qui utilisent ces filets dans l'Atlantique. En septembre 1994, le Parlement européen, sous la houlette des Espagnols, renforce la mesure en exigeant un arrêt d'urgence (fin 1994). Veto immédiat des Français en conseil des ministres, soutenus par les Scandinaves et les Britanniques, concernés eux aussi dans la Baltique. Depuis, d'âpres négociations se poursuivent sur fond de crise sociale.

Plus généralement, les chiffres du département des pêches de la FAO montrent que les prises dans le monde sont passées de 20 à 86 millions de tonnes de 1959 à 1989, avant de décliner brutalement. En conséquence, la pêche ne rapporte pas plus, aujourd'hui, de la moitié de ce qu'elle coûte... d'où une course grandissante aux subventions pour couvrir ce déficit. Un récent numéro de la revue américaine *Issue in Science and Technology* relève par ailleurs que les prises de mérous et de vivaneaux ont chuté de 80 % durant les années 80, et que les populations d'espadons de l'océan Atlantique ont décru de 50 % en vingt ans.

Plus globalement, la FAO a calculé qu'environ 44 % des stocks de poissons de la planète se trouvent « d'ores et déjà » à leur limite de rendement. *« En surexploitant le milieu, on a réduit au quart le nombre d'adultes reproducteurs chez de nombreuses espèces, ce qui fait peser une menace sur l'ensemble des populations concernées. Il est d'autant plus urgent de limiter cette surpêche que son impact en chaîne sur la biodiversité marine peut s'avérer dévastateur, et que personne ne sait vraiment ce que l'on manipule »*, souligne Serge Garcia, directeur à Rome des ressources halieutiques et de l'environnement de la FAO.

En octobre dernier, la FAO lançait une nouvelle mine en publiant, dans *FAO Fisheries technical paper*, une étude sur les « déchets » halieutiques de la pêche industrielle. On y apprend qu'environ 27 millions de tonnes de poissons et crustacés pris dans les filets, mais non commercialisés, seraient chaque année abandonnés en haute mer, sur une moyenne totale de prises évaluée à 77 millions de tonnes. Seulement 11 % de ces naufragés survivraient...

La première sacrifiée est la crevette, qui représente plus du tiers des rejets mondiaux. C'est surtout dans le centre-ouest du Pacifique que les flottes thaïes, indonésiennes et philippaines l'abandonnent au large, mais aussi les Indiens et Pakistanais dans l'océan Indien, et les Américains dans l'Atlantique et le golfe du Mexique. Viennent ensuite le crabe et le flétan, dilapidés par la flotte américaine. Quant au premier océan pillé, c'est sans conteste le nord-ouest du Pacifique, surexploité par les pêcheries occidentales, qui rejettent plus de 9 millions de tonnes de crabes, maquereaux, morues, merlans et crevettes. L'étude devrait faire du bruit, d'autant plus que ces données multiplient environ par quatre les estimations antérieures.

Même si la marge d'erreur reste confortable (plus ou moins 10 millions de tonnes), le gâchis est énorme. Mais, déjà, les interprétations entre chercheurs divergent. Pour Daniel Pauly, du Centre international pour la gestion des ressources aquatiques vivantes (un institut consultatif de la FAO, situé aux Philippines), ce rapport est *« une bombe terrible, qui met en lumière le pillage écologique auquel se livrent les pêcheries occidentales »*.

Plus mesuré, Serge Garcia s'interroge : *« Certes, ces rejets représentent plus du tiers des prises annuelles. Mais ces petits poissons et crustacés rejetés à l'eau sont recyclés en partie par le milieu, notamment par les poissons carnivores et les oiseaux. »* Ce retour bénéfique pour la chaîne alimentaire reste cependant contesté et difficile à évaluer.

Pris dans les filets, 27 millions de tonnes de poissons seraient abandonnées chaque année en haute mer

Estimé à plusieurs milliards de dollars, ce gaspillage illustre en tout cas l'impasse dans laquelle se trouve la pêche industrielle. *« Il est scandaleux de dilapider autant de ressources. Mais s'il fallait conserver et ramener toutes les prises, le coût du poisson mis sur le marché grimperait fortement »*, résume le responsable de la FAO. Une chose est sûre : en quelques années, la pêche industrielle a réussi à faire l'unanimité des biologistes contre elle, car elle a transformé en pâturages de vastes plaines sous-marines.

Pire, l'homme a étendu sa colonisation et, pour répondre à la demande grandissante du marché, s'attaque à présent aux réserves naturelles des grands fonds. Dans un rapport global sur la biodiversité, remis le 20 septembre 1994 à l'Académie des sciences de Paris, Jean-Claude Mounoulou et Marius Caudron soulignent cette fuite en avant. *« On pêche en routine à des profondeurs de 1 000 à 2 000 mètres,* disent-ils. *Des tonnages croissants de poissons sont prélevés. Il y a fort à craindre, qu'en dépit d'une réelle abondance, on ne gaspille et on n'épuise une ressource avant même qu'on ait eu les connaissances permettant d'en imaginer une gestion raisonnée. »*

Vincent Tardieu

L'océan, énigme pour la science

Pour les seuls grands fonds, l'estimation du nombre d'espèces qui y vivent varie entre 500 000 et... 10 millions ! Depuis quelques décennies, les découvertes de poissons, crustacés, plantes, coraux et micro-organismes s'y multiplient. Corollaire de ces trouvailles : les anciennes classifications taxonomiques sont chamboulées, et de nombreux préjugés tombent à l'eau. *« On a souvent dit que la diversité des habitats profonds était plus grande sous les tropiques qu'en région boréale »*, notent les auteurs d'un récent rapport international de l'Unesco sur la biodiversité marine. Ce qui est vrai pour certaines espèces, mais faux pour d'autres. *« Pour les macro-algues, les systèmes le plus divers se situent en zone tempérée, autour de la Californie, du Japon, du sud de l'Australie, du nord de l'Atlantique et de la côte bretonne française. »* Un véritable pronostic sur l'état de la biodiversité marine reste cependant à faire, puisque seulement 7 % des océans du globe ont été échantillonnés à ce jour.

Les Russes signent avec Lockheed un contrat pour une station orbitale

L'UN DES PREMIERS CONTRATS importants pour la construction de la future station spatiale internationale Alpha a été signé, lundi 6 février, à Moscou, entre la firme américaine Lockheed et la société russe Khrounitchev. Il confie à cette dernière la fabrication du « module cargo » de la station, pour un coût de 215 millions de dollars (1,1 milliard de francs). Cet élément, qui devrait être mis en orbite en novembre 1997, servira de point de départ pour la construction de la station au cours des cinq années suivantes. Il accueillera et stockera les pièces fabriquées par les autres partenaires du projet. Près de soixante entreprises russes participeront à sa construction. La Russie enverra ce module en orbite à ses frais, a indiqué à l'agence russe Interfax Anatoli Kissilev, directeur général de Khrounitchev. Cela constituera la contribution de la Russie à la construction d'Alpha, et lui permettra d'utiliser ensuite la station pour conduire ses expériences sur un pied d'égalité avec ses partenaires. D'après les prévisions de la NASA, la station Alpha devrait comporter, au début du siècle prochain, trois modules russes, un américain, un japonais et un européen.

■ **ESPACE : le troisième tir de la fusée japonaise H2** est reporté *sine die*, a annoncé, vendredi 3 février, l'Agence spatiale japonaise. Prévu initialement pour le 1er puis le 22 février, ce lancement est à nouveau retardé pour des raisons techniques et ne pourra pas être effectué durant la saison d'hiver de tirs qui, aux termes d'un accord signé avec les pêcheurs de l'île de Tanegashima où se trouve le centre spatial nippon, se termine le 28 février. Des négociations sont ouvertes pour un éventuel tir avant le début de la saison d'été, en août prochain. En février et août 1994, les deux premiers tirs de ce lanceur d'une capacité de 2 tonnes en orbite géostationnaire ont été couronnés de succès. Mais le satellite lancé en août a été perdu en raison d'une défaillance de son moteur d'apogée. – *(AFP.)*

■ **ASTRONOMIE : grâce aux installations**, longtemps menacées, du pic du Midi, Jean Lecacheux, spécialiste de l'observation des planètes depuis le sol, a, en compagnie de cinq autres astronomes, réalisé des clichés exceptionnels de Saturne en novembre et décembre 1994. En équipant le télescope de 1 mètre de diamètre dont ils disposaient d'une caméra CCD, les chercheurs ont pu photographier sur l'anneau B de la planète géante plusieurs structures radiales qui apparaissent dans cet anneau comme des rayons de plusieurs milliers de kilomètres. Ces phénomènes, détectés en 1980 et 1981 par les sondes Voyager, seraient dus au champ magnétique et aux orages magnétiques du « Seigneur des anneaux ».

■ **TECHNOLOGIE : un « nez électronique »**, fruit de dix ans de recherches à l'université de Manchester (Grande-Bretagne), a fait son apparition sur le marché. Selon la société britannique Aromascan, qui en a déjà vendu 31 au prix de 40 000 dollars (212 000 francs) pièce, cet appareil serait le plus proche imitateur de l'odorat humain disponible sur le marché et il intéresserait *« plus de 2 400 entreprises »*. Ses applications potentielles sont innombrables, affirme Aromascan : contrôle de qualité sur les chaînes de montage, détection de la drogue, surveillance de la pureté de l'air, etc. Parmi ses utilisateurs actuels figurent General Motors, Kellogs et Weetabix aux Etats-Unis, Mitsubishi et le brasseur Kirin au Japon, le groupe de spiritueux Seagram au Canada. – *(AFP.)*

■ **ZOOLOGIE : le faucon crécerelle** est capable de voir dans l'ultraviolet, ce qui explique en partie sa grande efficacité dans la chasse au campagnol, rapporte le magazine *Nature* dans son édition du 2 février. Le petit rongeur a en effet pour habitude de marquer son territoire avec de l'urine et des excréments. Mais ces marqueurs odorants ont aussi la particularité d'absorber fortement les ultraviolets, ce qui en fait d'excellents indicateurs pour le faucon, comme ont pu l'observer des chercheurs des universités de Turku et Jyväskylä, en Finlande. Le rapace aurait ainsi la possibilité de « scanner » depuis le ciel une large portion de prairie, d'évaluer rapidement la densité de la population campagnole et de sélectionner en conséquence les meilleurs terrains de chasse.

■ **ÉCOLOGIE : un réchauffement de l'eau** serait à l'origine d'une hécatombe de saumons dans un fleuve de l'Ouest canadien. Si l'on en croit un rapport publié, samedi 4 février, par une commission d'enquête du gouvernement canadien, 466 000 saumons n'auraient pas survécu à la hausse de la température de l'eau – qui a atteint 17 °C au cours de l'été 1994, soit 3 degrés de plus que la normale –, sur les 800 000 saumons rouges du Pacifique qui fréquentent habituellement les frayères du fleuve Fraser (Colombie-Britannique). 169 000 auraient d'autre part été capturés par les pêcheurs commerciaux et indiens. Le sort des 165 000 autres reste mystérieux, mais les enquêteurs écartent l'hypothèse d'un braconnage à grande échelle. – *(AFP.)*

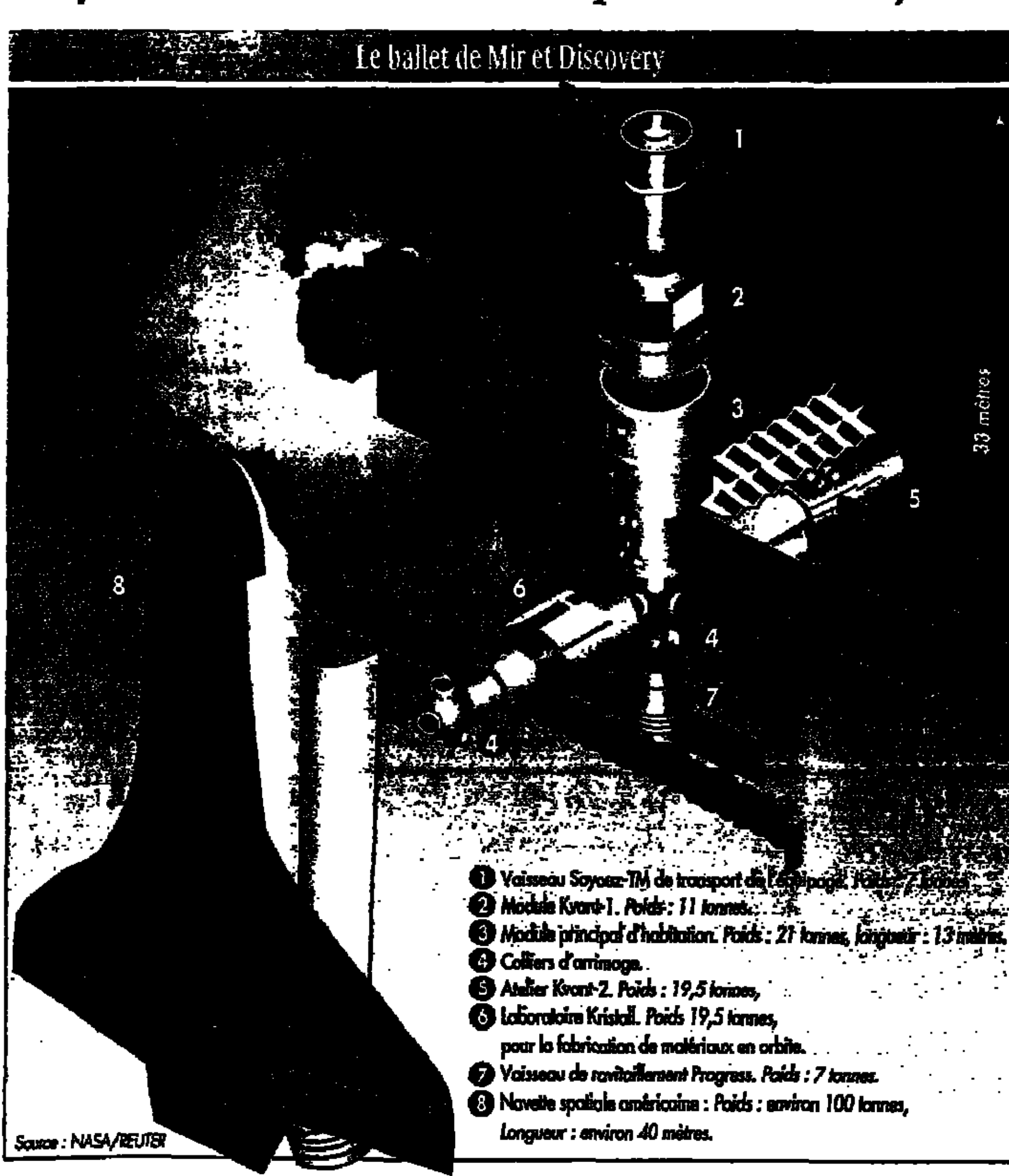
La navette Discovery doit s'arrimer à la station spatiale Mir le 13 juin

EN FAISANT, lundi 6 février, trois petits tours autour de la station orbitale russe Mir, les Américains et leur navette spatiale Discovery n'ont fait que commencer une longue série de rendez-vous avec le train spatial destiné à préparer la réalisation de la future station internationale. Cette fois, il ne s'agissait que de frôler la station russe, de s'en approcher à moins d'une quinzaine de mètres et de faire manœuvrer tout en douceur ce mastodonte d'une centaine de tonnes qu'est la navette.

La deuxième mission américano-russe est prévue pour le 14 mars. Ce jour-là, un astronaute américain, Norman Thagard, s'envolera à bord d'un Soyouz de la base Baïkonour pour rejoindre la station Mir où il doit séjourner environ trois mois. En effet, une troisième mission, assurée par la navette Atlantis, doit, le 8 juin, décoller de Cap Canaveral (Floride) avec un équipage de sept personnes, dont deux cosmonautes russes, pour rejoindre Mir et s'y attacher le 13 juin. Quatre jours plus tard, les locataires de Mir, deux cosmonautes russes et l'astronaute américain Norman Thagard, monteront à bord d'Atlantis pour leur retour sur Terre.

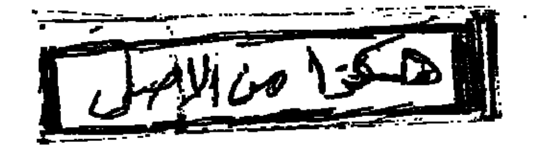
Ensuite, il faudra attendre le *26 octobre* pour qu'Atlantis s'élance à nouveau en direction de Mir afin d'équiper la station russe d'un nouveau module d'arrimage. Après ces trois rendez-vous en orbite, Russes et Américains en effectueront trois autres en 1996 et deux autres en 1997, ce qui, selon *Air et Cosmos* du 3 février, permettra aux astronautes de la Nasa de passer près de vingt et un mois à bord du célèbre train spatial russe.

J.-F. A.



Le CEA ouvre l'unité de traitement Star

LE COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE (CEA) a inauguré, lundi 6 février, la station moderne de traitement, d'assainissement et de reconditionnement des matières radioactives dont le Centre d'études nucléaires de Cadarache (Bouches-du-Rhône) vient de se doter. Cette installation de 150 millions de francs, nommée Star, devrait notamment reconditionner de vieux combustibles irradiés provenant de l'ancienne filière graphite-gaz avant d'être envoyés à l'usine de retraitement de Marcoule (Gard). Mais, pour engager ces opérations, les ingénieurs devront remédier aux petits problèmes de jeunesse que Star a connus lors de son démarrage au niveau de son four thermique et de certaines connexions électriques.



Un comité interministériel examine les problèmes de la violence liée au football

Les quelque 6 800 matches des 11 et 12 février sont annulés en région parisienne après le meurtre, dimanche 5 février, d'un jeune supporteur à la sortie du stade de Drancy, en Seine-Saint-Denis

Douadi Atout, un supporteur de vingt-deux ans du FC berbère de Paris, est décédé mardi 7 février des suites de ses blessures après avoir été victime d'un coup de feu, dimanche 5 février, lors d'un match de division de district à Drancy (Seine-Saint-Denis). L'agresseur, âgé de dix-huit ans, et un de ses complices ont été arrêtés. Une semaine après celui d'un supporteur italien poignardé à Gênes, ce meurtre a poussé la Ligue de Paris-Ile-de-France de football à prendre une décision similaire à celle des autorités sportives italiennes, en annulant tous les matches qui devaient avoir lieu sur son territoire, samedi 11 et dimanche 12 février. Le ministre de la jeunesse et des sports, Michèle Alliot-Marie, devait également convoquer, mercredi 8 février dans l'après-midi, une réunion interministérielle avec des représentants des ministères de l'intérieur, des affaires sociales, de la délégation à la ville et de la Fédération française de football, pour aborder le « *problème éminemment préoccupant* » de la violence dans le football.

APRÈS L'ITALIE, l'Ile-de-France. Les terrains de la région parisienne seront tout aussi déserts, samedi 11 et dimanche 12 février, que ceux de la Péninsule dimanche dernier. La Ligue de football de Paris-Ile-de-France a décidé d'annuler les quelque 6 800 matches de niveaux départemental et régional qui devaient y avoir lieu – y compris une rencontre de deuxième division entre le Red Star et Alès – en signe de deuil et de protestation après la mort d'un jeune homme de vingt-deux ans, Douadi Atout, à la sortie du stade de Drancy (Seine-Saint-Denis).

« *On est très marqués et on ne pouvait rester insensibles à ce drame*, a indiqué son président, Jean Verbeke. *Même si ce report est dérisoire à côté de la mort de ce jeune garçon, j'espère que cela fera réfléchir, car c'est arrivé : on a un mort pour un match de football* (...), *demain ce sera peut-être le tour d'un joueur ou d'un arbitre.* »

Le président de la Fédération française de football (FFF), Claude Simonet, et celui de la Ligue nationale, Noël Le Graët, se sont déclarés solidaires de cette décision. En Italie, c'est le Comité olympique national qui avait ordonné l'annulation de toutes les compétitions sportives dans le pays, à la suite de la mort à Gênes de Vincenzo Spagnolo, un jeune supporteur local, poignardé, dimanche 29 janvier, par un supporteur du Milan AC (*Le Monde* du 31 janvier).

En une semaine d'intervalle, ces deux morts auront souligné l'augmentation de la violence autour des stades de football.

Le football n'échappe plus désormais aux rapports de forces d'un milieu qu'il était censé pacifier

Elles n'ont toutefois pas tout à fait les mêmes causes. Celle de Gênes est le fait de bandes extrémistes organisées, entrées dans une logique d'ultra-violence depuis 1992. Mais le *calcio* n'est pas le seul à subir les effets de ce hooliganisme qui oppose des groupes rivaux autour des terrains de football. Une dérive violente menace aussi la France (*Le Monde* du 1er février), comme l'ont encore prouvé, samedi 11 février, en Coupe de France, le traitement réservé au gardien du Paris-SG par les supporteurs de Martigues et surtout les scènes d'émeute qui ont suivi la rencontre Nice-Marseille. Ces incidents avaient fait trois blessés et provoqué l'interpellation de quatre supporteurs marseillais.

A Drancy, la mort de Douadi Atout est sans doute moins liée à ces débordements organisés qu'aux difficultés des banlieues. L'enchaînement des faits qui ont amené un jeune homme à brandir une arme pour en tuer un autre aurait pu être déclenché en d'autres occasions, pas forcément autour d'un match. Le meurtrier n'appartenait pas à une bande de supporteurs organisés.

Cette mort n'en marque pas moins la fin d'un sanctuaire. Longtemps la violence a semblé s'arrêter à la porte des stades de banlieue. Les compétitions de football qui y avaient lieu étaient au contraire considérées comme des exutoires aux tensions, des aides à l'intégration. Depuis quelques années, les observateurs avaient toutefois remarqué une recrudescence des bagarres, non plus seulement sur le terrain, mais également dans les tribunes. Les événements de dimanche ont prouvé que le football n'échappe plus désormais aux rapports de forces d'un milieu qu'il était censé pacifier. Au plus haut niveau, comme dans ses compétitions amateurs, le football aimante désormais les violences et les comportements extrêmes.

En décidant de réunir au ministère le la jeunesse et des sports, mercredi 8 février, des représentants de la FFF, du ministère de l'intérieur, du ministère des affaires sociales et de la délégation interministérielle à la ville, Michèle Alliot-Marie a pris acte de ce problème « *éminemment préoccupant dans sa globalité* ». « *Ce drame, dont il ne semble pas qu'il relève d'un enjeu sportif, montre néanmoins que le sport ou du moins certains sports servent de support et de prétexte à l'expression de la violence* », a-t-elle indiqué dans un communiqué. Le ministre de la jeunesse et des sports, tout en exprimant sa « *totale condamnation de l'acte inqualifiable* » qui a provoqué la mort d'un jeune supporteur et « *son entière sympathie à la famille et aux proches de la victime* », a souhaité que l'annulation de milliers de rencontres le prochain week-end dans la Ligue de Paris-Ile-de-France « *soit l'occasion d'une réflexion profonde menée par les éducateurs avec les jeunes afin que plus jamais un pareil drame ne puisse se reproduire* ».

Jérôme Fenoglio

Et un jeune a sorti de son sac une carabine

SUR LE TROTTOIR d'en face, les trois jeunes – un Noir, un Blanc, un Beur – attendaient. « *Dépouille ! dépouille !* », a hurlé le Noir. Le Beur, Hachim, dix-huit ans, a sorti de son sac une carabine 22 long rifle et a tiré deux coups de feu dans le groupe. Douadi Atout est tombé sur le dos. Ses amis ont vu sa bouche qui saignait et *ont d'abord cru que ce n'était pas grave. Et puis* ils ont aperçu la mare de sang qui naissait par terre, derrière le crâne. Une jeune fille s'est penchée sur le blessé et lui a pris la tête dans les mains. « *Parle-moi, parle-moi !* », lui a murmuré Douadi, avant de tomber dans le coma.

Un gendarme était là, en civil, venu voir le match. Malgré un bras dans le plâtre, il a essayé d'empêcher la fuite des agresseurs. Le Noir a alors sorti un pistolet d'alarme et l'a pointé vers lui. Puis le trio s'est enfui en courant. Cinq minutes plus tard arrivaient les secours qui ont emmené Douadi à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière. Frappé en pleine tête, Douadi est mort mardi 7 février 1995.

C'était un match de deuxième division de district. Il avait commencé à 15 heures et opposait, ce dimanche 5 février, le troisième au classement, Drancy, au sixième, le Football-Club berbère, une association sportive qui a son siège dans le XXe arrondissement à Paris. Un parmi les 6 800 matches qui se jouent chaque week-end dans la région parisienne. Un maigre public assistait à la rencontre, dont une quarantaine de supporteurs du FC berbère. Parmi eux, Douadi, qui, comme chaque semaine, était venu de Bondy voir jouer Stéphane, son copain. Arrivé en France en 1981, Douadi aimait le foot, sans doute plus que la maroquinerie dans laquelle il avait obtenu un CAP, mais qu'il avait abandonné pour suivre une formation en mécanique.

Douadi, vingt-deux ans, deuxième d'une fratrie de sept, quatre garçons et trois filles, d'une famille originaire de Kabylie, et Stéphane, issu d'un mariage mixte. Les deux étaient inséparables. Ils étaient allés ensemble au Zénith, le 28 janvier, pour écouter le chanteur Matoub Lounès, le porte-parole de la culture berbère menacé de mort par les intégristes algériens. Douadi était musulman, tolérant mais pratiquant. Il était venu à jeun ce dimanche après-midi sur le stade de Drancy par respect du ramadan.

« JE REVIENDRAI »

Une rencontre bien ordinaire débutait. Rien à signaler, n'était ces quelques jeunes massés derrière les buts du FC berbère. Des amis d'un des joueurs de Bondy, semble-t-il. L'histoire a commencé à dégénérer aux environs de la trente-cinquième minute du match. Le FC berbère encaissait un but. Derrière la cage, les jeunes ont commencé à s'exciter. Ils se sont mis à insulter le gardien, puis ils se sont lassés. Alors ils se sont dirigés vers le milieu du terrain et ont repris leurs quolibets, à l'intention des autres joueurs du FC berbère. L'un d'eux surtout, particulièrement excité. « *Fils de pute, allez vous faire niquer !* »

Tahar l'a mal pris. Il est sorti du terrain en courant pour se frotter à celui qui l'injuriait. Saïd Mahfoud, son entraîneur, s'est précipité et *a évité in extremis* l'échauffourée. Tandis que le match continuait, avec l'aide d'un remplaçant, Djamel, l'éducateur a conduit, bon gré, mal gré, le perturbateur à la sortie du stade. Celui-ci a menacé : « *Je m'en vais mais je reviendrai.* » Personne n'a trop fait attention.

A la mi-temps, l'incident était oublié, et la partie se terminait sur le score de 2-2, sans autre animosité. Pas de cartons à signaler sur la feuille de match. Mais, après la douche, les gens de Drancy prévenaient les visiteurs : « *Des gens vous attendent dehors, il vaut mieux sortir en groupe.* » Des adolescents d'une quinzaine d'année traînaient sur le parking. On avait cru voir quelques pierres dans des mains, mais finalement ils n'avaient pas l'air si méchants. Le délégué du match a pourtant jugé utile de prévenir la police, qui arrivera quelques minutes plus tard. L'équipe et les accompagnateurs décidèrent de ne pas patienter et de sortir. Que pouvait-il arriver de grave ? Sur le trottoir d'en face, trois jeunes les attendaient.

Benoît Hopquin

L'association de culture berbère sous le choc

« *C'est plus grave que ce qui s'est passé en Italie. Là, il n'y avait même pas d'enjeu.* » Cherif Benbouriche, trente-neuf ans, est président de l'association de culture berbère Tiddukla, fondée en 1979. Elle regroupe 600 membres officiels mais draine une communauté plus large encore. De nombreux jeunes, dont Douadi Atout. « *C'était un garçon tranquille, discret.* » L'association a de multiples activités : étude de la langue kabyle, initiation aux chants et aux danses berbères mais aussi soutien scolaire en français pour les enfants et les adultes, aide à la recherche d'un emploi, permanence sociale. Plus trois équipes de football. L'association « *se bat à la fois pour l'intégration et la défense de la culture berbère, car nous ne pouvons pas rester indifférents à ce qui se passe en Algérie* ». De nationalité française, Cherif Benbouriche est fier des bonnes relations qu'entretient Tiddukla avec son voisinage de la rue des Maronites, dans le XXe arrondissement, à Paris. « *Nous avons la volonté de vivre ensemble dans le respect de chacun.* » Alors il veut « *dénoncer cette violence* » : « *C'est grave pour la France qu'on puisse sortir un arsenal en pleine rue.* » Cherif Benbouriche pose une autre question : « *Pourquoi nous avons été visés comme ça : parce que nous étions berbères ou parce que nous étions l'équipe adverse ?* » L'association a décidé d'arrêter ses activités de football.

■ **BASEBALL : le président Bill Clinton** a échoué, mardi 7 février, dans sa tentative de mettre fin à un conflit social de six mois qui a amputé la fin de la saison aux Etats-Unis et menace de saborder le prochain championnat. La grève a pour origine la volonté des propriétaires des équipes professionnelles de baseball d'imposer un plafond salarial aux joueurs.
Après une réunion à la Maison Blanche avec les représentants des propriétaires et des joueurs, M. Clinton a annoncé son intention de présenter dès mercredi au Congrès un projet de loi qui contraindrait les deux parties à soumettre leur différend à un arbitrage extérieur et à en accepter la décision. Le *speaker* (président) de la Chambre des représentants, Newt Gingrich, et le leader de la majorité républicaine au Sénat, Bob Dole, ont affirmé mardi que le Congrès n'avait pas, selon eux, à se mêler d'un conflit social. – *(AFP.)*

■ **RUGBY : quinze membres de la section rugby du Racing-Club de France** et de la commission de contrôle du Challenge Du-Manoir, dont Robert Paparemborde et Patrick Serrière, ont démissionné de leurs fonctions, mardi 7 février. Ces démissions font suite à la crise ouverte par le retrait forcé, le 17 janvier, de Jean-Pierre Labro, président de la section rugby du club. Yvon Rousset, qui lui a succédé, affirme que le Challenge Du-Manoir continuera.

■ **FOOTBALL** : le tribunal de commerce a prononcé, mardi 7 février 1995, la liquidation judiciaire du FC Pau, qui évoluait en championnat de France de football de nationale 1. Un rapport de l'administrateur judiciaire, déposé à la fin du mois de janvier, avait mis en évidence des dettes de l'ordre de 5 millions de francs. Conséquence sportive de cette décision, les Palois suspendent leur participation au championnat.

■ **La fédération allemande a suspendu** pour deux mois l'attaquant de Bochum, Roland Wohlfarth, 32 ans, convaincu le mois dernier de dopage. L'ancien joueur du Bayern de Munich et de l'AS Saint-Etienne avait été contrôlé positif lors d'un tournoi en salle à Leipzig, le 5 janvier 1995. – *(Reuter.)*

■ **SOLIDARITÉ : l'Unesco lance pour les jeunes des pays en guerre** un projet autour du sport. L'opération, intitulée « Espérance et solidarité autour d'un ballon », est partie lundi 6 février de Toulouse. Elle consiste à acheminer en Guinée environ une tonne de matériel sportif destiné aux jeunes du pays. Un autre voyage du même type est prévu pour le courant du mois de mars en Côte-d'Ivoire, sous réserve de l'accord du gouvernement ivoirien.

Le hockey sur glace entre bosses et plaies

L'ÉQUIPE DE FRANCE de hockey sur glace rencontrera, jeudi 9 février à Megève, la Suède, championne olympique. Les Français se rendront ensuite à Rouen du 10 au 12 février. Ils se mesureront à la République slovaque, à la Norvège et à la Suède. Ici et là, les amateurs se feront à l'idée que ce sport spectaculaire n'est pas violent, juste viril. Ainsi l'explique Antoine Prechac, l'un des kinésithérapeutes des équipes de France.

LE CORPS ET LA SANTÉ

● FORCE DU CONTACT

« Le hockey sur glace se dispute sur un milieu glissant, c'est une discipline rapide, où l'homme est une fois et demie à deux fois plus véloce qu'en marchant. Les contacts arrivent donc vite et fort. Pourtant, ce n'est qu'un sport viril, surtout pas violent. Il demande une grande habileté et n'est pas aussi traumatisant qu'on le pense. Il est moins dur que le football ou le rugby. Il y a, bien sûr, des exceptions. Lors d'un match de faible niveau, ou mal arbitré, des joueurs peuvent perdre le contrôle. La bagarre fait partie du folklore. Tant que c'est avec les poings. On s'explique et cela ne fait pas trop mal, des bobos, peut-être une fracture du nez. Si un joueur tape avec une crosse, cela devient dangereux. »

● VISAGES DE LA BLESSURE

« Le visage des hockeyeurs est particulièrement exposé. Ils peuvent souffrir de plaies plus ou moins profondes, de dents cassées ou de fractures de maxillaire venant d'un coup de crosse. Le plus souvent, c'est une traumatologie qui ne le handicape pas dans la pratique du jeu. Il reçoit des points de suture et peut rejouer dans la prochaine période ou le lendemain. Tous les hockeyeurs ont des fausses dents ou des cicatrices. En revanche, l'accident est plus grave lorsqu'ils reçoivent le palet en pleine figure. Dans le jeu moderne, le joueur a toujours un adversaire sur son dos qui l'empêche de faire ce qu'il a envie de faire. Il en portera des contusions sur les bras malgré les protections. Le gardien de but fait un autre métier. Il occupe un poste à haute responsabilité et développe une incroyable tension nerveuse. Il a des problèmes de dos et de lombalgie : il porte quarante kilos de protections sur lui et il est toujours penché. Sur le terrain, pendant le jeu, il lui faut récupérer, ne pas être tout le temps courbé en avant. Il doit s'appuyer sur sa crosse. Pour lui, le danger des coups est passé. Avant, chaque tir lui faisait mal. Aujourd'hui, en match international, quatre à cinq des trente à quarante tirs lui font un peu mal. »

● LES ÉQUILIBRES

« La position du hockeyeur qui développe une force dans une certaine position n'est pas naturelle. Penché en avant, le joueur est aussi tourné sur sa crosse. Il déplace ses jambes en chassant sur le côté. Il lui faut donc beaucoup de qualités physiques pour répondre à des sollicitations antagonistes. Ainsi, pour endiguer le surmenage du dos, il faut faire des étirements et de la musculation en sens contraire. Carrefour de force entre des actions contradictoires, le tronc doit être solide. Le « gainage » consiste à travailler sa stabilité entre les bras et les jambes. Les hockeyeurs doivent donc se consacrer à des exercices de musculation en stabilité du tronc : lever la fonte et effectuer des exercices en rotation.

» Il est difficile de pousser les athlètes à accepter une préparation physique généralisée et à sacrifier à des exercices spécifiques. C'est une habitude qui commence à rentrer dans les mœurs du hockey, dans les clubs, notamment. Mais c'est encore difficile, loin de la culture française. »

● PRÉVENIR LES COUPS

« La grille faciale est désormais obligatoire chez les minimes. Les internationaux se contentent d'un casque. Un petit nombre d'entre eux portent une visière qui protège les yeux jusqu'au bas du nez, et cela s'arrête là. Un joueur qui n'a pas été formé à jouer avec une grille a du mal à s'y habituer. Cela obture le champ de vision.

» Une grille faciale n'a pas que des avantages. Elle modifie les comportements. Les joueurs qui ont des grilles durcissent le jeu puisqu'ils se sentent protégés. Avec des grilles, il y a moins de sanctions parce qu'il y a moins de blessures : on fonce avec la tête basse et on donne des coups de crosse, sans casse. Nous allons peut-être diminuer la statistique de consultations, mais le jeu changera. Et entraînera de nouvelles pathologies. »

Propos recueillis par Bénédicte Mathieu

Coupe de l'America : « France 3 » aux portes des demi-finales

LES VENTS FAIBLES, mais très changeants en force et en direction, ont perturbé les dernières régates du deuxième Round Robin de la Coupe Louis-Vuitton, disputées mardi 7 février au large de San Diego. Plus que les bateaux, les tacticiens ont été à la peine ou à l'honneur. Ainsi *Team New Zealand*, qui a franchi pour la douzième fois en douze régates la ligne d'arrivée en vainqueur avec 20 minutes et 50 secondes d'avance sur *Rioja de Espana*, comptait 2 minutes et 37 secondes de retard sur le voilier espagnol à la deuxième bouée.

France 3 a été devancé de 3 minutes par *Tag New Zealand*, mais cet écart ne reflète pas l'intensité de la régate entre les deux bateaux, qui ont souvent navigué bord à bord. A deux reprises dans l'avant-dernier bord au portant (vent arrière), puis dans le dernier bord au près (contre le vent), Marc Pajot a pu prendre un léger avantage sur Chris Dickson, qui a, chaque fois, su rétablir la situation à son avantage.

Avec trois victoires et trois défaites dans le deuxième Round Robin, le Défi français a accédé à la cinquième place des challengers, mais a désormais l'espoir d'accéder aux demi-finales de la Coupe Louis-Vuitton. Des modifications, notamment aux appendices, devraient être apportées à *France 3* pour aborder la troisième phase de la compétition, mardi 14 février.

RÉSULTATS

BASKET-BALL

COUPE D'EUROPE DES CLUBS

Quarts de finale

Poule A

Antibes-Salonique	88-78
Kiev-Split	95-86

Malines-Bellinzona le 8 février

Classement : 1. Antibes et Salonique, 19 pts ; 3. Split, 15 ; 4. Malines et Kiev, 12 ; 6. Bellinzona, 10.

Poule B

Trévise - Tel-Aviv	128-82
Fenerbahce-Wloclawek	108-93

Vitoria-Riga le 8 février

Classement : 1. Trévise, 18 pts ; 2. Vitoria, 17 ; 3. Fenerbahce, 14 ; 4. Tel-Aviv et Wloclawek, 13 ; 6. Riga, 12.

Antibes, Salonique, Trévise et Vitoria qualifiés pour les demi-finales (14 et 21 février).

FOOTBALL

CHAMPIONNAT DE FRANCE D1

25e journée (match avancé)

Nice bat Monaco	3-1

VOILE

COUPE DE L'AMERICA

2e Round Robin (dernière journée)

Coupe Louis-Vuitton : *Tag-New-Zealand* b. *France 3* de 3 min ; *Team-New-Zealand* b. *Rioja de Espana* de 20 min 50 sec ; *Nippon* bat *Sydney 95* de 32 min 03 sec.

Classement : 1. *Team-New-Zealand*, 16 pts ; 2. *One-Australia* et *Tag-New-Zealand*, 13 ; 4. *Nippon*, 10 ; 5. *France 3*, 7 ; 6. *Sydney 95*, 4 ; 7. *Rioja-de-Espana*, 0 (0 + 0).

Coupe Citizen : *Young-America* b. *America³* de 3 min 2 sec.

Classement : 1. *Stars-and-Stripes* et *Young-America*, 9 pts ; 3. *America³*, 3.

Rafraîchissement sensible

LES HAUTES PRESSIONS, qui se situent du sud des Açores aux côtes marocaines, laissent la place, à nos latitudes, à un flux d'ouest faiblement perturbé.

Sur la France, la situation est relativement complexe, avec un front froid qui va s'évacuer en Méditerranée dans la nuit de mercredi à jeudi, un temps plutôt de traîne sur une majeure partie du pays, un front quasi-stationnaire au nord de la Seine qui descendra lentement vers le sud en cours de journée. La douceur persistera mais un rafraîchissement sensible se fera sentir au nord de la Seine avec quelques flocons à basse altitude.

Sur la Corse, le temps instable dominera, avec nuages, éclaircies et quelques averses. Le vent du sud atteindra 90 à 100 km/h en rafales sur le nord de l'île. Le reste des régions méditerranéennes aura du soleil malgré des passages nuageux. La tramontane soufflera en pointe à 70 km/h.

Pour les autres régions, la matinée sera très nuageuse ou couverte. Le Nord-Picardie, la Bretagne, les Pays de Loire et le Cotentin ne devraient pas avoir de précipitations. Ailleurs, les pluies seront faibles et discontinues mais parfois instables et donc temporairement plus fortes sur le Sud-Ouest, la Franche-Comté et Rhône-Alpes.

Quelques petits flocons de neige entremêlés à la pluie pourront tomber de la baie de Somme aux Ardennes, au lever du jour, puis sur les Ardennes à partir de 300 mètres d'altitude. La limite pluie-neige se situera à 1 300 mètres sur les Alpes et 1 500 mètres sur le Massif Central et les Pyrénées.

Dans l'après-midi, les précipitations s'estomperont et cesseront sur le Centre, la Normandie et l'Ile-de-France. Le vent de sud-ouest, puis sud, soufflera modérément sur les côtes atlantiques.

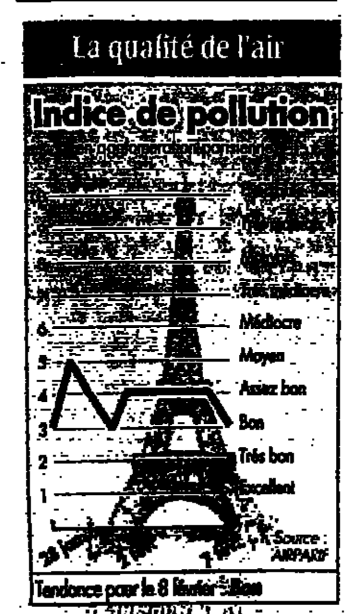
Au nord de la Seine, le thermomètre sera à la baisse, avec 1 à 5 degrés le matin et 4 à 6 degrés l'après-midi. Ces températures seront légèrement inférieures aux normales saisonnières. Au sud de la Seine, il fera entre 5 et 10 degrés le matin et entre 8 et 12 degrés l'après-midi. Sur les régions méditerranéennes, le mercure montera jusqu'à 13 à 17 degrés.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

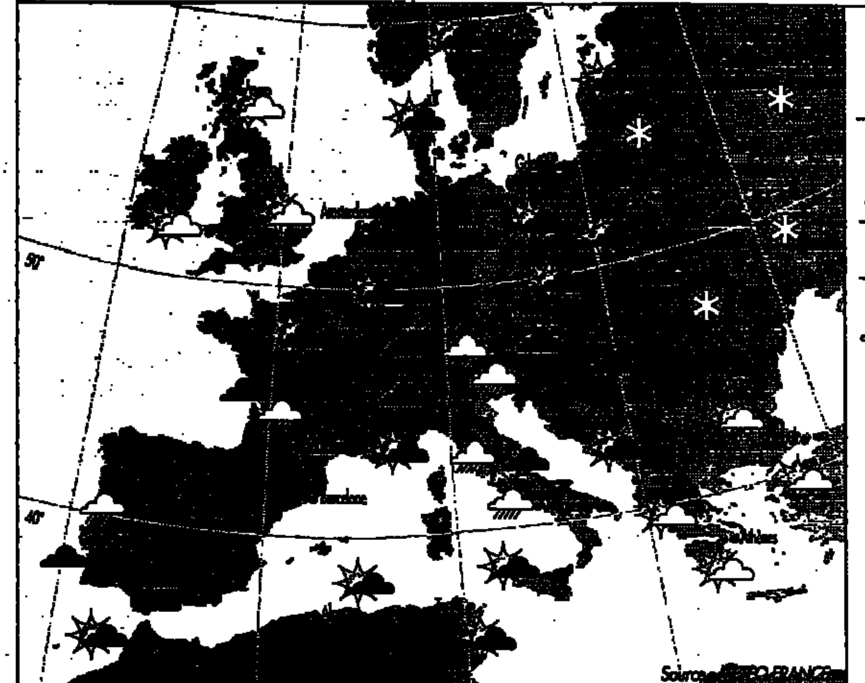


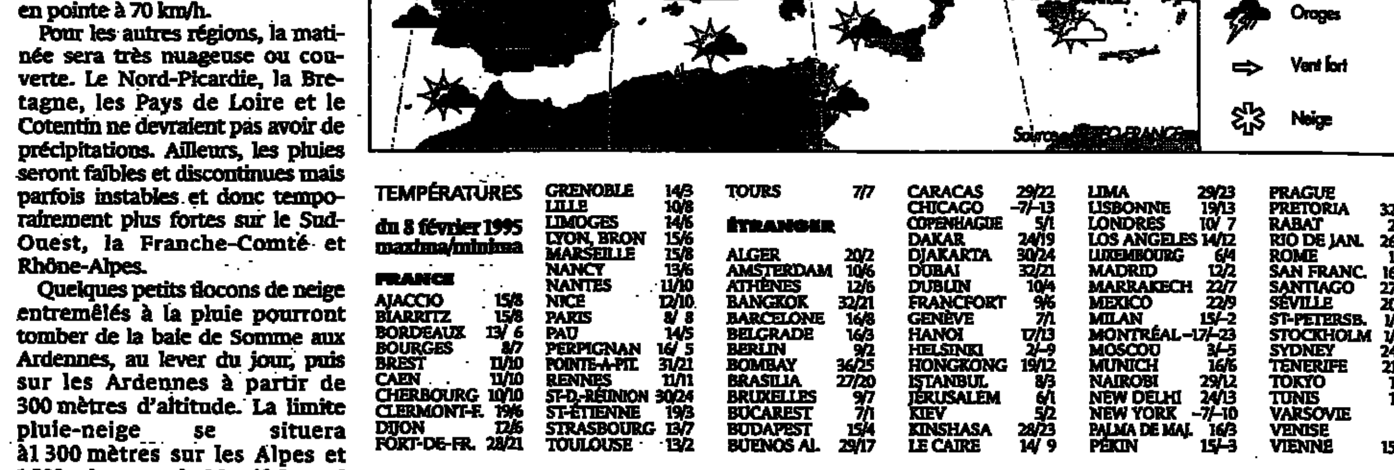
Prévisions pour le 9 février vers 12h00

La qualité de l'air

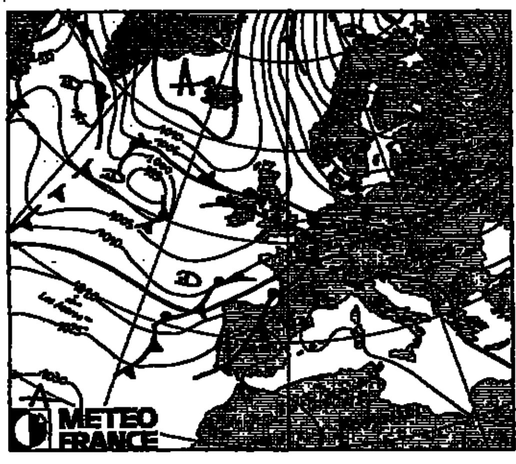


Tendance pour le 8 février

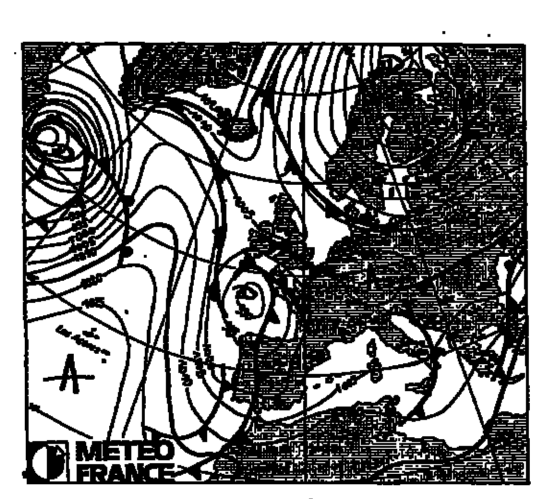




TEMPÉRATURES		GRENOBLE	14/3	TOURS	7/7	CARACAS	29/22	LIMA	29/23	PRAGUE	9/4
		LILLE	10/8			CHICAGO	−7/−13	LISBONNE	19/13	PRETORIA	32/17
du 8 février 1995		LIMOGES	14/6	ÉTRANGER		COPENHAGUE	5/1	LONDRES	10/7	RABAT	21/8
maxima/minima		LYON, BRON	15/6			DAKAR	24/19	LOS ANGELES	14/12	RIO DE JAN.	26/21
		MARSEILLE	15/8	ALGER	20/2	DJAKARTA	30/24	LUXEMBOURG	6/4	ROME	15/9
FRANCE		NANCY	13/6	AMSTERDAM	10/6	DUBAI	32/21	MADRID	12/2	SAN FRANC.	16/10
		NANTES	11/10	ATHÈNES	12/6	DUBLIN	10/4	MARRAKECH	22/7	SANTIAGO	27/15
AJACCIO	15/8	NICE	12/10	BANGKOK	32/21	FRANCFORT	9/6	MEXICO	22/9	SÉVILLE	20/12
BIARRITZ	15/8	PARIS	8/8	BARCELONE	16/8	GENÈVE	7/1	MILAN	15/−2	ST-PETERSB.	1/−11
BORDEAUX	13/6	PAU	14/5	BELGRADE	16/3	HANOI	17/13	MONTRÉAL	−17/−23	STOCKHOLM	1/−11
BOURGES	8/7	PERPIGNAN	16/5	BERLIN	9/2	HELSINKI	2/−9	MOSCOU	3/−5	SYDNEY	24/18
BREST	11/10	POINTE-À-PIT.	31/21	BOMBAY	36/25	HONGKONG	19/12	MUNICH	16/6	TENERIFE	21/14
CAEN	11/10	RENNES	11/11	BRASILIA	27/20	ISTANBUL	8/3	NAIROBI	29/12	TOKYO	10/2
CHERBOURG	10/10	ST-D.-RÉUNION	30/24	BRUXELLES	9/7	JÉRUSALEM	6/1	NEW DELHI	24/13	TUNIS	18/9
CLERMONT-F.	19/6	ST-ÉTIENNE	19/3	BUCAREST	7/1	KIEV	5/2	NEW YORK	−7/−10	VARSOVIE	9/1
DIJON	12/6	STRASBOURG	13/7	BUDAPEST	15/4	KINSHASA	28/23	PALMA DE MAJ.	16/3	VENISE	6/3
FORT-DE-FR.	28/21	TOULOUSE	13/2	BUENOS AI.	29/17	LE CAIRE	14/9	PÉKIN	15/−3	VIENNE	15/4



Situation le 8 février, à 0 h 00, temps universel



Prévision pour le 10 février, à 0 h 00, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS Le Monde

Tradition britannique

UNE CURIEUSE SÉANCE s'est tenue l'autre jour à la Chambre des communes. Il s'agissait d'un débat *pro domo*, au sens littéral du terme. C'était la vieille Maison qui était en cause, *the Old House* qui fut détruite par les bombes allemandes et qu'il faut reconstruire.

Allait-on approuver le rapport de la commission ou l'amender ? M. Churchill félicita la commission de s'être abstenue d'innovations architecturales. La nouvelle Chambre ressemblera comme une sœur à l'ancienne. Elle sera *« oblongue et non semi-circulaire »*.

Elle comptera beaucoup moins de sièges qu'il n'y a de députés. Bref, elle devra être de dimensions modestes pour que soient préservées l'intimité et la décence des débats. La commission n'a fait qu'une concession aux modernistes : on agrandira les tribunes réservées au public et à la presse.

De vives critiques se firent entendre. On discuta beaucoup autour de l'amendement qui désapprouvait l'adoption du style gothique. La vieille Chambre, dirent les adversaires de ce style, n'était-elle pas le symbole de l'opulence et du mauvais goût du dix-neuvième siècle ? Ce qui en elle était remarquable, c'était *« sa solidité, son exubérance et sa vulgarité »*.

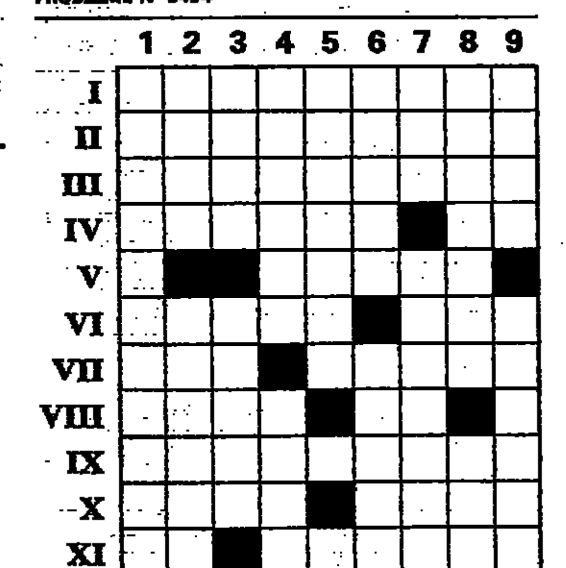
Les partisans d'un style plus moderne eurent beau faire. Le ministre des travaux publics leur répliqua que si la Chambre condamnait le style gothique, tout le plan de reconstruction serait à reprendre. Et l'amendement fut repoussé à une forte majorité.

Ce fut donc le triomphe de la tradition. Les Anglais ne sont pas ennemis des nouveautés, certes, mais pour eux il y a des choses qui sont intangibles. Et la « mère des Parlements » ne doit pas rajeunir son visage...

André Pierre
(9 février 1945.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6494



HORIZONTALEMENT

I. Qui aurait du mal à se faire porter pâle. – II. Un corps simple gazeux. – III. Meuble où l'on peut ranger des ficelles. – IV. Vit la fin d'une croisière. Pronom. – V. Pas bien emballé. – VI. Est plus sec quand il est bien trempé. D'un auxiliaire. – VII. Peut être un lieu de formation. Dans sa bouteille, il y a à boire et à manger. – VIII. Pays d'Asie. Interjection. – IX. Un homme qui sait bien diriger. – X. Pas vilaines. On y brûle de l'essence. – XI. Symbole. Tamisés.

VERTICALEMENT

1. Se font parfois en surface. – 2. Nom de calife. Une vulgaire chambre. – 3. Ecrivain indien. Prophète de l'espérance messianique. – 4. Pas remuant. Lac. – 5. Attire le greffier. – 6. Se déclare à l'oreille. Travaillas en musique. – 7. Pas reconnu. Des choses sans valeur. – 8. Peut se trouver dans un panier de crabes. Animal. – 9. Prit en quelque sorte son père pour un ballot. Gardent les pieds au chaud.

SOLUTION DU N° 6493

HORIZONTALEMENT

I. Rogations. – II. Enliassée. – III. Peigniers. – IV. Areu ; Va. – V. Se ; Is ; Qom. – VI. Su ; Suisse. – VII. Expert. – VIII. Au ; apte. – IX. Spiralées. – X. Eon ; Ris. – XI. Sus ; Céans.

VERTICALEMENT

1. Repasseuses. – 2. Onéreux ; pou. – 3. Glie ; Pains. – 4. Aiguiseur. – 5. Tan ; Sûr ; Arc. – 6. Isis ; Italie. – 7. Osé ; QS ; Pesa. – 8. Nervosité. – 9. Sésame ; Esus.

Guy Brouty

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **SRI LANKA.** La compagnie aérienne British Airways va reprendre cette année ses vols à destination du Sri Lanka. Ils avaient été interrompus, il y a huit ans, en raison des combats interethniques. – *(AP.)*

■ **CAP-VERT.** Trente-trois habitants de l'île de Santiago sont morts de l'épidémie de choléra qui sévit au Cap-Vert depuis le mois de novembre et qui a déjà contaminé cinq cent soixante-six personnes. La capitale du pays, Praia, continue d'être la région la plus affectée de l'île avec trois cent trente-neuf cas et vingt-trois décès. La ville de Santa Catarina a enregistré cent cinquante-huit cas et huit décès. – *(AFP.)*

■ **JOHANNESBURG.** USAfrica Airlines, qui assurait chaque semaine, depuis juin, cinq vols à destination de Johannesburg et un à destination du Cap, a suspendu ses services, faute d'avoir obtenu de nouveaux moyens financiers. Samedi 4 février, le vol pour Washington a été annulé brutalement, laissant en rade de nombreux passagers à l'aéroport Jan Smuts de Johannesburg. – *(AP.)*

■ **MACAO.** Le Ritz de Macao s'agrandit. A la fin du mois de mars, 132 chambres viendront s'ajouter aux 31 existantes. Le nouveau bâtiment abritera aussi un restaurant, un bar et une salle polyvalente pouvant accueillir jusqu'à deux cents personnes. Un court de tennis, un autre de squash, un sauna, une bibliothèque, une pharmacie et des boutiques devraient compléter l'ensemble.

■ **MER DU NORD.** North Sea Ferries a transporté un million de passagers et 200 000 voitures en 1994. Forte de ses bons résultats, la compagnie britannico-néerlandaise, qui a réaménagé l'année dernière les restaurants du *Norland* et du *Norstar* assurant la liaison entre Zeebrugge (Belgique) et Hull (Grande-Bretagne), va rénover cette année le terminal passagers de Hull.

■ **SUISSE.** Gate Gourmet, société suisse de restauration et filiale de Swissair, a repris intégralement les deux sociétés de restauration du groupe portugais Alpha Airports Group. Par cette acquisition, Gate Gourmet accroît sa part du marché portugais de 10 % à 40 %. – *(AFP.)*

PARIS EN VISITE

Jeudi 9 février

■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : la peinture française du XVII[e] siècle, 11 h 30 ; *La Vierge à l'enfant*, de Donatello, 12 h 30 (Musées nationaux).

■ **MUSÉE D'ART MODERNE** : Exposition Derain (25 F + prix d'entrée), 12 h 30 (Musées de la Ville de Paris).

■ **MUSÉE DU PETIT-PALAIS** : un autre regard sur la peinture, l'œuvre dans tous ses états (25 F + prix d'entrée), 12 h 30 (Musées de la Ville de Paris).

■ **LE V[e] ARRONDISSEMENT** en suivant le mur de Philippe-Auguste (40 F), 14 h 30, 49, rue Monge (Sauvegarde du Paris historique).

■ **LA CITÉ DU REFUGE** de l'Armée du salut, œuvre de Le Corbusier (50 F), 14 h 30, station du RER Boulevard Massena devant le guichet à billet (Pierre-Yves Jaslet).

■ **DE SAINT-EUSTACHE** à la rue Montorgueil (45 F), 14 h 30, sortie du métro Etienne-Marcel (Paris pittoresque et insolite).

■ **HÔTEL DE LA MONNAIE** : les ateliers et les salons d'honneur (45 F), 14 h 30, 11, quai de Conti (S. Rojon-Kern).

■ **HÔTEL DROUOT** : l'univers des ventes publiques (40 F), 14 h 30, 13, rue Grange-Batelière, 2[e] étage sous la voûte (Sauvegarde du Paris historique).

■ **MUSÉE D'ORSAY** (34 F + prix d'entrée) : matière et polychromie, renaissance de la statuaire composite, 14 h 30 (Musées nationaux).

■ **PALAIS GALLIERA** : Exposition Histoire du jean (25 F + prix d'entrée), 14 h 30 (Musées de la Ville de Paris).

■ **PASSAGES ET GALERIES MARCHANDES** du XIX[e] siècle (50 F), 14 h 30, 1, rue du Louvre (Paris autrefois).

■ **LA SAINTE-CHAPELLE** (37 F + prix d'entrée), 14 h 30, devant les grilles de la Sainte-Chapelle (Monuments historiques).

■ **HÔTELS ET ÉGLISE DE L'ÎLE SAINT-LOUIS** (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

■ **MAIRIE DU VI[e] ARRONDISSEMENT** et exposition Salles de cinéma à Paris (40 F + prix d'entrée), 15 heures, place Saint-Sulpice devant l'entrée de la mairie (Approche de l'art).

■ **LA MONTAGNE SAINTE-GENEVIÈVE** (55 F), 15 heures, sortie du métro Cardinal-Lemoine (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

■ **MUSÉE CARNAVALET** (25 F + prix d'entrée) : Paris et les Parisiens à travers les siècles, 15 heures (Musées de la Ville de Paris).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** : les nouvelles salles du Grand Louvre (50 F + prix d'entrée), 15 heures, sortie du métro Palais-Royal sur le terre-plein central (Elisabeth Romann).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** : la nouvelle présentation des objets d'art (50 F + prix d'entrée), 15 h 45, sous la pyramide devant l'auditorium (Tourisme culturel).

LES SERVICES DU Monde

Le Monde	40-65-25-25
Télématique	3615 code LE MONDE
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM	(1) 43-37-66-11
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Abonnements Minitel :	3615 LE MONDE accès ABO
Cours de la Bourse	3615 LE MONDE
Films à Paris et en province :	(1)36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,19 F/mn)

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037
Imprimerie du Monde : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-cedex. PRINTED IN FRANCE. 1993
Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou
133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

ABONNEMENTS

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : *Le Monde* Service abonnements 1, place Hubert-Beuve-Méry - 94852 Ivry-sur-Seine Cedex - Tél. : 33 (1) 49-60-32-90.

Je choisis la durée suivante	France	Suisse, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas	Autres pays de l'Union européenne
☐ 3 mois	536 F	572 F	790 F
☐ 6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
☐ 1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

Abonnements USA/Canada : « LE MONDE » (USPS = 0009729) is published daily for $ 892 per year « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry 94852 Ivry-sur-Seine, France, second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER : Send address changes to IMS of N-Y Box 1518, Champlain N.Y. 12919-1518. Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA Tél. : 800.428.30.03

Nom : .... Prénom : ....
Adresse : ....
Code postal : .... Ville : ....
Pays : .... 501 MQ 001
Ci-joint mon règlement de : .... FF par chèque bancaire ou postal ; par Carte bleue n° ....
Signature et date obligatoires
PP. Paris DTN

Changement d'adresse :
● par écrit 10 jours avant votre départ.
● par téléphone 4 jours. *(Merci d'indiquer votre numéro d'abonné.)*
Renseignements : Portage à domicile ● Suspension vacances.
● Tarif autres pays étrangers ● Paiement par prélèvements automatiques mensuels.
33 (1) 49-60-32-90 de 8 h 30 à 17 heures du lundi au vendredi.

MUTATION Les Négresses vertes partent en tournée, après la parution de *Zig-zague*, leur troisième album. Héritier du mouvement iconoclaste qui porta Mano Negra, les Garçons bouchers ou Pigalle arrivent sur le devant d'une scène joyeuse et hyperactive. Mais le groupe a perdu la *« gouaille déjantée »* d'Helno, mort il y a deux ans. ● LA MANO NEGRA est démantelée. Manu Chao, qui a choisi de vivre à Madrid, où l'album *Casa Babylon* rencontre un plus franc succès qu'à Paris, forme un nouveau groupe, Radio Bemba. ● RESCAPÉE de la vague mercantile qui submergea les maisons de disques indépendantes : Boucherie Productions. La compagnie qui vit naître Pigalle et les Garçons bouchers s'oriente vers de nouvelles pistes en créant par exemple Chantons sous la Truie, consacrée à la jeune chanson française et à des reprises folk.

L'histoire inachevée du rock alternatif français

Mano Negra, Satellites, Garçons bouchers, Négresses vertes : le règne des groupes-phares des années 80 est passé. Mais, grâce à ces pionniers, le rock hexagonal a perdu ses complexes

LES NÉGRESSES VERTES. La Cigale, 120, boulevard de Rochechouart, Paris 18e (Mº Pigalle). Les 8, 9 et 10, 20 heures. Tél. : 42-23-15-15. 120 F. En tournée française du 20 mars au 1er avril.

Helno, de son vrai nom Noël Rota, le chanteur et parolier des Négresses vertes, est mort dans la nuit du 21 au 22 janvier 1993. Symbole de la fin d'une époque, son départ a semblé affecter plus que son groupe. Comme si, soudain, toute une génération s'était mise à boiter. Certains cycles, bien sûr, sont inéluctables. Celui-ci reproduit un des schémas classiques de l'histoire des courants musicaux modernes.

D'abord vient l'explosion originelle d'un mouvement rock alternatif né en France dans la seconde moitié des années 80, en réaction à l'immobilisme ambiant. Une effervescence créatrice anarchique, inspirée par la philosophie punk *(« do it yourself »)*, l'émergence de nouveaux talents – Bérurier Noir, Ludwig Von 88, les Garçons bouchers, les Thugs, Mano Negra, Nuclear Device, OTH, Chihuahua, les Négresses vertes, VRP, les Wampas, les Satellites, Washington Dead Cats – moins fédérés par un style que par une attitude enfin décomplexée par rapport au modèle anglo-saxon. Puis vient l'heure de la sélection naturelle, la fin de l'utopie et la récupération par l'industrie phonographique. Enfin l'accès, pour certains, au statut de vedette. Pour beaucoup d'autres, la désillusion.

Des structures indépendantes qui avaient présidé à cette éclosion, il ne reste presque rien. La disparition des petits distributeurs (New Rose, Danceteria) aura été fatale à beaucoup de marques de disques. Avec Bondage (label originel de Bérurier Noir et des Satellites, ayant changé maintes fois de propriétaire), Boucherie Productions est un des seuls indépendants à avoir persévérer. Créée fin 86 par François Hadji-Lazaro, la marque a produit les groupes du médiatique « Gros François » – Pigalle, les Garçons bouchers – et signé de nombreux artistes (du rock orthodoxe des Roadrunners au reggae sénégalais de Niominka Bi), en flirtant alternativement avec le succès et le dépôt de bilan.

En 1994, les choses ont failli basculer tragiquement. La liquidation de leur distributeur, Fnac Music, fut à deux doigts de leur être fatale, tout comme la méningite qui frappa, en novembre 1994, leur imposante figure emblématique. Trois semaines d'hôpital remirent François sur pied, et un distributeur belge, PIAS (Play it Again Sam), vient de permettre à Boucherie de relancer la machine. Un nouvel album des Garçons bouchers, *Ecoute petit frère*, sortira le 6 mars. Les mois à venir devraient s'annoncer plus cléments.

Les Garçons bouchers font figure de rescapés. Tous les membres de cette mouvance n'auront pas survécu au début des années 90. 1994 a vu se séparer plusieurs groupes importants. Les Satellites avaient marqué la fin des années 80 par leur version extravagante et colorée d'influences rhythm'n'blues mâtinées de chansons françaises. Chez Sony depuis 1990, le groupe – à l'instar des Wampas récupérés fin 1991 par RCA – n'était jamais parvenu à dépasser de beaucoup les scores de ses disques antérieurs parus chez Bondage.

La frustration fut-elle à l'origine de leur décision d'arrêter là ? Rencontré dans un local de répétition de l'Hôpital Ephémère, où il prépare son premier album solo, *Polo*, leur ancien leader, ne semble pas ressentir d'amertume. *« La recherche du succès ne nous a jamais traumatisés. J'ai l'impression d'avoir réussi quelques bonnes chansons, d'avoir vécu la vie dont nous rêvions. Mais deux parties du groupe avaient des projets artistiques trop différents. Nous nous sommes séparés bons amis. »*

Plus douloureuse fut la désagrégation de Mano Negra. Au point que les protagonistes refusent encore d'en parler. Dès ses débuts, le groupe de Manu Chao s'était imposé grâce à une incroyable puissance scénique, générée par une fusion festive de rythmes rock et latino libérés avec une énergie transcendante. Passé en 1989 de Boucherie à Virgin France, Mano Negra avait toujours essayé de concilier une indépendance préservée et les impératifs du succès commercial, en créant entre autres sa propre structure de management, Patchanka, dirigée par Santi, batteur ayant le sens des affaires.

Autant que des différences d'ordre artistique, la séparation fut probablement due à cette friction devenue problématique entre des désirs de gavroche planétaire et des soucis de rentabilité. En passant plus de temps en Amérique du Sud qu'en France, en refusant de tourner, en enregistrant un dernier album, *Casa Babylon*, sans concession à la langue de Brassens, Manu rendait difficile la viabilité de l'entreprise Mano. Parti vivre à Madrid depuis plusieurs mois, le leader-guitariste a formé un nouveau groupe comprenant plusieurs membres de son ancienne formation. Officieusement baptisé Radio Bemba, ils ont pu mesurer au cours de concerts surprises, la popularité intacte de la Mano dans les cœurs espagnols (*Casa Babylon* est là-bas disque de platine alors qu'il n'est pas encore disque d'or en France). Au point que Manu Chao – qui vient de signer un contrat sous son nom chez Virgin France – ne semble pas décidé à revenir à Paris avant d'avoir enregistré le premier album de son nouveau groupe.

On ne s'attendait pas, en revanche, que les Négresses vertes résistent à l'épreuve que le sort leur infligea une nuit d'hiver 1993. Parolier d'exception, titi gouailleur et frénétique, Helno avait façonné un univers où l'humour noir et les turbulences anarchiques côtoyaient une poésie folle et douce. Privé de celui qui semblait le mieux les incarner, l'avenir des Négresses paraissait très incertain. Au printemps dernier, réduits à un noyau dur de cinq musiciens – Matias Canavese, Paulus, Michel Ochowiak, Stéfane et Iza Mellino –, ils relevaient courageusement le défi et enregistraient leur troisième album dans l'Hôtel du Parc de Salies-de-Béarn. Paru en septembre, *Zig-Zague* fait maintenant l'objet d'une tournée qui les mènera, comme avant, aux quatre coins du monde.

En studio comme sur scène, comment le groupe a-t-il compensé le poids d'une telle absence ? Stéfane Mellino, chanteur-guitariste de belle allure hispanique, décrit l'évolution d'un groupe qui a retrouvé une unité. *« Nous avons redistribué les rôles. Chacun a appris à se mettre un peu plus en avant. Sur scène nous étions onze, à présent nous sommes neuf. Il y a plusieurs nouveaux qui faisaient tous déjà partie de la famille. C'est Paulus qui chante à présent les chansons d'Helno. Sans chercher à l'imiter, mais parce qu'ils partageaient une culture similaire. De toute façon, Helno est tellement inégalable qu'on cherche souvent à prendre le contre-pied des effets qu'il aurait pu trouver. La compétition entre nous est minime. Chacun cherche plutôt à créer quelque chose qui va pouvoir appartenir aux autres. Nous nous fondons dans le moule Négresses. »*

Malheureusement *Zig-Zague* donne souvent l'impression que le groupe se laisse piéger par les clichés, par des couleurs de fête trop ostentatoires pour ne pas être factices. Les mots ont aussi perdu beaucoup de leur magie. Mais Mellino dément que l'euphorie ait été artificielle. *« Nous ne pensions pas que ce disque allait être festif. Il l'est devenu naturellement. Nous avons retrouvé les ambiances de l'enregistrement de* Mlah, *notre premier album. Cette espèce d'insouciance créatrice. Loin de la pression que nous ressentions au moment de* Famille nombreuse. *Coupés du monde dans ce grand hôtel tout en bois, nous nous sommes beaucoup amusés. Aujourd'hui, nous sortons peu, les Négresses sont notre boîte de nuit. Certains aiment ce disque mais regrettent, bien sûr, la gouaille déjantée d'Helno. Je les comprends ; elle me manque aussi. Mais plus encore que le chanteur, c'est le mec qui me manque, sa gentillesse, son incroyable sens de la repartie. »*

La scène reste la meilleure chance des Négresses vertes pour convaincre les sceptiques, mais il sera difficile d'en chasser tous les fantômes. En perdant Helno, la scène rock française a perdu un de ses rares auteurs. La fin de règne des anciennes vedettes du rock alternatif laisse un goût d'inachevé, mais on aurait tort d'oublier que l'héritage est important. En s'émancipant de l'influence anglo-saxonne, en célébrant la richesse de traditions populaires autant que les vertus métissées d'une France multiculturelle, ils ont dégagé de nouveaux horizons. La séparation de ces groupes n'hypothèque en rien l'avenir des fortes personnalités qui les formaient. Riches de leurs expériences et d'un incontestable savoir-faire, ils composeront aussi les musiques de demain.

Stéphane Davet



NICOLAS GUILBERT

Les bonnes idées du Gros François

Si les difficultés de distribution l'ont souvent mis en péril, Boucherie Productions, la marque de disque dirigée par François Hadji-Lazaro et Luc Natali, est toujours riche d'idées. Pionnier des collaborations étroites avec les disquaires, militant du disque à 100 francs, développant aujourd'hui ses ventes par correspondance, Boucherie étoffe aussi son catalogue en créant des nouvelles collections, preuve de la variété des goûts de ses animateurs.

On trouvera ainsi en plus des références Boucherie (Garçons bouchers, Roadrunners, Pigalle), une étiquette Chantons sous la Truie accueillant des artistes héritiers des traditions de la chanson française – Gabriel Yacoub, Clarika –, Abatrash voué au rock le plus bruitiste – les groupes hardcore Hoax et Witches – et Acousteack, dédié aux versions modernes de musiques folk, premières amours du *« Gros François »*. C'est en constatant que la presse spécialisée avait tendance à cataloguer sous le label « alternatif » toute sa production que l'équipe a pensé à cette astuce de marketing pour marquer sa diversité et sa vitalité.

Les ventes de leurs albums

● **Les Négresses Vertes.** *Mlah* (1988) : 270 000 exemplaires en France, 250 000 à l'étranger, *Famille nombreuse* (1991) : 226 000 en France, 160 000 à l'étranger, *Zig-Zague* (1994) : 74 000 en France, 50 000 à l'étranger.
● **Mano Negra.** *Patchanka* (1988) : 250 000 en France, 50 000 à l'étranger, *Puta's Fever* (1989) : 430 000 en France, 200 000 à l'étranger, *King of Bongo* (1991) : 220 000 en France, 140 000 à l'étranger, *In the Hell of Patchinko-Live* (1992) : 110 000 en France, 40 000 à l'étranger, *Casa Babylon* (1994) : 80 000 en France, 160 000 à l'étranger.
● **Les Satellites.** *Du grouve et des souris* (1988), *Riches et célèbres* (1989), *Pied orange* (1990), *4* (1993) : tous vendus aux alentours de 30 000 exemplaires.
● **Les Garçons bouchers.** Sept albums dont *Vacarmélite la nonne bruyante*, *On a mal vieilli*, *La Saga* : vendus chacun entre 25 000 et 30 000 exemplaires.
● **Pigalle.** Quatre albums, dont *Regards affligés* (1990) : 85 000. *Rire et pleurer* (1993) : 30 000.
● **Les Wampas.** Trois albums dont *Simple et tendre* (1993) : 17 000.
Chiffres fournis par les maisons de disques.

Bibi la truie, l'égale des comédiens

A Montluçon, Olivier Perrier présente un spectacle pour acteurs, bestiaux et musiciens

LA VALSE DES GOUNELLES, d'Olivier Perrier. Mise en scène de l'auteur. Par Abadallah Badis, André Guerrit, Dominique Héraudet, Simone Le Gourrierec, Bibi la truie... THÉATRE DES ILETS, espace Boris-Vian, rue du Docteur-Saucheroux, 03100 Montluçon. Tél. : 70-03-86-18. Le jeudi 9, le vendredi 10 et le samedi 11 février, à 20 h 30. 70 F et 90F.

La grâce a ses caprices. Olivier Perrier en est la victime. En 1991, ce comédien remarquable mettait en scène un spectacle magnifique, *Des siècles de paix*. Il y avait sur le plateau des hommes et des femmes qui n'avaient jamais joué, mais venaient tous de la terre. Il y avait aussi une impassible jument de trait portant le doux nom d'Hirondelle et Bibi, une truie plutôt cabotine. Ensemble, ils racontaient l'histoire du temps des guerres, dans le Bourbonnais, de 1870 à 1960. Les hommes au front, les femmes à la ferme, les colis pliés sur la table de la cuisine, les vieux qui se rendent utiles, le retour silencieux des éclopés, la vie chaque jour recommencée. Dans ce spectacle, Olivier Perrier avait mis ce qui l'habite et qui l'obsède : cette campagne de l'Allier où il a grandi, et où il est revenu vivre, il y a une dizaine d'années. C'est là que, quand il ne joue pas avec les grands metteurs en scène, comme Matthias Langhoff ou Jacques Lassalle, il prépare ses propres spectacles.

Olivier Perrier a inventé un genre, le « tournicotis » – ou la ronde sur la scène d'acteurs, bestiaux et musiciens. Le premier, créé en 1976, s'appelait *Les Mémoires d'un bouhoumme*. On y voyait une vache et un cheval de trait, à égalité avec des comédiens. Puis il y eut, au fil des créations, un bélier, des cochons chinois, des brebis et la truie Bibi, qui est devenue la mascotte d'Olivier Perrier. Bibi est dans *La Valse des gounelles*, avec les comédiens des *Siècles de paix*. Un spectacle en trois temps, – 1920, 1720 et 1320 – pour faire danser les verbes naître, mourir et manger. On y voit donc, sous le parrainage des jupons (les gounelles), la mort se dresser, blanche figure qui vient chercher les hommes au café, la vie se faufiler entre la douleur et la jouissance, et la nourriture exulter, avec un boudin que les femmes préparent devant les spectacteurs. Ce pourrait être beau, ça l'est parfois, quand une main caresse le dos nu d'une jeune fille morte, avec la douceur de ceux qui n'ont pas peur, ou quand Bibi vient tranquillement lécher les pieds de la même jeune fille, comme pour lui dire au revoir.

En revanche, le temps semble long à voir les naissances s'époumoner, et le boudin se fabriquer. Olivier Perrier bute alors sur ce qui pourrait devenir un danger : la reconstitution ethnographique. Les comédiens qui étaient si justes et gracieux dans *Des siècles de paix* perdent ici en émotion ce qu'ils gagnent en professionnalisme. Serait-ce que le théâtre se venge, comme une vieille superstition du Bourbonnais maltraitée ?

Brigitte Salino

Deux Américains en Catalogne

« Barcelona », de Whit Stillman, invite à un voyage dans un exil qui n'est pas seulement géographique

Le deuxième film du cinéaste new-yorkais installé en Europe joue de l'allusion et de la demi-teinte pour mettre en évidence l'étrangeté de modes de vie moins conciliables que ne le prétendent les chantres de la mondialisation. Cette mondialisation dont le nom de cinéma serait « hollywoodisation » et à laquelle se refuse cet Américain en exil. En demi-teinte, ainsi se présente cette semaine cinématographique, qu'aucun événement artistique ou commercial ne semble devoir tirer de sa torpeur : comédie à la française, film d'horreur et docudrama high-tech venus des Etats-Unis, parabole russe et grinçante. Heureusement, les reprises offrent des retrouvailles avec deux chefs-d'œuvre.

BARCELONA, film américain de Whit Stillman. Avec Taylor Nichols, Chris Eigeman, Tushka Bergen, Mira Sorvino. (1 h 43.)

Whit Stillman est un cinéaste singulier. Dans *Metropolitan*, son premier film (1989), il décrivait le monde décalé des jeunes gens de la haute bourgeoisie new-yorkaise, détaillant leurs exquises bonnes manières et la vacuité de leur existence avec un sourire en coin, mais sans ironie excessive. Il s'intéresse cette fois-ci à deux jeunes cousins américains, l'un représentant en Espagne d'une compagnie de Chicago, l'autre marin de la Navy, *« dans la dernière décennie de la guerre froide »*, sans renoncer ni à ses partis pris de froideur et d'humour ni à son style délibérément suranné.

Les images sont lissés comme celles d'un film touristique et nappées de musiques sirupeuses. Lisses également comme le menton de personnages déterminés à ne pas se tromper sur la meilleure façon de se raser et qui se font fort de transmettre à ce propos les meilleurs conseils techniques aux fils qu'ils ne manqueront pas d'avoir un jour. Pour eux comme pour les gandins de *Metropolitan*, le monde ne changera jamais et ils passeront de soirées en *parties*, d'une jolie fille à une moins belle (la comparaison des mérites respectifs les occupe grandement). Mais ces deux dignes représentants de l'*establishment*, prosélytes des hamburgers américains (les seuls, les vrais) et qui jugent le personnage de Dustin Hoffman dans *Le Lauréat « débile et négatif »*, ne comprennent rien au pays dans lequel ils ont été transplantés et dont, à l'évidence, certains voudraient les voir partir. En témoignent les slogans hostiles qui fleurissent sur les murs de Barcelone et, avec davantage d'éloquence encore, les attentats terroristes qui secouent la ville.

Il n'est pas certain que la personnalité de Ted et Fred, les cousins rivaux et cependant jumeaux, justifie que l'on s'intéresse à eux a priori. Chez Whit Stillman, tout réside dans l'art et la manière de montrer les gens et les choses. Il connaît bien Barcelone, où il vit depuis plusieurs années, et sa formation de journaliste-écrivain lui permet de croquer une série de jolis portraits, désinvoltes et pleins d'esprit. Mais cette désinvolture se retourne contre le film, lui faisant courir le risque de passer pour aussi transparent que des personnages qui perdent peu à peu leur densité, à mesure que l'intrigue se complique et se délite. Le cinéaste se trouve ainsi comme pris au piège de son propre dispositif et, à force de s'interroger sur la meilleure méthode de rasage, ne sait plus sous quel angle envisager Ted et Fred. La technique du contre-poil aurait peut-être été plus appropriée.

Pascal Mérigeau

Au grand bazar du train fantôme

L'ANTRE DE LA FOLIE, film américain de John Carpenter. Avec Sam Neill, Julie Carmen, Jurgen Prochnow, Charlton Heston. 1 h 35.

Bouclé sans ménagement dans un asile, John Trent est manifestement cinglé. Le film décrit le chemin qui a mené ce solide enquêteur travaillant pour une compagnie d'assurances à balbutier de terreur et à couvrir de croix protectrices sa cellule capitonnée et son corps tremblant.

Un écrivain de best-sellers d'épouvante est responsable de son anéantissement psychique, qui prélude à la destruction de la planète tout entière, comme il se doit. Sommé par l'éditeur de retrouver l'auteur mystérieusement disparu, Trent emprunte la bonne vieille déchirure du continuum espace-temps pour se retrouver dans un village de Nouvelle-Angleterre que *n'aurait pas renié le regretté* Lovecraft. Ce village, où tout correspond aux inventions de l'écrivain disparu (enfants meurtriers en voie de décomposition, basilique vouée aux messes noires, morts-vivants animés de velléités homicides, tueurs fous à tous les coins de rue...), abrite également des monstres gluants et tentaculaires venus de la nuit des temps, qui piaffent d'envahir la Terre pour y répandre la destruction et la désolation.

Trent refuse mordicus de croire à ce bazar, suppute la manipulation et l'arnaque publicitaire face aux plus inexplicables phénomènes. Malgré lui, il ramènera en ce bas monde le sésame qui ouvre la porte de l'apocalypse : le nouveau bouquin de l'auteur maléfique, qu'attendent les lecteurs fanatiques en se livrant à quelques massacres apéritifs. Pour ceux qui ne lisent pas, l'adaptation cinématographique est déjà prévue, qui achèvera de polluer les esprits et de laisser le champ libre aux forces du mal.

L'Antre de la folie prétend à la fois fournir aux amateurs de films d'horreur leur content d'émotions fortes, et délivrer une réflexion sur la disparition des frontières entre réalité et fiction, avec le personnage de Trent dans le rôle du sceptique balayé par les terreurs de la « déréalisation » du monde. Le message n'est pas sans intérêt, il est asséné avec un simplisme qui en dévalue vite la portée. D'autant que John Carpenter, talentueux vétéran du film d'épouvante (*Le Monde* du 1er février), semble avoir du mal à prendre encore au sérieux cette quincaillerie de train fantôme. Sans égard pour le premier degré requis par les exercices du genre, il ne cesse d'adresser des clins d'œil, de multiplier les citations, de glisser des gags – souvent fort distrayants. Mais, à jouer ainsi sur plusieurs tableaux, son film, s'il porte fréquemment à sourire, ne fait pas souvent peur, et ne porte guère à réfléchir.

Jean-Michel Frodon

Deux grandes reprises

John Wayne et Orson Welles



LA PRISONNIÈRE DU DÉSERT, film américain de John Ford (1956). Avec John Wayne, Jeffrey Hunter, Vera Miles, Ward Bond, Natalie Wood (1 h 59.)

Lorsque le film se termine et que la porte se ferme sur le désert de Monument Valley, plusieurs années se sont écoulées. Celles qu'Ethan Edwards (John Wayne) a consacrées à une quête de plus en plus désespérée et absurde : retrouver sa petite nièce Debbie (Natalie Wood), enlevée par les Indiens qui ont massacré sa famille. *« C'est l'histoire d'un homme seul*, a expliqué John Ford. *C'est un homme qui revient de la guerre de Sécession, est probablement allé au Mexique, est devenu un bandit, a sans doute combattu pour Juarez ou Maximilien, presque certainement pour Maximilien à cause de la médaille. C'est un homme seul, incapable de devenir partie intégrante d'une famille. »*

De cette histoire le cinéaste a fait l'odyssée d'une vengeance qui se vide peu à peu de sa signification, la tragédie d'une solitude qui ne dit jamais son nom, d'un enfermement au cœur des espaces infinis. *La Prisonnière du désert* n'est pas seulement un chef-d'œuvre du western, c'est un des plus grands films de l'histoire du cinéma.

VÉRITÉS ET MENSONGES, film franco-germano-iranien d'Orson Welles (1971). Avec Orson Welles, Oja Kadar, Elmyr de Hory, Joseph Cotten, François Reichenbach (1 h 30).

Au cinéma, rien n'est jamais plus faux que quand tout a l'air vrai. Le génial faussaire qu'était Orson Welles ne s'est pas contenté de l'affirmer, il l'a prouvé. Notamment avec ce film qui ne ressemble à aucun autre et dans lequel il médite et disserte sur l'artifice, l'illusion et l'art, pistant un vrai faussaire (Elmyr de Hory) et le journaliste qui s'est intéressé à lui, traquant le milliardaire Howard Hugues et celui qui voulait devenir son biographe, discourant devant la cathédrale de Chartres sur la fin des civilisations, jouant au prestidigitateur pour émerveiller les enfants. Le tout sans jamais trahir son orgueilleuse modestie et en mettant sur la table toutes les cartes qu'il s'ingénie à brouiller, pour placer le spectateur en état d'hypnose jubilatoire. *P. M.*

TOUS LES FILMS NOUVEAUX

GAZON MAUDIT

Film français de Josiane Balasko. Avec Victoria Abril, Josiane Balasko, Alain Chabat, Ticky Holgado. 1 h 45. Elle a le cheveu court, la mise masculine, le tempérament bricoleur et le cigarillo agressif : Marijo (Josiane Balasko) préfère les femmes aux hommes, particularité que le titre du film et le battage médiatico-publicitaire qui accompagne la sortie ne se font pas faute de souligner. Aucune surprise, donc, mais une volonté bien marquée de la réalisatrice et interprète de s'amuser avec les clichés. Laurent (Alain Chabat) n'est guère mieux loti : séducteur de comptoir, amant pressé, mari menteur, ami égocentrique et colérique, il ne mérite certes pas d'être l'époux et le père des enfants de la belle, sensible et discrète Loli (Victoria Abril). Que celle-ci se lasse de son bonhomme au point de se déclarer bientôt conquise par le charme de Marijo est également dans l'ordre des choses, du moins tel que la réalisatrice a choisi de l'établir.

Mais, si *Gazon maudit* est bien une comédie, qui décline toutes les plaisanteries attendues sur le thème de l'homosexualité au féminin, en ne craignant pas de déclencher quelques-uns de ces rires bien gras qui donnent tout leur éclat aux fins de banquet, il veut également donner à réfléchir. Il apparaît donc très vite qu'un cœur bat sous la salopette de Marijo. Révélation sur laquelle il convient de s'attarder, car ce cœur est non seulement un cœur d'or (vous voyez bien qu'elles ne sont pas méchantes, les homos), mais un cœur de mère. On mesure alors l'étendue de son désarroi, auquel la scénariste et réalisatrice, bonne fille, s'applique à remédier à la hussarde. Pour faire bonne mesure, le mari macho se trouvera pris, lui aussi, au piège d'une de ces attirances qu'il qualifiait volontiers de répugnantes.

Le film s'achète ainsi une morale à bon compte : le responsable de ce retournement n'est pas le copain et associé de Laurent (Ticky Holgado, qui seul parvient à donner un peu d'existence à son personnage), mais le beau Miguel Bosé, convoqué pour l'occasion. Si Josiane Balasko a voulu créer un effet de symétrie entre les deux époux, c'est raté. *P. M.*

BARCELONA

Film américain de Whit Stillman

Lire critique ci-contre

RIABA MA POULE

Film russe d'Andreï Kontchalovski. Avec Inna Tchourikova, Guennadi Legoritchev, Alexandre Sourine, Guennadi Nazarov. 1 h 57. Gesticulante, enlaidie, vitupérante, Inna Tchourikova s'en revient du marché, à pied à travers la campagne. Elle est Assia, ce qu'elle dit fait écho à ce que son apparence signifie pour qui connaît la filmographie de Kontchalovski : Assia, c'était il y a vingt-huit ans l'héroïne du *Bonheur d'Assia*, hymne païen et kolkhozien aux paysans russes, version virgilienne du réalisme socialiste. Un mensonge, mais qui ne manquait ni de grâce ni de souffle. Assia est aujourd'hui vieille et moche, comme le sont devenues les illusions alimentées par le « socialisme réel » de jadis. Pestant contre le cours nouveau de l'ère eltsinienne entre deux rasades d'une vodka de sa fabrication, Assia regrette sans fin l'époque du Petit Père des peuples. Plus que d'une stalinienne convaincue, c'est de la moujik éternelle que Kontchalovski brosse ici un portrait vachard et attendri. Entrepreneurs privés et gangsters contemporains n'y représentent que les nouvelles apparences de très anciennes figures. Pour son premier film russe après un long détour décevant par les productions américaines, l'auteur du *Premier Maître* et de *Sibériade* retrouve la verve de ses débuts, qu'il avait égarée dans le *Bayou* de Floride et autres *Tango et Cash* avec Sylvester Stallone. Il en profite pour trousser une fable cruelle où se mêlent réalisme et fantasmagorie, dénonciation du nouveau cynisme et ironie sur la nature humaine.

Pourtant, au fil des séquences se dessine un point de vue pour le moins discutable sur ce petit monde que Kontchalovski croque avec verdeur, et qu'il anime de faux contes de fées et de trucages. Le film développe une idée de la Russie telle qu'en ses multiples mutations jamais l'Histoire ne la change, un pays où l'harmonie régnerait si chacun acceptait de rester à la place où Dieu et le tsar – et leurs avatars du comité central ou de la Bourse – l'ont mis. Que semblable message soit délivré par un fils prodigue de l'aristocratie, qui fut toujours du côté du pouvoir quelque forme qu'il prenne au Kremlin, ne contribue pas à donner envie de caqueter à l'unisson de *Riaba ma poule*. *J.-M. F.*

L'ANTRE DE LA FOLIE

Film américain de John Carpenter

Lire critique ci-contre

HARCÈLEMENT

Film américain de Barry Levinson. Avec Michael Douglas, Demi Moore, Donald Sutherland. 2 h 08. Un cadre brillant est accusé de harcèlement sexuel par sa patronne parce qu'il a, en réalité, refusé ses avances appuyées. Il parviendra à retourner la situation, manifestant au passage à la fois sa résistance aux appels de la chair et sa compétence professionnelle. Tout cela grâce à quelques ficelles dont un scénariste un peu scrupuleux devrait avoir honte, telles que la découverte d'un témoin-miracle à la dernière minute. Et il faut un estomac solide pour digérer un film qui cumule phobie du désir féminin et hymne à l'entreprise. La scène-pivot, celle où Michael Douglas échappe au viol et sauve sa vertu, est typique du puritanisme qui règne à Hollywood. Elle est filmée comme une scène de meurtre dans un film d'horreur.

On trouve dans *Harcèlement* plusieurs genres à la mode du cinéma américain actuel : le « docudrame », le thriller technologique, le film à procès et un soupçon d'érotisme plus que soft. Le docudrame (transformation d'un fait de société en fiction) concerne ici la multiplication des procès pour harcèlement sexuel. Le thriller technologique prend sa source chez le romancier-scénariste Michael Crichton, expert en intrigues fondées sur des postulats scientifiques habilement utilisés, comme dans *Jurassic Park*. Située dans le monde des industries électroniques de pointe, l'histoire de *Harcèlement* permet des scènes-chocs telles que la poursuite au sein d'un espace virtuel, dispositif dont on aurait pu faire l'économie tant l'enjeu du film se situe ailleurs. Le seul moment vraiment émouvant est celui où Demi Moore, démasquée, revendique ouvertement une sexualité agressive. A ce moment le spectateur est avec elle, contre le film. *J.-F. R.*

LES ENTRÉES A PARIS

■ **Semaine décevante**, avec 774 278 spectateurs dans la capitale et sa proche banlieue, soit un nouveau recul de 15 % par rapport à la semaine correspondante de 1994, et l'érosion rapide de l'avantage acquis en tout début d'année. Le rapport de forces entre cinémas français et américain traduit un inquiétant déséquilibre. Et le nombre de films à l'affiche se réduit lui aussi : 97 titres en exclusivité, contre 108 il y a un an, du fait de l'occupation intensive des écrans par quelques « gros porteurs ».

■ **Le match au sommet de la semaine**, qui opposait *Elisa* à *Stargate*, se traduit par la victoire aux points des effets spéciaux hollywoodiens (211 956 entrées dans 46 salles) face au mélodrame français (146 363 entrées dans 41 salles), malgré l'intense campagne promotionnelle autour de Vanessa Paradis. Parmi les autres nouveautés, c'est encore un film américain qui s'adjuge la troisième place, *La Rivière sauvage*, à 48 919 dans 30 salles. Il faut toutefois noter les honorables débuts, à beaucoup plus modeste échelle, de *Pigalle* (8 565 spectateurs devant ses 5 écrans) et de *La Cassette* à 2 382 dans seulement 2 salles.

■ **Un peloton compact suit** les deux champions de la semaine, avec des résultats entre 40 000 et 50 000. Outre les aventures nautiques de Meryl Streep, on y trouve les deux triomphateurs de ce début d'année, *Un Indien dans la ville* à 51 114 en huitième semaine et dans 41 salles, soit 856 557 au total, et *Coups de feu sur Broadway* à 45 349 en quatrième semaine mais avec seulement 25 écrans (total : 328 459). Avec 46 859 entrées, *Junior* accouche, lui, d'un échec, puisque le film perd ainsi près de la moitié de son public dès sa deuxième semaine, malgré ses 41 salles.

■ **Coup de chapeau**, enfin, au succès d'*Au travers des oliviers* qui réussit la performance de conserver son nombre de spectateurs en deuxième semaine : 13 817 dans sa petite combinaison de 6 salles, soit 26 525 en quinze jours. *J.-M. F.*

★ Source des chiffres : *Le Film français*.

Abenour Djellouli, architecte algérien

« L'urbanisme vit en Algérie sous le règne de l'arbitraire »

L'architecte algérien Abenour Djellouli, quarante-trois ans, a étudié à Paris, dans les années 70, à l'Ecole nationale supérieure des beaux arts, avant de travailler, en France, dans plusieurs agences d'architectes. Il est retourné en Algérie au début des années 80, où il exerce sa profession dans un cabinet privé. Il explique ici comment l'absence de politique d'urbanisme, l'anarchie dans la construction, la dégradation des cités à la périphérie des villes et la surpopulation sont en partie responsables du chaos dans lequel est plongé le pays. Dans un pays où le déficit en logements est estimé à plus de deux millions en zone urbaine, les plans de construction des grandes villes, sans schéma directeur, ne sont que faiblement réalisés. Abenour Djellouli revendique aussi l'héritage de Jean Pouillon, dont les réalisations des années 50 restent dans un état satisfaisant malgré leur surpeuplement.

« Pourquoi avez-vous décidé de rentrer en Algérie, au début des années 80 ?

– A l'indépendance, en 1962, il y avait deux architectes pour tout le pays. C'était donc un métier nouveau. Je voulais travailler sur l'aménagement de la ville, réfléchir à la notion d'habitat spécifique... Car nous sommes encore confrontés à la première génération d'Algériens qui construisent seuls, dans *leur coin, pour obtenir leur* propre logement. Les années 80 ont été une période de construction très active, un vrai moment d'espoir. Aujourd'hui, je suis plus réservé. La relance du logement est sans doute venue trop tard, elle a coïncidé avec la crise économique, l'explosion démographique, l'exclusion sociale à la périphérie d'Alger. D'où la violence actuelle.

– Les architectes ont-ils leur part de responsabilité ?

– On construisait beaucoup, mais il y avait peu de place pour l'architecte. Notre profession a toujours été inconfortable, surtout pour ceux, comme moi, qui exercent dans des cabinets privés. La commande de logements est monopolisée par les entreprises publiques qui possèdent leurs propres bureaux d'études et qui emploient la grande majorité des architectes. Un architecte libéral travaille par accident. J'ai gagné des concours de logements avant d'être dessaisi. L'Etat passe commande, mais c'est l'entreprise qui maîtrise le projet et l'adapte à sa façon. Ce qui explique la pauvreté de l'habitat, surtout depuis 1986 avec l'arrivée de la crise. Très peu de projets se réalisent. Alger et les grandes villes algériennes vivent sans schéma directeur d'urbanisme. C'est le règne de l'arbitraire. Ceux qui décident n'ont toujours pas compris que l'architecture n'est ni innocente ni figée mais vitale.

– L'Algérie a longtemps connu une distinction entre zones urbaine et rurale.

– Cette distinction est terminée. Je dirais que la ruralité est dans la cité. Cela tient à l'exode rural mais aussi à la masse des ruraux en transit dans la ville. Pour des raisons d'emploi, les hommes sont là, alors que les familles sont restées dans leur village d'origine. Une bonne partie de la population urbaine n'a donc pas l'habitude de la ville. Inversement, l'habitat rural traditionnel a été bouleversé par la vague d'autoconstruction des années 80. En Kabylie, la plupart des sites ont été massacrés par l'explosion de la construction de logements payés par l'argent des immigrés. Nombre de municipalités ont également *financé des logements* implantés de manière anarchique dans leur périphérie. A Alger, ce désordre a même gagné les quartiers diplomatiques et bourgeois, comme El Biar et Hydra, où se trouvent maintenant des poches de bidonvilles.

– Le déficit en logements est-il important ?

– C'est le premier problème de l'Algérie. On estime ce déficit à plus de deux millions en zone urbaine. Le taux d'occupation est de sept personnes par logement. La natalité a été fortement encouragée en Algérie jusqu'à la fin de l'ère Boumediene, au cours d'une période où la construction de logements était pratiquement gelée. Ce problème était donc prévisible. Chaque année, un plan de construction est annoncé. Les chiffres avancés tournent autour de 60 000 logements par an. 20 000 *seulement sont livrés.*

– Pourquoi ne pas construire davantage ?

– Les entreprises de bâtiment sont parmi les plus désorganisées de l'économie algérienne. La main-d'oeuvre s'est énormément déqualifiée depuis l'indépendance, l'approvisionnement en matériaux de construction est aléatoire. Gérer un chantier devient insurmontable. En 1982, la France et l'Algérie ont bien signé un accord portant sur la réalisation de plusieurs dizaines de milliers de logements en dehors d'Alger. Les grandes entreprises françaises sont venues – Dumez, Bouygues, SAE. Certaines ont formé une main-d'œuvre locale, *des bergers sont ainsi devenus ma*çons. C'était bien, mais aucun cadre algérien n'a été formé.

– Ne peut-on pas intensifier l'architecture traditionnelle ?

– Il n'existe pas de construction traditionnelle nationale en Algérie. Certaines régions ont développé une architecture originale, comme les maisons de Kabylie, les *ksour*, ces villages fortifiés du Sud, les villes du Mzab comme Ghardaïa. A Alger, c'est la Casbah ou bien les maisons qui existent encore dans les plus anciens quartiers : Bouzareah, El Biar, Birkhadem...

En fait, l'Algérie ne souffre pas de la disparition d'une tradition, mais plutôt de l'appauvrissement des méthodes de construction. Construire des logements pour les Algériens, ce n'est pas refaire la Casbah. C'est inverser la politique actuelle : cela ne doit plus être aux individus de s'adapter au logement, mais le contraire. Cette approche n'a été esquissée que dans les années 50, quand l'architecte Pouillon, sollicité par le maire d'Alger, Jacques Chevallier, a dirigé la construction de plusieurs cités de logements sociaux : Climat de France, Diar Saada, Diar Mahçoul. Certains matériaux sont venus de France mais la réalisation a été confiée à la main-d'oeuvre locale qui était à l'époque aussi qualifiée qu'en Europe. J'ai travaillé, dans les années 80, avec des maçons, des plâtriers formés par Pouillon. Ce dernier avait réussi à concevoir pour un coût modéré des logements adaptés aux habitants : faire la cuisine, prendre le repas, dormir... La preuve marquante de cette réussite est que l'état de ces cités reste satisfaisant malgré leur surpeuplement.

– Quel rôle joue le développement anarchique des villes dans la violence actuelle ?

– La violence est un phénomène récent. Jusqu'en 1991, je n'hésitais pas à circuler dans les cités les plus déshéritées autour d'Alger, à Baraki ou Badjarah. Mais ces cités, construites au début des années 60, sont situées à proximité des lieux d'exclusion. A Alger, elles entourent la zone d'El-Harrach où s'est construit, dans les années 30, le premier bidonville. Autour d'El Harrach ont été construits Baraki, *Oued Ouchaeigh*, *Levelley*, *Badjarah*, la Glacière, quartiers où la population a fait preuve d'une patience infinie : chômage, absence de tout espoir pour la génération des vingt ans, délinquance, répression policière... D'où l'émergence des islamistes sur la scène politique. Ces derniers ont parcouru les cités pendant les élections municipales et législatives et ont recruté des terroristes.

Quant à Alger même, récemment encore, elle n'était pas touchée par la violence. Il existe bien des quartiers difficiles, comme Belcourt ou Bab El Oued, mais le problème est différent. Prenons la Casbah, qui apparaît comme un des refuges privilégiés des intégristes, voire des groupes armés. C'était, jusqu'au début du vingtième siècle, le quartier des vieilles familles d'Alger. Ces dernières ont préféré ensuite s'installer dans des *villas situées dans leurs quartiers* d'été (El Biar, Bouzareah). Les maisons ont été louées par pièces ou groupes de pièces, pour la plupart à des Kabyles. A l'indépendance, la Casbah est devenue le refuge des déshérités et des squatters. L'art d'habiter a ainsi disparu d'un quartier transformé en lieu d'exclusion en plein Alger. »

Propos recueillis par Frédéric Edelmann

■ **ARTS : soixante-quatorze toiles « saisies »** à Berlin en 1945 par l'armée rouge seront exposées à Saint-Pétersbourg à partir du 30 mars. Parmi ces « trophées », issus de collections privées berlinoises, on pourra voir un autoportrait de Paul Cézanne, une toile d'Auguste Renoir et une *Place de la Concorde* d'Edgar Degas. Ces prises de guerre, très nombreuses, ont été entreposées par les autorités soviétiques dans un certain nombre de réserves de musées, souvent dans des conditions précaires. La commission russo-allemande chargée de savoir s'il faut restituer – et à qui – les œuvres en cause, n'a pour l'instant pas avancé. Nombre de Russes estiment par exemple que ces œuvres ne compensent pas *celles que les Allemands ont* volées ou détruites, en URSS, entre 1941 et 1944. – *(AFP.)*

■ **THÉÂTRE : Ingmar Bergman montera *Le Misanthrope* de Molière à Sarajevo**, a rapporté, mardi 7 février, la radio suédoise. La troupe du Théâtre Dramaten de Stockholm, qui va jouer la pièce en Suède à partir de la fin février, se rendra dans la capitale bosniaque, vraisemblablement dans la première semaine de juin, si la situation sur place le permet. La pièce de Molière, jouée en suédois, sera traduite simultanément en serbo-croate. L'Unesco soutient ce projet. Le réalisateur et metteur en scène suédois, âgé de soixante-seize ans, se consacre au théâtre depuis la réalisation, en 1982, de son dernier film, *Fanny et Alexandre*. Il a monté au printemps 1994 *Le Conte d'hiver* de *Shakespeare*. – *(AFP.)*

■ **LITTÉRATURE : l'écrivain allemand Ernst Jünger** a été invité par le maire de Venise, le philosophe Massimo Cacciari, à venir fêter dans la cité des Doges son centième anniversaire, provoquant un scandale politique. Le célèbre écrivain, qui fut proche de groupuscules d'extrême droite dans les années 20 et à qui l'on reproche toujours un essai, *Le Travailleur* (1932), où certains ont vu une préfiguration du nazisme, a fait partie de la Wehrmacht pendant la dernière guerre mondiale, qu'il a en grande partie passée à Paris. Massimo Cacciari, connu pour *ses positions indépendantes* à l'égard des partis de gauche qui l'ont fait élire, est un admirateur de la pensée de Jünger. Avant d'être élu maire, il avait prononcé le discours en l'honneur de l'écrivain lorsque ce dernier avait reçu, en 1993, le prix de la Biennale de Venise. – *(AFP.)*

■ **DANSE : le quinzième Festival Montpellier-Danse présentera**, du 22 juin au 8 juillet, un programme autour de la création contemporaine et du flamenco. Merce Cunningham présentera deux nouvelles pièces, les 23 et 24 juin, ainsi qu'un spectacle gratuit, le 27 juin, sur la place de la Comédie. William Forsyte donnera, les 7 et 8 juillet, *The Loss of Small Detail*, une pièce créée à Francfort en 1991. Seront également à Montpellier : Trisha Brown, Bill T. Jones, la compagnie Hela Fattoumi-Eric Lamoureux, Anne Teresa de Keersmaeker, Mathile Monnier, Jacky Taffanel. Un programme flamenco (spectacles et cinéma) accueillera la célèbre danseuse Cristina Hoyos à Montpellier, le 27 juin.

Le bric-à-brac de Marcel Mariën

L'écrivain-poète gardait tout. Le centre Wallonie-Bruxelles expose

MARCEL MARIËN (1920-1993). Une vie surréaliste. Centre Wallonie-Bruxelles, 127-129, rue *Saint-Martin, 75004 Paris*. Tél. : (1) 42-71-26-16. Jusqu'au 30 avril.

Marcel Mariën, l'écrivain-poète élevé dans le surréalisme à Bruxelles, était un touche-à-tout qui gardait tout. Si bien qu'à sa mort, en 1993, on a trouvé chez lui près de cinq cents objets, collages, découpages, boîtes et bricolages, sans compter les photos. On le savait capable de ce genre d'exercices (notamment à travers les expositions de la galerie Isy Brachot), mais on ne s'attendait pas à autant de jeux d'images, bons et méchants, à coups de ciseaux, de raccourcis visuels et d'idées percutantes. Le centre Wallonie-Bruxelles se fait un plaisir de les présenter, entre la lunette à verre unique et à deux branches de 1937, nommée par Magritte *L'Introuvable* – un qualificatif qui a fait son chemin à travers Carelman –, et quelque jambe en l'air avec tour Eiffel en guise de talon aiguille (*Les Années folles*, 1991).

Le meilleur est souvent le plus ancien : ce que fait Mariën à la fin des années 30, alors que le poète âgé d'à peine vingt ans s'ouvre au surréalisme et se sert du collage pour consigner ses souvenirs et ses rêves d'évasions qui parfois font penser au travail de l'Américain Joseph Cornell. Notamment lorsqu'il projette l'image de la femme sur fond de carte de géographie et pose sa *Nina endormie*, comme dans un hamac, sur les îles de Java et Sumatra ; ou bien traduit sa pensée vagabonde en éparpillant de menus objets : plumes, boutons, épingles et rouages dentelés de machine à montrer le temps, dans le champ du papier. Sa *Traversée du rêve*, soit une plume tenue par deux bouts de ficelle faisant, sur fond noir, office de balançoire, est joliment venue.

> « Les peintres célèbres n'étaient pas des maîtres, mais des valets »

Trente ans plus tard, dans les années 70, et après (l'exposition ne montre pas d'œuvres intermédiaires), le ton change, plus guerrier. Le support aussi, qui n'est plus fait de quelque page d'atlas, mais volontiers de reproductions de tableaux fameux que Mariën – fort de son aphorisme : *« les peintres célèbres n'étaient pas des maîtres, mais des valets »* – respecte peu.

Dans son *Bordel imaginaire* (1974) anti-Malraux, il prête aux figures de Van Eyck, Manet ou Van Gogh le script d'un roman-photo-porno. Et, à l'inverse, colle des commentaires snobs sur la peinture à des images découpées dans lesdits romans. Parmi les objets marquants, drôles, vachards ou cruels, on peut remarquer telle construction en poupées russes de boîtes à sardines peintes en rouge qui s'ouvrent sur un petit coquillage en grain de café – une mise en abyme qui prend tout son sens, et sa charge, avec son titre : *Tombeau de Jack l'Eventreur*.

Mariën est plus dérangeant quand il est moins scabreux, évite l'obscène, fait silence. Par exemple lorsqu'il balance une empreinte de rouge à lèvres sur le bandeau muselant une bouche, et que ses images révèlent la distance que l'écrivain a prise dans un monde devenu toujours plus étranger.

Désabusé, il voit les actes humains *« comme des boules de billard qui tantôt se cognent et s'évitent, mais que les bandes rejettent toujours dans un sens différent de celui où elles ont été lancées »*. Mises en images, au figuré, les boules de billard sont poussées par des insectes, ou se retrouvent sur le tapis vert, parmi les vaches.

Geneviève Breerette

Philippe Seux la fascination du zinc

Galerie municipale Edouard-Manet, 3, place Jean-Grandel, 92230 Gennevilliers. Tél. : (1) 47-94-10-86. Métro Gabriel-Péri, puis bus 304, arrêt Jean-Jaurès/Jean-Pierre-Timbaud. Jusqu'au 18 février.

Philippe Seux fait des pliages. Mais pas en papier ; en zinc, et parfois sur plus de 7 mètres carrés. Le mur est divisé en rectangles que traverse la feuille de zinc. Elle part d'un angle, le plus souvent le supérieur gauche. Arrivée à la limite tracée par le crayon, elle est repliée, et repart en sens inverse. Un nouveau pli l'emmène sur une perpendiculaire. Et ainsi de suite, jusqu'à l'angle inférieur droit. A chaque extrémité, deux plaques servent de point de départ et de point d'arrivée.

L'oeil suit naturellement la géométrie apparente de l'oeuvre, se perd parfois dans le labyrinthe, revient, repart, s'attarde sur un défaut de la matière. C'est d'une véritable lecture qu'il s'agit, plus que d'une promenade. La série, baptisée *Colégrammes*, tient du portfolio géant. Dans un coin de la salle, trois boîtes, en zinc elles aussi, sont alignées comme des livres sur le rayon d'une bibliothèque. Après l'exposition, chaque élément d'un rectangle est démonté et soigneusement rangé dans la boîte qui lui est destinée. Si la boîte est ouverte à l'envers, l'oeuvre sera montée à l'envers, elle aussi. La série des *Pavages*, exposée dans la salle voisine, est plus dense, et moins dépendante de ses boîtes. Elle laisse aussi une part plus importante à l'interprétation, à l'appréhension de l'espace, non seulement par le recouvrement des feuilles de zinc, mais aussi grâce à une géométrie qui évoque les premiers balbutiements de la perspective italienne, à la Renaissance. Philippe Seux parle de jeu, à propos de son travail. Le visiteur, pour peu qu'il entre dans la partie, en appréciera aussi l'aspect étrangement ludique.

Harry Bellet

Les restaurateurs du patrimoine ne veulent pas quitter Paris

L'Institut français de restauration des œuvres d'art (IFROA) est en émoi. Son tuteur, le ministère de la culture veut le délocaliser, dans la Plaine Saint-Denis. Pour la Rue de Valois, ce départ pour une très proche banlieue, desservie par des moyens de transport en commun (autobus, RER B) n'est pas un drame. L'école, qui forme des restaurateurs dans toutes les disciplines artistiques (des arts graphiques à ceux du métal, du textile à la photo, en passant par la peinture et le mobilier), est logée *« provisoirement »*, depuis dix-huit ans, au sein de la Manufacture des Gobelins. La réorganisation de la manufacture (menacée naguère, elle aussi, de délocalisation) a amené le ministère à trouver un autre local : une usine désaffectée de 3 100 m² (au lieu des 1 100 m² actuels), à la Plaine Saint-Denis, et 7 millions de francs de travaux devaient faire l'affaire, dès l'automne 1995.

Ce calendrier, tendu, risque d'être remis en cause : les enseignants, les 60 étudiants et les administratifs de l'école refusent de quitter le 8e arrondissement de Paris. Ils estiment provisoires et inadéquats les locaux qu'on leur propose. La formation de l'IFROA repose sur un enseignement pluridisciplinaire, assuré par une équipe de 150 scientifiques, historiens d'art ou techniciens, qui rechigneront à se déplacer loin du centre de Paris. Pour eux, la mission de l'IFROA ne peut être garantie que par la proximité des structures de recherches et des collections patrimoniales. Les institutions étrangères équivalentes sont au cœur de Rome, Londres, Madrid, Bruxelles ou Amsterdam.

En dépit de cette détermination, un bail a été signé, le mardi 7 février, par le ministère de la culture, qui s'appuie sur la détermination... de la Manufacture des Gobelins à récupérer ses espaces.

E. de R.

Le grand bal des humains

Pina Bausch et son Tanztheater de Wuppertal dansent au Théâtre de la Ville. Avec une création : *Trauerspiel*



UN CONTRESENS est en train de s'installer concernant le travail de Pina Bausch : cette combattante de la liberté, créatrice d'une des œuvres majeures de cette deuxième partie du XXe siècle, accepterait l'ordre du monde ! *Trauerspiel*, sorte de bilan de ses deux dernières créations, n'a rien à voir, en effet, avec une quelconque résignation, un apaisement qu'apporterait l'âge. La chorégraphe aura cinquante-cinq ans cette année. Avec cette nouvelle création, on ne quitte pas le terrain de la tragédie, comme le titre l'indique, mais avec une nuance de dérision.

Le vif, l'écorché, avec la distance de l'humour noir bauschien. Un sens aigu du spectacle et de la danse.

Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, 4e (Mo Châtelet). 20 h 30, les 8, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 ; 17 heures, les 12 et 19. Tél. : 42-74-22-77. Location Fnac. 140 F.

UNE SOIRÉE A PARIS

Beastie Boys
On les avait découverts en 1986, garnements beuglant leur envie de faire la fête. Au fil des ans, l'excitation primitive de leur mélange rap/heavy metal s'est étoffée d'une recherche musicale qui a fait des Beastie Boys un groupe passionnant.
Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès, (Mo Porte-de-Pantin). 20 heures, le 8. Tél. : 42-08-60-00. Location Fnac. 154 F.

Mike Scott
Les Waterboys ont vécu. Mike Scott, leur ancien leader, longtemps tiraillé entre l'emphase électrique et la belle rusticité du folk, continue dorénavant sa carrière en solo. Il présente aujourd'hui la sobriété acoustique des chansons d'un prochain album.
Au Divan du monde, 75, rue des Martyrs (Mo Pigalle). 20 h 30, le 8. Tél. : 42-55-48-50. Location Fnac. 100 F.

Hydra
Issu d'un collectif new-yorkais, New and Used, dont la présence en 1994 au club de Montreuil a laissé des traces durables, le saxophoniste Andy Laster dirige Hydra, un quartette dont les membres (Herb Robertson, Tom Rainey, Drew Gress) combinent comme lui la connaissance de l'histoire du jazz à une volonté joyeuse d'expérimentation nerveuse.
Montreuil (93). Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir (Mo Robespierre). 20 h 30, le 8. Tél. : 42-87-25-91. 35 F, 50 F et 80 F.

Equidad Bares
Elle chante l'Espagne plurielle, poèmes de troubadours, berceuses judéo-espagnoles, chants maures, flamenco. Equidad Bares appartient à la mouvance des musiques traditionnelles françaises dont la qualité n'a jamais cessé d'augmenter. Rebecs, vielles à roue, tambourin, menés par une voix singulière.
Espace Hérault, 8, rue de la Harpe (Mo Saint-Michel). 20 h 30, jusqu'au 11 février. Tél. : 43-29-86-51. 60 F et 80 F.

MUSIQUE

Une sélection des concerts de jazz, chanson, musiques du monde et rock à Paris et en Ile-de-France

JAZZ

François Chassagnite Quartet
Sunset, 60, rue des Lombards (Mo Châtelet). 22 heures, les 8 et 9. Tél. : 40-26-46-60.
Georges Arvanites Trio
Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards (Mo Châtelet). 22 heures, le 8. Tél. : 42-33-22-88.
Carte blanche à Aldo Romano
La Villa, 29, rue Jacob (Mo Saint-Germain-des-Prés). 22 h 30, avec Stéphano di Batista, Flavio Boltro et Michel Benita les 8 et 9 ; avec Enrico Pieranunzi et Michel Benita les 10 et 11 ; avec Paolo Fresu, Jean-Michel Pilc et Michel Benita les 13 et 14. Tél. : 43-26-60-00.
Jean-Loup Longnon Quintet
Le Bilboquet, 13, rue Saint-Benoît (Mo Saint-Germain-des-Prés). 22 h 45, les 13, 14 et 15 février. Tél. : 45-48-81-84.
Nguyen Le Septet
Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy (Mo Passy). 20 heures, le 9. Tél. : 42-30-15-16. Entrée libre.
Trio Gilles Clément
Le Ciel de Paris, tour Montparnasse (Mo Montparnasse-Bienvenüe). 22 heures, le 9. Tél. : 45-38-52-35.
Bex Tet
Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards (Mo Châtelet). 22 heures, les 9, 10 et 11. Tél. : 42-33-22-88.
Gordon Beck, Michel Benita, Simon Goubert
Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune (Mo Châtelet). 22 h 45, le 9, jusqu'au 11. Tél. : 42-36-01-36.
Laurent Fickelson Sextet
Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards (Mo Châtelet). 22 heures, les 13 et 14. Tél. : 42-33-22-88.
Quartet Opéra Gérard Marais, Max Roach Quartet
Festival Sons d'hiver, Cachan (92). Théâtre, 21, avenue Louis-Georgeon. 20 h 45, le 9. Tél. : 46-65-66-12. Location FNAC. De 37 F à 45 F.
Peter Erskine Trio
Chessy (77). Manhattan Jazz Club, Hotel New York Eurodisney (RER Marne-la-Vallée-Chessy). 21 h 30, le 8. Tél. : 60-45-75-16. 50 F.
Alfredo Rodriguez Latin Jazz Sextet
Chessy (77). Manhattan Jazz Club, Hotel New York Eurodisney (RER Marne-la-Vallée-Chessy). 21 h 30, le 9 ; 22 heures, les 10 et 11. Tél. : 60-45-75-16. 50 F.
Andy Laster Hydra
Montreuil (93). Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir. 20 h 30, le 8. Tél. : 42-87-25-91. 35 F, 50 F et 80 F.
Fil rouge à Joëlle Léandre
Montreuil (93). Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir. 20 h 30, avec Noël Akchoté et Paul Rogers le 9 ; avec Annick Nozati et Daunik Lazro le 10 ; avec Urs Leimgruber et Gunter Muller le 11. 20 h 30. Tél. : 42-87-25-91. 35 F, 50 F et 80 F.
Michel Edelin Quartet
Nanterre (92). Maison de la musique, 8, rue des Anciennes-Mairies. 20 h 45, le 14. Tél. : 41-37-94-20. De 70 F à 120 F.
Michel Portal Unit
Noisiel (77). La Ferme du buisson, allée de la Ferme. 21 heures, le 11. Tél. : 64-62-77-77. Location FNAC, Virgin. De 70 F à 110 F.
Sixun
Suresnes (92). Théâtre Jean-Vilar, 16, place Stalingrad. 21 h, le 10. Tél. : 46-97-98-10. Location FNAC. De 80 F à 150 F.
Trio Claude Barthélemy
Villebon-sur-Yvette (91). MJC Boby-Lapointe, 8, rue des Maraîchers. 21 heures, le 10. Tél. : 60-10-59-37. De 60 F à 80 F.

ROCK

Beastie Boys
Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès (Mo Porte-de-Pantin). 20 heures, le 8. Tél. : 42-08-60-00. Location FNAC. 154 F.
Mike Scott
Au Divan du monde, 75, rue des Martyrs (Mo Pigalle). 20 h 30, le 8. Tél. : 42-55-48-50. Location FNAC. 100 F.
Girls Against Boys, Dirty Hands
Arapaho, 30, avenue d'Italie (Centre Italie-II) (Mo Place-d'Italie). 20 heures, le 9. Tél. : 53-79-00-11. Location FNAC. De 60 F à 70 F.
Shed Seven
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries (Mo Château-d'Eau). 20 h 30, le 9. Tél. : 45-23-51-41. Location FNAC. De 110 F à 130 F.
Phenomenal, Sweetness
Au Divan du monde, 75, rue des Martyrs (Mo Pigalle). 20 heures, le 10. Tél. : 42-55-48-50. De 60 F à 80 F.
Alaf Lamout, No Man's Land, Phobimaniacs
Arapaho, 30, avenue d'Italie (Centre Italie-II) (Mo Place-d'Italie). 21 heures, le 10. Tél. : 53-79-00-11. 60 F.
Le Maximûm Kouette
Blues Heures, 97 bis, rue Championnet (Mo Porte-de-Clignancourt). 21 heures, le 10. Tél. : 42-62-21-47. 20 F.
My Life Story
L'Erotika, 62, boulevard de Clichy (Mo Blanche). 23 heures, le 10. Tél. : 42-59-79-60. Location FNAC. 100 F.
Jeff Buckley, Bettie Serveert
Bataclan, 50, boulevard Voltaire (Mo Voltaire). 20 h 30, le 11. Tél. : 47-00-55-22.
L7, Wool
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart (Mo Anvers). 19 heures, le 12. Tél. : 42-31-31-31. Location FNAC. De 110 F à 120 F.
Dave Stewart
Bataclan, 50, boulevard Voltaire (Mo Voltaire). 20 h 30, le 12. Tél. : 47-00-55-22.
Les Négresses vertes
Rambouillet (78). Salle Raymond-Patenôtre, 64, rue Gambetta. 21 heures, le 11. Tél. : 34-83-08-15.

CHANSON

Gueules de Piaf
Café de la danse, 5, passage Louis-Philippe (Mo Bastille). 20 heures, les 8, 9, 10, 11, 15, 16, 17, 18, 23, 24 et 25 ; 15 heures ; les 12 et 19. Tél. : 40-50-66-98. Location FNAC, Virgin. 120 F.
Francis Lalanne
Les Halles-L'Auditorium, 5, porte Saint-Eustache (Mo Châtelet-les Halles). 20 h 30, les 8, 9, 10, 11, 14 et 16 ; 16 heures, le 12. Tél. : 42-36-13-90. Location FNAC. De 130 F à 150 F.
Les Nouveaux Nez
Bobino, 20, rue de la Gaîté (Mo Gaîté). 21 heures, les 8, 10, 11, 14 et 17 ; 15 heures, le 12. Tél. : 43-27-24-24. De 100 F à 130 F.
Georges Moustaki
Petit Journal Montparnasse, 13, rue du Commandant-René-Mouchotte (Mo Gaîté, Montparnasse-Bienvenüe). 21 heures, le 8. Tél. : 43-21-56-70. De 120 F à 300 F.
Catherine Ribeiro
Bouffes du Nord, 37 bis, boulevard de la Chapelle (Mo La Chapelle). 21 heures, les 8, 9, 10 et 11 ; 16 heures, le 12. Tél. : 46-07-34-50. Location FNAC, Virgin. De 70 F à 130 F.
Gainsbourg confidentiel
Café de la danse, 5, passage Louis-Philippe (Mo Bastille). 22 h 15, les 8, 9, 10, 11, 15, 16, 17, 18, 23, 24 et 25 ; 17 heures, les 12 et 19. Tél. : 40-50-66-98. Location FNAC, Virgin. 120 F.
Les Portugaises ensablées
Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir (Mo Sentier). 22 h 30, le 8. Tél. : 42-36-37-27. 50 F.
Lou, Peter Kröner
Au Divan du monde, 75, rue des Martyrs (Mo Pigalle). 20 heures, le 9. Tél. : 42-55-48-50. De 60 F à 80 F.
Michel Buhler
Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir (Mo Sentier). 20 heures, le 13. Tél. : 42-36-37-27. 60 F.
Les Poubelles Boys
Olympia, 28, boulevard des Capucines (Mo Opéra, Madeleine). 20 h 30, le 13. Tél. : 47-42-25-49. Location FNAC. De 120 F à 150 F.
Bernard Lavilliers
Palais des sports, porte de Versailles (Mo Porte-de-Versailles). 20 h 30, les 14, 15, 16, 17 et 18. Tél. : 48-28-40-48. Location FNAC. 180 F.
Mario Chenart
Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir (Mo Sentier). 22 h 30, le 14. Tél. : 42-36-37-27. 50 F.
Gabriel Yacoub
La Cigale, 120, boulevard de Rochechouart (Mo Pigalle). 20 heures, le 14. Tél. : 42-23-15-15. 130 F.
Bill Deraime
Bobigny (93). Salle Pablo-Neruda, 31, avenue du Président-Allende (Mo Bobigny-Pablo-Picasso). 20 h 30, le 10. Tél. : 48-30-11-72. De 40 F à 70 F.
Angélique Ionatos, Henri Agnel
Gif-sur-Yvette (91). Salle de la Terrasse, avenue de la Terrasse. 21 heures, le 14. Tél. : 69-07-55-02. De 80 F à 100 F.
Jacques Mahieux
Ivry-sur-Seine (94). Théâtre, 1, rue Simon-Dereure (Mo Mairie-d'Ivry). 20 h 30, le 12. Tél. : 46-70-21-55. De 70 F à 110 F.
Michel Legrand
Le Kremlin-Bicêtre (94). Espace André-Malraux, 2, place Victor-Hugo. 21 heures, le 10. Tél. : 49-60-69-42. De 100 F à 120 F.
Mano Solo
Massy (91). Centre culturel Paul-Bailliart, 6, allée du Québec. 21 heures, le 10. Tél. : 69-20-57-04. De 70 F à 80 F.
Allain Leprest
Noisy-le-Sec (93). Mairie, place du Maréchal-Foch. 20 h 30, le 10. Tél. : 49-42-67-17. De 40 F à 60 F.
Et le 11 février, à 20 h 30, à la Mairie de Noisy-le-Sec, Romain Didier et la Jeune Philharmonie de Seine-Saint-Denis.
Enzo Enzo, Kent
Les Ulis (91). Centre culturel Boris-Vian, rue du Morvan. 20 h 30, le 10. Tél. : 69-07-65-53. De 50 F à 90 F.

MUSIQUES DU MONDE

Véronika Boulycheva, Natalia Ermilova
Au Café chantant, 36, rue Bichat (Mos République, Goncourt). 20 h 30, le 9. Tél. : 42-08-83-33. De 30 F à 40 F.
Justin Vali Trio
Hot Brass, 211, avenue Jean-Jaurès (Mo Porte-de-Pantin). 21 heures, le 9. Tél. : 42-00-14-14. De 70 F à 110 F.
Malavoi
Bataclan, 50, boulevard Voltaire (Mo Voltaire). 20 heures, le 10. Tél. : 48-06-21-11. Location FNAC. De 140 F à 160 F.
Khaled
Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès (Mo Porte-de-Pantin). 20 heures, le 10. Tél. : 42-08-60-00. Location FNAC. 165 F.
Israël Vibration
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart (Mo Anvers). 18 h 30, le 11. Tél. : 42-31-31-31. Location FNAC. 115 F.
Erik Karol, A3, Pascal Mathieu
Au Divan du monde, 75, rue des Martyrs (Mo Pigalle). 20 heures, le 11. Tél. : 42-55-48-50. De 60 F à 80 F.
Erik Karol
Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir (Mo Sentier). 22 h 30, le 10. Tél. : 42-36-37-27. De 60 F à 80 F.
Loutfi Bouchnak et l'Ensemble al-Kindi
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet (Mo Châtelet). 20 h 30, le 11. Tél. : 42-74-22-77. Location FNAC. 80 F.
Airto Moreira & Flora Purim Group
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries (Mo Château-d'Eau). 20 h 30, le 14. Tél. : 45-23-51-41. De 110 F à 130 F.
Le Grand Orchestre de tango de Juan-José Mosalini
Orly (94). Centre culturel Aragon-Triolet, 1, place du Fer-à-Cheval. 15 heures, le 12. Tél. : 48-92-39-29. Location FNAC. De 50 F à 65 F.
Fado : Maria Da Fe, Fernando Machado Soares
Suresnes (92). Théâtre Jean-Vilar, 16, place Stalingrad. 21 heures, le 11. Tél. : 46-97-98-10. Location FNAC. De 100 F à 130 F.

CINÉMA

Tous les nouveaux films de la semaine et une sélection des films en exclusivité

NOUVEAUX FILMS

L'ANTRE DE LA FOLIE
Film américain de John Carpenter
VO : Forum Orient Express, handicapés, 1er (36-65-70-67) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; George-V, dolby, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; rés. : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20). VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, handicapés, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Lyon-Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, handicapés, dolby, 14e (36-65-70-41 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22).

BARCELONA
Film américain de Whit Stillman
VO : Forum Orient Express, handicapés, 1er (36-65-70-67) ; Reflet Médicis II, handicapés, 5e (43-54-42-34) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24).

GAZON MAUDIT
Film français de Josiane Balasko
Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, handicapés, dolby, 2e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Biarritz-Majestic, 8e (36-68-48-56) ; Gaumont Ambassade, handicapés, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, handicapés, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Lyon-Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, handicapés, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (36-65-70-39 ; rés. : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, handicapés, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, handicapés, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. : 40-30-20-10).

HARCÈLEMENT
Film américain de Barry Levinson
VO : Gaumont les Halles, handicapés, 1er (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; La Bastille, handicapés, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22). VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, handicapés, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Lyon-Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, handicapés, dolby, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (36-65-70-39 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. : 40-30-20-10).

LINNEA DANS LE JARDIN DE MONET
Film suédois de Christina Björk et Lena Anderson
VF : Studio des Ursulines, handicapés, 5e (43-26-19-09 ; rés. : 40-30-20-10).

RIABA MA POULE
Film franco-russe d'Andreï Konchalovsky
VO : 14-Juillet Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Hautefeuille, handicapés, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; 14-Juillet Bastille, handicapés, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).

SÉLECTION

AU TRAVERS DES OLIVIERS
de Abbas Kiarostami, avec Hossein Rezai, Mohamad Ali Keshavarz, Farhad Kheradmand, Zarifeh Shiva, Tahereh Ladania, Mahbanou Darabin.
Iranien (1 h 43).
VO : 14-Juillet Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24).

LA CASSETTE
de Manoel de Oliveira, avec Luis Miguel Cintra, Beatriz Bartada, Diogo Doria, Isabel Ruth, Filipe Cochofel, Sonia Alves.
Portugais (1 h 40).
VO : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), handicapés, 5e (43-54-15-04).

COUPS DE FEU SUR BROADWAY
de Woody Allen, avec John Cusack, Chazz Palminteri, Dianne Wiest, Jennifer Tilly, Rob Reiner, Tracey Ullman.
Américain (1 h 39).
VO : 14-Juillet Beaubourg, handicapés, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; UGC Rotonde, dolby, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; La Pagode, dolby, 7e (36-68-75-07 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Champs-Elysées, handicapés, dolby, 8e (36-68-66-54) ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (48-24-88-88 ; rés. : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. : 40-30-20-10) ; Escurial, dolby, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Majestic Passy, dolby, 16e (42-24-46-24) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22). VF : Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10).

DÉLITS FLAGRANTS
de Raymond Depardon
Français (1 h 45).
Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).

ÉLISA
de Jean Becker, avec Vanessa Paradis, Gérard Depardieu, Clotilde Courau, Sekkou Sall, Florence Thomassin, Werner Schreyer.
Français (1 h 55).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Rex, handicapés, dolby, 2e (36-68-70-23) ; Bretagne, dolby, 6e (36-65-70-37 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. : 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Lyon-Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, handicapés, dolby, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Kinopanorama, handicapés, dolby, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (42-24-46-24) ; UGC Maillot, handicapés, dolby, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. : 40-30-20-10).

JOUR DE FÊTE
de Jacques Tati, avec Jacques Tati, Guy Decomble, Paul Frankeur, Santa Relli, Maine Vallée, Roger Rafal.
Français, couleur et noir et blanc (1 h 10).
14-Juillet Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; L'Arlequin, 6e (45-44-28-80) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47).

LITTLE ODESSA (*)
de James Gray, avec Tim Roth, Edward Furlong, Moira Kelly, Vanessa Redgrave, Maximilian Schell.
Américain (1 h 47).
VO : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (36-65-70-38 ; rés. : 40-30-20-10).

LOU N'A PAS DIT NON
d'Anne-Marie Mieville, avec Marie Bunel, Manuel Blanc, Caroline Micla, Geneviève Pasquier, Métilde Weyergans, Harry Cleven.
Franco-suisse (1 h 20).
Studio des Ursulines, handicapés, 5e (43-26-19-09 ; rés. : 40-30-20-10).

OUBLIE-MOI
de Noémie Lvovsky, avec Valéria Bruni-Tedeschi, Emmanuelle Devos, Laurent Grévill.
Français (1 h 35).
Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

PIGALLE (**)
de Karim Dridi, avec Véra Briole, Francis Renaud, Raymond Gil, Philippe Ambrosini, Blanca Li, Jean-Claude Grenier.
Franco-suisse (1 h 33).
14-Juillet Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; 14-Juillet Bastille, handicapés, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA RIVIÈRE SAUVAGE
de Curtis Hanson, avec Meryl Streep, Kevin Bacon, David Strathairn, Joseph Mazzello, John C. Reilly.
Américain (1 h 48).
VO : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Majestic Passy, dolby, 16e (42-24-46-24). VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, handicapés, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Lyon-Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. : 40-30-20-10).

ROSINE (*)
de Christine Carrière, avec Eloïse Charretier, Mathilde Seigner, Laurent Olmédo, Christine Murillo, Aurélie Vérillon, Louis Queste.
Français (1 h 40).
Studio des Ursulines, handicapés, 5e (43-26-19-09 ; rés. : 40-30-20-10) ; Le République, 11e (48-05-51-33) ; L'Entrepôt, handicapés, 14e (45-43-41-63).

STARGATE
de Roland Emmerich, avec Kurt Russell, James Spader, Jaye Davidson, Viveca Lindfors, Mili Avital.
Américain (2 h).
VO : Forum Orient Express, handicapés, dolby, 1er (36-65-70-67) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; Gaumont Grand Ecran Italie, handicapés, dolby, 13e (36-68-75-13 ; rés. : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24). VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; Rex (le Grand Rex), handicapés, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; George-V, THX, dolby, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Lyon-Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, handicapés, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Les Montparnos, dolby, 14e (36-65-70-42 ; rés. : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (36-65-70-41 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. : 40-30-20-10).

SWOON (*)
de Tom Kalin, avec Daniel Schlachet, Graig Chester, Ron Vawter, Michael Kirby.
Américain, noir et blanc (1 h 32).
VO : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).

VANYA, 42e RUE
de Louis Malle, avec Wallace Shawn, André Gregory, Brooke Smith, Larry Pine, Julianne Moore, Phoebe Brand.
Américain (1 h 55).
VO : 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. : 40-30-20-10).

REPRISES

LE DIABLE AU CORPS
de Claude Autant-Lara, avec Micheline Presle, Gérard Philipe, Jean Debucourt.
Français, 1946, noir et blanc (1 h 50).
Le Champo-Espace Jacques-Tati, handicapés, 5e (43-54-51-60).

L'HOMME D'ARAN
de Robert Joseph Flaherty, avec Colman Tiger King, Maggie Dirrane, Michael Dillane, Pat Mullen, Big Patcheen.
Britannique, 1934, noir et blanc (1 h 20).
VO : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

LA PRISONNIÈRE DU DÉSERT
de John Ford, avec John Wayne, Jeffrey Hunter, Vera Miles, Ward Bond, Natalie Wood, John Qualen.
Américain, 1956 (2 h).
VO : Grand Action, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63).

TRAIN DE LUXE
de Howard Hawks, avec John Barrymore, Carole Lombard, Walter Connolly, Etienne Girardot, Roscoe Karns, Charles Levinson.
Américain, 1934, noir et blanc (1 h 31).
VO : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62) ; Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89 ; 36-65-70-48).

VÉRITÉS ET MENSONGES
d'Orson Welles, avec Orson Welles, Oja Kodar, Elmyr de Hory, Clifford Irving, François Reichenbach, Joseph Cotten.
Franco-iranien, 1975 (1 h 30).
VO : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans
(**) Films interdits aux moins de 16 ans

Le reportage à la conquête du grand public

Le magazine « Envoyé spécial » fête, jeudi 9 février, sa 200e édition. En cinq ans, Bernard Benyamin et Paul Nahon ont conquis – et préservé – une forte audience

« C'EST VRAI qu'il y a longtemps que nous avions envie de vous raconter le monde en vous racontant des histoires »... Il était 20 h 35, le jeudi 18 janvier 1990 : arrivé au cœur d'un générique aux accents vaguement dramatiques, un visage aussi grave qu'inconnu du grand public entrait dans les foyers de quelques millions de téléspectateurs. Bernard Benyamin promettait *« des histoires parfois graves, parfois plus souriantes, mais des histoires toujours émouvantes, et aussi significatives d'une société, d'un pays en crise ou d'un problème qui nous concerne »*. « Envoyé spécial » était né.

L'émission est née à Dijon. Fin octobre 1989, répondant à l'invitation de leur « super-PDG » Philippe Guilhaume, les rédactions d'Antenne 2 et de FR3 avaient rejoint la capitale de la Bourgogne le temps d'un séminaire. *« La réunion était destinée à faire le point pour améliorer l'information sur les deux chaînes*, raconte Jean-Michel Gaillard, alors directeur général d'Antenne 2. *A cette occasion, un ancien projet a refait surface : celui d'un magazine d'information réalisé par la rédaction. L'idée permettait de manifester l'utilité du service public et de prouver sa différence. »*

Le 14 décembre, les responsables entérinent l'idée. Cinq jours plus tard, Jean-Michel Gaillard reçoit Paul Nahon, tout juste revenu de New York où il avait été correspondant durant trois ans, et Bernard Benyamin, alors responsable du service de politique étrangère. Il leur confie la case du jeudi soir en première partie de soirée, à charge pour eux de l'occuper un mois plus tard. *« Le ciel nous tombait sur la tête »*, se souviennent les deux journalistes. Il fallait trouver un générique, un décor... et surtout des reportages : *« On a fonctionné au jour le jour pendant trois bons mois. »*

« FAITES DE LA QUALITÉ »

Au cours de l'entretien du 19 décembre, les deux journalistes n'avaient pas manqué d'interroger leur directeur pour savoir quels résultats d'audience celui-ci escomptait. Le verdict était tombé, aussi improbable qu'implacable : *« Faites de la qualité, l'audience suivra. »* L'intéressé, qui dit avoir cherché à *« refaire « Cinq colonnes à la une » dans un PAF chamboulé »*, confirme cette version des faits.

Décider la programmation d'un magazine d'information en début de soirée était un pari courageux. Après cinq ans d'existence, « Envoyé spécial » reste un espace rare à la télévision. Depuis sa création, on y a découvert des sujets – reportages recueillant des témoignages dans les régions les plus éprouvées du globe, enquêtes sur les sectes, la corruption, etc. – que l'on n'aurait pu voir ailleurs ; et surtout pas, faute de temps et de moyens, au journal télévisé. Doit-on se réjouir de son existence, et surtout de son maintien à un tel horaire de diffusion ? Assurément oui.

Peut-on pour autant considérer « Envoyé spécial » comme un îlot de vertu préservé des secousses commerciales qui ont agité le PAF ? Assurément non. Paul Nahon et Bernard Benyamin ont beau jeu d'affirmer que *« personne ne* [leur] *a jamais dit quoi que ce soit concernant l'audience »* : eux-mêmes, qui connaissent par cœur les chiffres obtenus en moyenne par leur émission, ont intégré cette donnée primordiale de la télévision. Au point, selon une bonne source, de commenter parfois, devant les responsables des sujets diffusés, l'évolution de l'audience au sein d'une même édition d'« Envoyé spécial ».



Diffusé à 20 h 50, le magazine ouvre les portes du reportage d'information à des millions de téléspectateurs qui, sans lui, n'y auraient pas accès. Voilà pour la médaille. Son revers ? C'est le prix à payer pour conserver un tel créneau. A partir de là, les interprétations varient selon le point de vue de l'observateur. Ainsi Jean-Michel Gaillard estime-t-il normal que le magazine évolue, puisque *« la télévision dans son ensemble a changé »*. D'autres voix – qui, signe du poids que représente l'émission, tiennent à garder l'anonymat – sont plus réticentes à accompagner sans mot dire ladite évolution.

Ainsi cet ancien collaborateur du magazine – qui cite en exemple la diffusion de sujets sur Patrick Bruel (11 octobre 1991), Patricia Kaas (11 novembre 1993) ou Mimie Mathy (20 octobre 1994) pour faire part de ses interrogations – préfère parler d'une *« métamorphose singulière par rapport à la donnée première de l'émission, qui était la couverture de l'actualité et la diffusion d'enquêtes que le journal n'avait pas le temps de faire »*. L'audience ? *« Une pression énorme »*, affirme-t-il, soulignant que *« la publicité a changé la donne »*. Cette même personne regrette encore *« l'utilisation d'une musique extrêmement efficace, au détriment du son de terrain »*, ainsi que l'importance prise peu à peu par le montage.

Selon un reporter d'agence, *« une écriture de reportage s'est créée parce que c'est en début de soirée »*. Le journaliste, qui a d'ailleurs gardé un bon souvenir de son expérience pour le magazine, connaît les règles du jeu : *« Quel que soit le thème abordé, c'est l'histoire qui importe. Il ne s'agit pas de s'adresser aux capacités d'analyse des téléspectateurs, mais à leurs sentiments. Ils ne prendront un sujet que s'il est fort et émouvant. »* Ailleurs, une autre voix s'élève pour dénoncer le caractère *« consensuel »* des thèmes abordés. Tandis que les puristes s'émeuvent en silence, la caravane d'« Envoyé spécial » poursuit sa route. Sous les applaudissements du public.

Jean-Baptiste de Montvalon

■ **AUDIENCE : les responsables de France 2** sont satisfaits, l'émission de Michel Drucker « Studio Gabriel » a enfin réussi à distancer sa concurrente sur TF1 « Coucou ! » présentée par Christophe Dechavanne. L'événement a eu lieu lundi 6 février lorsque l'animateur vedette du service public a invité Surya Bonaly, championne d'Europe de patinage artistique. Avec 9,7 % d'audience, soit 4 990 650 téléspectateurs, l'émission a dépassé le rendez-vous de TF1, qui a séduit, ce soir-là, moins d'amateurs de variétés (7,5 % d'audience).

■ **SANTÉ : France-Culture propose une semaine spéciale « Santé publique »** du samedi 11 au samedi 18 février pour le cinquantième anniversaire des ordonnances de 1945, qui marquent la naissance de la Sécurité sociale. Le magazine « Grand angle » sera consacré le samedi 11 février (de 11 heures à midi) à « L'hôpital et la vraie vie ». Marie-Odile Delacour et Brigitte Allêhaut emmèneront les auditeurs notamment à l'hôpital Bichat, où l'on peut voir des tableaux et sculptures réalisés par des malades, acheter le journal *La Plage*, entendre des concerts ou voir un film au ciné-club le dimanche.

■ **CATHOLIQUES : les animateurs de Radio-Notre-Dame** ont décidé de reprogrammer l'émission qu'ils avaient diffusée dimanche 5 février, au cours de laquelle l'archevêque de Paris avait interrogé quatre responsables des médias sur le traitement des événements religieux dans la presse écrite ou audiovisuelle. Vendredi 10 février à 18 h 15, sur FM Paris 100,7, Jean-Marie Colombani (*Le Monde*), Laurent Joffrin (*Le Nouvel Observateur*), Ivan Levaï (France-Inter) et Patrick de Carolis (M 6) répondront de nouveau aux questions de l'archevêque de Paris.

MERCREDI 8 FÉVRIER

TF 1

13.40 Série : Bony.
14.35 Club Dorothée.
17.55 Série : Premiers baisers.
18.20 Série : Les Filles d'à côté.
18.50 Magazine : Coucou ! Invitée : Karen Mulder.
19.50 Le Bébête Show (et 1.40).
20.00 Journal, La Minute hippique, Météo, Météo des neiges.

20.50 Magazine : Pour la vie. Présenté par Fabrice. *Avec des couples à la recherche du grand amour.*
22.45 ▶ Documentaire : La Légion, les hommes sans nom. De Charles Villeneuve et Gérard David.
23.55 Les Rendez-vous de l'entreprise. Invité : Jean-Dominique Comolli, président de la SEITA.
0.15 Magazine : Formule Foot.
0.50 Série : L'Entrepôt du diable.
1.45 Journal et Météo.
2.00 Programmes de nuit. La Mafia III ; 3.40, TF 1 nuit (et 4.20) ; 3.50, Histoires naturelles ; 4.30, Musique ; 5.05, Histoire de la vie.

FRANCE 2

13.45 Téléfilm : Sous le signe du poisson.
15.15 *Chalu Maureen.* Chipangali ; Quoi de neuf, docteur ? ; Histoires fantastiques.
17.10 Série : Seconde B.
17.45 Série : Cooper et nous.
18.15 Série : La Fête à la maison.
18.40 Jeu : Que le meilleur gagne (et 3.30).
19.10 Flash d'informations.
19.15 Studio Gabriel.
19.50 Tirage du Loto *(et 20.50).*
19.59 Journal et Météo.

20.55 Téléfilm : Vies en sursis. De Giovanni Soldati, avec Anna Galiena, Ray Lovelock.
22.40 Magazine : Bas les masques. Stars éclair. Reportages : Born to be Alive ; Réveillon chez les Baschou ; Jean Carrière, Prix Goncourt.
23.50 Journal, Météo ; Journal des courses.
0.15 Le Cercle de minuit.
1.35 Programmes de nuit. Histoires courtes : Baaba Maal, l'enfant du Fouta, de Yolande Josèphe ; 2.00, Studio Gabriel (rediff.) ; 2.30, Emissions religieuses ; 4.00, 24 heures d'info ; 4.50, Outremers (rediff.) ; 5.45, Dessin animé.

FRANCE 3

13.05 Téléfilm : Desperado. En route pour la potence, de Richard *Compton, avec Alex McArthur, Rod* Steiger.
14.40 Série : La croisière s'amuse.
15.30 Série : Magnum.
16.30 Les Minikeums.
17.40 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *La Couleuvrine*, de Michel Tournier.
18.55 Le 19-20 de l'information. *A 19.09, Journal de la région.*
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 INC.

20.50 Magazine : La Marche du siècle. Présenté par Jean-Marie Cavada. Les récentes inondations : quelles erreurs et quelles conséquences ?
22.30 Météo et Journal.
22.55 Magazine : *Un siècle d'écrivains.* Présenté par Bernard Rapp. *Antoine Blondin* de Jean-François Giré.
23.45 Documentaire : Les Cinq Continents. Présenté par Bernard Rapp. Les Cosaques (rediff.).
0.40 Musique : Cadran lunaire. *Pelléas et Mélisande*, de Fauré, par l'Orchestre symphonique de la Radio bavaroise, *dir. Riccardo Muti (20* min).

M 6

13.25 M 6 Kid.
15.50 Série : L'Etalon noir.
16.15 Magazine : Méga 6.
16.30 Variétés : Hit Machine.
17.00 Magazine : Fax'O (et 0.30, 5.15). Fax'O Machine.
17.30 Série : Guillaume Tell.
18.00 Série : Equalizer.
18.54 Six minutes première édition.
19.00 Série : Raven. Les gardiens de la nuit.
19.54 Six minutes d'informations, **Météo.**
20.00 Série : Une nounou d'enfer.
20.35 Magazine : Ecolo 6. Présenté par Michel Cellier. Des déchets médicaux à risques aux ordures ménagères.

20.45 Téléfilm : Aldo tous risques. Direct au cœur. De Claude Vital, avec Aldo Maccione, Alberto Maccione.
22.35 Téléfilm : Le Justicier de Boston. *De Toru Murakawa, avec Bunta Sugawara,* David Carradine.
0.00 Série : Troubles.
2.30 Rediffusions. Sport et découverte (2) ; 3.25, Turquie, géants et merveilles ; 4.20, Fidae 1992, Chili ; 5.40, Culture pub.

CANAL +

13.35 Documentaire : Les Allumés... Ces fauves au foyer, de Richard Lewis.
14.10 Les Superstars du catch.
16.45 Sport : Basket-ball américain. Match de championnat de la NBA.
18.00 Canaille peluche. Robinson Sucroë.

EN CLAIR JUSQU'À 21.00

18.30 Ça cartoon.
18.40 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Jérôme Bonaldi puis, à 19.10, par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invités : Mary Pierce ; Bruno Ulmer, styliste.
19.20 Magazine : Zérorama. Présenté par Daisy d'Errata, Eric Laugerias, *Marianne Nizan*, Albert Algoud, Christophe Bertin, José Garcia, Karl Zéro.
19.55 Les Guignols.
20.30 Le Journal du cinéma du mercredi.

21.00 Cinéma : Mad Dog and Glory. ■ Film américain de John McNaughton (1992).
22.35 Magazine : Jour de foot. Présenté par Thierry Gilardi. Buts et extraits des matches de la 25e journée du championnat de France de D1.
23.20 Flash d'informations.
23.25 Cinéma : Dracula. ■ ■ Film américain de Francis Ford Copola (1992, v.o.).
1.30 Le Journal du hard.
1.35 Cinéma : Obsessions cachées 2. Film américain, classé X, d'Andrew *Blake (1994).*
2.50 Surprises (10 min).

LA CINQUIÈME

13.30 Cinéma : Monsieur Vincent. ■ *Film français de Maurice Cloche* (1947, N.).
16.00 Les Ecrans du savoir. Au fil des jours (rediff.) ; Inventer demain (rediff.) ; Allô la terre (rediff.) ; Alphabet de l'image (rediff.) ; Ça bouge (rediff.) ; Rintintin : Outcast of Fort Apache (v.o.).
17.30 Les Enfants de John.
18.00 Forêts du monde. *Vie et mort des arbres.*
18.30 Le Monde des animaux. Ces animaux qui ont traversé le monde.

ARTE

19.00 Magazine : Confetti. L'Europe dans toutes ses couleurs.
19.30 Documentaire : Ces batraciens à la peau magique. De Pelham Aldrich-Blake et Karen Blake.
20.20 Chronique : Le Dessous des cartes. De Jean-Christophe Victor. Populations en danger. 3. La famine et la malnutrition.
20.27 Album couleurs. *La Caméra magique (USA, 1908).*
20.30 8 1/2 Journal.

20.40 Magazine : Les Mercredis de l'Histoire. *Présenté par Alexandre Adler.* Temps de guerre. 3. Parmi les hommes (1940-1943), documentaire de Peter Forgacs (Hongrie).
21.35 Documentaire : Glenn Gould joue Bach. 2. La Question de l'instrument, de Bruno Monsaingeon.
22.35 Musique : Dietrich Fischer-Dieskau. Récital Schumann.
23.05 Magazine : Musica Journal.
23.40 ▶ Documentaire : Cinéma, de notre temps. André Téchiné, après la nouvelle vague, documentaire de Laurent Perrin.
0.30 Documentaire : Super bowl, un rêve américain. De Laurent Plégelatte (rediff.).
1.40 Prends le ballon et tire-toi. Montage burlesque de Pierre Coltrot, avec *Buster Keaton*, Lloyd Hamilton, Mac Sennett (rediff.).
2.00 Rencontre. *Dialogue Sonya Rykiel – Pierre Troisgros* (25 min).

CÂBLE

TV 5 19.00 Paris lumières. Invité : Tahar Ben Jelloun. *19.25 Météo des cinq continents* (et 20.55). 19.30 Journal de la RTBF En direct. 20.00 Temps présent. 21.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 21.40 Téléfilm : Au Beau Rivage. Téléfilm de Serge Korber (1993), avec Jean Yanne. 23.10 Bouillon de culture. Rediff. de France 2 du 3 février. 0.20 Journal de France 3. Edition Soir 3 (30 min).

PLANÈTE 19.40 Les Parchemins de la mer Morte. De Theresa Hunt. 20.30 Kanehstake,270 ans de résistance. D'Alanis Obomsalwin. 22.35 Banlieues nord-sud. De Dominique Bidaubayle. 23.30 L'Epopée du rail. De Peter Grimsdale. 6. Le Futur sur les rails. 0.20 Humanitaires anonymes. De Gilles Padovani et Régine Jusserand. 1.00 Lecteurs de cigares. D'Emilio Pacull (15 min).

PARIS PREMIÈRE 19.00 Paris Première infos (et 0.05) 19.15 Tout Paris (et 20.30, 23.35). 19.45 Dessins animés. 20.00 Paris Match Première (et 21.50). 21.00 Paris modes. Spécial Saint-Valentin. 22.20 Le Court en dit long. 0.15 Alice Cooper. Concert. Trashes the World, enregistré au N. C. C. de Birmingham, en Angleterre, en 1989 (100 min).

CANAL J 17.35 Les Triplés. 17.40 Bof. 18.00 Les Pastagums. 18.15 Cajou. 19.15 Domino. Finale de Rébus. 19.30 Série : Etoile filante (30 min).

CANAL JIMMY 20.00 Série : Le Frelon vert. 20.30 Série : Lonesome Dove. 21.25 Série : Star Trek. 22.10 Chronique de mon canapé. 22.15 Série : Seinfeld. 22.40 Série : Au nom de la loi. 23.10 T'as pas une idée ? 0.10 Série : Dream On. 0.40 Série : New York Police Blues (50 min).

SÉRIE CLUB 20.05 Série : Les Années coup de cœur. 20.30 Série : Le Temps des copains. *20.45 Série : UFO, Alerte dans l'espace.* 21.35 Série : Berlin antigang. 22.25 Série : Code Quantum. Retour vers un futur. *23.10 Série : Equalizer. 0.50 Série : Le Saint.* Les Bijoux de Dona Wise (50 min).

MCM 20.00 MCM découvertes (et 20.40). 20.10 MCM Mag (et 0.00). 21.00 Radio Mag. 21.30 MCM Rock Legends. Johnny Clegg. 23.00 Blah-Blah Groove. 23.30 X Kulture. Le magazine des sports de glisse. 0.30 Blah-Blah Métal (30 min).

MTV 19.30 The Zig and Zag Show. 20.00 Greatest Hits. 21.00 Most Wanted. 22.30 Beavis and Butt-Head. 23.00 The Report. 23.15 CineMatic. 23.30 News at Night. 23.45 3 From 1. 0.00 The End ? (120 min).

EUROSPORT 20.30 Eurosportnews. 21.00 Prime Time Magazine. 21.00 Boxe. Championnat NABF : poids lourds. Mohammed Ali-Ken Norton, à New York. 23.00 Motors. 0.00 Equitation. Coupe du monde : Ligue Pacifique, Australie. Jumping de Dapto. 1.00 Eurosportnews (30 min).

CINÉ CINÉFIL 18.20 Procès de singe. ■ Film américain de Stanley Kramer (1960, N.). 20.30 Crainquebille. ■ Film français de Ralph Habib (1953, N.). 21.55 Cent briques *et des tuiles.* ■ *Film français de Pierre Grimblat* (1965, N.). 23.25 ▶ Seuls les anges ont des ailes. ■ ■ Film américain de Howard Hawks (1939, *N., v.o.*).

CINÉ CINÉMAS 18.10 La Bonne Année. ■ ■ Film français de Claude Lelouch (1973). 20.00 Séquences. 20.30 Engrenages. ■ ■ Film américain de David Mamet (1987). 22.10 La vie est un roman. ■ ■ Film français d'Alain Resnais (1983). 0.00 L'Horreur selon Stephen King (45 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 19.00 Agora. Basarab *Nicolescu (Théorèmes poétiques). 19.30* Perspectives scientifiques. Lumière des philosophes et lumière des physiciens. 3. *Lumière-couleur dans la « Nature philosophie »*. Avec Maurice Elie. 20.00 Le Rythme et la Raison. La musique au théâtre. 3. Le *point de vue de l'acteur. 20.30 Tire ta* langue. Le trésor de la langue française. Avec Bernard Quemada, Robert Martin, Gérard Gorcy. 21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse. Le goût québécois du « complexe culturel », avec le Centre de la Méduse. 22.00 Communauté des radiospubliques de langue française. 22.40 Les Nuits magnétiques. Créer, procréer, les voies de l'immortalité. 2. Arts du spectacle. 0.05 Du jour au lendemain. Paul Audi (De la véritable philosophie). 0.50 Coda. Les fiançailles de Satan. 4. Le pacte.

FRANCE-MUSIQUE 19.05 Domaine privé. Janine Reiss, chef de chant. 19.30 Concert *Donné le 15 novembre 1994* à la Grande Salle de l'UNESCO à Paris dans le cadre de l'Action musicale internationale du Jardin de *musique et l'Union générale* arménienne de bienfaisance, par le Quatuor Komitas : Quatuor nº 1 « Lamento » (création française), de Vartan ; *Quatuor à cordes op. 51 nº 2*, de Brahms ; Quatuor nº 14 D 810 « La Jeune Fille et la Mort », de Schubert. 22.00 Soliste. Leonid Kogan, violon, Sonate pour violon et piano op. 18, de Strauss, Andreï Mytnick, piano. 22.30 Musique pluriel. Œuvres d'Alvarez, Thomas et Letort. 23.07 *Ainsi la nuit.* Œuvres de Jean Sibelius : Malinconia pour violoncelle et piano op. 20, Heinrich Schiff, violoncelle, Elisabeth Leonskaja, piano ; Quatuor à cordes op. 56 « Voces intimae » par le Quatuor Sibelius ; Pièces lyriques op. 74, Erik Tawaststjerna, piano. 0.00 Jazz vivant. Le trio de Louis Sclavis et le Quartette « Azur » d'Henri Texier.

Les interventions à la radio

Radio Shalom, 94,8 FM, 18 h 30 : Jean-Christophe Cambadelis (« Le Grand Débat »).

France Inter, 19 h 20 : « Présidentielle : *quelle majorité pour Balladur ? »* (« Objection »).

Arte met les sondages à la question

Une soirée thématique de la chaîne culturelle permet de voyager dans le passé et le présent des études d'opinion

L'IDÉE est épatante. Au moment où le rythme de l'élection présidentielle apparaît plus que jamais dicté par les résultats des enquêtes d'opinion, Arte décide de partir à la rencontre des sondages, des sondeurs et des sondés. Ponctuée par le visage de Farid Chopel et par un long-métrage américain, réalisé par Jacques Tourneur en 1958, dont le titre original – *Les Fabricants de peur* – témoigne sans détours des intentions de l'auteur, la soirée thématique concoctée par Ariel Camacho et Laurent Guyot détaille sans ménagements le passé, le présent et l'avenir des études d'opinion.

Du passé, presque tout a déjà été dit. Le triomphe des échantillons de George Gallup, lors de l'élection présidentielle américaine de 1936, comme l'énorme ratage de 1948, lorsque le *Chicago Daily Tribune* annonce en « une » la victoire de Dewey sur Truman sur la foi de sondages démentis par le dépouillement des bulletins de vote.

Le documentaire proposé par Arte permet tout de même de mesurer le chemin parcouru lorsque Pierre Viansson-Ponté, interrogé à la fin des années 60 devant les rotatives du *Monde*, énumère les raisons qui poussent le quotidien, qui est encore celui de la rue des Italiens, à se méfier des enquêtes d'opinion. *« Trop de sondages contribuent à brouiller la vision de l'opinion*, tranche Viansson-Ponté. *A partir du moment où on lui dit il y a sept ou dix candidats, mais en fait il n'y en a que deux qui comptent, elle est tentée de se porter sur eux »*... En revanche, le document réalisé par Solveig Anspach pour illustrer le présent des sondages risque de faire grincer bien des dents, tant il met l'accent sur les nombreux aléas qui pèsent sur les enquêtes d'opinion. On saura gré à la Sofres d'avoir pris le risque de voir son travail décortiqué par des politologues qui ne comptent pas parmi ses plus fervents défenseurs. Car l'institution qu'elle représente ne ressort pas indemne du reportage réalisé à Palavas-les-Flots (Hérault) à propos d'une enquête pour *L'Expansion* sur l'influence de la culture américaine en France, analysé à chaud par ces spécialistes de l'opinion.

LES FAIBLESSES DE LA MÉTHODE

Ceux qui déplorent de n'avoir jamais été interrogés auront un aperçu d'une enquête de terrain réalisée en face à face. On se rappellera que, pour les intentions de vote, les instituts se contentent, pour des raisons économiques, d'enquêtes effectuées par téléphone. Le reportage est souvent pittoresque – quelle catégorie socioprofessionnelle pour un fakir ? Où cocher quand la personne interrogée répond avec entrain à côté de la question ? –, mais il est également cruel pour les sondeurs.

Impitoyables, les deux experts en sciences politiques choisis par la réalisatrice, Loïc Blondiaux et Bernard Lacroix, pointent les faiblesses de leur méthode. Ils interrogent : comment prendre en compte ceux qui ne veulent pas répondre ? Quelle valeur donner à un jugement sur l'influence de la littérature américaine arraché à grand-peine à une personne balbutiante ? Comment faire entrer à toute force une opinion dans une grille inadaptée ? Le parti pris critique agacera les sondeurs. La transformation des tâtonnements et des hésitations en colonnes de chiffres propres laisse tout de même rêveur. On regrettera cependant qu'Arte ne donne pas aux instituts l'occasion de se défendre.

RISQUES POUR LA DÉMOCRATIE

Le troisième volet de la soirée vaut également le détour. En Grande-Bretagne, Channel Four et *The Independant* se sont associés pour réaliser un « sondage délibératif », inspiré par un professeur de philosophie politique de l'université d'Austin (Texas), James Fischkin, qui préfigure l'usage qui pourra être fait à l'avenir des enquêtes d'opinion. Après avoir réalisé un sondage sur la criminalité auprès d'un échantillon supposé représentatif de quatre cents personnes, Channel Four et *The Independant* ont réuni cet échantillon pendant deux jours pour faire débattre leurs « cobayes » avec des experts de la lutte contre la criminalité et des responsables politiques. A l'issue des deux journées d'échanges et de discussions, les mêmes questions sont posées une seconde fois, et on étudie les variations de jugement.

Envisagé à une très grande échelle et d'une manière systématique par Ross Perrot aux Etats-Unis, le « sondage délibératif », qui ne prétend rien de moins que de reconstituer l'agora athénienne, est analysé avec précaution par Christof Conrad, professeur de sociologie à Berlin. Si la méthode permet d'évacuer l'accusation de sondages faiseurs d'opinion, puisqu'elle donne aux sondés les moyens de se forger leur propre avis, elle ouvre, en revanche, une série d'autres interrogations sur la démocratie. La méthode conduit à un régime d'opinion dont la démocratie représentative serait la principale victime, tout en demeurant une arme à la disposition des médias dans des stratégies de conquête de parts de marché assez éloignées de la recherche du seul bien public.

La soirée décapante d'Arte montre que le passé, le présent et l'avenir des sondages sont reliés en fait par un même fil conducteur : le perfectionnement croissant des méthodes d'étude de cette fameuse « opinion publique », qui rend paradoxalement obsolètes, à chaque époque, les méthodes utilisées auparavant dont on assurait qu'elles étaient scientifiquement incontestables. Cet exemple d'humilité rétrospective conduit, si on suit les concepteurs de la soirée, à un salutaire détachement vis-à-vis de courbes aujourd'hui souveraines.

Gilles Paris

★ « Sondage, je te hais, un peu, beaucoup, pas du tout » : Arte, jeudi à 20 h 40.

Cuvées

par Daniel Schneidermann

TIENS, revoilà les étudiants. Cette année, ils sont en avance sur le printemps. Ils étaient apparus pour la première fois, la semaine dernière, dans l'émission « L'Hebdo », de Michel Field, qui recevait Robert Hue sur Canal Plus. Dès que les amphithéâtres entrent en ébullition, point n'est besoin de chercher : une avant-garde est déjà chez Michel Field. Que Michel Field opère sur France 2 ou sur Canal Plus ne change rien à l'affaire. Alors que la grève n'est pas encore votée, qu'elle n'est encore qu'une lueur d'espoir dans les yeux des délégués de l'UNEF-ID, alors que les rapports des recteurs ne sont pas même parvenus au ministère, une avant-garde a déjà investi le plateau de Michel Field. Est-ce Michel Field lui-même qui a développé un mystérieux réseau d'informateurs dans les facultés et les IUT ? Ou bien un instinct séculaire pousse-t-il, génération après génération, les étudiants en colère vers le plateau de Michel Field ? Qui saura ?

Les considérant du même œil gourmand qu'Alain Duhamel des premiers-ministrables ou Léon Zitrone des duchesses, l'animateur les reçoit, les écoute, s'enthousiasme pour la cause. Combien de fois, dans sa vie, Michel Field a-t-il déjà entendu *« aucu... aucu... aucune hésitation »* ? Et pourtant l'empreinte du vent dans le drapé d'une banderole lui donne apparemment toujours le frisson. A quoi songe-t-il donc, à entasser ainsi les cuvées, année après année ? En son for intérieur, se livre-t-il à des compétitions quasi œnologiques ? Très en bouche, les bac + 2, cette année. Les slogans sont bien ronds, jolie cuisse. En revanche, le sens politique est un peu plus court que l'an dernier. Vieilliront mal.

Quant aux étudiants, ils parlent, revendiquent, protestent, s'encolèrent, cette année comme tous les ans. *« Si tu savais, ton rapport, où on se le met... »* : sur les bancs d'un amphithéâtre, nous les entendons répéter consciencieusement les slogans du prochain défilé. Chaque année, de nouveaux visages chassent ainsi ceux de l'année précédente, semblant découvrir la rue et la revendication, comme si leurs frères de l'an dernier ne les avaient pas devancés.

Les voici à présent au 20 Heures, défilant avec un absolu mépris pour la campagne électorale qui se déroule autour d'eux. A quelques minutes d'intervalle, les hommes politiques, d'ailleurs, leur rendent bien cette indifférence. Alors que toutes les écoles de France sont en grève, on attendra en vain un mot de M. le ministre de l'éducation. Dans la rue, on défile. Dans les palais, on fait campagne. Les deux feuilletons, celui des manifestations étudiantes et celui de la campagne électorale, vont se télescoper bientôt, sans doute plus tôt qu'on ne le pense. Mais leurs personnages ne paraissent rien en savoir. Ainsi contemplons-nous deux trains qui foncent l'un vers l'autre à bonne vitesse, supputant déjà le lieu et le moment de l'inévitable collision.

JEUDI 9 FÉVRIER

TF 1

13.35 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.30 Série : La Vengeance aux deux visages.
16.15 Série : Le Miel et les Abeilles.
16.45 Club Dorothée.
17.55 Série : Premiers baisers.
18.20 Série : Les Filles d'à côté.
18.45 La Minute hippique et Tiercé.
18.50 Magazine : Coucou ! Invitée : Vanessa Demouy.
19.50 Le Bébête Show (et 1.05).
20.00 Journal.
20.15 Face à la Une. Invité : Philippe de Villiers.
21.05 Météo.

21.05 Téléfilm : Chien et chat. L'Embrouille, de Marc Simenon, avec Roland Giraud.
22.50 Magazine : Scènes de ménage. Les femmes sont trop naïves. Invitée Adeline.
0.00 Sport : Hockey sur glace. Match amical à Megève : France-Suède.
1.10 Journal et Météo.
1.25 La Mafia III (dernier épisode).
3.00 TF 1 nuit (et 4.00, 4.35).
3.10 Programmes de nuit. Histoires naturelles ; 4.10, Mésaventures ; 4.45, Musique ; 5.05, Histoire de la vie.

FRANCE 2

13.50 Série : Inspecteur Derrick.
14.55 Série : Dans la chaleur de la nuit.
15.40 Tiercé à Vincennes.
15.55 Variétés : La Chance aux chansons (et 5.05).
16.45 Des chiffres et des lettres.
17.15 Série : Seconde B.
17.45 Série : Cooper et nous.
18.10 Série : La Fête à la maison.
18.40 Jeu : Que le meilleur gagne.
19.10 Flash d'informations.
19.15 Studio Gabriel.
19.59 Journal et Météo.
20.25 Carnet de campagne.
20.55 Point route.

21.05 Magazine : Envoyé spécial. 200e émission. Le choix des téléspectateurs : La Vie avant la vie ; Dans le secret d'une secte ; Autisme, la vie en miettes ; Lève-toi et parle ; Couloirs de la mort.
23.35 Cinéma : L'Autre. □ Film français de Bernard Giraudeau (1991).
1.10 Journal, Météo, Journal des courses.
1.35 Le Cercle de minuit.
2.55 Programmes de nuit. Studio Gabriel (rediff.) ; 3.30, Bas les masques (rediff.) ; 4.40, 24 heures d'info ; 5.45, Dessin animé.

FRANCE 3

13.00 Magazine : Vincent à l'heure.
14.45 Série : La croisière s'amuse.
15.35 Série : Magnum.
16.30 Les Minikeums.
17.40 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Les Jardins de l'Observatoire*, de Gilles Perrault.
18.55 Le 19-20 de l'information. A 19.09, Journal de la région.
20.10 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 Keno.

20.55 Cinéma : L'Ultime Attaque. ■■ Film britannique de Douglas Hickox (1979).
22.55 Météo et Journal.
23.20 ▶ Les Dossiers de l'Histoire. Algérie, années d'espoir, années de cendre. 1. Algérie, années d'espoir (1962-1975), de Benjamin Stora, Jean-Michel Meurice, Fabienne Strouvé.
0.15 Magazine : L'Heure du golf. La compétition : Open de Madère.
0.45 Musique : Cadran lunaire. *Trio op. 40*, de Brahms, par Christian Ivaldi, piano, Augustin Dumay, violon, Gérard Caussé, alto (35 min).

M 6

13.30 Téléfilm : Contre l'oubli. De Robert Greenwald, avec Ron Silver, Hector Elizondo.
17.00 Variétés : Hit Machine. Emission présentée par Yves Noël et Ophélie Winter.
17.30 Série : Guillaume Tell.
18.00 Série : Equalizer.
18.54 Six minutes première édition.
19.00 Série : Le Magicien. Association de bienfaiteurs.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Une nounou d'enfer.
20.35 Magazine : Passé simple. Présenté par Marielle Fournier. 1967 : La pilule arrive en France.

20.50 Cinéma : Clara et les chics types. ■ Film français de Jacques Monnet (1980).
22.45 Téléfilm : L'Ile aux serpents. De James Ingrassia, avec Chris Moore, Murray McDougall.
0.15 Série : Aux frontières du réel. Entité biologique extraterrestre.
2.30 Rediffusions. Venise, cité des doges ; 3.25, Harley Davidson ; 4.20, Destination le monde (Ecosse-Shetland) ; 5.15, Culture pub ; 5.40, La Tête de l'emploi.

CANAL +

13.35 Cinéma : Le Cerf-volant bleu. ■■ Film chinois de Tian Zhuan-zhan (1992).
15.55 Le Journal du art (rediff.).
16.05 Cinéma : La Lumière des étoiles mortes. ■ Film français de Charles Matton (1993).
18.00 Canaille peluche. Robinson Sucroé.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 Ça cartoon.
18.40 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Jérôme Bonaldi puis, à 19.10, par Philippe Gildas et Antoine de Caunes.
19.20 Magazine : Zérorama. Présenté par Daisy d'Errata, Eric Laugerias, Marianne Nizan, Albert Algoud, Christophe Bertin, José Garcia, Karl Zéro.
19.55 Magazine : Les Guignols.
20.30 Le Journal du cinéma.

20.35 Cinéma : Bonsoir. ■ Film français de Jean-Pierre Mocky (1993).
21.55 Flash d'informations.
22.05 Cinéma : Jennifer 8. ■ Film américain de Bruce Robinson (1992, v.o.).
0.05 Cinéma : Le Fils du requin. ■ Film franco-belgo-luxembourgeois d'Agnès Merlet (1992).
1.30 Cinéma : Ferdydurke. ■ Film franco-polonais de Jerzy Skolimowski (1992). (89 min).

LA CINQUIÈME

13.30 Défi. Le curé promoteur.
14.00 Le Temps des cathédrales. De Roger Stéphane. 7. Le tournant du quatorzième siècle.
15.45 Les Ecrans du savoir. Au fil des jours (rediff.) ; Inventer demain (rediff.) ; Allô ! la Terre (rediff.) ; Ma souris bien-aimée (rediff.) ; L'Œuf de Colomb (rediff.) ; Cinq sur cinq (rediff.) ; Langue : espagnol et anglais.
17.30 Les Enfants de John.
18.00 Les Grands Châteaux d'Europe. Bunratty.
18.30 Le Monde des animaux. Le monde des oiseaux.

ARTE

19.00 Magazine : Confetti. Présenté par Alex Taylor et Annette Gerlach. L'Europe dans toutes ses couleurs.
19.30 Documentaire : Le Plus Vieux Métier du monde. Plaidoyer pour une reconnaissance professionnelle, d'Ingrid Hessedenz.
20.10 Documentaire : Portrait de Natacha. De Luc Peter.
20.27 Album couleurs. Cortège fleuri (France, 1900), couleurs : pinceau.
20.30 8 1/2 Journal.

20.40 Soirée thématique : Sondage, je te hais, un peu, beaucoup, pas du tout. La dictature des sondages. Soirée proposée par Ariel Camacho et Laurent Guyot, animée par Farid Chopel.
20.41 Documentaire : Bonjour, c'est pour un sondage. De Solveig Anspach.
21.40 Documentaire : Votre avis nous intéresse. De Laurent Guyot.
22.00 Cinéma : La Cible parfaite. ■ Film américain de Jacques Tourneur (1958, v.o.).
23.25 Documentaire : Les Sondages du futur ? D'Ariel Camacho.
0.20 Documentaire : Glenn Gould joue Bach. 1. Un art de la fugue, de Bruno Monsaingeon (rediff.).
1.20 Musique : Dietrich Fischer-Diskau. Récital Schubert (rediff.).
1.50 Rencontre. Dialogue Jacques Testart-Gilles Perrault (25 min).

CÂBLE

TV 5 19.00 Paris lumières. Invité : Manara, dessinateur. 19.25 Météo des cinq continents (et 20.55). 19.30 Journal de la RTBF. En direct. 20.00 Découverte. Rediff. de la télévision canadienne. Récifs de corail ; Ouananiches. 20.30 Tell Quel. Rediff. de la TSR. La vie après la guerre. 21.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 21.40 Vies de famille. Rediff. de la RTBF du 3 janvier. Invités : Jane Birkin, Daniel Gélin. 23.35 Viva. 0.20 Journal de France 3. Edition Soir 3 (30 min).

PLANÈTE 19.10 Un policier suisse emprisonné à tort. De Guy Rechard. 20.05 BD Manga. De Christophe Heili. 20.35 Force brute. De Robert Kirk. 24. Chasseurs sous-marins. 21.25 Les Parchemins de la mer Morte. De Theresa Hunt. 22.15 Kanehstake, 270 ans de résistance. D'Alanis Obomsawin. 0.15 Banlieues nord-sud. De Dominique Bidaubayle (55 min).

PARIS PREMIÈRE 19.00 Paris Première infos. 19.15 Tout Paris (et 20.30, 0.00). 19.45 Dessins animés. 20.00 Ecran total (et 22.50). 21.00 Yolanda et le Voleur. ■■ Film américain de Vincente Minnelli (1945, v.o.). 23.20 Brahms. Symphonie n° 2 en ré Majeur. Enregistré au Royal Concert Hall de Leipzig, par l'Orchestre du Gewandhaus de Leipzig, dir. Kurt Masur. 0.30 Paquito D'Rivera. Concert enregistré au festival de jazz à Vienne (Isère) en 1993 (85 min).

CANAL J 17.35 Les Triplés. 17.40 Bof. 17.55 Soirée Domino. C'est comme moi ; 18.00, Monsieur Bogus ; 18.20, Tip top clip ; 18.25, Fantômette ; 18.55, Jeux vidéo ; 19.00, Graine de champion ; 19.15, Jeux vidéo ; 19.20, Rébus. 19.30 Série : Etoile filante (30 min).

CANAL JIMMY 20.00 La Femme et le Pantin. ■ Film franco-espagnol de Julien Duvivier (1958). 21.45 Quatre en un. 22.10 Chronique du front. 22.15 John et Mary. ■ Film américain de Peter Yates (1969, v.o.). 23.45 Deux sur la deux. Variétés du 3 novembre 1970. Avec Françoise Hardy, Marcel Amont, Mike Brandt, Claude Bolling, la troupe de Hair. 0.50 Série : Monty Python's Flying Circus (30 min).

SÉRIE CLUB 20.05 Série : Les Années coup de cœur. 20.30 Série : Le Temps des copains. 20.45 Série : Joëlle Mazart (et 0.00). 21.35 Série : Berlin antigang. 22.25 Série : Code Quantum. 23.10 Série : Equalizer. 0.55 Série : Le Saint (50 min).

MCM 20.00 MCM découvertes (et 20.40). 20.10 MCM Mag (et 0.00). 21.00 ▶ Autour du groove. Le Groovy Bus : Stockholm. 21.30 MCM Rock Legends. Johnny Clegg. 23.00 Blah-Blah Groove. Stevie Wonder. 23.30 Radio Mag. 0.30 Blah-Blah Métal (30 min).

MTV 20.00 Greatest Hits. 21.00 Most Wanted. 22.30 Beavis and Butt-Head. 23.00 The Report. 23.15 CineMatic. 23.30 News at Night. 23.45 3 From 1. 0.00 The End ? (120 min).

EUROSPORT 19.30 Eurosportnews. 20.00 Patinage artistique. Résumé. Championnats d'Europe : gala de clôture, à Dortmund (Allemagne). 20.40 Basket-ball. En direct. Championnat d'Europe des clubs : Olympiakos Le Pirée-CSP Limoges, à Athènes (Grèce). 23.00 Athlétisme. Réunion indoor de Madrid (Espagne) (120 min).

CINÉ CINÉFIL 17.00 ▶ Seuls les anges ont des ailes. ■■ Film américain de Howard Hawks (1939, N., v.o.). 19.00 Crainquebille. ■ Film français de Ralph Habib (1953, N.). 20.30 Les Trois Mousquetaires. ■ Film français d'Henri Diamant-Berger (2/2) (1932, N.). 22.25 Tarzan s'évade. ■ Film américain de Richard Thorpe (1936, N.). 23.50 Cent briques et des tuiles. ■ Film français de Pierre Grimblat (1965, N.).

CINÉ CINÉMAS 18.50 La Grande Traque. □ Film américain de Richard T. Heffron (1975). 20.30 L'Indiscret. ■ Film britannique de Stanley Donen (1958). 22.05 L'Arbre aux sabots. ■■■ Film italien d'Ermanno Olmi (1978, v.o.).

RADIO

FRANCE-CULTURE 19.00 Agora. Michel Gazier (Nativités). 19.30 Perspectives scientifiques. Lumière des philosophes et lumière des physiciens. 4. Théories physiques des effets lumineux. Avec Jean-Marc Lévy-Leblond. 20.00 Le Rythme et la Raison. La musique au théâtre. 4. Le point de vue du metteur en scène. 20.30 Fiction. Philippe Auger (Le Vin noir). 21.32 Profils perdus. Jean Prouvé (2). 22.40 Les Nuits magnétiques. Créer, procréer, les voies de l'immortalité. 3. Ecriture : les femmes. 0.05 Du jour au lendemain. Alain Jouffroy (Manifeste de la poésie vécue). 0.50 Coda. Les fiançailles de Satan. 4. Les noces de feu.

FRANCE-MUSIQUE 19.05 Domaine privé. 20.00 Concert. Donné le 4 décembre 1994 dans le cadre de Présences 95, par l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Elgar Howarth : Dämmerschein (création française), de Xenakis ; Chronophonies pour voix et orchestre (création mondiale, commande de Radio-France), de Manoury ;... Et la fête bat son plein (création française), de Goubaïdoulina ; David Geringas, violoncelle, Linda Pavelka, mezzo-soprano. 22.00 Soliste. Leonid Kogan, violon. Concerto pour violon et orchestre « A la mémoire d'un ange », de Berg, par l'Orchestre de la radio d'URSS, dir. Guennadi Rojdestvensky. 22.30 Musique pluriel. Œuvres de Glass, Shankar, Markus et Simon Stockhausen. 23.07 Ainsi la nuit. Quintette pour piano et cordes op. 45, de Martucci, par le Giovane Quartetto Italiano et Mario Borciani, piano ; Ouverture dans le style italien pour piano à quatre mains D 597, de Schubert, Tove Lønskov et Rodolfo Llambias, piano ; Sérénade italienne pour quatuor à cordes, de Wolf, par le Quatuor Hagen. 0.00 Tapage nocturne. Concert donné le 31 janvier 1995 dans le cadre de Présences 95 : œuvres de Raskatov, Schwarz, Agobet et Parmerud.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Les interventions à la radio

O'FM 99.9, 19 heures : Hervé de Charette « Le Grand O » (« O'FM-*La Croix* »).

Le Monde

Sondagite

Par Pierre Georges

DANS LA VIE, comme elle va la vie, il y a désormais deux catégories de gens : les sondés et les autres, les sondés pour tous les autres. *« Que préférez vous ? La tarte aux cerises ou la tarte à la rhubarbe ? »* Grave question qui n'a pas été posée mais aurait pu l'être à la demande de Clafoutis Magazine. Supposons qu'elle l'ait été et que, par un horrible malheur, un échantillon représentatif de la population française réponde scientifiquement et majoritairement *« rhubarbe »*. On imagine la bobine des commanditaires, des producteurs de bigarreaux et, plus généralement, de ceux pour qui la tarte à la rhubarbe présente déjà l'avant-goût amer du purgatoire et du purgatif.

Et pourtant, il faudrait bien s'y soumettre. Au nom de la démocratie d'opinion, cette jauge infaillible des goûts, des couleurs et des choix. Il serait trop simple en effet de se réfugier en une définition sommaire : comme quoi les sondages n'engageraient, et encore, que leurs auteurs, les sondeurs, et que leur échantillon, les sondés. Les sondages nous tiennent, tous, par la barbichette. Ils sont notre opinion du moment. Ils sont notre loi. Ils sont notre foi au sens où ils font foi. Ils sont notre croix.

Rien qui ne se sonde. Rien qui ne se sache. Combien de fois faites-vous l'amour par semestre ? Aimez vous l'eau gazeuse ? Mgr Gaillot est-il un saint homme ? Accepteriez-vous une augmentation du péage sur la branche septentrionale de l'autoroute des titans ? Et ainsi de suite. On pourrait très bien, individuellement, n'avoir pas d'opinion sur le sujet. Ou pas envie de la faire connaître. Qu'importe. Puisque l'opinion sondée en a une pour nous.

Le sondage n'est pas soluble dans l'indifférence. Il dicte sa loi. Il est le grand audimat de la pensée majoritaire. Il est notre pain et notre jeu quotidiens. Il est au grattage des pensées comme au tirage des conclusions, ce grand jeu de hasard qui prétend abolir le hasard. Il est notre maître. Il est même notre maladie clairement diagnostiquée par la faculté sous les noms charmants de sondagite ou de sondamania.

Et cela ne se soigne pas tant il nous importe, incurables ou impatients, de savoir ce que nous ne pourrions gaiement ignorer. Et il nous importerait aussi de le faire savoir. Malheur à ceux qui ne furent jamais sondés ! Car n'être jamais sondé soi-même, c'est évidemment vivre un calvaire, se voir projeté dans un doute existentiel, être représentatif ou ne pas être. En un mot, c'est vexant. Ah ! comme nous aurions aimé un jour, avant de mourir, être sondé ! Sur tout, sur rien, sur la vie, sur la mort, sur Dieu, sur le VTT, mais sondé. Tiens, même sondé sur les sondages comme l'a fait la Sofrès pour le *Figaro*, mercredi. A la question vaguement suicidaire posée par les maîtres-sondeurs : *« Faut-il réglementer davantage les sondages ? »*, une saine majorité de sondés a répondu clairement : *« Non »*. Les braves gens ! En cela, ils ont démontré un bel esprit de logique. Si on leur demande leur opinion, ce n'est pas pour la cacher honteusement sous le tapis. Et ils ont fait preuve d'altruisme en préservant ce droit imprescriptible et presque constitutionnel au sondage pour tous.

Les grèves du secteur public témoignent d'un mouvement social fragmenté

La crainte de réformes après la présidentielle attise les revendications à Air France, à la SNCF et dans l'enseignement

A CHAQUE CORPORATION ses revendications. On chercherait en vain, dans les mouvements qui agitent depuis quelques jours la scène sociale, une véritable cohérence sur le fond. Qu'y-a-t-il de commun entre les revendications des enseignants, la grogne des personnels navigants commerciaux d'Air France, mardi 7 février, et l'appel à la grève des *agents de conduite de la SNCF*, jeudi 9 février ?

S'il n'y a pas de cohérence entre les conflits ou les revendications, il n'en reste pas moins que la crainte des réformes qui pourraient être engagées après l'élection présidentielle – notamment dans les domaines aussi sensibles que la protection sociale et le système éducatif – commence à jouer un rôle de catalyseur. Il n'est donc pas étonnant que, sur ces deux sujets, la mobilisation soit plus importante ces derniers jours.

DES CONTRE-FEUX

Pourtant, avant même de se porter officiellement candidat, le premier ministre s'était employé à déminer tous les conflits potentiels. Après trois camouflets (Air France, la loi Falloux et le contrat d'insertion professionnelle), Edouard Balladur a opté pour la prudence : la privatisation complète de Renault a été repoussée, le changement de statut de France Télécom différé et la signature du contrat de plan Etat-SNCF retardée.

En dépit des assurances données par M. Balladur, qui plaide pour une réforme tranquille et concertée, les syndicats savent plus ou moins confusément que l'on n'échappera probablement pas à de douloureuses mesures dans quelques mois.

M. BLONDEL TRÈS VINDICATIF

C'est donc pour allumer des contre-feux que la CGT et FO tentent de mobiliser fonctionnaires et salariés. Mais c'est en ordre plutôt dispersé que les centrales syndicales occupent le terrain. Aucun front commun ne se dégage sur les deux thèmes les plus mobilisateurs : la défense de la protection sociale et la répartition des fruits de la croissance entre salaires et emploi.

De tous les leaders syndicaux, Marc Blondel, secrétaire général de FO, est de loin le plus vindicatif. Il multiplie les déclarations alarmistes, n'excluant pas « un nouveau Mai 68 » après l'élection présidentielle. Très en pointe sur les augmentations de salaires et favorable à une relance économique par la consommation, FO est rejoint sur ce thème par la CGT. La CFDT met en avant le partage du travail et la défense des exclus, en phase avec la CFTC et la CFE-CGC.

Pour la défense de la Sécurité sociale, c'est chacune de leur côté que les trois principales centrales syndicales ont organisé leur temps fort : rassemblement ou manifestations à Paris et en province.

Dans les deux cas, la mobilisation auprès des militants a été satisfaisante. Avec l'appui du « groupe des dix » et du « groupe des sept », la CFDT fait le choix, mercredi 8 février, d'une journée d'information et de sensibilisation sur la Sécurité sociale. La centrale de Nicole Notat fait entendre sa petite musique.

A. B-M. et J.-M. B.

Les trois victoires du chef Myung Whun Chung

CONTRE TOUTE ATTENTE, la soirée des deuxièmes Victoires de la musique classique diffusée sur France 3 et France-Musique, mardi soir 7 février, a été une réussite. En grand ordonnateur, Jacques Chancel a réalisé un sans-faute, et les « numéros » musicaux se sont enchaînés sans hiatus ni temps mort.

Grand vainqueur de cette soirée, le chef d'orchestre Myung Whun Chung remporte les Victoires de *« l'enregistrement classique de l'année »*, pour *Eclairs sur l'au-delà* d'Olivier Messiaen (Deutsche Grammophon), du *« meilleur enregistrement ou production lyrique de l'année »*, pour *Lady Macbeth de Mtzensk* de Dimitri Chostakovitch (DG) et du *« chef d'orchestre de l'année »*, pour son travail avec l'Orchestre de l'Opéra national de Paris. Trois fois ovationné par le public, fêté par un ban d'applaudissements, le chef d'orchestre aura été vengé par la profession de la façon dont l'Opéra et le ministère de la culture de Jacques Toubon l'ont renvoyé cet été de son poste de directeur musical de l'Opéra.

CURIEUSES CATÉGORIES

D'autres prix sont allés au violoniste Patrice Fontanarosa (*« soliste instrumental de l'année »*, pour *Un violon à l'Opéra*, chez EMI), à la pianiste Marie-Josèphe Jude (*« nouveau talent de l'année »*, pour le premier volume de son intégrale de l'oeuvre pour piano de Brahms, chez Lyrinx), à John Eliot Gardiner (*« contribution d'un orchestre ou d'un artiste étranger à la musique française »*, pour la *Messe solennelle* de Berlioz, chez DG), à William Christie et aux Arts florissants (*« musique ancienne ou baroque de l'année »*, pour les Motets de Rameau, chez Erato).

Enfin, le palmarès a récompensé le pianiste François-René Duchable et l'altiste Gérard Caussé (*« formation de musique de chambre de l'année »*, pour la *Sonate pour Arpeggionne* de Schubert, chez EMI), l'Ensemble baroque de Limoges et Christophe Coin (*« ensemble vocal ou instrumental de l'année »*, pour des cantates de Bach, chez Auvidis), Maurice Béjart (*« ensemble chorégraphique de l'année »*, pour *le Mandarin merveilleux* de Bartok), le compositeur et chef d'orchestre Pierre Boulez (*« hommage à sa carrière »*), le compositeur Henri Dutilleux (*« création musicale contemporaine de l'année »*, pour un disque de musique de chambre et d'oeuvres pour piano, chez Erato), Nathalie Dessay (*« artiste lyrique de l'année »* pour ses différentes prises de rôles) et Bruno et Régis Pasquier (*« enregistrement classique étranger de l'année »*, pour la *Symphonie concertante* et le *Cinquième Concerto pour violon* de Mozart, chez Auvidis).

Cette dernière Victoire demanderait à être explicitée : produit par une maison de disques française, interprété par deux solistes français dialoguant avec un orchestre belge (celui de Liège) et un chef tout aussi belge, ce disque doit-il être considéré comme « étranger » ou « français » ? La définition, pourtant pointilleuse, des catégories dans lesquelles les disques peuvent concourir aux Victoires laisse la place à quelques curiosités.

Alain Lompech

DANS LA PRESSE

M. Garretta et ses juges

LE FIGARO

C'est parce que la sortie de Michel Garretta risquait de susciter des réactions de désapprobation qu'il est maintenu en détention. Comme si la justice voulait éviter tout débordement en période d'élections. D'où ce dernier jugement, en marge des traditions pénales, qui fait apparaître que Michel Garretta n'est pas un détenu comme un autre et devra attendre plus qu'un autre.

Pierre Bois

FRANCE-SOIR

Plaignons le pauvre docteur Garretta. Versons une larme sur le sort de ce détenu modèle, collectionneur de remises de peine, studieux jusque derrière les barreaux et qu'un bon job attendait à sa sortie si la justice n'avait pas différé ce happy end.

Bernard Morrot

INFOMATIN

De toute évidence, dans ce dossier exemplaire, la sensibilité et l'émotion ont balayé les notions de droit les plus élémentaires. Même si ces mots doivent nous valoir la vindicte, force est de reconnaître que le docteur Garretta paie le prix d'une certaine démagogie. Dans cette affaire, ce n'est pas avec un bandeau sur les yeux qu'il faudrait représenter la justice, mais avec des boules Quiès qui la rendraient sourde aux cris de haine et de colère, aussi justifiés soient-ils.

Annette Kahn

LIBÉRATION

L'époque est à la démocratie d'opinion, dit-on. Celle qui s'exprime dans les sondages, s'amplifie dans les médias et s'impose en retour à une démocratie représentative rendue anachronique... Sur le même modèle, il existe une justice d'opinion qui prend moins en compte sa stricte mission juridique que l'effet public qui pourrait résulter de ses décisions. Michel Garretta vient d'en subir à nouveau les conséquences.

Jean-Michel Helvig

OUEST-FRANCE

Le danger serait grand de quitter le terrain de la réparation pour retourner à celui de la vengeance qu'on aborde quand la victime s'arroge le droit de fixer la sanction. Aucune peine n'est humainement « à la mesure » de drames comme ceux du sang contaminé ou de Furiani. En examinant hier le cas du docteur Garretta, le tribunal de Paris aurait pu le rappeler au lieu de faire croire le contraire.

Bernard Boudic

EUROPE 1

Dès qu'une catastrophe dépasse une dimension individuelle pour donner une dimension collective, dépasse une dimension juridique pour devenir un fait de société (...), on voit très bien que les critères, y compris de décision judiciaire, ne sont plus des critères de droit. Il devient très clair que ce que demandent les victimes, bien entendu, ce n'est pas la justice, c'est la vengeance, ce n'est pas l'équité, c'est l'expiation.

Alain Duhamel

SOMMAIRE

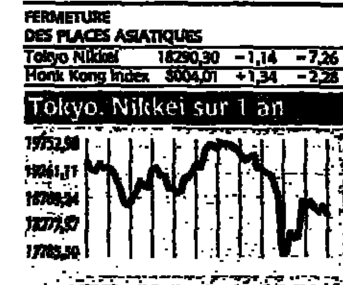
SERVICES

BOURSE

Cours relevés le mercredi 8 février 1995, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	18290,30	−1,14	−7,26
Honk Kong index	8004,01	+1,34	−2,28



OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 07/02	Var. en % 06/02	Var. en % fin 94
Paris CAC 40	1870,44	−0,09	—
Londres FT 100	3072,70	+0,35	+0,23
Zurich	1245,01	−0,26	+0,37
Milan MIB 30	1069	−0,56	+4,29
Francfort Dax 30	2092,49	+0,13	−0,66
Bruxelles	1358,71	−0,49	−2,22
Suisse SBS	1005,85	+0,94	−3,11
Madrid Ibex 35	288,91	−0,40	+1,36
Amsterdam CBS	279	+0,14	+0,35

DEMAIN dans « Le Monde »

PINA BAUSCH, L'EXORCISTE : le théâtre dansé de cette enfant de la *guerre exprime la recherche d'une sorte de rédemption.* Il affronte l'horreur, met en scène la violence humaine, fait exploser le passé refoulé de l'Allemagne.

Tirage du *Monde* daté mercredi 8 février 1995 : 516 660 exemplaires

Comme des garçons retire ses pyjamas rayés de la vente

PYJAMAS RAYÉS, crânes rasés : le vendredi 27 janvier, la collection masculine automne-hiver 1995-1996 de la maison de prêt-à-porter japonaise Comme des garçons avait choqué. Face à la réprobation unanime, la styliste Rei Kawakubo a décidé de retirer de la vente sa « ligne » de pyjamas, comme le réclamait le Congrès juif européen. Serge Cwajgenbaum, secrétaire général du Congrès, avait déclaré que ces modèles *« réveillent des images de cauchemar et banalisent des événements qui ont bouleversé le monde il y a cinquante ans »*.

Rei Kawakubo, cinquante-deux ans, *« très attristée »* par cette affaire, considère que sa collection, *« construite autour du thème du sommeil »*, a été *« mal comprise »*. La styliste japonaise affirme, dans un entretien accordé à *InfoMatin*, qu'elle a *« un profond respect »* pour le peuple juif. Il ne s'agissait, selon elle, que de *« remettre au goût du jour la mode d'autrefois »*. En 1994, Mme Kawakubo avait déjà fait scandale en présentant des modèles inspirés d'uniformes militaires recyclés qui semblaient clairement faire allusion au conflit bosniaque.

Le maire (RPR) de L'Alpe-d'Huez devrait être mis en examen

GRENOBLE
de notre bureau régional

Convoqué mardi 7 février par la police judiciaire, Jean-Guy Cupillard, maire (RPR) de L'Alpe-d'Huez et vice-président du conseil général de l'Isère, a été présenté au parquet mercredi matin et devrait être mis en examen. Chargé du dossier de l'équipement et des routes au conseil général, M. Cupillard gère un budget qui s'élève annuellement à près de 400 millions de francs. Les enquêteurs s'interrogent sur les conditions de passation d'un marché de travaux conclu entre le conseil général de l'Isère et une entreprise spécialisée dans la pose de bitume.

L'enquête de la police judiciaire pourrait aussi porter sur les activités de M. Cupillard en tant que trésorier du RPR de l'Isère. Proche d'Alain Carignon, il exerça cette fonction pendant quinze ans, jusqu'en 1990. Interrogé par *Le Monde*, vendredi 3 février, sur sa participation éventuelle à la collecte d'argent pour le RPR, le maire de L'Alpe-d'Huez a admis qu'il existe, dans toutes les organisations politiques, *« des soutiers qui font avancer la machine, et d'autres qui la dirigent avec des gants blancs »*.

Depuis le 21 décembre 1994, le magistrat instructeur a déjà mis en examen, notamment pour abus de biens sociaux et corruption, huit personnes dont quatre entrepreneurs de travaux publics. Deux d'entre elles sont écrouées. Les chefs d'entreprise sont soupçonnés d'avoir versé, directement, de l'argent à Guy Névache, adjoint aux grands travaux de la ville de Grenoble et vice-président de la communauté de communes, lors de la mise en oeuvre de marchés publics. Parallèlement, les enquêteurs tentent de mettre à jour un système de financement occulte des partis qui aurait «arrosé» une partie de la classe politique de la «cuvette» grenobloise (*Le Monde* du 10 janvier).

Claude Francillon